This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

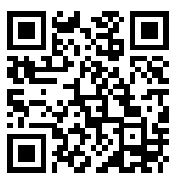

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 380224

Digitized by Google

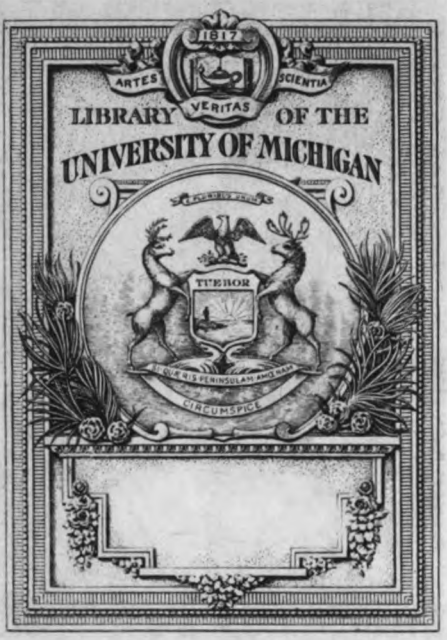

Digitized by Google

AS
242
.H15

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1841-1842.

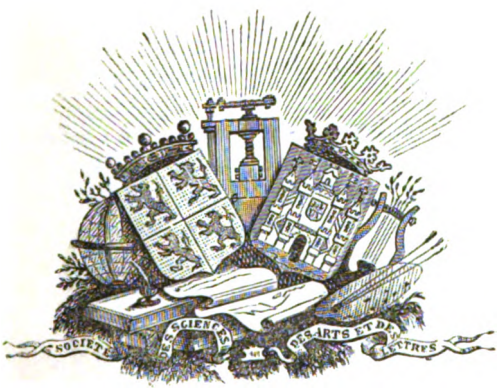

MONS.

Em. Hoyois, Imprimeur-Libraire,
Imprimeur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,
et de la Société des Bibliophiles de Mons.

MDCCCXLII.

Digitized by Google

Digitized by Google

General

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Année académique 1840 — 1841.

HUITIÈME ANNIVERSAIRE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 1841.

Présents : M.rs DEFUISSEAUX, *Président;* Camille WINS, *Vice-Président;* MATHIEU, *Secrétaire perpétuel;* le comte DUCHASTEL et NÈVE, *Questeurs;* PLAPIED, *Trésorier;* CLESSE, CRIQUELION, DESCAMPS, ERMEL, FUMIÈRE, HALBRECQ, HOYOIS, LEFEBVRE aîné, LETELLIER, MALBRENNE, STIÉVENART, VAN DEN BROECK père, VAN IZENDYCK, Valère WINS, *Membres,* et BIVORT, *Secrétaire.*

M.r Harmignie, Gouverneur *ad interim* de la province; la plupart des Membres de la Députation permanente, de l'Administration Communale, de la Magistrature, du Barreau, des Administrations publiques de la ville, ainsi qu'un public choisi et nombreux, assistent à la réunion.

Digitized by Google

M.r le Président ouvre la séance par un discours sur l'étude de l'Histoire et les souvenirs nationaux.

M.r le Secrétaire fait ensuite son Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique écoulée.

Ce Rapport est suivi de la lecture des pièces mentionnées au Programme arrêté dans la séance du 7 avril, dans l'ordre suivant :

L'Amour et la Pauvreté, par M.r le baron de Stassart; lue par M.r Bivort.

Le Criminel, par M.r Ad. Mathieu; lue par l'auteur.

Troisième discours sur la Phrénologie, par M.r Camille Wins; lu par l'auteur.

Grétry, par M.r Clesse; lue par l'auteur.

Après ces lectures, M.r le Secrétaire perpétuel proclame le résultat du concours, et M.r le Président adresse à M.r *Joseph Guille* des paroles d'encouragement, que l'assemblée écoute avec un intérêt marqué. Notre jeune concitoyen vient recevoir des mains de M.r Harmignie, Gouverneur *ad interim* de la province, — au milieu d'applaudissements prolongés, — la médaille qui lui avait été votée. M.r le Gouverneur le félicite dans les termes les plus flatteurs.

M.r le Président termine la séance par l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« S'il fallait encore de nouvelles preuves de votre sympathie pour les arts, les sciences et les lettres, nous en trouverions une bien éclatante dans votre empressement à venir rehausser par votre présence l'éclat de cette solennité scientifique.

Digitized by Google

« Les membres de notre Société se glorifient de voir chaque année, réunis autour d'eux, des hommes dont la position élevée, les lumières et les talents honorent la province de Hainaut.

« Toutefois, à la satisfaction que nous ressentons de cette marque de haute bienveillance, se mêle en ce moment un profond sentiment de regret; ce regret nous associe à la douleur que vient d'éprouver la Province en perdant le premier de ses magistrats. Ce fonctionnaire éclairé a sans cesse encouragé notre institution; nous devons à sa mémoire l'expression de nos hommages reconnaissants. Mais du sein de l'affliction publique elle-même jaillissent encore des motifs d'éloges pour les généreux sentiments de nos concitoyens. La Société des Sciences, des Arts et des Lettres peut-elle s'empêcher d'applaudir à la noble pensée de perpétuer, par un monument civique, le souvenir des bienfaits d'une administration? Honneur à ceux qui savent, en récompensant des services passés, stimuler le zèle des Administrateurs à venir!

« Nous devons, MESSIEURS, le tribut de nos remerciements aux Membres de la Députation provinciale; ils ont sans cesse secondé nos efforts, et se sont placés à la hauteur de leur honorable mission, en excitant à la fois l'émulation de la jeunesse qui aborde les premières difficultés de la science et les travaux des hommes qui s'élancent dans ses régions élevées.

« Nous le devons surtout à l'honorable Député auquel la confiance du monarque a remis le Gouvernement provisoire de la Province. D'intimes relations ont pu nous faire apprécier depuis long-temps son dévouement éclairé; il trouve dans l'estime de tous la récompense de ses travaux.

« MESSIEURS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, l'occasion de vous offrir un témoignage de gratitude se présente rarement à vos concitoyens : la Société des Sciences saisit avec

Digitized by Google

empressement celle qui se présente, pour vous exprimer sa profonde sympathie. En rappelant tout à l'heure le civisme de nos anciens Magistrats, nos pensées se reportaient vers vous; au moment où Mons, par des voies de communications nouvelles, va recevoir une nouvelle vie, c'est encore à vous que nos vœux s'adressent pour voir s'élever dans nos murs la statue d'un homme célèbre; et chacun se dit : Ils puisent dans les actions de leurs prédécesseurs de grandes inspirations et se montrent fidèles à de nobles traditions; ils se rendent toujours les organes de l'opinion publique pour mieux assurer la concorde et la paix; ils favorisent les grands travaux pour garantir la prospérité commune. En contribuant encore à rendre à une merveille de l'art sa grandeur primitive, en posant sur une des places de notre cité une statue qu'elle attend depuis trois siècles, ils signaleront leurs noms à la reconnaissance de leurs concitoyens. — Et ceux qui viendront après nous, remplis d'admiration pour une administration dont l'éclat se reflète sur toute la province, seront encore et plus heureux et plus fiers d'avoir vu le jour au sein de la capitale du Hainaut! »

La séance est levée.

Le Président,
N. Defuisseaux.

Le Secrétaire,
J.-B. Bivort.

Digitized by Google

Discours du Président.

Messieurs,

LORSQUE vous avez, il y a huit ans, fondé la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, vous lui avez donné deux garanties d'existence et d'activité : la publicité du compte-rendu de vos travaux, et l'attrait des récompenses honorifiques.

Vos prévisions se sont réalisées; l'intérêt que votre institution excite va sans cesse croissant; l'élite de vos concitoyens vous prête, chaque année, son bienveillant concours, et jamais l'apparente aridité d'une séance scientifique ne l'arrête, quand vous l'invitez à venir joindre ses applaudissements aux vôtres, pour ajouter plus de prix aux palmes que vous décernez.

Digitized by Google

Les associations, comme les citoyens isolés, ont des devoirs à remplir; votre Société, MESSIEURS, a compris les siens, et elle peut se glorifier de s'être jusqu'ici acquittée avec zèle de tous ceux qu'elle s'est imposés au jour de sa fondation.

Plusieurs d'entre vous, utilisant au profit commun leurs études spéciales, ont enrichi la science de précieuses découvertes.

Vous avez pris souvent une honorable initiative, quand il a fallu préserver de la destruction du temps, ou rendre à leur beauté primitive des monuments d'art, ces vieux témoins de la gloire des siècles passés, qui attestent la grandeur des conceptions et la puissance du génie de nos ancêtres.

Vous avez couronné les travaux de ceux qui ont à la fois servi la science et l'humanité, en imprimant une direction savante à l'exploitation de nos richesses minérales, et en plaçant la vie du mineur sous la sauve-garde de la théorie et de l'expérience.

Vous avez aussi décerné des récompenses à l'étude de la botanique, qui nous a révélé les trésors que la nature a répandus, avec tant de prodigalité, dans les campagnes fécondes de notre province; à la poésie, qui a célébré les hauts-faits de nos aïeux; à la musique, qui est fière de rencontrer parfois encore de dignes descendants de Roland de Lattre.

Aujourd'hui c'est l'histoire qui vient, entourée de ses nobles et patriotiques souvenirs, recevoir une honorable distinction dans une contrée qu'elle a tant de fois célébrée aux plus brillantes époques de ses annales.

Aussi, MESSIEURS, ce sont les études historiques et leur influence sur le sentiment de la nationalité, qui appelleront nos pensées en ce jour, où vos statuts m'autorisent à réclamer,

Digitized by Google

pendant quelques instants, votre sympathique et bienveillante attention.

Dès que l'homme commence à apprécier le bienfait de la vie, il se sent attristé par la pensée de la rapidité qui emporte le peu d'instants qu'il doit passer sur la terre ; il s'efforce d'élargir le cercle dans lequel la nature a circonscrit son existence ; il cherche à vivre dans le passé et à plonger ses regards curieux dans l'avenir. C'est l'histoire qu'il appelle à son secours. Elle le fait assister aux événements qui ont signalé les siècles précédents, et lui montre l'imposant spectacle des révolutions, qui ont tour à tour bouleversé ou modifié le monde physique, le monde politique et le monde intellectuel.

Elle nous fait voir, dans les faits accomplis avant nous, les causes de ceux qui se déroulent sous nos yeux, et nous indique ainsi ceux que prépare l'avenir, dont elle nous met, pour ainsi dire, d'avance en possession.

Elle nous retrace les vicissitudes des nations, les mœurs, les progrès des arts et de la civilisation, les hommes illustres, les grands crimes et les grandes vertus.

Tantôt elle émeut notre sensibilité, en nous montrant les fléaux qui ont désolé l'humanité ; tantôt elle nous fait voir une nation qui naît, croît et s'abîme dans l'oubli. Là, ce sont des peuplades barbares qui se répandent partout comme des torrents dévastateurs ; ici, c'est le grand combat entre l'Orient et l'Occident, que notre époque ne verra sans doute pas terminé. D'un côté, c'est la religion qui vient consoler les humains, ou des dogmes irritants qui allument entre eux les dissensions civiles ; d'un autre, c'est le despotisme qui pèse sur l'univers muet, ou la liberté qui s'élève au milieu des acclamations des peuples. Parfois elle nous montre les arts qui ramènent la civilisation et le bonheur dans des contrées privilégiées, ou

Digitized by Google

l'ignorance et le fanatisme qui les abrutissent et les plongent dans des abîmes de calamités. Elle embrasse tout ce qui existe, et s'adresse à toutes les classes de la société; elle a des autels pour toutes les vertus et des flétrissures pour tous les vices. C'est elle enfin qui contient les monarques, car c'est devant son tribunal, qu'ils doivent, suivant l'énergique expression de Bossuet, venir un jour, sans cour et sans suite, subir le jugement des siècles.

Sa justice est immuable comme celle de la divinité. Elle juge tout d'après les principes de l'éternelle équité, et c'est par là surtout qu'elle commande la vénération des hommes. Jamais, en effet, elle n'a préconisé le mépris de l'autorité légale, qu'elle soit exercée par des rois ou par le peuple; l'injustice d'une guerre ou la violation d'un traité. Jamais elle n'a trouvé des louanges pour l'athéisme ou l'impiété, pour la cruauté ou la tyrannie. Elle vante partout le respect au culte de nos pères, l'attachement au sol natal, la valeur pendant la guerre, l'ordre et la tranquillité pendant la paix.

L'histoire fait naître et perpétue en nous le sentiment de l'amour de la patrie. Les impressions reçues aux premiers jours de la vie nous attachent aux lieux qui furent témoins de notre enfance : mais les souvenirs des actes glorieux de ceux qui sont nés dans la même contrée, augmentent nos affections de localité; par eux, toute la nation devient la famille; des liens fraternels unissent tous ceux qui s'enorgueillissent de porter le nom national; l'existence de tous repose sur la même gloire, et cette gloire devient l'héritage commun des générations futures.

Un peuple sans souvenirs historiques semble être né pour la servitude; il ne peut avoir cette noble fierté qui lui donne l'estime de soi-même et assure son indépendance : mais celui qui a sans cesse présents à la mémoire les hauts-faits de ses

Digitized by Google

aïeux, est toujours stimulé par la pensée de les imiter, et de conserver à jamais la véritable noblesse d'une nation, celle qui repose sur de grandes actions.

S'il en est ainsi, MESSIEURS, quel peuple plus que le peuple belge peut concevoir le sentiment d'une légitime fierté? Les annales du Hainaut surtout, qui font l'objet spécial de vos méditations et de vos travaux, sont fécondes en grands souvenirs historiques, et présentent à toutes les époques de sublimes leçons de patriotisme.

Aux premiers siècles, c'est Bavay (A)', la Rome Belge, l'ancienne capitale de la Nervie Romaine (B), Bavay qui, ravagée par Clodion et détruite par Attila (C), nous montre encore, après quinze siècles, les débris de ses fastueux monuments, de son cirque immense, de ses aqueducs gigantesques, de ses chaussées qui la rendaient le centre des Gaules, et dont la construction seule eût suffi pour éterniser les noms d'Agrippa et de Brunehaut. (D)

C'est Tournai, la ville royale, l'antique berceau de la monarchie française, qui fut sa première capitale, et conserva cet honneur pendant soixante ans; Tournai, qui donna des tombes à Clodion, à Childéric, et dont les anciens habitants ont pu s'enorgueillir d'avoir eu Clovis pour concitoyen.

C'est Prêle (E) aux bords fleuris de la Sambre, qui vit tomber 60,000 Nerviens, victimes de leur amour pour l'indépendance de la patrie (F). A quelques pas d'ici, c'est le château César (G),..... et comme s'il fallait que l'histoire écrite vînt se joindre à l'histoire monumentaire et aux traditions pour nous apporter, à travers dix-huit siècles, la gloire de nos ancêtres, Lucain nous apprend que six de leurs cohortes

' Voir à la fin de ce discours pour le renvoi des notes.

Digitized by Google

décidèrent la victoire à Pharsale; Tacite vante leur bravoure, et César, qui regarde les Belges comme les plus valeureux des Gaulois, proclame les Nerviens les plus braves d'entre tous les Belges...

Dans des temps moins éloignés, les lettres trouvèrent un asile dans le Hainaut: l'école de l'abbaye de Lobbes peut se glorifier d'avoir produit Olbert, Aletran, Adelbode, Burchard, et Forcuin.

Chaque ville, chaque village eut ses jours de célébrité : les Estinnes furent la résidence des rois d'Austrasie (H) : les capitulaires ont été en partie élaborés dans notre province : Charlemagne reçut à Valenciennes le serment des seigneurs (I), et Mons lui doit l'honneur d'être aujourd'hui la capitale du Hainaut.

Le vaste empire qu'il avait fondé s'écroule; les Normands, et après eux les Huns, se répandent dans la Belgique; les habitans de Mons et de Valenciennes sont préservés, par leur valeur, des fléaux qui désolèrent le reste de la province (J). Bientôt après commence une des époques les plus brillantes de l'histoire du Hainaut.

Voici venir la longue série des Baudouin, ces nobles comtes aux mœurs austères, aux vertus chevaleresques, qui prennent, pendant deux siècles, une part si glorieuse aux grands événements qui ont préparé la prospérité de notre province.

Quel imposant tableau se déroule alors à nos yeux!

Le bruit de la souffrance des chrétiens d'Orient est parvenu dans notre contrée; le récit des profanations dont le tombeau du Christ est l'objet, émeut le cœur et la piété de nos ancêtres; Pierre l'ermite a parlé, et à l'instant, nobles, prélats et vassaux se lèvent et vont se ranger sous l'étendard de la Croix.

Dans son enthousiasme impatient, le cénobite ne souffre pas les lenteurs des préparatifs du départ. Il devance l'armée des

Digitized by Google

croisés, et bientôt les cadavres de ses infortunés compagnons, moissonnés par la famine et le fer des Sarrasins, indiquent à Godefroid le chemin de la Palestine. A côté de ce héros, qui résume en lui seul la pensée de tout un siècle et montre une vertu ignorée de l'antiquité, l'union de l'humilité religieuse et de l'amour de la gloire, se groupe toute la noblesse du Hainaut, à la tête de laquelle s'avance Baudouin de Jérusalem, qui dirige les croisés au siége d'Antioche et disparaît bientôt sans retour au milieu des montagnes de Nicée; Ive, sa vertueuse compagne, va passer sa vie à le chercher dans les déserts; mais nul n'a jamais dit quel fut le sort de son époux! (K)

Qui pourrait résister à un juste sentiment de fierté en lisant ces mots dans les annales de la province : C'est dans le temple de S.te-Waudru que retentissait l'éloquence de S.t Bernard, qui entraîna à la conquête de la Terre-Sainte, neuf mille chevaliers du Hainaut; c'est là que plus tard Baudouin, le futur empereur de Constantinople, a pris la Croix.

Jacques d'Avesnes acheta par sa mort la victoire d'Antipatride.

Rumigni, porte-étendard des comtes du Hainaut, assailli par les Sarrasins, rapporta, dans le camp, malgré ses dix-sept blessures, son drapeau ensanglanté. Ce drapeau fut ensuite confié à Drugo Dumont de Gages, dont les descendants ont vécu parmi nous.

On chercherait en vain dans l'antiquité un dévouement plus sublime que celui de Gérard d'Avesnes, le jeune ami de Godefroid. Tombé dans une embuscade, au siége d'Antipatride, les infidèles pour détourner les coups des croisés, l'attachèrent à un poteau à l'endroit où l'attaque était des plus vives; les deux armées furent saisies d'admiration en le voyant exciter les siens au combat et les conjurer de ne pas songer à sa vie pour assurer la victoire.

Digitized by Google

Quand Godefroid s'élança sur les murailles de Jérusalem, la gloire de mettre le premier le pied sur ses remparts conquis au prix de tant de souffrances et de travaux, ne lui fut pas réservée. Elle appartint à deux guerriers du Hainaut, Letholde et Engelbert de Tournai.

Parcourez l'histoire des croisades, vous trouverez parmi les guerriers les plus illustres, grand nombre de noms qui nous sont connus; c'est Wautier de Bousies; c'est Mathieu de Valincourt; c'est Rainier de Mons; c'est Robert de Boussoit, et tant d'autres. Puis, pour les couronner tous, vous verrez Baudouin VI, le législateur du Hainaut, que les suffrages unanimes des croisés placèrent sur le trône des Constantins.

C'est ainsi que, dans l'espace de cent quatre ans, on vit la province de Liége donner un roi à Jérusalem, et celle de Hainaut, un empereur à l'Orient. (L)

Avant de quitter ces époques héroïques si fécondes en résultats, n'oublions pas de rendre hommage à la mémoire de ces pieux chevaliers qui, au retour de ces expéditions lointaines, ont rapporté dans nos régions les sciences, les arts et les lettres, et qui préparèrent un des plus grands événements du moyen-âge, l'affranchissement des communes : car ces saintes entreprises ont rapproché le vassal du seigneur, en établissant entre eux une communauté continuelle de périls et de gloire.

L'histoire du Hainaut est une longue série d'événements glorieux et dramatiques.

Ferrand, battu à Bouvines, a vu, après huit ans de captivité, briser ses fers par S.t Louis, ce prince ne put résister aux larmes de l'épouse de l'illustre prisonnier.

Quarante ans plus tard, Valenciennes seule arrêta et repoussa l'armée du comte d'Artois.

Au commencement du quatorzième siècle, les Juifs, chassés

Digitized by Google

de France, trouvèrent un asile dans notre cité; une de ses rues conserve encore le nom que lui donna alors cette généreuse hospitalité.

Ce siècle de chevalerie fut signalé par un acte digne de l'admiration de la postérité : ce que Charles-le-Bel n'avait osé tenter pour sa sœur, Jean de Hainaut, à l'aide de trois cents Montois et Tournaisiens, l'a glorieusement accompli: il replaça Isabelle de Valois sur le trône d'Angleterre.

Guillaume de Hainaut, si célèbre par l'inflexible impartialité de sa justice, fut médiateur entre le roi de France et le duc de Brabant; après avoir vu l'une de ses filles sur le trône d'Angleterre, il vit couronner l'autre à Milan, et refusa lui-même le sceptre que l'excommunication avait enlevé à son beau-frère.

Quel noble caractère nous présente Jacqueline de Hainaut; quelle grandeur dans l'infortune; quels sacrifices faits à l'amour; quel sublime dévouement à l'objet aimé!

C'est à cette époque qu'on vit briller dans tout son éclat la magnificence de la cour des comtes de Hainaut; chacun des seigneurs qui la composaient avait lui-même la sienne; dans toutes les rues de la capitale, s'élevaient des hôtels fastueux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. Pour satisfaire le luxe de ces somptueux châtelains, des fabriques de toutes espèces s'étaient établies dans nos murs et une foule d'ouvriers encombrait nos quartiers.

Cette prospérité fut passagère comme toutes les choses d'ici-bas. La souveraineté de notre province fut dévolue à Philippe-le-Bon; les seigneurs du Hainaut suivirent sa cour; Bruxelles hérita des grandeurs de notre ville. L'éloignement de tant de notabilités montoises avait laissé inactifs un grand nombre d'artisans. La misère était profonde; les magistrats, pour la soulager, décrétèrent la construction de l'Hôtel-de-Ville. Ce

Digitized by Google

fut une grande et généreuse pensée, que celle d'honorer les arts en allégeant les souffrances du peuple. Nos aïeux ont voulu que l'édifice où se traitent les intérêts de tous, dût son origine au sentiment d'une sollicitude paternelle pour tous; et que nul de leurs successeurs ne se rendît dans cette enceinte, sans songer que son premier devoir est d'assurer l'existence du pauvre et de venir à son secours dans des jours de calamités. (M)

C'est quelque temps après que la piété somptueuse des dames chanoinesses jeta les fondements de l'admirable édifice de Sainte-Waudru.(N)

M.r Lacroix, notre honorable collègue, a élucidé, par la sagacité de ses recherches, des faits intéressants de l'époque de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne. Les archives dont il est le dépositaire contiennent une foule de documents qui attestent la célébrité passée de notre ville, et la courageuse fermeté de ses magistrats. Les délibérations du conseil de ville des 21 et 22 mai 1499, sur l'apposition du scel de la ville au traité de paix entre la France et l'Espagne, prouvent la prudente circonspection de nos échevins, et l'importance qu'on attachait à leur sanction. (O)

Charles-Quint avait pour la ville de Mons une prédilection marquée. Un des premiers actes de son règne fut de déclarer la cour du Hainaut indépendante; il lui donna la devise mémorable : *De Dieu et du Soleil.*

Faut-il s'étonner alors que François I.er, à la bataille de Pavie, ne voulut remettre son épée qu'à un seigneur du Hainaut, et qu'il choisit Delannoi?

Aucune position n'est plus heureuse que la nôtre pour étudier l'histoire; nous ne pouvons faire un pas sans évoquer des souvenirs nationaux; les champs de Seneffe, de Lens, de Saint-Denis ne sont pas loin de nous. Cette enceinte elle-même ne vous rappelle-t-elle pas un trait de courage de nos

Digitized by Google

ancêtres? c'est par les croisées d'une salle voisine que les soldats de Louis de Nassau pénétrèrent dans cet édifice, où nos magistrats municipaux s'étaient barricadés pour délibérer et pour résister jusqu'à la dernière extrémité. (P)

C'est sur cette place publique que d'Albe fit, au milieu de toutes ses victimes, tomber la tête de Deleste, de ce courageux citoyen dont le seul crime était d'avoir, au poste d'Epinlieu, soutenu avec quelques braves des assauts réitérés, et d'avoir ramené sa petite troupe avec les honneurs de la guerre.[1]

De Glymes, pressé d'exécuter les sentences de l'inquisition, répondit à Philippe II : « Vous m'avez donné une épée pour « défendre le pays avec honneur, et non pour la faire servir « à l'office du bourreau. [2] »

N'arrêtons pas nos regards sur ces jours de funeste mémoire, où la farouche cruauté du duc d'Albe désolait notre malheureuse cité; ne songeons à cette époque que pour nous rappeler que les Etats de la province et les magistrats de Mons osèrent réclamer contre l'imposition des dixième et centième deniers, qui menaçait nos manufactures d'une ruine inévitable.

Les femmes elles-mêmes devinrent parfois des héros. La comtesse d'Épinois se plaça sur la brèche, à la tête des valeureux Tournaisiens, et obtint une capitulation honorable d'un des plus grands capitaines de l'époque.

En tout temps, disons-le avec orgueil, ceux qui furent appelés à la direction de nos cités soutinrent avec honneur et fermeté la dignité du caractère national.

Interrogez les archives de notre ville de 1678, vous trouverez des lettres de noblesse délivrées par Charles II à tous les membres du corps municipal, pour leur courageuse résistance pendant le blocus dont la bataille de S.t-Denis nous délivra. (Q)

[1] Paridaëns, *Hist. de Mons*, p. 77.

[2] Le même, *Souvenirs nationaux*.

Digitized by Google

Vingt-trois ans plus tard, les bourgeois, encouragés par leur exemple, se mélaient aux troupes de la garnison pour arrêter les armées victorieuses de Louis XIV, qui, à son entrée après le second siége, ne trouva que des débris et des ruines encore fumantes.

Ces souvenirs, pris au hasard entre mille autres dans les fastes de la province, ne suffisent-ils pas pour nous rendre heureux et fiers d'avoir vu le jour dans une contrée riche des trésors de la nature, plus riche encore des hommes qu'elle a produits? Je ne vais pas, MESSIEURS, vous retracer des faits historiques que vous avez, aux jours de votre enfance, entendus de la bouche de vos pères; je ne vous parlerai pas de ceux dont vous avez été les acteurs ou les témoins. La tradition vous rappelle, à chaque instant, le bonheur de nos contrées sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, et les jours de félicité du règne de Marie-Thérèse. Elle vous a dit les grands débats qui furent vidés dans les plaines de Fontenoy. Je ne vous parlerai pas des jours nébuleux des révolutions passées; je ne reporterai pas vos souvenirs sur les champs de bataille de Jemmapes et de Fleurus. Vos pensées ne vous retracent-elles pas assez souvent la gloire du grand capitaine? N'êtes-vous pas encore saisis d'étonnement, d'avoir vu de nos jours, un homme, conquérant comme César; restaurateur du christianisme comme Clovis; législateur comme Charlemagne; magnifique comme Louis XIV, et dont la grandeur est venue s'abîmer à vos yeux dans les plaines de Waterloo?

Que l'étude de l'histoire est grande et belle pour des hommes qui ne trouvent jamais le sol de la patrie muet sous leurs pas! Qu'elle est noble la mission des associations scientifiques qui tendent à rendre cette science populaire! Pour atteindre à ce but, n'oubliez pas, MESSIEURS, qu'il faut parler aux yeux de toutes les classes de la société; il faut matérialiser, pour ainsi

Digitized by Google

dire, le génie de l'histoire... Il faudrait que de rustiques obélisques apprissent aux villageois que la terre qui porte leurs moissons, a jadis été foulée par des héros; ils chériraient bien plus le hameau natal, s'ils savaient qu'il est au loin célèbre. Il faudrait que le peuple, en se rendant au travail, rencontrât sur son passage les images vénérées de ceux qui furent les bienfaiteurs de l'humanité.

Si la surface de notre pays était couverte des monuments de la gloire de nos ancêtres et des statues de tous les héros morts pour son indépendence, quel despote oserait tenter de l'asservir? quand il méditerait ce projet impie, il ne pourrait s'empêcher de se souvenir que des magistrats, appuyés sur les titres de noblesse de leurs prédécesseurs, veillent sur les libertés publiques. Et l'étranger respecterait le territoire national, quand il saurait que, pour repousser une agression ennemie, il y a dans nos cités, des citoyens prêts à déposer leur généreuse offrande au pied d'une colonne patriotique, et qu'il va rencontrer à la frontière des soldats fiers de tomber auprès des monuments qui transmettent à la postérité les noms de ceux qui meurent pour la patrie!

Digitized by Google

NOTES.

(A) Bavay.

L'auteur des Fastes universels fait remonter l'origine de Bavay à l'an 1170, avant l'ère chrétienne, et lui donne pour fondateur Francus, fils d'Hector; elle fut, dit-il, appelée la nouvelle Troye, et fut long-temps capitale d'une partie des Gaules. (*Fast univer.*, t. 1.er, p. 270.) Lambiez, dans son *Histoire monumentaire du nord des Gaules*, fixe sa fondation à l'an 1176. Le père Delwarde, vol. 1.er, p. 32, la reporte à la fin du règne d'Auguste.

Prétendre fixer d'une manière précise, l'époque de la fondation de Bavay est sans contredit très-hasardeux. Mais quand les documents *écrits* manquent à l'historien, il doit interroger les débris des monuments des siècles reculés, pour dissiper ses incertitudes. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les ruines qu'on aperçoit aujourd'hui à Bavay, pour être convaincu que sa fondation est bien antérieure au siècle d'Auguste.

Les vastes galeries souterraines que l'on aperçoit encore doivent avoir été construites pour le culte des Druides; il serait difficile de leur assigner une autre destination.

Digitized by Google

Le gros mur qui forme la première enceinte a été construit avec différentes espèces de ciments. Les constructions romaines se font ordinairement reconnaître par l'interposition horizontale de carreaux de terre cuite entre les pierres ; on n'en remarque aucun dans ces remparts. En 1790, on a découvert en plusieurs endroits les fondations du cirque construit par Auguste, on a trouvé sous elles d'autres murailles de construction différente, allant du midi au nord. Des pierres énormes blanches et bleues, représentant des figures d'hommes et d'oiseaux artistement sculptées, avaient été jetées ça et là dans les fondations ; elles proviennent évidemment de la démolition d'édifices plus anciens, et attestent l'existence d'une ville importante bien antérieure au siècle d'Auguste.

L'ouvrage du Père Lambiez, qui peut être utilement consulté pour les descriptions, offre sur la circonscription de Bavay, des détails que les antiquaires ne liront pas sans intérêt.

Le gros mur du cirque avait 1116 pieds de longueur sur 276 de largeur ; en tout 12,320 pas géométriques.

Le circuit de Bavay romaine, comme les débris l'indiquent encore aujourd'hui, avait 1200 toises de l'orient à l'occident, sur 1800 du midi au nord ; il s'étendait du pont de Moulcon sur la route de Rome, au pont à Planques sur la route de Paris ; au pont de Ramez sur le chemin de Famart, et au pont de Pray sur la chaussée de Valenciennes ; remontait au quêne Lucay sur la route de Gand ; de là vers Wodenpreau, et traversait la chaussée d'Utrecht, près le rieu Raoul, ensuite celle de Maestricht à petits cailloux ; celle de Trèves au pont de Matrimet, et terminait son cercle au pont de Moulcon.

(B) Bavay, capitale de la Nervie romaine.

M.r Chotin, dans son *Histoire de Tournai et du Tournaisis*, ouvrage remarquable par la profondeur de l'érudition et par l'immensité des recherches, dit, à la page 18 du 1.er vol. : « Tournai était la « capitale de cet état indépendant (le pays des Nerviens) : c'est un fait « aujourd'hui *incontestable*. »

Nous eussions désiré de voir M.r Chotin indiquer les motifs d'une assertion aussi nettement prononcée ; sans révoquer en doute la haute

Digitized by Google

antiquité de sa ville natale et la splendeur dont elle brillait dès le V.me siècle, nous pensons que l'auteur, en avançant qu'elle fut autrefois la capitale des Nerviens, a été trop dominé par la pensée qu'il a choisie pour épigraphe : *Mon pays avant tout.* Nous croyons au contraire qu'il est incontestable que ce fut Bavay. En effet, les huit routes qui avaient cette ville pour point de départ, indiquent qu'elle était le point central d'une grande circulation. — On ne peut nier qu'elle fut la résidence des gouverneurs romains, et il n'est guère probable qu'ils se fussent fixés dans une ville du second ordre. — Les anciens avaient coutume de désigner les capitales par l'adjonction du nom du peuple auquel elles appartenaient; c'est ainsi qu'ils disaient *Lutetia Parisiorum, Aduatica Tungrorum, etc.;* et Bavay est partout désignée sous la dénomination de *Baganum*, ou *Bagacum Nerviorum.*—On ne prétendra certainement pas que *Bagacum* et *Turnacum* fussent la même ville, puisque l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger en parlent plusieurs fois comme de villes différentes; et qu'en mentionnant la route de Rheims à Bavay, il dit : *à Bagaco Nerviorum, decortorum Remorum.* Miræus, l. antiq. belg., partage cette opinion. Ptolemée, l. 2., geog., la désigne positivement quand il dit : *Subprædictis autem gentibus habitant septentrionaliores Nervii, quorum civitas Baganum.* Nous citerons, d'après Vinchant, p. 27, édit. de 1548 : Pierre Bertius; Mercator; Philippe Cluverius; Mejer; Natilis Comes; Desselius; Duplessis; Scaliger, *not. gall.,* qui ne craint pas de dire: *Constat mihi certo Tornacenses non esse Nervios.*

Cette assertion de Scaliger pourrait paraître étrange, si l'on oubliait de remarquer que la partie de Tournai, qui se trouve sur la rive gauche de l'Escaut, devait nécessairement faire partie du territoire des Ménapiens, car ce fleuve faisait la limite entre eux et les Nerviens. Or il n'est pas probable que les Nerviens aient choisi pour capitale une ville qui se trouvait à l'extrémité de leur pays et bâtie en partie sur un territoire étranger.

Enfin l'opinion de ceux qui, voulant à tout prix faire de Tournai la capitale des Nerviens, ont été jusqu'à prétendre que *Bagacum* et *Turnacum* étaient la même ville, se trouve complétement réfutée par l'itinéraire attribué à Antonin, qui trace la route de Gessoriacum à Bagacum, de la manière suivante :

Digitized by Google

A portu Gessoriaco,	M. p.	Boulogne.
Tervannam	18	Terouane
Castellum	9	Mont-Cassel
Veroviacum	16	Verwick
Turnacum	18	Tournai
Pontemscaldis	12	Escaut-pont
Bagacum	12	Bavay.

Nous pouvons donc, d'après ces autorités, dire avec plus d'assurance que notre honorable condisciple M.r Chotin, que jamais Tournai ne fut la capitale des Nerviens.

(c) Bavay détruite par Attila.

Les historiens du cinquième siècle, en parlant des ravages d'Attila, ne trouvent pas d'expression assez vive pour peindre la désolation dont ils étaient pénétrés à l'aspect des scènes de carnage dont ils ont été les témoins. S.t Jérome, dans sa lettre à Agéruchie, dit : « Je vous dirai un mot des malheurs de notre temps, qui sont si « grands que, si nous survivons encore en petit nombre, c'est bien « moins un effet de notre mérite que de la miséricorde de Dieu. Des « nations farouches et innombrables se sont répandues dans toutes les « Gaules : la ville de Mayence est prise et démolie; Worms, après un « long siége, a été détruite; la puissante ville de Rheims, Amiens, « Arras, Terouane, Tournay, Spire, Strasbourg ont été transportées « en Allemagne, c'est-à-dire qu'une partie de leurs habitants ont « été réduits en esclavage, etc. »

Salvien (lib. 6, *de Gubern. Dei*) s'étonne de ce que de si grands maux n'aient point encore corrigé le déréglement des mœurs. *Quidamentius quàm in malis esse,* s'écrie-t-il, *et malorum intelligentiam non habere!*

Il dit aux Tréviriens désolés, qui ne laissaient pas de solliciter le rétablissement des Jeux du cirque : *Circenses ergo Treviri desideratis et hoc vastati hoc expugnati post cladem, post sanguinem, post supplicia, post tot civitatum excidia!*

On voit par ces paroles et par le *panem* et le *circenses* de Juvénal, que la fureur des spectacles ne se ralentit pas en raison des calamités publiques.

B.

Digitized by Google

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque où les barbares furent expulsés de la Gaule et sur le lieu de leur défaite. De Guyse, t. 2, l. 8, c. 28, rapporte qu'Ataulfe, après avoir reçu en partage la Belgique et l'Aquitaine, entra dans la forêt charbonnière, possédée par les Vandales, et rangea son armée en un lieu près de la ville du Rœulx, qui a retenu de cet événement le nom de Gottignies; que le roi des Vandales, qui tenait le siége de ses états à Bavay, l'ayant reconnu, prit la fuite, fut mis honteusement en déroute, et que Bavay tomba au pouvoir des Goths.

Mais Vinchant, p. 62, réfute l'assertion de de Guyse: « Alaric, roi « des Gots, dit-il, donna de rudes secousses à l'Italie, et après avoir « emporté et saccagé la ville de Rome, mourut à Cusance, et Ataulfe, son « beau-frère, lui succéda, qui, pour complaire à Placidie, sa femme, « sœur à l'empereur Honorius, quitta l'Italie, se retirant en l'Aqui- « taine et y fit de grandes cruautés; puis franchit les Pyrenées pour « rentrer en Espagne, où il a commencé le royaume des Gots, qui a « duré près de 300 ans. »

Dewez adopte cette opinion de Vinchant, et dit, t. 1.er, p. 201: «Les légions romaines, déférèrent l'empire à un soldat nommé Constantin, qui, sur la fin de l'automne de l'an 407, passa de la Grande-Bretagne dans la Gaule, où il s'empara de Boulogne. Les Francs et les Belges se réunirent aux Romains pour combattre les ennemis communs des nations. Les Barbares furent complètement détruits dans une grande bataille qui se donna sur les limites du pays des Nerviens, près du Cateau-Cambresis, selon la conjecture de Desroches, qui appuie son opinion sur la tradition constante des habitants, qui disent que les retranchements que l'on voit encore en cet endroit, ont été élevés à l'époque et à l'occasion de cette bataille. »

M.r Chotin, dans son Histoire de Tournai, p. 77, émet la même opinion.

(D) Les monuments de Bavay.

La pierre à sept coins, posée aujourd'hui au milieu de la place, fut substituée dans le treizième siècle à une autre plus ancienne, et d'une élévation extraordinaire. A cette pierre commencent ou viennent aboutir sept chemins militaires, vulgairement appelés chaussées Brunchaut.

Digitized by Google

Le premier se dirige vers la ville de Mons au nord-est; le second vers celle de Tongres ou vers les peuples aduatiques, à l'orient; le troisième vers Trèves, au sud, et le quatrième vers Rheims, au midi; le cinquième vers Soissons, au sud-ouest; le sixième vers Cambrai, chez les Morins, à l'ouest, et le septième enfin, qui fait une fourche vers Gand et Tournai, au nord.

Les habitants de Bavay appellent *murs des aidus*, les restes du bel aqueduc qui amenait de l'eau de cinq lieues de distance, de Floursie et d'Avesnes. Elle passait sous la Sambre, remontait par des tuyaux de plomb dans un château d'eau, et coulait ainsi sur les colonnes massives, appelées vulgairement les Tournelles, qui se communiquaient l'eau les unes aux autres par le moyen d'une voûte supérieure sur laquelle était le canal, dont le lit était recouvert de terre cuite. A l'embouchure de cet aqueduc, on remarque encore les vestiges des bâtiments spacieux et magnifiques, qui formaient les Thermes; les bancs étaient pavés de pierres bleues très-polies et d'une grandeur extraordinaire. Les cloaques qui formaient les décharges des eaux de ces bains, servent aujourd'hui de caves aux habitants de Bavay.

Il y avait dans l'enceinte des vieux murs ruinés de cette ville, un superbe monument érigé en l'honneur de Tibère, lors de son arrivée à Bavay; les statues en marbre blanc, de cet empereur et de Livie, sa mère, y étaient placées avec l'inscription suivante : *Tiberio Cæsari Augusti filio Divi nepoti, adventui ejus sacrum hoc Cneus Licinius curavit fieri voluntarios navos* (pour *voluntarius navus.*) Cette inscription incrustée dans la muraille qui entoure la maison des anciens oratoriens, ainsi que les deux statues placées aux côtés de la grille, attestent l'entrée triomphante de Tibère à Bavay, vers l'an 12 de l'ère chrétienne; car, 1.° Tibère, dans cette inscription n'est point appelé *Tiberius Claudius Nero;* mais *Tiberius Cæsar.* Ainsi, ce fut après son adoption par Auguste, et conséquemment après la mort de Caïus et de Lucius César, fils d'Agrippa, qui avaient été adoptés avant lui; 2.° comme il n'est point nommé *Auguste*, mais seulement *César*, on a droit de conclure que c'était avant l'an 14 que ce prince parvint à l'empire; 3.° enfin, l'inscription n'est point *Divi filio*, mais *Augusti filio;* ainsi l'époque de l'entrée de Tibère à Bavay doit être fixée avant

Digitized by Google

l'apothéose d'Auguste; en effet on voit constamment sur les médailles de Tibère, après cette apothéose : *Tiberius Cæsar Divi augusti filius Augustus.* Encyclop. voc., Bavay.

(E) Prêle.

Des historiens prétendent que Lobbes était le lieu où les Nerviens furent détruits. Pontus Heuterus, l. 1, ch. 2, dit que l'armée nervienne campa vers Maubeuge, Beaumont, Thuin, Walcourt et autres lieux voisins; qu'ils placèrent les femmes, les vieillards et les enfants auprès de marais inaccessibles aux ennemis. On retrouve encore près de Lobbes, un large fossé qui traverse dans toute leur longueur les bois qui couronnent cette localité; les habitants l'appellent encore aujourd'hui *le fossé Nervia;* ce qui fait supposer qu'il servit de retraite à ceux qui n'avaient pu prendre les armes. L'aspect des rives de la Sambre en cet endroit, répond assez à la description qu'en fait César.

Mais l'opinion de M.r Dewez, qui désigne *Prêle* comme le lieu de la bataille, est plus généralement reçue. Cette opinion a pour elle l'étymologie du nom *prêle* (*prœlium*, combat,) qui est celui de plusieurs villages connus par des faits d'armes. La largeur de la rivière, la hauteur des rives, les lieux circonvoisins se trouvent en général conformes à la description de César; la quantité d'ossements humains qu'on trouve en cet endroit semblent le désigner comme le lieu où fut donnée la bataille.

(F) Défaite de soixante mille Nerviens.

On ne se fait pas souvent une idée juste de la population de notre pays lors de l'invasion romaine; les anciens historiens qui ont décrit le pays, le montrent partout couvert d'immenses marécages et de forêts, qui semblent y laisser peu de place pour l'habitation et l'alimentation des hommes. Cependant, si César, à qui l'on ne reproche ordinairement pas d'exagération dans ses récits, a fait un dénombrement exact des forces des Nerviens, la population de nos contrées devait alors être considérable : car il dit que les nations situées en-deçà de la Marne et de la Seine, devaient fournir cent cinquante mille combattants. Le contingent de la Belgique proprement dite excédait encore ce nombre.

Digitized by Google

Les Nerviens du Cambrésis, du Hainaut et de l'occident du Brabant étaient imposés à 50,000 hommes; les Atrébates à 15,000; les Morins à 25,000, les Ménapiens à 9000; les Aduatiques à 29,000. — De sorte qu'environ trois cent mille combattants devaient s'opposer à la conquête de César.

La défaite des Nerviens fut si complète que de 50,000 combattants qui formaient, dit César, dans cette journée l'armée nervienne, à peine 500 hommes échappèrent au fer destructeur de l'ennemi; de 95 sénateurs présents à cette sanglante bataille, trois seulement survécurent au désastre. — Florus en parle en ces termes : *Cæsar contra Nervios maximo discrimine pugnavit, eamque gentem delevit, quæ bellum gessit, donec ex sexaginta millibus armatorum, trecenti superessent et ex nonaginta quinque senatoribus tres tantum modò evaderent.* Voy. *app. alex. in Belg. orosll.* 6, c. 7; *Iren,* l. 5, c. 2.; *Comm. de Cés.*, l. 2. La défaite des Nerviens dut causer une vive sensation à Rome, puisqu'elle y fut célébrée par des réjouissances publiques, qui se prolongèrent pendant quinze jours.

(G) Le château César.

Quelques auteurs ont pensé que ce camp pouvait être situé au village d'Assche, entre Alost et Bruxelles. Mais cette opinion ne peut être sérieusement soutenue. — L'emplacement de Mons, sous le rapport stratégique, commandait certainement la préférence. Il est à une distance plus rapprochée de Bavay, dont César méditait le siége. Il dit avoir bâti une forteresse pour comprimer les Nerviens, et y avoir envoyé la légion de Cicéron; ce ne pouvait donc être à Assche, qui ne faisait pas partie du territoire nervien. Les garnisons étaient, en général, éloignées les unes des autres de cent mille pas, 25 lieues environ; c'est bien la distance qui sépare Mons de Terouane où était Caïus Fabius, et de Tongres, où se trouvait Sabinus Cotta. Quand Quintus Cicéron se trouva assiégé dans son camp par les Nerviens, César était à Amiens; il ordonna à Crassus, qui occupait le Bauvoisin, et à Fabius, qui était à Terouane, de venir en toute hâte le rejoindre à Arras. De là il s'avança à marches forcées, et rencontra l'ennemi près d'une vallée voisine d'un ruisseau. Le combat s'engagea le matin, et le soir il avait délivré Cicéron.

Digitized by Google

Il est probable que la vallée dont il est fait mention était au-dessus de Valenciennes, qui est en effet à la distance d'une journée de Mons. Pontus Heuterus dit qu'alors l'Escaut n'était pas large en cet endroit, et qu'il n'a été rendu navigable que dans la suite.

Il n'est pas possible de croire, comme le prétendent Charron et Cousin, l. 1, c. 7, que le camp de Cicéron était Tournai; César n'eût pas manqué de faire remarquer que ce camp était défendu par une rivière, qui, après avoir reçu les eaux de plusieurs autres, était assez large à Tournai. César dit encore que l'endroit où se trouvait Cicéron était un château ou forteresse, *hæc celeriter ignem comprehenderunt et venti magnitudinem in omnem castrorum locum distulerunt: Cæs.*, l. 6, c. 16. Il dit que l'incendie détruisit des *cabanes*. D'un autre côté, comme le fait observer Vinchant, p. 35, si Quintus Cicéron eût été réduit à la dernière extrêmité, dans l'enceinte d'une ville aussi importante que l'était alors Tournai, il n'est pas problable que ses habitants, qui supportaient, comme tous les Belges, le joug des Romains avec impatience, eussent manqué l'occasion d'anéantir la légion romaine en joignant leurs efforts à ceux des assiégeants. Enfin, les traditions locales et la désignation de Mons, dans les anciens auteurs, achèvent de compléter cette preuve. Ils l'appellent pour la plupart *Locus castrorum*, *Mons castrorum*, *Castri locus*, et ses anciens habitants se nommaient avec fierté *Cæsari Montani*. Cet opinion est celle de Mirœus, chron. belg., an. 54; de Rob. Gaguin trans. Cæs.; de de Guyse, t. 1, l. 6, c. 68; de Lassabœus; de Meter, Ann. Fland., an. 14-15; de Jacques Lemaire; de Gilles Boucher; de Vinchant, Ann. du Hain., p. 35 et suiv., et de Dewez, 2.e vol. des mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

(H) Les Estinnes furent la résidence des rois d'Austrasie.

Letines ou *Lestines* paraît avoir pris son nom des *Letès* qui, après l'invasion des Barbares du nord, furent reçus dans les Gaules et se divisèrent, dans nos contrées, en quatre grandes peuplades. On trouve encore des traces de leur nom dans *Lœtia*, *Liessies*, près d'Avesnes.

Les villages des Estinnes rappellent de grands souvenirs historiques. Les rois d'Austrasie y avaient un palais appelé *Leptinæ*. Les résidences

Digitized by Google

royales se divisaient alors en deux habitations; l'une d'elles se trouvait aux Estinnes-Hautes, l'autre aux Estinnes-Basses. On trouve encore des traces de ces palais; un puits a conservé le nom de *Puits Pepin*, et une métairie celui de la *Cour de Pepin*.

Ces villages sont encore célèbres par le concile qui s'y tint le 1.er mars 743. — On y a introduit l'usage de dater d'après l'ère chrétienne, selon le comput de Denys-le-Petit. — On trouve à la fin des actes de ce concile, une formule de renonciation au démon, en langue tudesque, qui offre une ressemblance parfaite avec le dialecte flamand. — On y remarque encore une énumération des superstitions payennes, que le christianisme n'était pas parvenu alors à déraciner, telles que : l'offrande de viandes aux mânes; les sacrifices dans les forêts; les augures; le feu *nodfir*, qu'on obtenait en frottant l'un contre l'autre des morceaux de bois; les cris du peuple pendant les éclipses; etc., etc.

Charles-le-Chauve y alla en 870 retrouver son épouse, qui l'y attendait, et y reçut les grands du royaume et les seigneurs du pays. — Des deniers d'argent furent frappés à cette occasion.

Enfin, plusieurs capitulaires de Charlemagne sont datés de *Leptines*.

(1) Charlemagne inauguré à Valenciennes.

« Le roy Charles, dit Vinchant, p. 125, suivant la coutume de son « père, publia une journée d'état, pour adviser aux affaires de son « royaume; et pour mieux attirer l'affection des seigneurs et peuple « d'Austrasie, qu'il avait nouvellement sous son obéissance, fit l'assemblée dans Valenciennes, après qu'il eût passé les fêtes de Pasques dans « son château de Herstal (771). Ce fut alors que les premiers seigneurs « d'Austrasie lui prêtèrent serment de fidélité, le reconnaissant pour « roy, et entr'autres les comtes Guerin et Adelhart : *ce qui lui donna « plus d'assurances pour réunir les deux royaumes et d'establir la « monarchie françoise.* »

Depuis la destruction de Bavay par Attila, Cambrai était la capitale du Hainaut, désigné alors sous le nom de forêt charbonnière; Charlemagne, allant à Valenciennes, en 804, divisa ce territoire en deux parties, l'une forma le Cambrésis, l'autre le Hainaut; il érigea Mons en capitale et lui octroya des priviléges. C'est après cette époque que les comtes

Digitized by Google

de Hainaut commencèrent à prendre le titre de comtes de Mons, comme on le voit dans une lettre de Baudouin, fils de Richilde, datée de 1086, *Balduinus dono Dei, comes de Montibus.*

(J) Mons et Valenciennes furent préservées des ravages des Normands. En 881, les Normands remontèrent l'Escaut, assiégèrent Condé, battirent, entre Valenciennes et Quiévrain, le comte Régnier et le firent prisonnier. Albrade, pour sauver la vie de son époux, s'empressa de venir déposer aux pieds du vainqueur ses trésors et ses joyaux. Celui-ci, touché par ce trait de tendresse conjugale, rendit Régnier à la liberté et remit à son épouse la moitié des richesses qu'elle lui avait offertes. Mais là s'arrêta sa générosité; il lança sur le Hainaut un essaim de barbares qui saccagèrent les monastères de Crépin, Saint-Ghislain, Denain, Maubeuge, Maroilles, Liessies, Haumont, Nivelles, Grammont et Lobbes, et mirent à feu et à sang toutes les villes du comté, « sauf, dit Vinchant, p. 139, Douai, qui, estant assaillie, fut secourue par les Saints dont on y avait sauvé les reliques; et Mons, où quantité de corps-saints furent cachez. » Doutreman, l. 1, c. 9, dit que Valenciennes fut aussi attaquée, *mais bien défendue par le courage des bourgeois, qui en chassèrent les barbares.* Cette invasion, si fatale pour les habitants du Hainaut, fut aussi funeste pour l'histoire. Tous les manuscrits furent brûlés, et leur destruction a remis dans une obscurité profonde les événements des siècles passés.

(K) Ida cherche son époux dans la Palestine.

« Les anciennes chroniques, dit Michaux, Hist. des Crois., t. 2, « p. 134, ont célébré l'héroïque dévouement d'Ida, comtesse de Hai« naut, qui fit le voyage d'Orient et brava tous les périls pour « chercher les traces de son époux. Ida, après avoir parcouru l'Asie « Mineure et la Syrie, ne put savoir si le comte de Hainaut avait « quitté la vie, ou s'il était prisonnier chez les Turcs. Elle avait été « accompagnée dans son voyage, par un noble chevalier, nommé « Arnoult. Ce jeune chevalier fut tué par les Sarrasins, lorsqu'il pour« suivait un daim dans les montagnes de la Judée. Le roi et les princes « de la ville sainte, dit Albert d'Aix, le regrettèrent beaucoup, parce

Digitized by Google

« qu'il était affable et sans reproche dans le combat; mais la douleur « de la noble épouse du comte de Hainaut fut plus grande encore, car « Arnoult avait été son ami et son compagnon de voyage depuis la « France jusqu'à Jérusalem. »

Vinchant dit, à ce sujet : « Aucuns disent qu'après la prise de Jéru= « salem, elle y alla, et qu'Evermarus, patriarche de la ville, l'assura « de la mort de Bauduin; elle retourna de la sorte dans le Hainaut, « fort affligée; mais, comme elle était sur la frontière vers les Arden= « nes, elle découvrit les embûches que lui dressait le comte de Chiny, « pour la prendre : ce qui l'obligea de se retirer dans l'abbaye de « S.t-Hubert, où elle fut très-bien reçue avec son train. »

(L) *Noms des principaux Croisés du Hainaut.*

Alain de Fontaine.
Albert de S.te-Aldegonde, mort à Tripoli.
Amand de Naast.
André de Jurbise.
Ansiau de Courcelles.
Baudouin, c. de Hainaut et de Flandre.[1]
Baudouin de Mons.
Baudouin, seigneur de Hennin-Liétard.
Baudouin de Hántes.
Baudouin de Neuville.
Baudouin de Roisin.
Charles de Frasnes.
Cunon ou Conon de Tournai.
D'Anneux, Jacq. souche de la famille de Wargnies.
D'Auxi, Philippe. [2]
De Bousies, Wautier.
De Lalaing, Nicolas.
Drogo Dumont, porte-étendard des comtes de Hainaut. [3]
Drogo de Dour.
Dumont, Jean. [4]
Eustache de Jeumont.
Eustache de Rœulx.
Everard, châtelain de Tournai.
Evrard de Montigny.

[1] Michaud, Hist. des Croisades, t. 5, p. 1 -3, fait de ce prince l'éloge suivant : « Il était parent des plus puissants monarques de l'Occident et descendait par « les femmes, de Charlemagne. Il se faisait chérir des soldats, dont il partageait « tous les dangers; il avait mérité l'estime des Grecs, qui, au milieu même des « désordres de la conquête, le célébraient comme le champion de la chasteté et « de l'honneur. Baudouin était le protecteur des faibles, l'ami des pauvres; il « aimait la justice et ne redoutait point la vérité. Sa jeunesse, qu'il avait honorée « par de brillants exploits et de solides vertus, donnait aux sujets du nouvel « empire l'espérance d'un règne long et fortuné; le rang qu'il tenait parmi les « guerriers et les princes, sa piété, ses lumières, son amour pour l'étude et pour « les savants, le rendaient digne de s'asseoir sur le trône d'Auguste et de « Constantin. »

[2] Son petit-fils fut gouverneur de Charles-le-Hardi.

[3] C'est de lui que descendent les Dumont de Gages.

[4] Parent du précédent; il fut aussi porte-étendard sous Baudouin IV.

B.q

Digitized by Google

Engelbert, châtelain de Tournai.
Garnier de Grez, parent de Godefroid.
Gautier d'Avesnes.
Gautier d'Aulnois.
Gautier de Gaves.
Genseric de Baillencourt.
Gérard d'Avesnes, seigneur de Leuze et de Condé. [1]
Gilbert de Tournai.
Gilbote de Fleurus.
Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont et de Wasmes. [2]
Gillon de Trazegnies. [3]
Guillaume d'Ergies.
Guillaume de Gomignies.
Gunchilde, femme de Baudouin.
Guy d'Enghien, seigneur d'Andrinople.
Guy de Fontaines.
Guy de Houdain.
Henry, frère du comte Baudouin.
Henry, châtelain de Binche.
Hygues de Bellignies.
Hugues de Roubaix, compagnon de Godefroid.
Isaac, seigneur de Hennin-Liétard.
Ives de Thumaides.
Jacques d'Avesnes. [4]
Jean de Jeumont.
Jean de Hoves.
Jean, s.r de Roubaix et d'Ellezelles.
Juvain de Valenciennes.
Letolde ou Lethalde de Tournay.
Mathieu d'Arbre.
Mathieu de Valincourt.
Nicolas de Perwelz.
Odo de S.t-Amand.
Rainier de Mons.
Rasse de Gavre.
Robert de Boussoit.
Robert de Boves.
Rumigni, Hugues.
Rumigni, Nicolas. [5]
Sohier de Silly.
Thierry, neveu du comte Baudouin.

[1] « Ce jeune homme fort estimé du duc Godefroid, envoyé à Antipatride « en qualité de héros d'armes, y fut arrêté par les Sarrasins, puis attaché à un « poteau et ainsi exposé sur les murailles dans l'endroit où les croisés assiégeants « dirigeaient le plus vivement leurs coups; il eut le courage, dans cette situation, « d'exhorter ses compagnons d'armes à redoubler leurs attaques sans chercher « à l'épargner : tout couvert de traits involontaires, il eut le bonheur de conser« ver du moins la vie. Il fut délivré à la prise de la ville, et obtint de Godefroid « un beau domaine dans la Palestine. » Le Mayeur, note sur le poème *Les Belges*, p. 272.

[2] V. sur Gilles-de-Chin les notes intéressantes de l'auteur d'OllaPodrida, p. 198.

[3] Avant de partir pour la Terre-Sainte, il vendit la terre d'Ath à Baudouin l'édificateur, pour subvenir aux frais de l'expédition.

[4] Jacques d'Avesnes prit la croix en 1189, et conduisit les Croisés de Flandre dans la Palestine. « Ce fut, dit Michaud, t. 3, p. 139, avec une profonde douleur « que les Croisés reconnurent (après la bataille d'Arzur) parmi les morts, un de « leurs chefs les plus habiles et les plus intrépides, l'illustre Jacques d'Avesnes. « On le trouva couvert de blessures au milieu de ses compagnons et de ses « parents tombés à ses côtés; après avoir eu un bras et une jambe coupés, il « n'avait pas cessé de combattre ; il s'écria en mourant : *O Richard ! venge ma « mort !* Le lendemain du combat, il fut enterré à Arzur dans l'église de la « Vierge. Tous les soldats de la Croix assistèrent en leur aut à ses funérailles. » *Voy.* Gautier Vini Sauf, l. 4, chap. 20, et Bromton, bibl. des crois., t. 2, § 61.

[5] « Il portait le grand étendard du comte de Hainaut; assailli par les Sarrasins, il se défendit si bien qu'après avoir reçu dix-sept blessures il rapporta son drapeau teint de son sang ; en mémoire de quoi, Baudouin le créa chevalier, et voulut que ses armes portassent dix-sept mâcles ». — Le Mayeur, notes du poème *Les Belges*, p. 272.

Digitized by Google

(m) L'Hôtel-de-Ville de Mons.

« Les échevins qui voyaient avec une extrême douleur (dit de « Boussu, p. 147) les pauvres ouvriers dans une indigence extraordi- « naire, formèrent la résolution de bâtir l'Hôtel-de-Ville moderne pour « leur donner, en travaillant, de quoi subsister. Il fut achevé au bout « de trois ans et couvert de tuiles; mais, l'an 1606, les grands vents « ayant emporté le toit, on le recouvrit d'ardoises. L'an 1718 on com- « mença à travailler au dôme qu'on éleva au-dessus du toit. »

Les anciens écrivains ne sont pas d'accord sur l'emplacement où se trouvait, avant cette époque, *la maison de la Paix*, c'est ainsi qu'on désignait alors l'Hôtel-de-Ville. Les uns disent qu'elle était rue de la grande Triperie, les autres rue de la Chaussée, à la maison occupée aujourd'hui par M.me V.e Chasselet, d'autres enfin la placent rue des Fripiers où demeure M.r Dumarez. Nous remettrons incessamment à la Société quelques éclaircissements à ce sujet. On sait qu'il existait autre- fois à la place de l'Hôtel-de-Ville actuel un hôpital. Au commencement de ce siècle, on avait dénaturé, par de malencontreuses réparations, le caractère de cet édifice; mais M.r de Puydt, alors architecte de la ville, le lui a rendu en partie. Espérons que tôt ou tard nos magistrats le rétabliront d'après les plans qui se trouvent aux archives. Un monument qui a une origine si noble doit exciter leur sollicitude et commander leur vénération.

(n) L'église de S.te-Waudru.

Cette église a été brûlée en 1093, par Thierry d'Avesnes. Elle n'était rebâtie qu'en partie, lorsqu'en 1112 un accident, dont on n'a jamais connu la cause, la réduisit en cendres avec les églises de S.t-Pierre, de S.t-Germain et une partie de la ville.

Baudouin fit réédifier l'église en 1113, et y fut inhumé en 1120. De Boussu, p. 40 et suiv.

Vinchant se tait sur ces événements et reporte l'embrasement général de la ville en 1148.

Ces deux historiens s'accordent à dire que la première pierre de l'édifice que nous admirons aujourd'hui, a été posée le 13 mars 1460. « Toute fois, dit de Boussu, quelques auteurs disent qu'elle fut com- « mencée plus tôt et achevée en 1449. Ce qui est contre la vérité « puisque les chiffres des voûtes marquent que les bras ont été construits

Digitized by Google

« l'an 1525 et 1527, et la maîtresse nef pendant les années 1580 et « 1589. »

Comme le fait observer de Boussu, ces derniers se trompent évidemment; mais un document historique dont nous devons la communication à l'obligeance de M.r le chanoine Descamps, curé de S.te-Waudru, et que nous rapportons en entier, parce qu'il est intéressant pour l'histoire du monument, prouve qu'il existait encore en 1452 une église de S.te-Waudru, d'une construction informe et grossière, dont une partie était tombée en ruine, et qu'à cette époque un édifice *somptueux* était déjà commencé.

En quel endroit se trouvait le vieil édifice? C'est une question sur laquelle il nous serait bien difficile de nous prononcer. On voit dans Vinchant que l'archiduc Maximilien prêta son serment dans l'église de S.te-Waudru, le 2 novembre 1477; c'est évidemment dans l'église ancienne. On doit conclure de là que cette dernière église existait encore pendant que l'on a construit la nouvelle. Mais où était-elle bâtie?.... Bornons-nous pour le moment à constater que l'édifice moderne était commencé en 1452. La pièce suivante lève tout doute à ce sujet :

« *Guillermus miseratione divinâ et sancti Martini in Montibus sacrosanctæ romanæ ecclesiæ presbyter cardinalis de Estoutevilla, vulgariter nuncupatus in regno Franciæ ac singulis Galliarum provinciis apostolicæ sedis legatus, universis et singulis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis salutem in domino sempiternam. Licet is de cujus munere venit ut sibi à suis fidelibus dignè et laudabiliter serviatur de habundantiâ suæ pietatis quæ merita supplicum excedit et vota benè servientibus sibi multò majora retribuat quàm valeant promereri, nihilominùs tamen desiderantes domino populum reddere acceptabilem et bonorum operum sectatorem fideles ipsos ad complacendum et quasi quibusdam allectivis muneribus, indulgentiis videlicet et remissionibus invitamus, ut exindè reddantur divinæ gratiæ aptiores. Cùm itaque sicut accepimus Ecclesia collegiata sanctæ Waldetrudis opidi montensis in Hannoniâ, cameracensis diocesis, in quâ nonnullæ nobiles domicellæ canonissæ seculares divinum servicium facere, ac altissimâ sincerâ devotione formulari dignoscuntur*, rudi quodam et grosso *ædificio a suæ fundationis* initio constructo fuerit *et ob eam causam ipsæ nobiles canonissæ zelo devotionis accensæ volentes domino pro ipsius majore cultu et honore* templum ornatius *dedicare, dictam ecclesiam in unâ parte dirui ac quoddam sumptuosum* ædificium *erigi fecerint, quod si aliquandò perfici et sicut incœptum est, hujusmodi antiqua ecclesia in novam prorsùs posset commutari, id in non modicum divini cultûs honorem, devotionisque pupuli fervorem cederet pariter et augmentum, ad cujus tamen* ædificii perfectionem *redditus ipsius ecclesiæ cum admodùm ut etiam accepimus tenues sint et* ædificium

Digitized by Google

valde sumptuosum existat, *non suppetunt, quinimò ipsorum Christi fidelium pia suffragia ad hoc plurimùm fore noscuntur oportuna, nos idcircò attendentes dignum esse prædictas canonissas in suo laudabili proposito confovere et propterea cupientes ut hujus modi* inceptum ædificium *ad majorem Dei laudem, ipsiusque sanctæ Waldetrudis honorem magis ac magis in dies crescat et augeatur ac tandem fidelium ipsorum adjutorio, dirigente domino perficiatur, utque ipsi fideles eò libentiùs ad dictam ecclesiam visitandam causâ devotionis confluant, manus quoque ad ipsius ædificii augmentum et perfectionem promptiùs adjutrices porrigant quo ex hoc ibidem uberiore cœlestis gratiæ dono conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordiâ ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, necnon apostolicâ quâ fungimur in hâc parte auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexûs fidelibus præfatis verè pœnitentibus et confessis qui in nativitatis domini nostri Jehesu Christi, resurrectionis ejusdem Pentecostes, ac omnium sanctorum festivitatibus necnon singulis primis cujuslibet mensis dominicis diebus prædictam ecclesiam devotè visitateverint, et ad hujus modi* incepti ædificii augmentum et perfectionem *aliquid bonorum sibi à Deo collatorum elargiti fuerint annuatim in quâlibet festivitatum prædictarum unum annum, in singulis verò dominicis diebus prædictis centum dies indulgentiarum de injunctis eis pœnitentiis misericorditer in domino relaxemus.*

« *Presentibus perpetuò duraturis in quorum omnium fidem et testimonium præsentes litteras per nostrum secretarium infra scriptum fieri et subscribi mandavimus, nostri que sigilli oblongi jussimus appensione communiri. Datum Gevennis anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo, die verò vigesimâ secundâ mensis novembris. Pontificatûs sanctissimi in Christo patris et domini nostri Nicolaï divinâ providentiâ papæ quinti, anno sexto.* N. Tectoris, Sec. »

(o) Délibérations du conseil de ville de Mons au sujet de la ratification du traité de paix entre la France et l'Espagne.

M.r de Boussu rapporte en substance ces délibérations, à la page 166 de son Histoire de Mons, comme extraites des registres de la ville. On nous saura probablement gré de reproduire le texte de ce précieux manuscrit, tel qu'il se trouve aux archives. Cet intéressant dépôt, grâce à la classification savante de M.r Lacroix, va jeter une vive clarté sur des faits de notre histoire, qui sont encore dans une profonde obscurité.

« Le mardy xxj.e jour de may iiij.xx xix (1499, 1500 nouveau style), se tint le conseil général de la ville, ou furent comme *Eschevins :* Pietin, Courieres, Martin, Barbet, Bricguenaix et Motte; Bertran Rousseau, *lieutenant de Mayeur;* du *Conseil du Prince* : Prues, lieutenant du Prevost, Solre du Carioel, Gobin, Francq, Ryotte; du

Digitized by Google

Conseil de la Ville : Dessus le Moustier, Voilier, Poncelet, Desroubet, Catel, Mahieu, Four, Vinchan, de Neelle, Espienne, Martin, Dervilers, Goret, Macquefosse, *Massart;* des LX hommes les pluiseurs des connestablies : Massart, Fosse et Wibert; Sourvenu Potier.

« Ou dit Conseil fu leu une lettre missible venant de Monseigneur l'Arciducq, adrechant a Messeigneurs Eschevins, en date du xviij.e jour de may iiij.xx xix, par lesquelles il ordonne et commande que la ville fasse son debvoir de faire grosser et sceller le traitiet de paix, selon la minute par lui ci-devant envoyé, du scel de ladite ville : conclut de rassembler plus grant conseil a demain du matin. »

« Le merquedj enssieuant xxij.e jour dudit mois de may, se tint de rechief le Conseil general de la ville, ou furent comme Eschevins : Pietin, Courieres, Martin, Sewin, Barbet, Bricguenaix, Motte et Neelle; du Conseil du Roy : Lenghet, du Buisson, J. le Francg, Solre, *Receveur de Mons,* du Carioel; du conseil de la ville : Gautier, Dessus-le-Moustier, Voilier, Poncelet jeune, Catel, Vinchan, Dessus-le-Moustier, Malapert, de Neelle, Croix, Espienne; des LX hommes : Tescart, du Trieu, Renain, Trouille, Gouuion, de Braine, Cambrelen, de le Court, Libat, Joachin Nicolle, de Pottes, de le Motte, De Gorges; les connestablies : Macqfosse, Bulte, Massart, Fosse et Wibert.

« Ou dit conseil fu remis avant la lettre missible de notre Prince, *qui pretent avoir le seellet de la ville pour le paix du Roy de France et de lui :* conclut *de seller selon la coppie dudit traitiet de paix, en lequelle lettre deuant est declaret, ou lieu du Roy tresxptien* (très-chrétien), *le Roy de France, et deura on laditte lettre envoyer par J. du conseil, J. Eschevin et Bulte, pentionnaire, et le presenter a notre Prince, et debvoir obtenir de notre Prince une lettre de recepisse, en laquelle la dite lettre que on lui envoyera soit encorporee.* »

« Le mardy iiij.e jour de juing xix.xx xix, se tint le conseil de la ville.

« Sewin et Vinchan, commis et envoyez par devers le Prince, pour le seellet de la ville pour l'entretenement de la paix de France et de notre dit Prince, lequel dit seellet ilz auoient delivret es mains de Monseigneur le Chanchelier, *duquel ilz ont receu ung petit recipice escript et signe de sa main, qui a este leu ou conseil; et nont peu obtenir mandement de recipice de notre Prince, en avertissant qu'il ny avait que trois villes qui neussent fait tout devoir.* »

Digitized by Google

« Le venredj enssuivant xiiij.e jour de juing, se tint le conseil de la ville.

« Il fu leu une lettre venant de Monseigneur l'Arciducq, qui contient que les commis du Roy de France ne se contentent du scellet que la ville a fait et baillet pour le traitiet de la paix, parce que ledit scellet *nestoit scellet du scel perpetuel, en datte du* xiij.e *jour dudit mois de juing, et commande sur paisne de desobeissance que ledit seellet soit de rechief grosset et seellet du seel perpetuel et envoyet par devers lui a samedj prochain, en demandent mesdis seigneurs Eschevins aduis du conseil : conclut de consentir au contenu des demandes de l'Arciducqcomme il en escript.* » [1]

Cette demande de ratification de traités par les nobles et les villes n'était pas sans antécédents. Lorsqu'après la mort de Philippe-Auguste Jeanne parvint, au prix des plus douloureux sacrifices, à vaincre l'opiniâtreté de Louis VIII, ce prince exigea que la ratification des villes de Flandre et du Hainaut fût apposée au traité signé à Melun le 12 avril 1225. Ce traité avait été déjà juré par Fernand, abattu par une captivité de douze ans, et par son épouse, dominée par le sentiment de la tendresse conjugale.

Mais quand les seigneurs et les députés de nos villes entendirent les clauses qui interdisaient au comte le droit d'élever de nouvelles forteresses en Flandre et en deçà de l'Escaut, ils interrompirent la lecture de cet humiliant traité, et refusèrent avec indignation de le ratifier, comme ils s'y étaient refusés en 1214. L'événement justifia leur résistance. Quelque temps après, Louis IX monta sur le trône. Ce généreux monarque signala le commencement de son règne, en rendant Fernand à la liberté, et en n'imposant au Hainaut et à la Flandre que des conditions compatibles avec la dignité nationale.

(P) Surprise de Mons, par Louis de Nassau.

Nos anciens registres aux délibérations, si réguliers et si bien coordonnés d'ailleurs, ne mentionnent pas les séances du conseil de ville de cette époque. Ceux qui ont rédigé ces registres ont laissé plusieurs feuillets blancs et numérotés. Ils avaient probablement

[1] *Renseignements extraits du f.° IIJ.c XXIX V.° et IIJc XXXI d'un registre aux résolutions du conseil de la ville de Mons, commençant le 26 mai 1485, et finissant le 12 juillet 1509, portant le n.° 4704 de l'ancien inventaire des archives de ladite ville.*

Digitized by Google

l'intention de combler cette lacune, pendant des temps plus calmes; il est fâcheux qu'ils ne l'aient pas exécutée. On peut présumer qu'ils ont tenu un registre secret qu'ils voulaient, par prudence, soustraire aux investigations des satellites du duc d'Albe. Les recherches persévérantes de M.r Lacroix nous le feront sans doute découvrir un jour.

(Q) De Boussu, p. 124, fait des magistrats de Mons l'éloge suivant :

« Les soins qu'ils se donnent pour la bonne police sont très exacts; « ils sont les pères des peuples, et les gouvernent bien plus par la « douceur que par la rigueur des loix. Ils s'appliquent particulièrement à ce que les vivres soient bons et abondans. Ils proposent des « prix et des privilèges aux étrangers qui en apportent, tels qu'aux « bouchers aux chasse-marées et aux autres; ils ne sont pas moins « curieux pour faire fleurir le négoce, pour l'établissement des nouvelles manufactures, pour l'utilité et l'accroissement de celles qui sont « établies, pour l'érection et l'uniformité des nouveaux bâtimens, « dont la magnificence égale l'art et les plus beaux édifices : et l'on « peut dire à cette occasion que depuis trente ans, cette ville est tellement embellie par les soins journaliers qu'on se donne que ceux « qui en ont été absens ne peuvent assez la vanter à leur retour. »

Puissent tous les magistrats ambitionner toujours l'honneur d'avoir une aussi belle page dans l'histoire !

Digitized by Google

Rapport du Secrétaire annuel.

Messieurs et très-honorables Collègues,

Je vais avoir l'honneur de vous faire mon rapport sur les travaux de votre Société pendant l'année académique courante. J'ose compter sur votre bienveillante attention et sur toute votre indulgence.

Dans son discours de clôture de notre séance publique précédente, notre digne Président exprima le vœu qu'un monument vint bientôt faire renaître parmi nous, un des plus grands artistes dont se sont honorés notre ville et le monde musical : j'ai nommé Roland de Lattre, un des plus illustres de nos concitoyens.

Ce vœu, qu'avaient déjà formé Philippe Bosquier et Henri

Digitized by Google

Delmotte, et qu'un de nos poètes[1] a reproduit récemment encore, dans des vers adressés à M.r Victor Hugo, n'a pas été stérile: on nous assure que le Conseil communal de Mons a l'intention de le réaliser. — Honneur à nos Magistrats, qui ont conçu la noble pensée d'éterniser la mémoire d'une des premières illustrations du pays!

C'est ici le lieu de rappeler la communication intéressante qui vous a été faite sur Roland de Lattre, par M.r Em. Hoyois. Il vous a donné connaissance d'une lettre qu'il a adressée à l'Administration communale, pour lui proposer l'acquisition de quelques œuvres musicales, formant un recueil de chansons mises en musique par *Orlandus Lassus* et *Philippe de Mons*[2]. La lettre de notre collègue est suivie d'une analyse détaillée des morceaux de ce précieux recueil, et précédée d'un portrait de l'immortel compositeur, lequel est gravé sur bois et date de 1560.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que le Conseil communal a compris de quelle valeur est, pour notre ville, la possession des œuvres de notre célèbre compatriote, et qu'il en a voté l'acquisition. Espérons qu'elles figureront bientôt à la Bibliothèque publique.

Je crois ne pouvoir mieux terminer ce chapitre que par les lignes suivantes que j'ai empruntées à l'historiographe le plus récent de ROLAND DE LATTRE; elles disent, d'une manière savante, ce que fut cet homme étonnant qui, bien que des siècles aient passé sur sa tombe, est encore aujourd'hui tout vivant dans la mémoire de ses concitoyens:

« Tous les écrivains qui ont parlé de de Lattre sont d'accord sur ce point, qu'il fut un des hommes les plus distingués.

[1] M.r Ad. Mathieu.

[2] Elève de de Lattre et maître de chapelle de l'empereur Maximilien.

Digitized by Google

de son siècle; et, à cette époque brillante de nos annales musicales, où les artistes belges étaient considérés comme les plus célèbres de l'Europe, il fut jugé digne d'être compté comme le premier d'entre eux, comme leur *Prince*, selon l'expression d'alors. Ce glorieux surnom lui fut décerné aux applaudissements universels du monde musical. Les auteurs contemporains le célébrèrent tour à tour. Les rois, les princes, les grands l'accueillirent avec distinction et se plurent à accepter la dédicace de ses œuvres. Il était non-seulement musicien et compositeur excellent, mais encore un savant, remarquable par la variété, l'étendue et la profondeur de ses connaissances.

« Il cultivait la poésie avec succès. On a de lui des vers français adressés au duc de Bavière et une ode au roi Charles IX.

« Il se faisait rechercher pour la finesse de son esprit, l'aménité, la douceur de son caractère, et les charmes de sa conversation. [1] »

Il est un autre homme auquel notre ville a donné le jour et dont elle peut aussi citer le nom avec orgueil. Né, dans la première moitié du XIV.^me^ siècle, d'une ancienne famille du Hainaut, l'une des plus considérables de Mons, le temps l'avait presque banni de nos souvenirs, lorsque, il n'y a pas longtemps encore, un illustre savant est venu le ressusciter pour tous, et le rendre le digne émule des Froissart, des Molinet, des Comines, etc. : je veux parler de JACQUES DE GUYSE [2], le plus célèbre de nos chroniqueurs.

[1] *Roland de Lattre;* par Ad. Mathieu. P. 16. Mons, Piérart, 1840. Voir ci-après pages XVI et XVII.

[2] Jacques de Guyse est mort au couvent des Récollets à Valenciennes, le 6 février de l'année 1399, que l'on comptait alors 1398. Il a été inhumé dans l'église de ce monastère, vis-à-vis de l'autel de la Sainte-Vierge.

Digitized by Google

Après de longues et laborieuses recherches et des sacrifices de tous genres, M.r le marquis DE FORTIA D'URBAN a publié, dans un style élégant, une traduction en 16 volumes, des œuvres de notre bon Franciscain; œuvres curieuses, qui résument l'érudition et le caractère de l'époque où elles ont été écrites.

Les Annales du Hainaut, dont le texte latin était resté inédit, et dont il n'avait paru qu'une fort médiocre traduction, en français, contiennent une histoire de la Belgique ancienne, qui remonte jusqu'au temps du siége de Troie.

La publication de notre collègue lui a valu, en 1828, le titre de Membre correspondant de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et peut, sans contredit, être considérée comme un des plus beaux monuments de nos antiquités nationales; elle est enrichie de notes, de gloses et de commentaires. Pour compléter l'ouvrage de Jacques de Guyse, le savant éditeur y a ajouté le 46.me livre de *Jean Lefèvre*, qui donne la continuation des Annales du Hainaut, à partir de l'époque où Jacques de Guyse a interrompu son travail. Ce complément forme 4 volumes, et l'ouvrage entier, y compris 2 volumes de tables, se compose de 22 volumes in-8.°

M.r DE FORTIA a bien voulu enrichir votre bibliothèque d'un exemplaire de ce livre précieux. [1]

Vous avez su apprécier, MESSIEURS, toute l'étendue du service que notre collègue a rendu à la science, et en particulier au pays et à notre ville; aussi avez-vous cru acquitter une dette sacrée en le nommant, *par acclamation et par exception*, PRÉSIDENT HONORAIRE de votre Société.

[1] M.r de Fortia a en outre composé, traduit, publié ou édité 83 autres ouvrages. (*Bibliographie des ouvrages de M.r le marquis de Fortia d'Urban*. Paris, Edouard Garnot, 1840.)

Digitized by Google

Inutile d'ajouter, que M.r DE FORTIA a accepté avec empressement, ce témoignage de votre reconnaissance et de votre estime. '

Il y a quatre ans, le Conseil de Fabrique de l'église de S.te-Waudru conçut la grande et généreuse pensée de faire achever l'escalier principal de ce superbe monument. Cette heureuse conception a trouvé en vous une vive et touchante sympathie. Grâce aux sacrifices pécuniaires que se sont imposés la Fabrique, la Ville, la Province, l'État, nos concitoyens; grâce aussi aux efforts incessants de M.rs les Membres de

' Depuis la séance du 12 du courant, M.r de Fortia a offert à la Société les nouveaux ouvrages ci-après, dont il est l'auteur, savoir :

Une lettre sur Jacques de Guyse; une *Table chronologique des Annales du Hainaut;* des extraits des *histoires des Lorrains,* par Hugues de Foul, puisés dans les Annales de de Guyse; *Histoire et ouvrages de Hugues Metel.* 1 vol in-8.°, Paris, 1839.

Histoire des temps anté-diluviens ou antérieurs au déluge d'Yao, arrivé l'an 2298 avant notre ère; — Chronologie de Jésus-Christ; —*Histoire anté-diluvienne de la Chine,* ou *histoire de la Chine dans les temps antérieurs à l'an 2298 avant notre ère.* In-12, Paris, 1830, 1837 et 1840.

Description de la Chine et des États tributaires de l'empereur. 3 vol. in-12, Paris, 1839.

La Chine et l'Angleterre, ou histoire de la déclaration de guerre faite par la reine Victoria à l'empereur de la Chine. In-12, Paris, 1840.

Discours sur l'empereur Kien-Long. In-12, Paris, 1841.

Première et seconde lettre sur Jacques de Guyse; brochures in-8.°, Paris, 1839.

La Société s'est montrée très-sensible à cette nouvelle offre bienveillante de son Président honoraire.

Digitized by Google

la Fabrique, de l'Administration communale et aux vôtres, cet escalier, dont la dépense s'élève à plus de 100,000 francs, est aujourd'hui presque achevé, et il ne manquera bientôt plus rien à la principale église de notre ville, pour être un des premiers monuments du pays.

L'inscription [1] qui a été scellée dans une des pierres de l'escalier et dont un exemplaire imprimé vous a été offert par le Conseil de Fabrique, comme un témoignage de sa gratitude, rappellera à la postérité la part que vous avez prise à l'exécution de ce magnifique ouvrage. Oui, MESSIEURS, vous avez compris, et parfaitement rempli la noble tâche que vous vous étiez imposée.

Avant de vous entretenir des communications scientifiques et littéraires que vous avez reçues pendant l'année, qu'il me soit permis, MESSIEURS, de vous rappeler que la *Société des Bibliophiles de Mons* vous a donné une preuve de sa sympathie, en vous offrant un exemplaire de tous les ouvrages qu'elle publiera, et qui consistent, comme vous le savez, en documents historiques et littéraires inédits et opuscules d'une grande rareté. Vous avez accepté avec empressement cet hommage flatteur, et vous y avez répondu par l'offre de vos publications.

M.r DEFUISSEAUX vous a soumis un Mémoire qu'il a rédigé conjointement avec M.rs *Nicod*, *Odilon-Barrot* et *Ph. Dupin*, du barreau de Paris, et M.rs *Verhaegen aîné*, *Vanhoogten* et *Duvigneaud*, du barreau de Bruxelles, sur la question suivante :

« *Une société charbonnière, constituée sous l'empire des*

[1] Voir ci-après page XVIII.

Digitized by Google

coutumes du Hainaut, peut-elle, sans l'assentiment unanime de ses membres, être convertie en société anonyme? »

Il vous a présenté en outre, une dissertation sur la question ci-après :

« *Le directeur-gérant d'une société anonyme, qui a été nommé par le contrat, peut-il, sans cause légitime, être postérieurement révoqué de ses fonctions par le comité d'administration auquel, d'après un article du pacte social, est attribué le droit de nomination et de révocation des employés?* »

Ces questions qui se représentent tous les jours, ont vivement excité votre intérêt.

M.r DEFUISSEAUX vous a aussi communiqué, de la part de M.r DERIVE, un de vos Membres correspondants, un opuscule manuscrit ayant pour titre : *Exercices sur les particularités géographiques et historiques du Hainaut.* Cet ouvrage, riche en faits historiques, présentés d'une manière claire et précise, peut utilement servir à l'instruction des enfants, à qui il est destiné.

M.r Camille WINS a mis sous vos yeux, un projet d'achèvement et d'embellissement de la façade de l'hôtel-de-ville de Mons, qu'il a présenté au Conseil communal. Cette assemblée, tout en regrettant de devoir ajourner l'exécution de ce projet, à une époque où la situation des finances permettra des dépenses de cette nature, a voté des remerciements à notre collègue pour son intéressant travail.

Le même sociétaire vous a fait connaître, qu'il a découvert le manuscrit des sommaires d'un poème héroïque, en dix chants, intitulé : *La Thérésiade;* ouvrage inédit, qu'il croit pouvoir

Digitized by Google

attribuer à l'abbé *Du Laurens*, qui naquit à Douai, le 27 mai 1719. Le sujet du poème est le couronnement de l'empereur François-Étienne, époux de Marie-Thérèse. M.r WINS a accompagné cette communication de notes historiques sur le fond de cette épopée, et il y a joint des renseignements biographiques sur l'auteur présumé de ce curieux document.

Continuant son savant travail sur la Phrénologie, M.r WINS vous a lu un troisième discours sur cette science nouvelle et si pleine d'intérêt. Ce mémoire, qui traite des différentes races et espèces d'hommes, établit combien sont étendues les combinaisons des organes cérébraux, et combien il est nécessaire de les connaître, pour arriver à la juste appréciation phrénologique des individus.

M.r FUMIÈRE a su vous intéresser par la lecture d'une notice sur *Lucien-Charles-Albert-Joseph Delobel*, poète français et latin, né à Mons, le 7 août 1746, et qui a laissé plusieurs poèmes assez remarquables. Son neveu, M.r Louis Delobel, est dépositaire de divers manuscrits de cet auteur, parmi lesquels on distingue un poème en six chants intitulé *Follette*. La fondatrice de Mons, *Sainte Waudru*, fut chantée par notre poète; il fit des hymnes latines en son honneur. L.-C.-A.-J. Delobel fut professeur de poésie au collége de Houdain, à Mons, puis chanoine de S.t-Germain en la même ville. Il séjourna en Allemagne pendant la révolution française, et revint ensuite dans sa ville natale, où il mourut le 1.er mai 1813.

Outre la communication dont j'ai parlé plus haut, M.r Emmanuel HOYOIS vous en a fait une autre, qui vous a paru digne de toute votre attention; il vous a présenté une notice biographique sur les imprimeurs *Josse Bade (Jodocus*

Digitized by Google

Badius) et *Robert Estienne 1.er (Robertus Stephanus primus);* elle a pour objet de nous rendre une des gloires de la typographie belge.

Josse Bade, né à Assche, près de Bruxelles, en 1462, est, de tous les typographes de son temps, celui qui a le plus imprimé. Il est peu connu en Belgique, parce qu'il l'a quittée pour aller continuer ses études à Ferrare (en Italie); de cette ville il se rendit à Lyon; il y enseigna publiquement la langue grecque, et alla ensuite se fixer à Paris, où il eut la gloire de rétablir l'art de l'imprimerie, qui commençait à décliner. Aussi était-il renommé parmi les savants, à une époque où ses confrères pouvaient, avec raison, réclamer ce titre. C'est à lui qu'on doit l'heureuse substitution du caractère rond, que l'on nomme encore aujourd'hui caractère romain, au caractère gothique.

Philologue distingué en même-temps qu'habile imprimeur, *Josse Bade* a écrit, imprimé et publié des commentaires sur la plupart des auteurs classiques latins. Une de ses filles, nommée *Perrette*, qui était très-versée dans la langue latine, devint la femme de ce fameux Robert Estienne, dont la réputation est européenne.

Cette alliance du sang belge avec le sang français permet à notre pays de revendiquer une large part de l'illustration de Robert Estienne, dont la famille a exercé, avec tant de distinction, l'art de l'imprimerie pendant plus de 150 ans, et de partager avec la France cette immortelle couronne typographique.

M.r HOYOIS a joint à son travail deux documents très-curieux : ils consistent en un portrait imprimé de Robert Estienne et un arbre généalogique de ce célèbre imprimeur.

Vous devez à M.r PLAPIED, une notice sur le Prieuré de S.t-Antoine, qui existait, au XVI.me siècle, à l'endroit du bois

Digitized by Google

d'Havré, près de Mons, connu sous le nom de *Barbe-Fosse,* et où l'on voit actuellement une chapelle dédiée à ce saint. Cette chapelle formerait, d'après l'auteur, le chœur de l'église de cet ancien monastère. La notice de notre collègue contient des particularités très-curieuses.

M.r Valère WINS vous a fourni trois écrits intéressants. Le premier consiste en un mémoire contenant des « *Observations sur les dangers qui peuvent résulter de l'interposition, dans les houillères, d'un volume d'air entre le serrement et la masse d'eau.*

Le deuxième a pour titre : « *Cubature des voûtes d'aréte en plein cintre, ou ellyptiques, extradossées de niveau.*

Le troisième est une « *Table des hauteurs d'eau auxquelles peuvent résister sans danger des pièces de cuvelage ou de serrement en chêne, de différentes longueurs et épaisseurs.* »

Il vous a été présenté par M.r VANDEN BROECK, professeur de chimie et de métallurgie à l'Ecole provinciale des mines du Hainaut, un mémoire intitulé : *De la détermination du souffre dans l'analyse des fers.*

Désirant répondre, par mon zèle, à la confiance que vous m'avez accordée en me nommant votre Secrétaire, j'ai voulu aussi vous offrir un faible tribut de mes veilles et de mon labeur.

J'ai eu l'honneur de vous donner lecture de l'introduction à un *Commentaire sur la Loi communale*, que j'ai publié vers la fin de l'année dernière. Cette introduction traite de l'origine de la commune, et fait connaître les changements qu'elle a subis sous les différents régimes qui se sont succédé en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos

Digitized by Google

jours. Elle contient, en outre, quelques considérations critiques sur notre système communal actuel.

Dans une autre de vos séances, je vous ai communiqué un mémoire que j'ai présenté en septembre dernier à l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, sur les moyens de compléter l'organisation des bibliothèques publiques du royaume, par la publication de catalogues particuliers des ouvrages que renferme chaque bibliothèque, ainsi que d'un catalogue général méthodique des ouvrages qui composent tous nos dépôts littéraires.

Comme je vous avais d'abord entretenus de cet objet, notamment dans votre réunion du 6 septembre 1839, j'ai pensé qu'il ne vous serait peut-être pas indifférent d'apprendre, que le premier corps savant du pays a adopté mes vues, et je vous ai fait connaître en même-temps le jugement qu'il a porté sur mon travail.

La poésie n'est point restée étrangère à vos travaux.

M.r Ad. MATHIEU, dont les inspirations ont si souvent charmé vos loisirs et parlé à votre âme, a bien voulu vous gratifier d'une pièce inédite de sa composition; elle est intitulée : *Le Criminel*.

L'auteur de *Godefroid de Bouillon*, ce digne émule des Hans Sachs, des Maître Adam et des Reboul, vous a également apporté son tribut. Parmi les nouvelles productions de M.r Antoine CLESSE, l'on en compte deux, remarquables par l'élévation de la pensée; il vous les a lues dans une de vos dernières réunions. Elles ont pour titres : *Grétry; La France*.

Je terminerai, la revue de vos travaux scientifiques et

Digitized by Google

littéraires, en remémorant ici le service que vous avez rendu à la science, en publiant, sous vos auspices, un recueil précieux formé par M.r LACROIX, l'un de vos collègues, et qui a pour titre : « *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, du 5 janvier 1476 au 2 novembre 1477 (v. s.), avec fac-simile, appendices et notice chronologique sur les serments des souverains du Hainaut, de 1337 à 1792.* (Mons, Em. Hoyois, 1839.) Cette publication, qui est un beau spécimen de typographie, est venu répandre une vive lumière sur la question historique qu'a soulevée le jugement du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt, ministres de la duchesse de Bourgogne.

Pendant cette année, vous vous êtes associé des hommes recommandables, dont les talents et l'active sollicitude sont de sûrs garants qu'ils concourront puissamment à la prospérité de votre Société. Au nombre de vos nouveaux collègues, vous comptez M.r Charles ROGIER, Ministre des Travaux Publics et Membre de la Chambre des Représentants. En l'admettant parmi vous, c'est moins au caractère politique dont il est revêtu, que vous avez voulu rendre un hommage public, qu'à ses talents et aux services éminents que lui doit l'instruction publique, dont il s'est déclaré naguère encore, dans une circonstance solennelle, le protecteur éclairé.

M.r ROGIER occupa, pendant plusieurs années, le premier rang parmi nos publicistes, et les nombreux articles qu'il a publiés successivement dans les journaux de Liége avant 1830, ont attaché glorieusement son nom à l'œuvre de notre régénération politique.

Ses travaux parlementaires ont à la fois révélé en lui l'homme d'état aux vues profondes et le littérateur distingué.

Je ne vous parlerai pas de ses titres comme citoyen : vous

Digitized by Google

vous souvenez, MESSIEURS, avec reconnaissance, que c'est à M.r ROGIER, principalement, que notre pays doit ces voies rapides de communication qu'il montre avec orgueil à l'étranger.

La prospérité toujours croissante de votre Société, l'augmentation du nombre de ses Membres et la nécessité de lui donner le lustre auquel elle aspire, vous a déterminés à doubler le nombre de vos réunions ordinaires et à augmenter le personnel de votre bureau; vous tenez actuellement deux séances par mois, et le personnel se compose d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire perpétuel, d'un Secrétaire annuel, d'un Archiviste-Bibliothécaire, de quatre Questeurs et d'un Trésorier.

Dans le but de donner plus d'extension à vos Concours et plus de publicité à vos Mémoires, vous avez aussi cru devoir majorer la rétribution annuelle.

Ces modifications, et d'autres que je passerai ici sous silence pour ne pas fatiguer votre attention, feront l'objet d'un nouveau projet de réglement, qui sera soumis à vos délibérations.

Si, pendant cette année, vous avez porté votre sollicitude sur les intérêts intellectuels de la société, vous n'avez pas non plus perdu de vue ses intérêts matériels; ceux-ci vous ont paru devoir concourir au perfectionnement de notre système social. Le chemin de fer, cette haute et vaste conception qui atteste à un si haut point, chez les Belges, le sentiment des choses utiles, et qui leur a valu l'admiration de l'Europe entière, a spécialement fixé votre attention. Vous avez compris que les communications sont aussi nécessaires au développement de l'industrie que les produits eux-mêmes, et qu'elles sont en même-temps l'âme du commerce et une source féconde de prospérité intérieure.

Digitized by Google

Aussi, lorsqu'il s'est agi de la station du chemin de fer qui doit sillonner notre belle province et sa capitale, vous avez deviné combien il importait qu'elle fût placée à l'intérieur de la ville, et vous vous êtes associés spontanément aux nombreuses démarches que nos Administrateurs communaux ont faites à ce sujet auprès du Gouvernement, et qui ont eu un plein succès. — Vous avez bien mérité de vos concitoyens!

Depuis tantôt huit années que votre Société existe, elle s'est soutenue par les seuls sacrifices et les efforts des Membres qui la composent. Aujourd'hui, elle peut compter sur la sympathie et l'appui du Gouvernement, de la Province et de la Ville. Ces autorités ont apprécié l'importance des services que vous êtes en position de rendre à la chose publique, et ils vous ont mis à même d'étendre le cercle de vos utiles travaux.

Le Gouvernement vous a laissé entrevoir l'espoir d'obtenir un subside sur le trésor public; l'Autorité provinciale a accepté avec empressement l'offre que vous lui avez faite de comprendre dans le programme de vos concours publics, des questions d'intérêt provincial, et elle vous a rendu un éclatant hommage en vous votant des remerciements, pour la sollicitude que vous n'avez cessé de montrer pour les intérêts matériels de la province, les branches les plus utiles des arts et des sciences, et les objets qui intéressent le plus vivement les besoins de la société. [1]

Grâce à ce patronage; grâce aussi à votre volonté ferme,

[1] V. les procès-verbaux des séances du Conseil provincial du Hainaut, séance du 17 juillet 1840, *Mémorial administratif de 1840, p. 48 du supp. au n.° 46.*

Digitized by Google

à votre zèle incessant et aux sentiments de concorde et d'estime mutuelle qui vous animent; grâce, enfin, à votre amour profond pour la science et le bien-être de vos semblables, les espérances qu'il eût été téméraire de concevoir au début de votre carrière, sont à la veille de se réaliser, et elles se réaliseront, parce que vous le voulez. Oui, MESSIEURS, je suis heureux de pouvoir le proclamer ici devant le public qui vous entoure :

Votre Société est devenue véritablement une Société des Sciences, des Arts et des Lettres. — Honneur à vous!

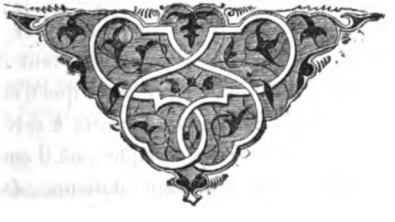

Digitized by Google

NOTES.

Voici encore quelques détails intéressants sur ROLAND DE LATTRE :

« ..... Je pourrais parler ici de plusieurs excellens musiciens des derniers siècles : comme de Josquin du Prat, maistre de la musique de Loüys XII, roy de France; qui aprés avoir servy long-temps ce prince, à finy ses jours à Bruxelles, et receu la sepulture en l'église de Sainte Gudule devant un autel à la main droite du chœur, où l'on voit son effigie, et son épitaphe. Mais je n'en trouve point qui ait plus travaillé pour remettre ce bel art en sa splendeur qu'ORLANDE DE LASSUS : car aprés l'avoir purgé de la rudesse, et de la confusion qui s'y estoient glissées depuis long-temps, il fit retentir ses concerts par toute l'Europe avec tant de melodie, qu'il ravit de plaisir les oreilles les plus curieuses, et les esprits les plus capables de la douceur des beaux airs. Ce prince des musiciens de son siecle nâquit à Mons, capitale du pays de Haynaut, la mesme année que Charles V fut couronné à Aix-la-Chapelle. Il eut dés sa tendre jeunesse tant d'amour pour la musique, qu'il ne désira rien plus ardamment que d'en posséder toutes les beautez. Cette loüable resolution le porta à suivre Ferdinand de Gonzague, vice roy de Sicile, jusqu'à Naples, où il employa trois ans à apprendre les delicatesses de la musique italienne. De là, il passa à Rome, où sa suffissance ne fut pas plutost connuë, qu'on luy donna le gouvernement de la musique de Saint Jean de Latran. Mais s'estant lié d'interests avec Cesar Brancaccio, noble Napolitain, et grand amateur des arts; il méprisa cette condition pour aller avec son amy en France, et en Angleterre, faire avoüer à ces nations industrieuses qu'elles n'avoient rien d'approchant, ny de comparable à son harmonie. Aussi receut-il par tout des grands honneurs : comme il n'y avait point de prince, n'y d'homme de qualité qui ne fust charmé de son chant, aussi bien que de sa vertu; il n'y en eut point qui ne s'empressast à luy donner des

Digitized by Google

marques de son estime. Albert duc de Bavière fit connoistre sur tout combien il prisoit ce grand homme : car se picquant d'avoir une de plus belles musiques de l'Europe; il l'appella à sa cour pour luy en donner la direction, et pour en augmenter la renommée par celle de ce rare musicien. Mais il fut obligé de le ceder quelque temps aprés à l'empereur Maximilien II, qui jaloux qu'un autre le possedast, l'attira à son service par des pensions tres-amples, l'honora du titre de noblesse et le fit gentil-homme de sa cour. Enfin *Orlande* ayant captivé l'oreille, et le cœur de ces grands princes par ses divins concerts; fut condamné à un silence eternel par la loy commune de tous les hommes. Il mourut à Munic capitale de la Baviere le treiziéme de juin de l'an mille cinq cens quatre-vingts treize; laissant avec la memoire de son nom quantité de compositions de musique, qui ont passé en ce temps-là pour de prodiges de l'art. »

Quà mare, quà tellus vicino sidera Limbo
Arctat, et immenso pondere nutat Atlas,
Orbem jam totum Orlandini fama tenebat
Nominis, æternis nobilitata sonis,
Abdita queis toties numerosis vallibus Echo,
Nereidesque imis accinuere vadis,
Oceanique altè assurgebant dorsa profundi,
Neptunusque vagos sistere fecit equos :
Sidera restabant, quæ postquam *Orlandus* adivit
Ducunt perpetuos astra benigna choros :
Nec sua Sirenes circum sinuamina ludunt,
Nec tetigit dulcem Phœbus Apollo Lyram :
Ipse Deûm rector, curarum exindè suarum
Immemor, ad Lassi nil nisi carmen hiat.

(*Académie des Sciences et des Arts*, par Isaac Bullart. 2 vol. in-folio avec portraits, Amsterdam, chez les héritiers de Daniel Elzevier, 1682, 2.e vol., pp. 297 et 298.)

Digitized by Google

Voici l'inscription mentionnée page VI:

L'AN DE GRACE 1840.[1]

SOUS LE PONTIFICAT DE S. S. LE PAPE GRÉGOIRE XVI;
LE RÈGNE DE S. M. LÉOPOLD I.er, ROI DES BELGES;
L'ARCHIÉPISCOPAT DE S. E. ENGLEBERT STERCKX,
CARDINAL DE LA SAINTE-ÉGLISE ROMAINE, PRIMAT DE BELGIQUE;
L'ÉPISCOPAT DE S. G. GASPARD-JOSEPH LABIS;
L'ADMINISTRATION DE M.r DOMINIQUE SIRAUT, BOURGMESTRE
DE LA VILLE DE MONS.

PAR LES SOINS DE MESSIEURS:

LE CHANOINE DESCAMPS, CURÉ-DOYEN PRÉSIDENT DE LA FABRIQUE;
LE CHEVALIER DOMINIQUE DE PATOUL;
CH. VIGNERON, JURISCONSULTE;
JACQUES-JOACHIM CHALON, PROPRIÉTAIRE;
J.-B.te-MARIE CHASSELET, PROPRIÉTAIRE;
EUGÈNE DU PRÉ, PROPRIÉTAIRE;
LOUIS QUINET-GROSSE, PROPRIÉTAIRE;
LE BARON D. DE RASSE, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE MONS;
ADRIEN LE TELLIER, AVOCAT;
LE MARQUIS DE RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA,
ADMINISTRATEURS;
M.rs LE COMTE C. DE ROBERSART, PAUL SURMONT DE VOLSBERGHE,
M. RANSCELOT, MEMBRES HONORAIRES DE LADITE FABRIQUE;

ET DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT,

REPRÉSENTÉE PAR M.rs N.-J. DEFUISSEAUX, PRÉSIDENT;
A.-C.-G. MATHIEU, VICE-PRÉSIDENT;
F.-A. DELBAR, SECRÉTAIRE.

SOUS LA DIRECTION DE M.r A. DECRAENE, ARCHITECTE A TOURNAY,
MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE
POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS DU PAYS, AUTEUR DU PLAN;
ET LA SURVEILLANCE DE M.rs J.-J. LEFEBVRE AÎNÉ ET CARLIER,
ARCHITECTES;
M.rs JEAN WAUTIER ET SIMON BATARD ENTREPRENEURS.[2]

[1] Le 22 octobre.

[2] Le Conseil Provincial du Hainaut ne figure pas dans cette nomenclature; c'est une omission que la Fabrique de S.te-Waudru réparera prochainement.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1840-1841.

Rapport du Secrétaire perpétuel.

Messieurs et honorables Collègues,

Favoriser les travaux artistiques et littéraires, provoquer les recherches historiques et les investigations dans toutes les parties des sciences, tel est le but que vous vous êtes tracé en instituant vos concours.

Fidèles à votre devise : « *Cultiver les Sciences, les Arts et les Lettres, en répandre le goût, en encourager l'étude, et contribuer ainsi à leur développement et au succès de leur application,* » vous avez posé chaque année des questions dans les diverses branches des connaissances humaines; chaque

Digitized by Google

année, vous avez reçu des réponses à plusieurs de ces questions, et, cette fois, si les concurrents ont été moins nombreux, vous ne pouvez attribuer ce résultat qu'au retard apporté à la publication de votre programme.

Cinq mémoires ont été reçus dans le terme fixé :

Vous aviez demandé un morceau de prose intitulé : *La defense de Tournay par la comtesse de Lalain*, et deux écrits vous ont été transmis sur ce sujet. Ils portent pour épigraphes :

L'un — dans lequel divers détails intéressants ne peuvent compenser les imperfections de style — « *Il y a des temps où la nature s'étonne de n'être plus elle-même;* »

L'autre — qui présente quelques points assez heureusement traités — « *L'espérance est le rêve d'un homme qui veille.* »

Aucun des deux n'ayant ni le mouvement, ni la verve, ni la chaleur, ni l'animation désirables, votre Commission d'examen ne les a pas jugés dignes du prix proposé. —

Deux compositions musicales vous sont parvenues.

La première, portant pour épigraphe :

« C'était Lassus alors, c'est Fétis aujourd'hui, »

a généralement dans ses proportions quelque chose d'écourté; la mélodie y est faible et conserve dans tout le morceau un caractère syllabique plein de sécheresse. On ne peut enfin considérer cette cantate comme une œuvre d'art méritant un examen sérieux.

L'introduction de la seconde a paru trop étendue et surtout trop vague pour le sujet; jusqu'au *cantabile*, le récitatif et le chœur sont tourmentés de modulations précipitées, et tout le chant se trouve dans des cordes sourdes, peu favorables au

Digitized by Google

caractère de la voix; par cela même, les paroles manquent d'accent. Ces défauts disparaissent dans le *cantabile*, dont la mélodie n'est pas sans grâce. L'*andante* religieux, avec accompagnement d'orgue, sur les paroles : *Eden de ma vie, etc.*, est d'un caractère convenable; mais le retour continu des mêmes finales de phrases et des mêmes modulations, lui donne de la monotonie. Dans le dernier mouvement, la partie chantante a trop l'apparence d'un accompagnement, et le caractère brillant que lui a donné l'auteur contraste d'une manière trop tranchée avec ce qui précède.

Quoique ce morceau soit bien supérieur au premier, et qu'il fasse même augurer favorablement de l'avenir de celui qui l'a conçu, la Commission spéciale que vous avez nommée pour cette partie du concours, et que vous avez composée d'hommes éclairés dont personne ne déclinera la compétence, a été unanime sur ce point qu'il n'y a pas lieu à décerner le prix de musique.

En maintenant le même sujet dans votre nouveau programme, « vous avez pensé qu'il est de nature à inspirer un thème harmonieux et chantant qui puisse être exécuté lors de l'érection, si long-temps attendue, de la statue de Roland de Lattre, et rester comme une production qui, rappelant quelques-uns des motifs de cet immortel compositeur, prouve à l'étranger que nous n'avons pas dégénéré dans un art dont la Belgique a tenu le sceptre pendant tout le cours du 16.me siècle. » —

Enfin, MESSIEURS, un volumineux travail en réponse à cette question : « *Fournir une notice biographique des personnages de la province de Hainaut, qui se sont distingués depuis le règne de Charles-Quint jusqu'au traité de Wesphalie,* » a été soigneusement examiné par une commission nombreuse. — Il

Digitized by Google

convient que cette partie de notre histoire présente, sous le point de vue politique et littéraire, une appréciation exacte et consciencieuse des hommes célèbres qui ont vécu durant cette époque; que leurs actions principales et leurs principaux écrits soient indiqués d'après des documents positifs, pour qu'on puisse un jour, à l'aide des recherches qu'ils auront nécessitées, réunir les éléments propres à former un dictionnaire historique des personnages remarquables du Hainaut; ouvrage éminemment utile et national, auquel vous aurez la gloire d'avoir contribué de tous vos efforts. —

Votre Commission n'a pas rencontré, il est vrai, dans le mémoire qui lui était soumis, les conditions qu'elle aurait désirées; elle n'a pas cru devoir vous proposer d'en couronner l'auteur; mais elle a conclu, et ses conclusions ont été sanctionnées par un vote unanime, à ce qu'une médaille en vermeil soit décernée, à titre de récompense, pour un travail aussi étendu.

Le billet cacheté où se trouvait répétée l'épigraphe de ce mémoire :

« Ces noms belges sont chers à nos souvenirs, »

ayant été ouvert, vous avez entendu proclamer, avec une vive satisfaction, le nom de l'auteur, M.r JOSEPH GUILLE, notre concitoyen. —

Vous avez décidé récemment, MESSIEURS, que cette question modifiée resterait au prochain concours, et que la réponse qui y serait faite devrait contenir la biographie des hommes qui ont illustré le Hainaut (tel qu'il existe aujourd'hui) depuis l'année 1520 jusqu'à la fin du siècle dernier. —

Digitized by Google

L'importance actuelle de votre Société ; l'extension qu'elle a prise ; l'appui de l'État, de la Province et de la Ville, qui lui est maintenant acquis ; les prix nombreux que vous proposez, tout fait espérer que nous aurons plus que jamais de beaux succès à constater.

La généralité des questions que vous avez admises dans votre programme de cette année, intéresse au plus haut point la Belgique et particulièrement notre province.

J'ai l'honneur d'en déposer un exemplaire sur votre bureau.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liste des Fonctionnaires et Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, au 12 avril 1841.

FONCTIONNAIRES.

Président honoraire : M.r le Marquis de FORTIA D'URBAN.

Président : M.r DEFUISSEAUX, Nicolas.

Vice-présidents : M.rs CASTIAU, Adelson, et WINS, Camille.

Secrétaire perpétuel : M.r MATHIEU, Adolphe.

Secrétaire annuel : M.r BIVORT, J.-B.

Bibliothécaire-Archiviste : M.r LACROIX, Augustin.

Questeurs : M.rs DE BOCARMÉ (le Comte VISART); DELNEUFCOUR, Pierre; DUCHASTEL (le Comte), Ferdinand ; NÈVE, Édouard.

Trésorier : M.r PLAPIED, Joseph.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

ACCARAIN, Adrien, Directeur de charbonnages, à *Pâturages*.
BAUGNIET, Henri, Industriel, à *Enghien*.
BIVORT, Jean-Baptiste, Juriste, à *Mons*.
BOTY, Alexandre, Directeur des charbonnages d'Hornu et Wasmes.
BOUILLIOT, François, Avocat, à *Mons*.
BOUVEZ, Emmanuel, Agronome, à *Dour*.
CAMBIER, Jean-Baptiste, Médecin, à *Lens*.
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons*.
CAREMELLE, Alexandre, Notaire, à *Mons*.
CASTIAU, Adelson, Avocat et Membre de la Députation provinciale, à *Mons*.
CAVENAILE, François, Docteur en médecine, à *Boussu*.
CAZIN, Léopold, Naturaliste, à *Jurbize*.
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons*.
COUREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons*.
CRIQUELION, Charles-Louis, Pharmacien, à *Mons*.
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien*.
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons*.
D'AUXY, Gaston, Docteur en droit, à *Masnuy-Saint-Pierre*.
DE BOCARMÉ (le Comte VISART), Industriel, à *Thieu*.
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour*.
DEFUISSEAUX, Nicolas, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons*.
DELBAR, André, Ingénieur civil, à *Mons*.
DELNEST, Augustin, Mécanicien, à *Mons*.
DELNEST, Jacques, Naturaliste, à *Warquignies*.
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
DEMOULIN, Gaspard, Naturaliste, à *Mons*.
DERIVE, Benoît, Littérateur, à *Jemmapes*.
DESCAMPS, Henri, Professeur de Langues anciennes, à *Mons*.
DESTOMBES, Aimé-Joseph-Hector, Négociant, à *Mons*.
DUCHASTEL, (le Comte), Ferdinand, Naturaliste, à *Mons*.
DUTILLEUIL Charles, Colonel du Génie, à *Mons*.
ERMEL, Eugène, Pharmacien, à *Mons*.
FAGNIART, Antoine, Professeur, à *Quiévrain*.
FRISON, Auguste, Industriel, à *Jumetz*.
FRISON, Jules, Directeur de verreries, à *Dampremy*.
FUMIÈRE, Louis, Littérateur, à *Mons*.
GENDEBIEN, Jean-Baptiste, Industriel, à *Châtelineau*.
GOFFAUX, Edmond, Mathématicien, à *Mons*.
GOFFINT-DELRUE, Avocat, à *Mons*.
GONTHIER, Edmond, Ingénieur civil, à *Charleroy*.
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

HENNEBERT, Archiviste, à *Tournay*.
HENRARD, Paul, Directeur des mines et des hauts-fourneaux de *Couillet*.
HERBAUT, Alexandre, Principal du Collége, à *Mons*.
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons*,
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroy*.
LABRIQUE, Nestor, Avocat et Maître de forges, à *Haine-S.t-Paul*.
LACROIX, Augustin, Archiviste du Hainaut et de la ville de *Mons*.
LAPORTE, Léopold, Architecte, à *Enghien*.
LEFEBVRE, Jean-Joseph, Architecte et Géomètre, à *Mons*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies*.
LESSINES, F.-J., Docteur en médecine, à *Binche*.
LETELLIER, Adrien-Léopold, Avocat, à *Mons*.
LETORET, Charles, Docteur en médecine, à *Mons*.
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz*.
MALBRENNE, Maximilien, Professeur de Mathématiques, à *Mons*.
MARCQ, Agronome, à *Saint-Symphorien*.
MARSIGNY, Agathon, Professeur de poésie, à *Mons*.
MASQUELIER, André, Avocat et Échevin, à *Mons*.
MATHIEU, Adolphe, Conservateur de la bibliothèque publique, à *Mons*.
MAUROY, Louis, Notaire, à *Gœgnies-Houdeng*.
MICHOT, Norbert-Louis, Botaniste, Prêtre catholique, à *Mons*.
MONTEGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, Édouard, Docteur en médecine, à *Mons*.
PLAPIED, Joseph, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons*.
PETIT, Firmin, Directeur de charbonnages, à *Saint-Vaast*.
PETIT, Louis, Professeur de rhétorique, à *Mons*.
PLUMAT, Emmanuel, Directeur de charbonnage, à *Jemmapes*.
RAINBEAUX, Émile, Industriel, à *Hornu*.
RAINGO, Bénoit, Notaire, à *Enghien*.
SOURIS, Chimiste, à *Mons*.
STIÉVENART, François, Chirurgien et Oculiste, à *Mons*.
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons*.
THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes*.
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages*.
TOILLIEZ, Albert, Sous-Ingénieur des mines, à *Mons*.
VANDENBROECK, Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VANDENBROECK, Victor, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
VAN DER ELST, Valentin, Ingénieur civil, à *Cuesmes*.
VANGIERDEGOM, Jean-N., Architecte, à *Mons*.
VANMIERT, Dominique, Pharmacien, à *Mons*.
WINS, Camille, Avocat, à *Mons*.
WINS, Valère, Géomètre, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

BAUD, Docteur et Professeur en médecine, à *Bruxelles*.
BECART, ANTOINE, Professeur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, CHARLES, Conseiller à la Cour d'appel, à *Bruxelles*.
BOGAERS, FÉLIX, Professeur, à *Anvers*.
BRAEMT, Graveur en chef de la monnaie, à *Bruxelles*.
BROGNIEZ, ANDRÉ, Professeur, à *Bruxelles*.
CAUCHY, Ingénieur en chef des mines, à *Namur*.
CHALON, RENIER, Avocat, à *Molenbeek-Saint-Jean-lez-Bruxelles*.
CHEVILLOT, Essayeur en chef de la monnaie, à *Bruxelles*.
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur des mines, à *Bruxelles*.
CORNU, Commandant du Génie, à *Menin*.
CROMMELINCK, Docteur en médecine, etc., à *Bruges*.
CUNIER, FLORENT, Médecin, à *Bruxelles*.
DAILLY, Professeur, à *Bruxelles*.
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, Proviseur, à *Rouen*.
DAVREUX, Professeur de chimie et de minéralogie, à *Liége*.
DEBONNARD, ARTHUR, Docteur en médecine, à *Paris*.
DE BURBURE, LÉON, Compositeur de musique, à *Termonde*.
DE KUYPER, Sculpteur, à *Anvers*.
DELEPIERRE, OCTAVE, Archiviste, à *Bruges*.
DEPRETS, Professeur de chimie et de physique, à *Paris*.
DE PUYDT, REMY, Colonel du Génie, à *Bruxelles*.
DE REIFFENBERG (le Baron), Conservateur de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles*.
DESHAYE, GÉRARD, Géologue, à *Paris*.
DE STASSART (le Baron), Littérateur, à *Bruxelles*.
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa*.
DINAUX, ARTHUR, Littérateur, à *Valenciennes*.
DOLEZ, HUBERT, Avocat à *Bruxelles*.
DUCPÉTIAUX, ÉDOUARD, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de la Belgique, à *Bruxelles*.
DUMONT, Géologue, à *Liége*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des sciences physiques et chimiques de France, à *Paris*.
FÉTIS, FRANÇOIS, Directeur du Conservatoire, à *Bruxelles*.
FORTIA D'URBAN (le Marquis), Littérateur, à *Paris*.
FRANÇOIS, VICTOR, Docteur et Professeur en médecine, à *Louvain*.
GACHARD, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, ALEXANDRE, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GÉRARD, PIERRE, Substitut à l'Auditeur-général près de la Haute-cour militaire, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

GOETAELS, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles.*
GRART, ADOLPHE, Capitaine d'État-major, à *Bruxelles.*
GRAUX, Docteur et Professeur, à *Bruxelles.*
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris.*
GUILLERY, CHARLES, Professeur de l'Université, à *Bruxelles.*
GUILLERY, HIPPOLYTE, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Liége.*
HALLEZ, JULES, Peintre, à *Bruxelles.*
HANCART, VICTOR, Professeur, à *Bruxelles.*
HECART, Littérateur, à *Valenciennes.*
HEUSCHLING, XAVIER, Chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
JOLY, Conseiller à la Cour de cassation, à *Bruxelles.*
JOURET, DÉSIRÉ, Littérateur, à *Bruxelles.*
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des sciences physiques et chimiques de France, à *Paris.*
KERKOVE (de) D'EXAERDE, à *Anvers.*
KEYZER (de), Peintre, à *Anvers.*
KIRKHOFF (de), à *Anvers.*
LACAMBRE, Ingénieur, à *Louvain.*
LE GLAY, Docteur en médecine, à *Cambrai.*
LELEWEL, JOACHIM, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles.*
LEROY, AIMÉ, Littérateur, à *Valenciennes.*
LEYS, H., Peintre à *Anvers.*
MEISSER, Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles.*
MESSINE, CHARLES, Conseiller, à *Bruxelles.*
MOURONVAL, Médecin, à *Bapaume.*
NODIER, CHARLES, Littérateur, à *Paris.*
PARIDAENS, Littérateur, à *Bruxelles.*
PAYEN, Chimiste, à *Paris.*
PEIGNOT, GABRIEL, Membre de l'Académie de *Dijon.*
PERSAC, Directeur des usines et charbonnages d'*Ougrée.*
PETIAU, BÉNOIT, Docteur en médecine, à *Saint-Amand.*
POLAIN, Archiviste, à *Liége.*
QUÉTELET, ADOLPHE, Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles.*
ROGIER, CHARLES, Ministre des Travaux publics et Représentant, à *Bruxelles.*
SAUVEUR, père, Docteur et Professeur en médecine, à *Bruxelles.*
SCHOLAERT, Officier du génie, à *Bruxelles.*
SEUTIN, Docteur et Professeur en médecine, à *Bruxelles.*
SERRURE, Professeur, à *Gand.*
SIRET, ADOLPHE, Littérateur, à *Gand.*
SMITS, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles.*
TEICHMAN, Inspecteur-général des ponts et chaussées, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

THIRY, CHARLES, Président du conseil des monnaies, à *Bruxelles.*
TOEPKEN, Médecin, à *Brême.*
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles.*
VAN DER ELST, CONSTANT, Négociant, à *Bruxelles.*
VANDERMAELEN, Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles.*
VANDUYSE, PRUDENT, Professeur, à *Gand.*
VAN HASSELT, ANDRÉ, Littérateur, à *Bruxelles.*
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
VOISIN, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Gand.*
WAPPERS, GUSTAVE, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers.*
WILLEMS, Membre de l'Académie de Bruxelles, etc., à *Gand.*

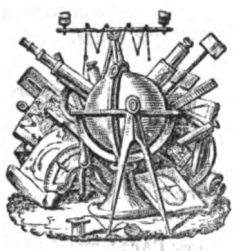

NOTA. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance au Secrétaire perpétuel, des changements qui pourraient survenir dans leurs titres ou dans leurs résidences. — Affranchir.

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

†

ACCARAIN, ANTOINE, Docteur en médecine, à *Mons*. (1839).
BURCKHARD-EBLE, Médecin, à *Vienne*. (183.).
DE BRY, JEAN, ancien Administrateur, à *Paris*. (1833).
DELECOURT, CHARLES, Avocat, à *Mons*. (1839).
DELMOTTE, HENRI, Bibliothécaire, à *Mons*. (1836).
HABERLÉ, FRANÇOIS, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Mons*. (1833).
HALLEZ, GERMAIN, Directeur de l'Académie de dessin, à *Mons*. (1840).
LAISNÉ, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1837).
LANGLOIS, HYACINTHE, Membre de l'Académie de *Rouen*.(183.).
MARCQ, P.-A., Docteur en médecine, à *Charleroy*. (1837).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons*. (1838).
VANBRÉE, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*. (1839).
VANENSCHEN, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1838).
VERMEREN, FRÉDERIC, Calligraphe, à *Mons*. (1838).

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME DISCOURS

SUR

LA PHRÉNOLOGIE.

On doit reconnaître en Phrénologie que :

La pluralité des organes cérébraux ne saurait être mise en doute : sinon, il faudrait admettre que toutes les intelligences seraient, à certains degrés, également *propres à tout*, et dès lors, il n'y aurait point de spécialités naturelles;

De plus, que *l'étendue d'un organe est la mesure de la faculté qu'il représente*, et que *chaque organe est modifié par le reste de l'encéphale* : sans cela, l'énergie de chacune des protubérances serait la même chez tous les sujets, ce qui est contraire à l'expérience; et tous les organes seraient isolés, tandis qu'il est constant qu'ils se prêtent un mutuel appui;

Digitized by Google

Enfin, que *si l'activité du cerveau réside dans le tempérament, le volume en fait la puissance* : tous les grands hommes possédaient un développement remarquable du système encéphalique.

Ces points posés, nous démontrerons que, *pour bien juger phrénologiquement d'un homme, il faut trouver le rapport qui existe entre ses divers organes et faire ensuite les combinaisons.*

Quand le hardi PROMÉTHÉE eut dérobé du ciel le feu sacré, il dut en animer plusieurs statues : c'est de là probablement que naquirent les différentes espèces d'hommes qui peuplent aujourd'hui notre planète. — Comment expliquerions-nous autrement leur variété?

— Il est de toute évidence, qu'*il existe*, non seulement chez les individus, dans les familles, dans les nations, mais encore *dans les races, plusieurs combinaisons tranchées, de formes corporelles et de facultés intellectuelles.*

Si nous suivons l'échelle du perfectionnement, en ne nous attachant qu'aux grandes divisions et aux généralités (car toutes les races ont eu et auront des têtes supérieures), nous remarquerons dans le genre humain et selon sa dégradation de *couleur :*

I. L'ESPÈCE ÉTHIOPIENNE : à la peau *noire*, au visage épais, aux cheveux laineux et frisés, au front étroit et déprimé, aux yeux proéminents, au nez épaté, à la barbe

Digitized by Google

rare et par pinceaux, aux grosses lèvres, au menton court, à la mâchoire inférieure avançante, aux membres disproportionnés;

Son crâne est plat sur le sommet, resserré vers les tempes et arrondi à l'occiput. — L'angle facial est de 60 à 75°; ainsi, prédominance des facultés *instinctives;* c'est l'*enfance* de la nature humaine.

Répandus dans l'Amérique méridionale, dans l'Océanie et dans l'Australie, les *Noirs*, au tempérament phlegmatique, vivant du *présent*, sont ardents et gais, justes mais querelleurs, voraces et rusés, cruels et n'aimant ni le mariage, ni leur progéniture. Chez eux, les facultés réflectives sont presque nulles, et l'on ne retrouve, ni le sentiment des Beaux-Arts, ni celui de l'Harmonie.— HOTTENTOTS, CAFFRES.

II. L'ESPÈCE AMÉRICAINE : à la peau *rouge* et qui semble disparaître du sol qui l'a vu naître; les *Rouges* sont trop peu connus, pour que nous tentions de les analyser. — Leur angle facial paraît être de 65 à 80°.

III. L'ESPÈCE MONGOLIQUE : à la peau *jaune*, à la face en losange, aux cheveux peu fournis, au front pointu, aux yeux obliques, aux pommettes larges, au nez aplati, à la barbe raide, aux lèvres avançantes, au menton pointu, au cou épais et court, aux membres trapus;

Son crâne est carrément aplati, élargi vers les tempes et saillant aux arcades sourcillières. L'angle facial est de 70 à 85°; ainsi, prédominance des facultés *perceptives*; c'est *l'adolescence* de la nature humaine.

Couvrant l'Asie, l'Amérique et les côtes de l'Océan-Arctique, les *Jaunes*, aux tempéraments bilieux et lymphatique, vivant du *passé*, sont patients et courageux, secrets et rapaces, constructeurs et coloristes, éducables et adroits. — LAPONS, ESQUIMAUX, KALMOUCKS, BIRMANS, CHINOIS.

Digitized by Google

IV. L'ESPÈCE CAUCASIQUE : à la peau *blanche*, au visage ovale, aux cheveux longs, au front large, aux yeux bien fendus, au nez droit, à la barbe fournie, aux lèvres gracieuses, au menton rond, aux membres proportionnés;

Son crâne est large, arrondi et protubérant au coronal; son cerveau est le pluspesant. — L'angle facial est de 80 à 60°; ainsi, prédominance des facultés *réflectives;* c'est la *virilité*, et peut être, plus tard, la *décrépitude* de la nature humaine.

Dominant l'Europe et le nord de l'Afrique, les *Blancs*, aux tempéraments divers, vivant dans l'*avenir*, seront considérés plus loin dans leurs branches et leurs races principales; car c'est d'eux particulièrement que nous avons à nous occuper. — ARABES, PÉLAGES, CELTES, GERMAINS.

= Les naturalistes ne sauraient nier ces dissemblances, si bien marquées, de l'appareil encéphalique; ni, par suite, méconnaître les spécialités physiques et morales. — La diversité des effets ne force-t-elle pas à comprendre la diversité des causes?

Et ce qu'il y a de péremptoire, c'est que les principes phrénologiques expliquent les différents caractères des hommes des différentes couleurs : — Leur seule application à ces cas généraux, ne doit-elle pas suffire, pour en établir incontestablement la vérité?

= Après avoir tracé les grandes divisions, tant de la nature humaine que du système de GALL, si concordants entre eux, descendons dans les spécialités. — Les preuves ne seront pas moins convaincantes. — Attachons-nous aux *races caucasiennes* et à leurs souches :

— (Il faut remarquer avant tout, que, plus les nations sont placées sous les feux du soleil, plus elles sont passionnées et dominées par l'imagination; et que, plus elles s'approchent du

Digitized by Google

pôle-nord, sans sortir de la zône tempérée, plus elles sont intelligentes et positives. — Les cerveaux déposent de cette assertion.)

a. La *race Arabique*, dite aussi Adamique : à la taille élevée, aux cheveux roux ou bruns, au visage anguleux, aux yeux verdâtres, au nez aquilin, aux formes sveltes, à la peau basanée et très-velue;

Elle sent prédominer chez elle les *penchants*, les *instincts* et la *vénération*.

Soumise maintenant, presque tout entière, à l'empire ottoman, cette race habite les contrées arrosées par l'Euphrate et le Nil, et borde les côtes septentrionales de l'Afrique.

Les Arabes sont polygames, indépendants, vains, guerroyants, rapaces, de mauvaise foi, vindicatifs, rusés et fatalistes. — BÉDOUINS, MAURES, EGYPTIENS, SYRIENS, JUIFS.

b. La *race Pélage :* à la taille moyenne, aux cheveux noirs ou châtains, au visage régulier, aux yeux noirs, au nez droit, aux belles formes, à la peau huileuse et velue;

Ses *penchants* et *ses instincts* sont balancés par les organes dépendants de l'*imagination* et de la *vénération*.

Occupant l'Archipel, les rives du Danube, l'Italie et la Péninsule-Ibérique, cette race comprend :

1.° les TARTARES, les COSAQUES, les PERSANS, les VALAQUES et les TURCS;

2.° les GRECS, les HONGROIS et les BOHÊMES;

3.° les ITALIENS, et

4.° les ESPAGNOLS et les PORTUGAIS, chez lesquels il reste du sang maure et du celtibérien.

Ces peuples, au tempérament bilieux, diffèrent, quoiqu'ils aient une même origine.

Digitized by Google

Les Grecs furent habiles dans les arts; mais les Espagnols n'auraient jamais rêvé l'élégant *(al) hambra*, ni la sensualité des Italiens. Tous sont énergiques, quoique fainéants et dominés par le merveilleux.

c. La *race Celtique :* à la haute stature, aux cheveux châtains ou blonds, aux yeux gris, au corps bien proportionné, à la peau pâle et velue;

Les facultés *perceptives* prédominent chez les Celtes, avec les *instincts* et les *penchants*.

L'ouest de l'Europe est son séjour : elle a pour descendants les FRANÇAIS : par son alliance avec les Germains, elle a produit les BELGES, et de ceux-ci sont provenus les ANGLAIS.

Les FRANÇAIS en général, d'un tempérament sanguin, sont très-éducables; ils sont gais, spirituels, voyageurs, poètes, bienveillants, courageux, aimant l'approbation; mais imprudents, expansifs, vains et peu réservés. — La mode, les plaisirs et la gloire sont leurs principales divinités.

Nés du sang celtique uni au sang germain, les BELGES tiennent des deux natures. Aussi sont-ils industrieux et réfléchis; indépendants et turbulents; simples et loyaux; aimant à amasser, mais voulant jouir des douceurs de la vie.

De même pris en masse, les ANGLAIS sont réfléchis, calculateurs, faisant tout avec ordre, fermes, orgueilleux, persévérants, adroits, désireux d'accumuler et religieux. — Aussi leur réputation est-elle, dans le monde entier, d'être égoïstes, superbes et marchands.

d. La race *Germanique :* pleine de flegme, à la taille moyenne, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, aux formes robustes et pleines, à la peau d'un blanc mat;

Digitized by Google

Ses facultés *réflectives* sont très-développées.

Occupant le nord de l'Europe, elle a donné naissance aux ALLEMANDS, aux RUSSES, aux DANOIS et aux SUÉDOIS.

Les ALLEMANDS sont généralement profonds, bienveillants, dévots, musiciens, constructeurs, tenaces, circonspects, calculateurs, aimant la bonne chère et pratiquant les vertus domestiques.

= L'étude phrénologique des races blanches met en évidence, ce que l'histoire et la philosophie nous ont dit des religions : *chaque peuple doit avoir son Culte à part;* et ce que les publicistes et les révolutions ne nous ont que trop appris : *il faut des formes de gouvernement appropriées aux caractères des nations.*

Aussi :

= En religion : — un culte d'obéissance passive convenait seul aux Arabes, le *Koran* a paru; — Les Pélages avaient besoin d'un culte mystique et quelquefois cruel, de là les pratiques superstitieuses du midi et les auto-da-fé de l'Inquisition; — les Celtes aimaient l'éclat, et ils ont richement décoré leurs églises et amené la pompe extérieure dans les cérémonies; — les Germains idéalistes ont brisé les images et embrassé les doctrines de LUTHER. = Une *loi* d'amour et d'égalité convenait à toutes, et elles ont suivi celle du CHRIST; ce code moral devint leur *Bonne-Nouvelle.*

= En politique : le Cimeterre commande aux Osmanlins; la Royauté par la grâce de Dieu impose aux méridionaux; les Constitutions sont assises sur les trônes de France, de Belgique et d'Angleterre; et le Régime-Paternel gouverne la Germanie.

Les tourmentes civiles et religieuses n'amènent des commotions, que quand les gouvernants s'opposent aux réformes

Digitized by Google

devenues nécessaires, par les changements survenus dans les mœurs ou par les progrès de la civilisation. — Appelons de tous nos vœux la fusion des peuples caucasiques; viendront alors : l'uniformité dans les caractères nationaux, le développement de toutes les intelligences, la formation d'une langue universelle, l'emploi de tous les dons de la nature, l'usage modéré de tous les biens dont elle nous a gratifiés, et la paix perpétuelle de l'abbé DE SAINT-PIERRE.

= Si, des spécialités dans les races humaines, nous arrivons aux individus isolés, c'est seulement alors que nous apercevrons, combien les combinaisons encéphaliques sont étendues. *Chaque homme à sa conformation particulière : il n'y a point deux cerveaux semblables.* Cependant, par généralités, on peut classer les individualités sous dix-neuf divisions principales et par cinq catégories; ce sont :

A. Prédominance marquée de *certain organe* isolé :

I. toutes les *spécialités* tranchées.

B. Prédominance spéciale *d'un groupe d'organes :*

II. 1. ceux chez qui les *penchants* sont prédominants : — cette classe produit les malfaiteurs;

III. 2. les hommes à *sentiments* très-développés : — on y trouve les gens crédules et les visionnaires;

IV. 3. les individus pourvus de facultés *perceptives* fort prononcées : tels sont les professeurs de sciences et d'humanités, — et

V. 4. les personnes douées d'organes *réflectifs* larges : — ainsi sont les philosophes à théories.

C. Prédominance marquante de *deux groupes* d'organes; savoir :

VI. 1. des *penchants* et des *sentiments :* — les chefs de sectes;

Digitized by Google

VII. 2. des *sentiments* et des *facultés réflectives* : — les romanciers;

VIII. 3. des facultés *réflectives* et des *perceptives* : — les grands politiques;

IX. 4. des facultés *perceptives* et des *penchants* : — les pirates et les coureurs d'aventures;

X. 5. des *penchants* et des facultés *réflectives* : — les guerriers distingués, — et

XI. 6. des facultés *perceptives* et des *sentiments* : — les artistes, les industriels et les entrepreneurs de travaux d'art.

D. Prédominance particulière de *trois groupes* d'organes :

XII. 1. *penchants*, *sentiments*, *perceptions*;

XIII. 2. *sentiments*, *réflexions*, *penchants*;

XIV. 3. *réflexions*, *penchants*, *perceptions*, *et*

XV. 4. *perceptions*, *réflexions*, *sentiments*.

La position sociale et l'éducation disposent souvent du sort de ces quatre classes, placées ici selon leur valeur intrinsèque.

— Le plus ou le moins de prédominance de l'un des groupes, ou de deux d'entre eux, quand ils sont trois prédominants, amène encore des combinaisons spéciales à ces classes particulières.

E. Groupes généraux :

XVI. 1. les idiots, au cerveau étroit. — Quant à la *folie*, c'est un état maladif produit par des lésions internes de l'encéphale, la surexcitation ou le développement excessif d'un ou de plusieurs de ses organes. Presque tous nos livres sur cette triste plaie, ne sont que des aberrations de l'esprit humain, des rêves creux d'hommes éveillés, lorsque la phrénologie n'a pas guidé leurs auteurs.

Digitized by Google

XVII. 2. têtes faiblement développées en tous genres : — excellents subordonnés ;

XVIII. 3. têtes moyennes : — ce sont les plus heureuses ;

XIX. 4. têtes très-développées : — chefs de familles puissantes, de peuplades, de nations ;... personnages transcendants.

Restent encore les développements plus ou moins grands de tous nos organes en leur particulier ; organes dont la puissance est en raison directe de leur volume et de leur étendue ; c'est pourquoi les combinaisons sont, pour ainsi dire, innombrables ; infinies même, si l'on se rappelle qu'il faut y joindre les circonstances concomittantes, et de plus les *événements* qui nous entourent. Aussi peut-on dire, qu'il y a plus encore de différences dans les caractères que dans les visages.

= Enfin, *chacun des organes est plus ou moins affecté par les autres protubérances.*

Les exemples fourmillent. — Ainsi : le poète-musicien devient chansonnier, et ses productions, en ce genre, se ressentent nécessairement de ses autres dispositions naturelles. Le *mystique* SANTEUIL compose des hymnes ; le *doux* FLORIAN fait des romances ; le *gai* PANARD module de joyeux refrains ; l'*érotique* PIRON lance des couplets gaillards ; le *bon-vivant* DÉSAUGIERS produit des chansons de table, et le *philosophe* DE BÉRANGER entonne des chants patriotiques.

Dans les œuvres de maîtres : le caractère du talent est empreint des nuances des autres facultés. De là vient que : — dans l'art oratoire : le *bon* VERGNIAUD est suave ; le *rigide* BOSSUET, énergique ; le *verbeux* CICÉRON, abondant. — en musique : on reconnaît les originalités du *religieux*

Digitized by Google

NEWKOM, du *sublime* HAENDEL, du *mélodieux* GRÉTRY, de l'*enthousiaste* MEYERBEER, de l'*harmonieux* HAYDN et du *spirituel* CIMAROSA.

Nos sentiments, nos passions ont donc leurs caractères combinés. — Le mari *ardent* est jaloux de sa femme par penchant; l'époux *aimant* l'est par attachement; le conjoint *avare*, par la crainte qu'on n'attente à sa propriété. — Dans une ville prise d'assaut et abandonnée aux excès du vainqueur : le soldat *ardent* se livre au viol; le *cruel*, au meurtre; l'*accapareur*, au pillage, et l'*orgueilleux*, à la destruction.

= *Le beau*, dont on a tant discuté, est lui-même une combinaison; nos cerveaux possèdent l'organe qui nous en donne le sentiment. *Le beau moral* ou *la vertu*, et *le beau physique* ou *la beauté*, ne sont que la réunion plus ou moins grande des suprématies intellectuelles et la fusion plus ou moins heureuse des perfections corporelles. — *Le beau de convention* n'est qu'*une mode*, à laquelle les yeux s'habituent par le désir du changement, et que la même cause fait oublier dès qu'elle a disparu. — *Le beau réel* dans les arts, dans les sciences et dans l'humanité, sans avoir un modèle unique, existe indépendamment de tous nos impuissants préceptes. Nous avons, pour le reconnaître, un sens particulier qui dépend, au physique, de la protubérance de la *construction*, et au moral, de celle de la *causalité*.

= Jusqu'à présent, et il faut bien s'en prendre à notre ignorance, nous n'avons fait aucun effort pour faciliter les combinaisons de caractères. — Que d'honorables oisifs pourtant emploient leur esprit, leur temps et leur argent, à soigner le pur sang de leurs chiens ou la noble descendance

Digitized by Google

de leurs chevaux ! — Songent-ils à leurs enfants? Point. — Cependant quels enseignements n'avons-nous pas trouvés chez les animaux! L'amélioration de l'espèce, et par suite de l'intelligence humaine, doit-elle donc se faire seule?

Quand nous voyons des fils ressembler à leurs mères, des filles à leurs pères : sublime prévoyance de la nature pour ne pas amener une différence trop tranchée entre les sexes; quand nous voyons les ressemblances sauter des générations; et celles des corps ramener presque toujours celles des caractères; n'y trouvons-nous pas une marche à suivre? Quelle ressource, par exemple, n'offrirait point à l'observateur judicieux, la galerie de portraits d'une longue et pure filiation (puisque nous ne pouvons avoir par nous-mêmes une profitable expérience). Il est si rare de rencontrer cinq générations existantes à la fois!

L'égalité des conditions et la division des héritages, rendent les mariages plus faciles et les choix plus heureux. Profitons-en. Au moral : rappelons nous que si la loi civile admet le *divorce* pour incompatibilité d'humeur; c'est un triste remède. — Au physique : n'oublions pas combien de *veuvages* anticipés et de désordres produits par l'inégalité des constitutions des époux.

= *Croisons les races, les tempéraments, les intelligences.* Désormais mieux instruite, notre raison nous criera que notre bien-être en dépend. Notre discernement nous fera une loi d'utiliser pour nous les notions phrénologiques, et notre équité innée nous ordonnera de l'employer pour les autres. Ainsi le voudra notre *conscience*, dont les lumières sont en rapport avec la *finesse* de notre organisation et l'étendue de nos connaissances. Il faut bien se soumettre à ses inspirations; car nous avons en nous-mêmes un premier juge de nos actions,

Digitized by Google

et il nous punit d'autant plus de nos méfaits, que nous avions plus de moyens de ne pas les commettre. L'*irresponsabilité humaine* du nouveau socialiste anglais, est aussi fausse en moralité, que dangereuse dans son exécution : et nous nous découragerions à l'idée seule qu'il a émise, que nous ne devrions plus compter sur la rétribution des bonnes-œuvres.

= *Joseph* GALL ne saurait être confondu avec les hardis novateurs de ce siècle. Sa découverte, loin d'attaquer, vient confirmer nos meilleurs principes de morale et d'association. — L'organe de l'équité démontre que la justice n'est pas d'institution humaine, que le for intérieur n'est pas un mensonge, et que nous répondrons de nos fautes. *Robert* OWEN pense autrement. — Les organes de la sociabilité et de l'attachement à nos enfants, étant propres à notre nature, l'égoïsme absolu, la *promiscuité* des familles et des personnes contrarient nos impulsions les plus intimes. Telle n'est pas la doctrine Saint-Simonienne. — La variété des aptitudes et des capacités, résultant de notre organisation cérébrale, rend absurde le *nivellement* complet de BABEUF et de BUONARROTI. — La protubérance du courage et celle qui nous porte à amasser nous démontrent, que des mobiles sacrés poussent chaque homme selon les causes finales ; par suite, que la plus belle *communauté* de biens n'est qu'une erreur fatale. Ainsi ne prêche pas *Charles* FOURIER. — Le sentiment d'un Être-Supérieur a prouvé la réalité de nos rapports avec le Souverain-Maître de l'univers, et *notre professeur* n'est pas venu redire qu'il faille fermer les temples. — La démonstration de la différence des intelligences et des caractères, est la consécration de la hiérarchie et des distinctions sociales. — Que de vaines théories tendent à les renverser !

Digitized by Google

= La Phrénologie décrit l'homme tel que Dieu l'a formé. Argumenter contre elle, c'est demander compte à la divine sagesse, de ses desseins providentiels.

Qu'il reste donc établi : que les organes phrénologiques entraînent une multitude de combinaisons diverses, et qu'il est indispensable de les former, pour arriver à juger sainement des individus.

Dans le discours suivant, nous appliquerons ce principe si fécond, à la plus grande célébrité des temps modernes et aux événements extraordinaires dont il fut le héros.

Camille Wins.

— Le manuscrit de ce discours a été adressé à la SOCIÉTÉ DE SCIENCES NATURELLES DE BRUGES, qui l'a inséré dans ses *Annales de 1841*. Le 1.er discours se trouve dans notre annuaire de 1839, et le 2.me, dans celui de 1840.

Digitized by Google

LE CRIMINEL.

Et vous appelez cela de la justice !

TOUT LE MONDE.

I

LA nuit couvre sa marche, et son cœur ne s'effraie
Ni du bruit des torrents ni des cris de l'orfraie
Dont les longs sifflements froissent au loin les airs
Avec un bruit pareil à la voix des déserts.
Il aime, aux feux mourants de la lune incertaine,
A promener les yeux sur la plage lointaine;
Il écoute; et pourtant son front calme et voilé
De ses impressions n'a rien, rien révélé;
Tant la voix du remords, puissante et solitaire,
Étouffe dans son cœur tous les bruits de la terre!

Digitized by Google

Caché sous son manteau, grave et silencieux,
Dans sa course nocturne il apparaît aux yeux
Tel qu'un spectre, vêtu d'un linceul mortuaire,
Qui s'échappe à minuit du muet sanctuaire,
Parcourt les lieux sacrés interdits aux mortels,
Se repose un moment au parvis des autels,
Et, dès que vient le jour, se lève, et, d'un pas ferme,
Retourne à son tombeau qui sur lui se referme.

II

C'était près d'un vieux fort dont les murs obscurcis,
Minés par l'avalanche et par le temps noircis,
Projetaient sur ses pas de l'ombre et du silence.
Dans un ciel sans étoile un long clocher s'élance,
Qui sur le bord de l'eau dresse son front mouvant
Comme un squelette osseux qui tremble et craque au vent.
Un gigantesque amas de pierres et de roches
A l'œil qui le regarde en défend les approches,
Et les tristes vapeurs d'un lac marécageux
L'entourent tout entier d'un crêpe nuageux.
Comme un coup-d'œil mourant, la lune moite et pâle
Colore les vitraux de ses teintes d'opale,
Et de là s'étendant sous les cintres obscurs,
D'un deuil anticipé semble couvrir ces murs.
Sur le tronc verdoyant d'un ancien dieu de marbre,
Sombre, immobile et seul, il s'assied contre un arbre,
Près d'un pan qui surplombe et dont le faîte ardu
Semble un arc impuissant contre le ciel tendu.
Sous les arceaux brisés, sous les vertes arcades
Sanglote, à travers l'herbe, un reste de cascades;
Le lierre qui s'enlace en mobiles anneaux,
Retombe en chevelure au rebord des créneaux,

Digitized by Google

Et sur son front rêveur la feuille balancée
Distille goutte à goutte une eau froide et glacée.
Pourtant rien ne l'émeut : ni ces vieux murs caducs,
Ces donjons, ces dortoirs, ces cours, ces aqueducs,
Ces voûtes dont la mousse a désuni les arches,
Ces escaliers tournants dont faiblissent les marches,
Ces vastes corridors, ces antiques frontons
D'où pend la stalactite en ondoyants festons,
Ces arcs, ces ponts-levis, ces plafonds, ces tourelles,
La pelouse où, le soir, pastours et pastourelles
Attendaient en dansant les sons de l'angélus...
Ni tant d'autres débris des âges révolus;
Tout est muet pour lui. Pâle, insensible et morne,
Rien ne parle à son âme; on dirait une borne
Assise au seuil désert du gothique manoir.
Il s'y plaisait pourtant, car le ciel était noir,
Et la nature en deuil à cette heure avancée
Sympathisait si bien à sa triste pensée!

III

Et tel qu'un voyageur fatigué du chemin
Se repose, et le front appuyé dans la main,
Sur le bord de la route en lui-même repasse
Combien depuis l'aurore il a franchi d'espace,
Et combien jusqu'au soir il en reste à franchir;
Tel à ses maux passés il semble réfléchir,
Et dans la profondeur de ses destins funèbres
Chercher son avenir au milieu des ténèbres.

Des mots interrompus, de moment en moment,
S'échappaient de son sein comme un gémissement;

Digitized by Google

Son front s'était ridé; sa main préoccupée
Étreignait fortement le pommeau d'une épée :
« Je suis seul, tout est calme, et les lâches au moins
De mes derniers combats ne seront pas témoins!
J'ai le temps de mourir. Trop heureux que ma vie
Jusqu'au suprême adieu leur ait été ravie;
Trop heureux d'être seul à sentir le remord,
Et de pouvoir du moins les frustrer de ma mort!
C'est souffrir trop long-temps, souffrir outre mesure;
Trop retourner le fer au fond de la blessure;
Trop mesurer l'abîme où je suis descendu,
Sur l'océan du monde esquif au loin perdu,
Vague qui par la vague incessamment brisée
Aux bords de l'infini s'est enfin reposée,
Et vers ce gouffre immense où tout va s'engloutir
N'attend plus désormais qu'un souffle pour partir.
— Que me fait aujourd'hui ce bien que l'homme envie,
Ce jour faux et glacé qu'ils ont nommé la vie,
Ce labyrinthe obscur où trente ans j'ai marché
Sans en trouver le fil que les dieux m'ont caché;
Cette énigme sans fin dont le mot qui m'échappe,
D'un doute plus affreux à chaque instant nous frappe;
Cette ombre où vainement un éclair de bonheur
A fasciné mes yeux; ce rayon suborneur
Qui n'a brillé pour moi qu'en une nuit d'orage;
Espoir toujours déçu, triste et sombre mirage
Qui toujours m'a séduit et m'a trompé toujours!
Mourons, finissons-en; j'ai vécu trop de jours,
Trop souffert, trop langui, trop dévoré de larmes;
Il n'est rien que la mort pour terme à mes alarmes;
Je l'appelle, et mon cœur par ses maux affermi
L'attend.... comme autrefois j'attendais un ami.

Digitized by Google

IV

La mort : la mort n'est rien. — Mais leur lente agonie,
Mais de leurs fronts sereins la poignante ironie,
Ce peuple à mon supplice accouru par essaims,
Et ses projets de sang et ses ris assassins,
Ses désirs inquiets tremblant que quelque obstacle
Ou l'espoir d'un aveu n'ajourne le spectacle,
Et ses cris insultants, ses transports insensés,
Et ses yeux sur les miens insolemment fixés,
C'est trop! — Dans un accès de démence ou de rage
J'ai pu jusqu'au forfait égarer mon courage,
J'ai pu verser le sang; d'un bras désespéré
Plonger vingt fois le fer dans un sein déchiré,
M'enivrer de vengeance, et, les yeux sur ma proie,
Savourer dans mon âme une exécrable joie...
J'ai mérité la mort, je le sais; mais aussi
Je n'ai réclamé d'eux ni pitié ni merci;
J'étais prêt, je le suis encore, et l'existence
A mes yeux dessillés a trop peu d'importance
Pour que je veuille ici, leur disputant mes jours,
Dans un cercle de maux rouler, rouler toujours,
Sans espoir de repos, sans amis, sans asile,
Sous d'éternels dédains courbant un front docile,
Mort au monde, à moi-même, et sans cesse accablé
De chagrins dévorants.

V

Non, mon sort est comblé!
Mourons, mais mourons seul; que la mort la plus prompte
Termine en un instant mes douleurs et ma honte;

Digitized by Google

Échappons par la mort à ces cruels ennuis
Qui du malheur des jours font le rêve des nuits;
Jetons bas à la fin ce fardeau qui me pèse,
Payons à leur fureur un tribut qui l'apaise,
Épargnons désormais cette gêne aux humains
De voir un malheureux de trop sur leurs chemins;
Et puisque leur justice, ou ce qu'ainsi l'on nomme,
De mes maux ici-bas a supputé la somme,
Que je ne marque plus au livre des vivants,
Poussière qu'on balaie et que l'on jette aux vents,
Ombre qui sous le ciel n'a plus de place à l'ombre,
Zéro sans unité n'entrant dans aucun nombre,
Débris qui se survit, gui parasite enté
Sur le tronc vermoulu de leur société;
Mourons; mais qu'ignorant le chagrin qui me navre,
Demain, lorsque leurs pieds heurteront un cadavre,
Les lâches qui voulaient s'abreuver de mon sang
Tremblent encor de rage en me reconnaissant,
Et voyant leur vengeance, hélas! inassouvie,
Plus que moi maintenant aient regret à ma vie!

Ses regards, à ces mots, inclinés lentement,
Comme plus recueillis au suprême moment,
Paraissaient malgré lui s'attachant à la terre,
Y sonder du néant l'insoluble mystère. —

Et les premiers rayons d'un jour suave et pur
Se dessinaient au loin en losanges d'azur.

Digitized by Google

VI

— « Le soleil va poindre,
« Et, frais et dispos,
« Moi, je cours rejoindre
« Nos joyeux troupeaux. »

— Qui s'avance vers moi? quel mortel las de vivre
Dans ces lieux écartés oserait me poursuivre?
Entre le monde et moi tout n'est pas terminé,
Et mon heure, imprudent! n'a pas encor sonné.

— « Folâtrant sur l'herbe,
« C'est nous qui voyons
« Du matin superbe
« Les premiers rayons,

« La pâleur si douce
« Du ciel qui jaunit,
« L'oiseau sous la mousse
« Qui sort de son nid,

« La blanche chaumine
« Qui dans le lointain
« Gaîment s'illumine
« Des feux du matin,

« Le jour qui s'éveille
« Dans un lit d'azur,
« Plus beau que la veille,
« Plus frais et plus pur. »

Digitized by Google

— On approche ; écoutons : des pas se font entendre.
O toi, le seul ami que le sort m'a laissé,
Viens, ô mon bon poignard, qui te lasses d'attendre,
Viens à mon aide encore, et mort à l'insensé !

— « L'onde qui serpente
« En longeant les blés,
« Ou poursuit sa pente
« A flots redoublés ;

« La tige penchée
« Du pavot vermeil,
« Et l'herbe fauchée
« Qui sèche au soleil ;

« L'oiseau qui butine
« Dans les buissons verts,
« La cloche argentine
« Jouant dans les airs ;

« La chèvre qui broute,
« Le pauvre, accroupi,
« Glanant sur la route
« Quelques brins d'épi ; »

— Plus près, plus près encor ; c'est bien, mon sort s'apprête.
Arrive maintenant, lâche, je t'ai compris ;
Je vais t'apprendre, moi, ce que coûte ma tête,
Ma tête qu'il te faut et qu'ils ont mise à prix.

— « Et l'enclos champêtre
« Qu'un pâtre indolent
« A choisi pour paître
« Son troupeau bêlant ;

Digitized by Google

« Et le blanc laitage
« Qui part le matin
« Pour l'humble ermitage
« Tout dans le lointain;

« Et ces herbes hautes
« Où de gais pinsons,
« Mes amis, mes hôtes,
« Modulent leurs sons;

« Et les pleurs du saule
« Où le paysan,
« Sa bêche à l'épaule,
« S'arrête en passant;

« Tout, jusqu'aux vieux dômes
« Du tant vieux manoir
« Peuplé de fantômes
« Sitôt qu'il fait noir! » —

— Cet or qu'on t'a promis, sans haine et sans colère,
En loyal ouvrier, tu peux le mériter;
Approche, j'ai de quoi te solder ton salaire;
Hâte tes pas, mon brave, et nous allons compter.

— « Ma voix satisfaite
« Au soleil levant
« En chantant répète,
« Répète souvent :

« Le soleil va poindre,
« Et, frais et dispos,
« Moi, je cours rejoindre
« Nos joyeux troupeaux! » —

Digitized by Google

VII

Ainsi que son poignard sa paupière étincelle ;
Son bras, tendu dans l'ombre et nu jusqu'à l'aisselle,
Altéré de vengeance et d'espoir triomphant,
S'agite furieux..... sur le front d'un enfant !
Un enfant calme et bon, qui s'en vient d'un pas leste
Au doux chant des oiseaux mêlant sa voix céleste,
Et jetant à la terre, au réveil d'un beau jour,
Un sympathique accent d'espérance et d'amour.
L'un à l'autre pareils comme un soleil de fête,
Onze printemps à peine ont passé sur sa tête
Et dans ses traits empreint cette sérénité
Du rayon qui se mire en un lac argenté.
De ses cheveux flottants les longues mèches blondes
Au souffle du matin font irriser leurs ondes
Qui sur un cou d'albâtre, en mobiles réseaux,
S'épanchent comme un lierre au versant des ruisseaux.
Ses yeux tout grands ouverts, qui pompent la lumière,
Reflètent l'innocence et sa candeur première ;
On dirait, à le voir, l'ange qui souriant
Dès que l'aube a paru se lève à l'orient,
Et sur la terre en fleurs en se jouant secoue
L'incarnat vif et frais qui colore sa joue.

Stupéfait, et frappé d'un élan répulsif,
Le criminel frissonne.... et contemple, pensif,
Cet être dont l'abord en lui-même refoule
Tant d'autres sentiments qui l'assiégent en foule,
Pour n'y laisser de place en ce trouble récent
Qu'à la compassion où son orgueil descend ;
Un souris, à la fois triste et doux, se décèle
Sur son front où toujours tant d'ombre s'amoncelle,

Digitized by Google

Comme l'onde que ride, incertain et léger,
A peine à la surface un souffle passager;
Et devant cet enfant, si faible et si débile,
Son bras glacé s'arrête et retombe immobile.

VII

Mais comme réveillé d'un long rêve en sursaut,
L'enfant, qui l'aperçoit, veut s'enfuir, et d'un saut
Cherchant de l'étranger quelque abri qui le sauve,
A tressailli d'instinct sous sa paupière fauve.
Et lui, se rapprochant d'un pas silencieux,
Essuyant une larme échappée à ses yeux,
Comme s'il avait craint qu'un trouble involontaire
De ses pensers profonds ne trahît le mystère,
De ses deux bras tendus il semble le chercher...
Et l'on dirait pourtant qu'il n'ose le toucher,
Qu'une puissance aveugle et que rien ne surmonte,
L'accable à cet aspect d'une indicible honte,
Qu'il recule, tremblant que son souffle infernal
Ne souille la candeur de ce front virginal
Où, comme en un miroir, il peut se voir encore
Tel qu'il fut autrefois à sa première aurore,
Avant que le contact des hommes n'eût chassé
La douce illusion dont il s'était bercé,
Et couvé dans son sein comme un reptile immonde
Le mépris des mortels et le dégoût du monde.
Puis, faisant sur lui-même un retour douloureux,
Plus calme en apparence et non moins malheureux,
Comparant tout-à-coup à sa mâle stature
Les traits de l'innocente et douce créature,
Et la voyant si faible et si belle à la fois,
En mots entrecoupés lui parle à demi-voix :

Digitized by Google

IX

Pauvre enfant! Aujourd'hui, dans ton sein qui fermente,
Coule un sang qu'à plaisir la nature alimente;
Tes parents ont fondé sur ton jeune avenir
Un bonheur selon eux qui ne doit point finir;
L'espoir leur a montré tes enfants en bas âge
Au retour du travail groupés sur ton passage,
Pendus à tes côtés, te barrant le chemin,
Tendant leurs petits bras pour te donner la main,
Et dans les noms si doux que leur bouche t'adresse
Entre une mère et toi partageant leur tendresse.
En eux tu renaîtras; ces arbustes naissants
Soutiendront tes pas lourds au déclin de tes ans,
Et, par eux rajeuni, ton nom que rien n'altère
Bien long-temps après toi fleurira sur la terre...
Hé bien! vois ce poignard : qu'il frappe, en un clin-d'œil
Tout ton sang s'est glacé, ta famille est en deuil;
Plus de fils, plus d'épouse, et l'oubli sur ta cendre
Avec un peu de terre à jamais va descendre!...
Mais viens, ne me fuis pas; viens sur mon sein... tes yeux
Réfléchissent pour moi le bleu tendre des cieux...
Oh! combien sur mon cœur la voix de l'innocence
A travers mes remords a gardé de puissance!
J'ai senti près de toi tous mes sens se troubler;
C'est lui, c'est un enfant qui m'apprend à trembler!
Moi, qui dans les malheurs plus fort, plus insensible,
Opposais à leurs coups un courage invincible,
Un frêle enfant m'impose! on dirait qu'aujourd'hui
C'est lui qui me protége et devient mon appui!
— Ne me fuis pas, tes yeux ont sur moi tant d'empire
Que, plus libre avec toi, je sens que je respire;

Digitized by Google

Ah! viens, viens, s'il se peut, entre tes bras serrer
Ce cœur que le remords s'obstine à déchirer;
Viens, nous joûrons ensemble, et, seuls, dans la prairie
Nous irons voir tes sœurs et ta brebis chérie;
Je serai ton ami, ton frère; à tes plaisirs
Je saurai conformer mes goûts et mes désirs;
Prier Dieu, pauvre enfant! qu'il t'accorde en partage
Des biens qu'il m'a ravis l'opulent héritage;
Et si tu dois souffrir, moi, pour te consoler,
Des maux que j'ai soufferts je saurai te parler.
Si tu peux comparer à tes pleurs éphémères
Ces regrets déchirants et ces douleurs amères....
Non, quand de mes destins tu connaîtrais l'horreur
Tes cheveux sur ton front blanchiraient de terreur;
Tu n'en pourrais jamais soutenir la pensée.
Tu connais la vengeance aux maudits annoncée?
Hé bien! moi, sans descendre au noir séjour des morts,
Tout jeune, j'ai trouvé l'enfer dans mes remords;
Mais un enfer terrible et bien plus redoutable
Que celui dont souvent l'image épouvantable
Apparaît aux chrétiens dans leurs rêves d'effroi,
Quand, du haut de la tour, le lugubre beffroi
A leur râle de mort mêle sa voix plaintive,
Et qu'au pied de son lit une foule attentive
Dans des psaumes pieux appelle avec ferveur,
Sur celui qui s'en va le pardon du Sauveur.

Mais ta jeune âme encor n'a pas sondé ce gouffre.
Ah! puisses-tu jamais ne savoir ce qu'on souffre
A sentir dans son cœur ce reproche incessant,
Ce remords éternel écrit avec du sang!
Puissent tes jours heureux, par une pente douce,
Couler comme ces eaux sur leur duvet de mousse,
Sans voir se dessiner dans leur obscur limon,
Comme devant mes yeux, l'image d'un démon,

Digitized by Google

D'un être condamné dont la tombe hâtive
Se dresse à l'horizon pour toute perspective...
Car Dieu, mon fils, est juste : il n'a jamais permis
Qu'impunément par l'homme un crime fût commis,
Et ce remords, vois-tu, ce remords qui m'accable,
Des juges d'ici-bas est le plus implacable.
Il sommeille au moment du forfait; mais après,
De la tombe précoce écartant les cyprès,
Il apparaît terrible, et, vengeur intrépide,
Si lointaine que soit ta course et si rapide,
Il te suit, il est là, toujours là; je le vois
A mes côtés le jour, la nuit j'entends sa voix;
Car la nuit est pour moi féconde en impostures,
Je rêve d'échafauds, de prisons, de tortures,
De mort..... — Spectacle affreux, à combler tous les maux,
Et qui dessècherait la moelle dans les os!
Cette pensée horrible, inquiète, obstinée,
Elle est là qui m'étouffe; ardente, enracinée,
Elle vit dans mon cœur, le dévore, et toujours
Se dispute et flétrit chaque instant de mes jours.

X

N'as-tu pas entendu, la nuit, quand tout repose
Et que sur le duvet en vain le front se pose
Appelant un peu de sommeil,
Depuis l'heure où le soir étend ses plis funèbres,
Jusqu'à l'heure où le jour sort du sein des ténèbres
Et monte à l'horizon vermeil;

N'as-tu pas entendu tinter dans la nuit sombre
Le bourdon de la tour qui résonne dans l'ombre

Digitized by Google

Comme un plaintif gémissement,
Quand l'accent régulier des cloches balancées,
Ainsi qu'un glas lugubre, à toutes nos pensées
Heurte et se mêle incessamment?

Toujours le même son, les mêmes notes vagues,
Comme un écho lointain du clapotis des vagues,
Du long tangage des vaisseaux,
Du roulis monotone expirant sur la grève,
Ou des chants surhumains qu'on croit entendre en rêve
Dans un cloître aux vastes arceaux.

Toujours la même voix, traînante et continue,
Toujours la même voix qui pleure dans la nue,
Toujours au milieu de la nuit
Cette vibration, si tristement pareille,
Qui vient à temps égaux sourdre dans notre oreille,
Toujours elle qui nous poursuit!

Et toujours et partout, sans trève, sans relâche.
Sous des rideaux épais qu'on s'abrite ou se cache,
Quoi qu'on fasse et veuille tenter,
Toujours la même plainte, ainsi que dans un songe,
Malgré tous nos efforts, jusqu'au jour se prolonge,
Sans que rien la puisse arrêter;

Semblable à ce tourment, formidable agonie,
Fantôme qui, debout durant notre insomnie,
Entr'ouvre le linceul des morts,
Fait rejaillir sur nous un sang indélébile;
Et toujours d'un œil froid nous contemple, immobile,
Seul à seul avec le remords.

Qui jamais fera taire, hélas! ou disparaître
Cette apparition qui torture notre être,

Digitized by Google

Ce timbre inexorable et sourd
Qui naît, s'élève, meurt, sans cesse se succède,
Et, — spectre ou vision, — vous suit et vous obsède....
Toujours plus sinistre ou plus lourd!

Voilà, voilà les maux dont mon âme est la proie.
Mais béni soit, ami, le hasard qui t'envoie,
— Si non pour les calmer et pour les secourir, —
Pour me rendre la force et m'aider à mourir! —

L'enfant qui jusque-là se rassurant à peine,
Captive entre ses dents retenait son haleine
Et ne le regardait que d'un coup d'œil furtif,
Se rapprochait enfin plus tendre et moins craintif,
Comme si, mesurant par un instinct sublime,
La profondeur du gouffre où cet esprit s'abîme,
Et par tant de malheurs devinant la pitié,
Lui-même, en l'écoutant, en eût pris la moitié.
Les mains autour de lui tantôt entrelacées,
Tantôt sur ses genoux étroitement pressées,
Les regards sur les siens, s'efforçant d'assoupir
Ses maux que trahissait parfois un long soupir,
L'enfant par un sourire endormant ses alarmes,
Avait fait dans ses yeux rouler deux grosses larmes,
Deux larmes dont le cours contenu jusqu'alors
Du trop plein de son cœur s'épanchait au dehors;
Premier bienfait du ciel, ineffable rosée
Qui rend un peu de calme à son âme embrasée,
Qu'il appelait en vain de ses vœux haletants
Et toujours et partout et depuis si long-temps,
Mais qui, venant fléchir enfin ce cœur de pierre,
Comme un point lumineux brille sous sa paupière.
. . . . . .

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

N.° 1.

Séances des mois d'Avril, de Mai, de Juin, de Juillet, d'Août et de Septembre 1841.

Président : M.r N. Defuisseaux.
Secrétaire : M.r J.-B.te Bivort.

La Société prendra part à la souscription ouverte dans le Hainaut pour l'érection d'un monument à la mémoire de feu M.r le Gouverneur THORN. Le chiffre de cette souscription est fixé à cinquante francs.

On demandera au Gouvernement, l'autorisation de porter le titre de *Société Royale des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*

Les personnes nouvellement admises dans la Société paieront une somme de trente francs, à titre d'entrée, et recevront les publications encore disponibles à la date de leur admission.

Il est fait lecture d'une lettre de M.r le Gouverneur de la Province,

Digitized by Google

annoncant que le Roi a accordé à la Société, un subside de 600 fr., pour l'aider à donner plus d'extension à ses travaux.

M.r AD. MATHIEU donne connaissance d'une lettre par laquelle M.r le marquis de Fortia d'Urban, *Président honoraire* de la Société, annonce le prochain envoi de la deuxième partie de ses traités d'Histoire de la Chine et de l'Angleterre.

M.r le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle un anonyme présente un portrait en pied et de grandeur naturelle de Roland de Lattre, pour le concours de 1841-1842.

M.r AD. MATHIEU lit une pièce de vers de sa composition et intitulée : « *Roland de Lattre,* » à propos d'un tableau destiné à l'exposition qui s'ouvrira à Mons, le 9 juin.

M.r le Président fait part de la mort de M.rs COUREUX, de Mons, et LAPORTE, d'Enghien. La Société se montre très-sensible à la perte qu'elle fait en ces sociétaires estimables.

M.r Bénoit QUINET, littérateur, à Mons, est nommé Membre effectif de la Société.

Ensuite du rapport favorable qui lui est présenté sur le travail de M.r Valère WINS, intitulé : « *De la cubature des voûtes d'arrête en plein cintre ou ellyptiques*, » la Société décide que l'auteur sera prié de compléter son travail par l'adjonction de la formule pratique dont il est question dans ce dernier.

M.r BIVORT lit la préface d'un Commentaire sur la Loi électorale belge, qu'il vient de livrer à l'impression ; cette préface indique le plan de l'ouvrage et contient quelques réflexions sur la réforme électorale.

La Société, voulant donner à M.r EM. HOYOIS, un témoignage de sa satisfaction pour les soins et le zèle qu'il apporte dans l'impression de ses publications, l'autorise à prendre le titre d'*Imprimeur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*

Digitized by Google

M.r GOFFAUX donne lecture d'une notice sur le montois *Charles Malapert*, qui était en 1629 professeur de mathématiques à l'Académie de Douai, et qui a laissé plusieurs ouvrages.

M.r LACROIX donne communication de l'introduction au N.° 2 de ses *Variétés historiques*, lequel contient des chroniques du Hainaut et de la ville de Mons, et que l'auteur vient de livrer à l'impression.

M.r CROMMELINCK, membre correspondant, donne lecture de la préface manuscrite d'un ouvrage qu'il se propose de publier en collaboration avec M.r G. Dejaegher, et qui aura pour titre : *Annales de Médecine légale, d'hygiène publique et privée et des maladies mentales.*

M.r le Secrétaire lit une Notice historique de M.r L. FUMIÈRE, *sur les anciens Belges et la ville de Bavay.*— Commissaires : M.rs Camille Wins, Petit et Lacroix.

M.rs DELBAR et VAN MIERT donnent communication d'un Mémoire sur les moyens de constater la présence des matières nuisibles dans le pain. — Commissaires : M.rs Criquelion, Delneufcourt et Ermel.

M.r le Baron Jules de SAINT-GÉNOIS, archiviste de la Flandre Occidentale, est nommé Membre correspondant de la Société.

Digitized by Google

Ouvrages offerts à la Société.

Par M.r AD. MATHIEU : *Frère Jacques;* par Ad. Mathieu. Mons. 1841.

Par le même : *Le Criminel*, par Ad. Mathieu. Mons. 1841.

Par M.r AUGUSTIN LACROIX : Variétés historiques, N.° 1. — *Épisode du règne de Jean de Bavière, surnommé Jean-sans-Pitié*, élu de Liége; suivi de documents historiques inédits. (Hainaut et Liége.) 1406; par Augustin Lacroix. Mons. 1841.

Par M.r X. HEUSCHLING : *Essai sur la statistique générale de la Belgique*, composé sur des documents publics et particuliers; par Xavier Heuschling, chef du bureau de la statistique générale au Ministère de l'Intérieur. 2.me édition. Bruxelles. 1841.

Annales de la Société des Sciences naturelles de Bruges. 1841-1842. 3.me volume 1-20.

Annales de la Société de Médecine d'Anvers. 1841. 1-40.

Par M.r ARTHUR DE BONNARD : *De l'Hémospasie;* par Arthur de Bonnard. Paris. 1840.

Digitized by Google

Par M.r le comte de KERKHOVE D'EXAERDE : *Eloge de Pierre-Paul Rubens.* Saint-Nicolas. 1840.

Par le même : *Notice sur l'origine et le rétablissement de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne.* Anvers. 1839.

Par le même : *Statuts de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne.* Anvers. 1838.

Par M.r J.-B. BIVORT : Discours prononcés sur la tombe de M.r Thorn, décédé Gouverneur du Hainaut; par M.rs N. Defuisseaux, président; Ad. Castiau, vice-président, et Camille Wins, vice-président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres de Hainaut. Mons. 1841.

Par M.r JOACHIM LELEWEL : *Etudes numismatiques et archéologiques;* par Joachim Lelewel. 1.er volume. Type gaulois, ou celtique, avec atlas. Bruxelles, 1841.

Par M.r ANTOINE CLESSE : *Poésies* d'Antoine Clesse. Mons. 1841.

Par M.r LIEDTS, Gouverneur du Hainaut : *Exposé de la situation administrative de la province.* Mons. 1841.

Par M.r EM. HOYOIS : *Prospectus* des œuvres facétieuses de Henri Delmotte, éditées par Em. Hoyois. Edition de luxe, formant un volume in-8.° supérior, avec encadrements, etc. Mons. 1841. — Ce prospectus est imprimé sur carton porcelaine de couleur, avec ornements en or et en argent.

Par M.r FLORENT CUNIER : *Annales d'oculistique;* par le docteur Florent Cunier. T. V, 3.me livraison.

Annales de la Société de Médecine d'Anvers. Année 1841. 41-208-264.

Par M.r le Baron de ROISIN : Résumé analytique de l'ouvrage intitulé : *Der lex salica und der lex Angliorum et Werniorum alter und Heimath*; par Hermann Muller. Francfort. 1840; par le baron Ferdinand de Roisin.

Digitized by Google

Par M.r PIRLOT : *Tableaux synoptiques et comparatifs*, 1.° des neuf provinces de la Belgique, 2.° des principaux Etats de l'Europe, et 3.° des cinq parties du monde; dédiés à S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant; par C. Pirlot.

Par M.r N. DALLY : *Éléments de l'histoire du genre humain;* par N. Dally. Bruxelles. 1841.

Par M.r VAN DUYSE : 1.° *Gerem Goethals délivrant à Jeppé trois vierges chrétiennes.* Épisode du X.me siècle. Traduction libre (en vers) d'une ballade flamande; par Van Duyse. Gand. 1840.

2.° *Le fils bourreau de son père.* ; par Van Duyse.

3.° *De l'Eglise collégiale de Termonde et de ses fonts baptismaux;* par Van Duyse. Gand. 1838.

4.° *Le siége de Termonde par Louis XIV;* 1667; par Van Duyse. Gand. 1840.

5.° *La confédération de Termonde, ou le 4 octobre 1566;* par Van Duyse. Gand. 1839.

Par M.r PH. VANDERMAELEN : 1.° *Épistémonomie* ou tables générales des connaissances humaines; par Ph. Vandermaelen et le docteur Meisser. Bruxelles. 1841. 2.° Carte topographique de la Belgique comprenant la province de Hainaut; par Ph. Vandermaelen. Bruxelles, 1841. 4 feuilles.

Par M.r F. DERIVE, de Spa : *Exercices sur les particularités historiques et géographiques de la province de Namur*; par F. Derive. Namur. 1841.

Par M.r JULES GUERIN, de Paris : 1.° *Essais sur la méthode sous-cutanée;* 2.° *Mémoires sur l'intervention de la pression atmosphérique dans le mécanisme des exhalations séreuses;* 3.° *Mémoires sur les déviations latérales de l'épine;* 4.° *Mémoire sur un cas de luxation traumatique de la seconde vertèbre cervicale, et* 5.° *Recherches sur les luxations congénitales;* par le docteur Jules Guérin. Paris. 1840 et 1841.

Digitized by Google

Par M.r CROMELINCK : *Manuel d'anatomie descriptive et raisonnée*, avec un atlas de 34 planches noires, coloriées et découpées; par C. Cromelinck. Bruxelles. 1841.

Par M.r BIVORT : *Loi électorale de la Belgique*, expliquée et interprétée; par J.-B. Bivort. Dédié à M.r Liedts, Gouverneur du Hainaut. Bruxelles. 1841.

Annales de la Société de Médecine d'Anvers. Année 1841, 265-296, et une brochure contenant quelques mots sur la réponse de M.r le docteur Rul-Ogez, à la consultation médico-légale de M.rs Broeckx, Van Camp, etc., dans l'affaire de la nommée Basschaert; par F.-J. Mathyssens.

Digitized by Google

Digitized by Google

DU VRAI

DANS LES BEAUX-ARTS,

ET DE LEUR PRINCIPE.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable ;
Il doit régner partout, et même dans la fable. — BOILEAU.

ON cite les époques auxquelles ont brillé les beaux-arts ; clairs-semées dans l'histoire, elles n'apparaissent que de loin en loin dans la suite des siècles.

Parce que nous ne voyons éclore les chefs-d'œuvre littéraires qu'aux mêmes lieux, dans les mêmes temps qui se glorifient d'avoir fait fleurir les produits du burin et du pinceau, faut-il en rejeter la cause sur une bizarrerie de la nature? Serait-il vrai que, par un inexplicable caprice,

Digitized by Google

la nature se plût à réunir dans un court intervalle, sous un seul règne, les plus beaux génies en tout genre[1], et qu'elle se montrât avare de ses dons pendant de longues périodes, comme si, épuisée par sa fécondité d'un jour, il lui fallait des siècles pour se reposer des fatigues d'une production trop abondante, et pour réparer ses forces? Que la terre énervée par une même culture refuse de produire, qu'elle ait besoin de changer ses moissons pour renouveler ses sucs producteurs et recouvrer sa vigueur première, cela se conçoit; mais la nature livrée à elle-même n'éprouve jamais de semblables besoins; dans ses libres allures, elle est inépuisable, et, à part peut-être de très-rares exceptions, l'esprit de l'homme est le même dans tous les temps. Pourquoi juger diversement des choses que l'analogie rapproche d'une manière si frappante? Quelques anomalies passagères ne nous donnent point à penser, dans l'ordre physique, que les lois générales de l'univers aient reçu la moindre atteinte; si parfois les hivers se prolongent outre mesure, si les étés sont souvent froids et humides, on admet facilement l'action d'une cause secondaire, on comprend qu'une faible influence suffit pour altérer la régularité des saisons, et que la moindre déviation dans la direction des courants atmosphériques a le pouvoir de faire durer les frimats et les pluies au-delà même des derniers jours du printemps. Pourquoi donc supposer que, dans l'ordre intellectuel et moral, la nature procède avec moins de régularité, par sauts et par bonds, pour ainsi dire, et qu'elle accorde ses faveurs à certains peuples, à certains pays, de préférence à tous les autres?

Si les lettres et les arts ont jeté le plus vif éclat à certaines époques, s'ils sont restés dans d'autres temps à un état d'infériorité manifeste, on a coutume, pour expliquer ce phénomène

[1] Well. Paterc., lib. 1, c. 16 et 17.

Digitized by Google

de recourir à des causes que la froide raison peut aisément contester. On élève très-haut, par exemple, les effets des encouragements et de la protection des princes et des gouvernements [1], qui ne sont cependant que peu de chose encore auprès des applaudissements d'un public animé de l'amour des arts et éclairé par les inspirations d'un goût épuré. Mais de grands écrivains, de grands artistes se sont illustrés en dépit des persécutions, et quand bien même on admettrait que le discernement et les largesses des Périclès, des Auguste, des Léon X et des Louis XIV eussent développé le génie des esprits sublimes groupés autour d'eux dans la postérité comme ils le furent sur la terre, il faudrait bien reconnaître que, dans ces siècles privilégiés, tous les monuments des arts ont une couleur qui leur est propre; que dans tous les rangs, chez le littérateur médiocre comme dans les premiers écrivains, dans les œuvres de l'artiste de bas étage comme dans celles du plus parfait, on retrouve toujours un caractère commun qui les fait aisément distinguer. Rien en apparence de plus défavorable à la médiocrité que la concurrence du génie, et en réalité rien de plus utile, puisque les époques où il brille sont aussi celles où l'on rencontre le plus de bons ouvrages dans tous les genres, et que nulle époque ne compte autant de bons poètes comiques que celle où l'on vit briller Molière.

Les événements politiques, qui bouleversent les fortunes, qui modifient les mœurs et corrompent le langage, changent aussi la disposition des esprits et exercent d'inévitables effets sur les arts. Ce n'est encore là qu'une cause secondaire.

On ne peut pas dire que les sujets manquent plus à une époque qu'à une autre. Au théâtre, par exemple, si l'on

[1] *Sint Mecœnates, non deerunt, Flacce, Marones.*
MART., lib. VIII, épigr. LVI.

Digitized by Google

excepte le très-petit nombre de tragédies et de comédies qui exciteront toujours et partout une admiration générale, tous les sujets déjà traités peuvent l'être encore, et d'ailleurs le champ est si vaste qu'on y peut toujours moissonner.

Le génie ne manque pas plus que les sujets.

On a dit que l'époque de Molière était la plus favorable de toutes; que les conditions, les mœurs, les caractères avaient alors des dissemblances plus sensibles, des traits plus saillants et plus tranchés que nous n'en avons aujourd'hui; qu'à peine, de nos jours, les mœurs des diverses professions se distinguent par des nuances légères et presque imperceptibles, et qu'enfin nos traits effacés, confondus, ne permettent point à l'artiste, peintre ou poète, autre chose que de simples esquisses. C'est une erreur évidente, et nos grands écrivains n'ont pas eu de meilleurs modèles pour tracer leurs sublimes tableaux.

Si l'on observe de si grandes différences dans les productions des arts, cela vient surtout, je le pense, de ce que, à certaines époques, on perd tout-à-fait de vue les principes fondamentaux sans lesquels rien de bon ne peut être produit: ce qu'on regarderait comme absurde pour la géométrie, on croit pouvoir se le permettre impunément pour la littérature et les arts. Les vérités géométriques d'Euclide sont encore des vérités pour nous, et nous ne voulons pas que les vérités littéraires, les vérités d'art et de goût, d'Homère et de Virgile, de Sophocle et de Racine, d'Appelle et de Michel-Ange, soient des vérités aujourd'hui! Les lettres et les beaux-arts sont cependant soumis à des principes aussi sûrs que ceux des sciences exactes, parce que, comme ces derniers, ils ont leur siége dans les notions du bon sens, dans les axiomes que la raison suggère à tous les hommes.

Ce serait un long travail à joindre aux ouvrages qui existent déjà sur cette matière, que d'exposer en détail les règles

Digitized by Google

auxquelles doivent s'astreindre les écrivains et les artistes, car il y a là-dessus beaucoup à dire encore; aussi me bornerai-je à un seul point, qui embrasse trop de développements pour que je puisse me flatter de lui donner même une faible partie de ceux qu'il comporte.

Il s'agit uniquement ici du mode d'imitation.

Les codes littéraires anciens et modernes, ceux du moins qui font autorité, prescrivent impérieusement l'imitation de la nature.

> *Respicere exemplar vitæ morumque jubebo*
> *Doctum imitatorem, et veras hinc ducere voces.*
> HOR., *ad Pison.*, v. 317.

> Que la nature donc soit votre étude unique, etc.
> BOIL., *Art. poét.*, ch. III, v. 363.

Tous sont unanimes à cet égard. Mais Horace, Boileau, qui ont eux-mêmes si bien suivi les préceptes qu'ils donnent, les maîtres qui siégent auprès d'eux sur le Parnasse, et dont les écrits, source intarissable de délices et d'études, sont une perpétuelle application du même principe, n'ont peut-être pas toujours été bien compris par les rhéteurs qui ont tenté d'exposer les règles d'une bonne composition. Ceux-ci tombent d'accord à la vérité sur un point : ils conviennent qu'il faut imiter la nature; mais comment faut-il l'imiter? Là commencent les dissidences entre eux, et plus encore entre eux et les auteurs reconnus comme les plus parfaits modèles.

L'art doit-il reproduire la nature ou seulement en offrir une trompeuse apparence? L'artiste doit-il s'attacher à la réalité ou seulement en retracer l'image, et, par des fictions très-éloignées de la nature, produire en nous l'effet de la nature même? Le vrai dans les arts, résulte-t-il de la reproduction fidèle de la nature, ou d'une fiction qui lui

Digitized by Google

ressemble? Le naturel enfin, est-ce la nature même, ou une illusion que procure l'artiste?

L'abbé Batteux semble avoir posé le principe : « Si les arts, « dit-il, sont imitateurs de la nature, ce doit être une imita- « tion sage et éclairée, *qui ne copie pas servilement*, mais « qui, choisissant les objets et les traits, les présente *avec* « *toute la perfection dont ils sont susceptibles;* en un mot, « une imitation où on voie la nature, *non telle qu'elle est en* « *elle-même, mais telle qu'elle peut être et qu'on peut la* « *concevoir par l'esprit.* » — *Principes de Littérature*, t. I, ch. V.

Mais il ajoute : « Que fit Zeuxis, quand il voulut peindre « une beauté parfaite? Fit-il le portrait de quelque beauté « particulière, dont sa peinture fut l'histoire? Il rassembla « les traits séparés de plusieurs beautés existantes : *il se* « *forma dans l'esprit une idée factice* qui résulta de tous ces « traits réunis, et cette idée fut le prototype ou le modèle de « son tableau, qui fut *vraisemblable et poétique dans sa totalité*, « et ne fut vrai et *historique* que dans ses parties prises sé- « parément. » — *Ibid.*

Ce dernier passage offre d'évidentes contradictions. Si Zeuxis *se forma dans l'esprit une idée factice*, c'est qu'il ne reproduisit pas exactement les traits des cinq beautés qu'il avait sous les yeux, et la grande loi des arts, l'unité, ne permettait pas que les parties *prises séparément* fussent plus *vraies*, plus *historiques* que l'ensemble. Imaginez une statue, une peinture, dont la tête soit celle d'un individu, les bras, ceux d'un autre, les jambes d'un troisième, les pieds, les mains, le torse, la chevelure, d'autant d'autres personnes, vous aurez un amalgame difforme qui, loin de composer un chef-d'œuvre, n'offrira que l'*Humano capiti cervicem pictor equinam* d'Horace.

Cette idée fausse est la base de l'ouvrage de l'abbé Batteux,

Digitized by Google

qui, ayant entrevu le vrai principe des arts, sans l'élucider suffisamment, mêle aux notions les plus saines, les notions les plus erronées.

Tandis que le savant rhéteur représente les diverses parties du tableau de Zeuxis comme prises dans la nature, Grétry, avec un sentiment plus juste des arts, énonce un avis contraire. « En rassemblant les traits de trois jolies femmes, dit l'auteur « de Sylvain, croirait-on faire une beauté parfaite? Non; « l'artiste, il est vrai, réunit souvent de beaux traits épars « pour faire une belle tête, mais *il diminue ou augmente « chaque chose en détail* pour les approprier à son sujet et « pour en faire un tout. » » — *Ess. sur la Mus.*, t. I, p. 228 et 229.

Cherchons donc à discerner quels sont en ce point les procédés des arts, et par quels moyens le vrai résulte de l'imitation.

D'abord on convient que l'art ne doit pas tout imiter : son but est de plaire, il ne doit rien offrir de repoussant.

Non tamen intus
Digna geri promes in scenam, etc.

HOR., *ad Pison.*, v. 182 *et seq.*

Jamais au spectateur n'offrez rien d'incroyable;
Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, etc.

BOIL., *Art poét.*, ch. III, v. 47 et 48.

Et cependant l'art n'a point de bornes, il peut tout reproduire; le législateur du Parnasse français a dit, avec autant de justesse que de goût :

« *Æmilium circa ludum faber imus, et ungues*
Exprimet, et molles imitabitur ære capillos ;
Infelix operis summa, quia ponere totum
Nesciet.

HOR., *ad Pison.*, v. 32 *et seq.*

Digitized by Google

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux :
D'un pinceau délicat l'artifice agréable
Du plus affreux objet fait un objet aimable.

BOIL., *Art. poét.*, ch. III, v. 1 et suiv.

Ainsi, d'une part, il semblerait qu'il fallût renoncer à peindre certains objets, à cause de la répugnance qu'ils inspirent, et, d'une autre, tout paraît pouvoir être mis sous nos yeux par l'*artifice agréable d'un pinceau délicat.* Et toutefois il n'y a pas là de contradiction : la difficulté n'est qu'apparente et vient de ce que l'on s'est faussement imaginé que les objets devaient être reproduits par l'art tels qu'ils sont dans la nature, tandis que l'art et la nature s'excluent mutuellement, et que l'art, en faisant naître en nous l'idée de la réalité, s'en éloigne d'autant plus qu'il paraît plus fidèle. Plus il y a d'art, plus il se cache; par conséquent, plus nous croyons voir la nature, moins en effet c'est elle-même. C'est là ce qu'il importe d'établir, en prenant d'ailleurs les preuves dans les auteurs les plus accrédités, en puisant les exemples dans les ouvrages reconnus comme des modèles de naturel et de vérité littéraire.

Il est certain qu'on n'écrit pas une lettre, qu'on ne lit pas comme on parle; un improvisateur même, s'il a quelque talent, s'éloigne beaucoup du langage ordinaire de la conversation; on en trouverait une raison suffisante, pour se dispenser d'en chercher d'autre, dans l'unité nécessaire à toute espèce de composition, et non moins indispensable dans tout ce qui exige de l'étude et du travail, que dans un poème ou dans un tableau.

Si nous entendons quelqu'un qui lise bien, il nous charme et nous semble ne mettre aucun art dans sa lecture; un bon acteur nous paraît ne pas débiter son rôle : on dirait qu'il ne joue pas, qu'il est sur la scène comme chez lui; mais une

Digitized by Google

personne qui ne sera pas dans la même salle que le lecteur s'apercevra facilement qu'il ne cause point, et, si nous ne voyons pas le théâtre, nous reconnaîtrons aussitôt que l'acteur joue un rôle et qu'il est en scène. Pour ceux qui voient, c'est autre chose. D'où vient cela? C'est que l'accord de la voix, du geste, des situations, produit une illusion complète.

Celui qui parlerait dans un salon comme l'homme qui lit le mieux, comme l'acteur le plus naturel, serait forcé et ridicule.

L'acteur qui croirait devoir conserver sur la scène les allures qu'il a dans la ville, qui parlerait au théâtre comme il parle chez lui, ne serait pas supportable.

Phèdre nous apprend que « Tout le peuple d'une ville « s'était assemblé dans une grande place pour voir jouer des « pantomimes. Parmi ces acteurs, il y en avait un qu'on « applaudissait à chaque moment. Ce bouffon, sur la fin du « jeu, voulut fermer le théâtre par un spectacle nouveau. Il « parut seul sur la scène, se baissa, se couvrit la tête de son « manteau, et se mit à contrefaire le cri d'un cochon de lait. « Il s'en acquitta de manière qu'on s'imagina qu'il en avait « véritablement un sous ses habits. On lui cria de secouer son « manteau et sa robe, ce qu'il fit; et comme il ne se trouva « rien dessous, les applaudissements se renouvelèrent avec « plus de fureur dans l'assemblée. Un paysan, qui était du « nombre des spectateurs, fut choqué de ces témoignages « d'admiration. Messieurs, s'écria-t-il, vous avez tort d'être « charmés de ce bouffon; il n'est pas si bon acteur que vous « le croyez. Je sais mieux faire que lui le cochon de lait, et, « si vous en doutez, vous n'avez qu'à revenir demain à la « même heure. Le peuple, prévenu en faveur du pantomime, « se rassembla le jour suivant en plus grand nombre, plutôt « pour siffler le paysan que pour savoir ce qu'il savait faire.

Digitized by Google

« Les deux rivaux parurent sur le théâtre. Le bouffon com-
« mença, et fut encore plus applaudi que le jour précédent.
« Alors le villageois, s'étant baissé à son tour et enveloppe
« la tête de son manteau, tira l'oreille à un véritable cochon
« qu'il tenait sous son bras, et lui fit pousser des cris perçants.
« Cependant l'assistance ne laissa pas de donner le prix au
« pantomime, et chargea de huées le paysan, qui, montrant
« tout-à-coup le cochon de lait aux spectateurs : Messieurs,
« leur dit-il, ce n'est pas moi que vous sifflez, c'est le cochon
« lui-même. Voyez quels juges vous êtes ! » PHÆD., lib. V, fab. V, *et* LESAGE, *Gil-Blas*, liv. 3, ch. 6.

On doit peut-être tirer de ce fait une conséquence toute différente de celle de Phèdre. Si l'assemblée siffla le cochon de lait véritable, c'est que, sur la scène, son cri paraissait moins réel, moins *vrai* que celui du bouffon, qui donnait à sa voix le ton et les inflexions convenables, ce que son rival ne pouvait pas faire. Dans une campagne, le cochon de lait aurait été victorieux : au théâtre, c'est le bouffon qui devait l'être. Le vers

En hic declarat quales sitis judices,

est un bon mot piquant, il nous fait rire; mais il n'est pas juste et satisfait en cela aux conditions que Fontenelle demandait dans un bon mot.

Des imitations serviles sont l'enfance de l'art : la reproduction d'effets réels ne plaît, lorsqu'elle plaît, que par le mérite de la difficulté vaincue. Des figures de cire, des bustes coloriés ou habillés, font reculer d'effroi : c'est la nature trop servilement rendue; elle n'a plus de charmes; tandis qu'une statue de marbre, un groupe en simple plâtre, va nous frapper d'admiration, et la sculpture reproduit, sans choquer la décence, ce qui n'inspirerait que le dégoût dans la réalité.

Digitized by Google

« Pourquoi, dit Voltaire, enfermerait-on un homme, une « femme, qui marcheraient tous nus dans les rues? Et pour= « quoi *personne* n'est-il choqué des statues absolument nues, « des peintures de Magdelaine et de Jésus qu'on voit dans « nos églises? *Dict. phil.*, art. *nudité.*

Un tableau mouvant peut être admiré sous le rapport de la mécanique, ce peut être un chef-d'œuvre en ce genre; mais, comme tableau, il n'aura jamais d'effet. Comment des arbres en peinture, une perspective sur la toile, pourraient-ils nous faire illusion, quand, à côté, nous voyons tourner la roue d'un moulin, le mulet marcher, le meunier enlever un sac et le charger sur son épaule? Il y a désaccord, dissonnance entre les parties de ce tableau : je pourrai bien y trouver de beaux détails, mais l'auteur s'est trompé dans l'effet qu'il a cru produire. Il a manqué à la règle de l'unité : *Infelix operis summâ.*

Que d'un art délicat les pièces assorties
N'y forment qu'un seul tout de diverses parties.

BOIL., *Art poét.*, ch. 1, v. 181 et 182.

Denique sit, quodvis, simplex duntaxat et unum.

HOR., *ad Pison.*, v. 23.

La *réalité,* c'est, dans la tragédie, l'horrible et le révoltant, et, dans la comédie, le trivial et la farce. Elle n'est à sa place que sur les tréteaux de la foire. L'art est bien loin de là.

Voulez-vous sur la scène étaler des ouvrages
Où tout Paris en foule apporte ses suffrages,
Et qui, toujours plus beaux, plus ils sont regardés,
Soient au bout de vingt ans encore redemandés?
Que dans tous vos discours la passion émue
Aille chercher le cœur, l'échauffe et le remue.

Digitized by Google

Si d'un beau mouvement l'agréable fureur
Souvent ne nous remplit d'une douce terreur,
Ou n'excite en notre âme une pitié charmante,
En vain vous étalez une scène savante : — etc.

BOIL., *Art poét.*, ch. III, v. 11 et suiv.

La *réalité* nous présente-t-elle jamais une *fureur agréable?* La *terreur* peut-elle être *douce?* La *pitié*, loin d'être *charmante*, n'est-elle pas un sentiment douloureux que nous fait éprouver l'aspect des maux d'autrui? Nul n'irait, pour son plaisir, contempler dans le sein d'une famille les scènes déchirantes que nous admirons dans d'excellentes tragédies; c'est qu'en effet ces tragédies, toutes belles qu'elles sont, quoiqu'elles peignent en apparence la nature, en sont réellement à une grande distance : elles nous font l'effet de la réalité, mais elles se gardent bien de la reproduire. L'art seul peut *nous arracher des larmes pour nous divertir*, lui seul peut *du plus affreux objet faire un objet aimable.*

La comédie à son début marquait *les noms et les visages*, mais bientôt elle *apprit à rire sans aigreur.*

Chacun, peint avec art dans ce nouveau miroir,
S'y vit avec plaisir, ou crut ne s'y point voir :
L'avare, des premiers, rit du tableau fidèle
D'un avare souvent tracé sur son modèle;
Et mille fois un fat finement exprimé
Méconnut le portrait sur lui-même formé.

BOIL., *Art poét.*, ch. III, v. 357.

Nous ne ririons pas de nos travers sur le théâtre, si le poète les y transportait dans leur réalité; nous ne nous verrions pas *avec plaisir* dans un miroir fidèle, et ni l'avare, ni le fat ne riraient d'un tableau qui reproduirait leurs vices et leurs ridicules sans aucune altération.

Digitized by Google

Non seulement une pièce entière ne peut pas nous retracer un fait tel qu'il s'est passé, une scène même ne le peut pas. Sans doute une scène *réelle* est possible, mais jamais elle ne s'est trouvée dans une pièce de quelque mérite ; jamais peut-être on ne la verra sur le théâtre, du moins dans un ouvrage bien fait, dans un véritable ouvrage d'art : elle détruirait l'unité, il n'y aurait plus d'harmonie. Ce serait comme une herbe véritable, comme des feuilles cueillies sur la tige, placées, par une main maladroite, dans quelque partie d'un tableau : au lieu d'ajouter à l'illusion, on la détruirait.

Le plus bel arbre a besoin de culture :
Emondez-moi ces rameaux trop épars ;
Rendez leur sève et plus forte et plus pure.
Il faut toujours, en suivant la nature,
La corriger : c'est le secret des arts.

VOLT., *Poésies mêlées.*

Point de réalité dans les arts : ce principe leur sert de base. Plus l'artiste s'élève, plus il s'éloigne de la réalité : la plastique naissante produit des bustes coloriés ; la sculpture portée à son point de perfection, enfante le Jupiter de Phidias et l'Apollon du Belvédère.

J'aurais trop d'avantage si, pour appuyer cette thèse, je m'arrêtais à de grands opéras, où la musique exige un temps très-long pour l'expression des sentiments les plus vifs, des mouvements les plus rapides ; où des guerriers, sans nous choquer, sans nous surprendre, répètent pendant une heure, à la même place, *Volons, oui, volons aux combats ;* à des symphonies qui peignent des tempêtes, des batailles, ou le lever de l'aurore et le réveil de la nature ; à des statues de marbre supposées en action, quoique immobiles ; à des fables de Phèdre et de La Fontaine, où nous voyons des animaux

Digitized by Google

parler, où des rats et des souris s'expriment en vers et comme des docteurs. On me rejetterait bien loin, si je puisais dans nos meilleures tragédies, dont les beautés, ainsi qu'on l'a découvert depuis peu, sont purement de convention, comme si des beautés de convention avaient le pouvoir de toucher la multitude et de lui arracher des pleurs! On m'objecterait mille difficultés, si je citais des scènes de Dufresny, de Dancourt, de Destouches et de leurs successeurs grands et petits. Je m'en tiendrai donc à Molière, à celui de tous les comiques qui passe avec raison pour le plus vrai, et que se disputent les diverses écoles littéraires; et, dans Molière, je ne prendrai pas la scène de La Flèche et d'Harpagon, où un vieillard passionné se laisse mener par un valet [1]; je laisserai la scène d'Argan et de Bélise [2], où le malade imaginaire semble se complaire à se duper lui-même; je passerai sous silence celles où une servante, Martine, pour que son langage soit plus *vrai*, commet les plus lourdes fautes de grammaire et de syntaxe, ce qui ne l'empêche pas de parler en vers hexamètres d'une excellente facture et conformes à toutes les règles, parce que apparemment celles de la prosodie sont plus faciles que celles de la grammaire [3]. Je prendrai des scènes qu'on s'accorde à regarder comme des chefs-d'œuvre de naturel, la première scène de *Tartuffe*, et la 5.e du 3.e acte des *Femmes savantes*.

M.me Pernelle sort très-irritée; elle a hâte d'échapper à la vue des gens de la maison :

Allons, Flipote, allons; que d'eux je me délivre.

Cela ne l'empêche pas de rester encore et fort long-temps à

[1] *L'Avare*, acte I, scène 3.

[2] *Le Malade imaginaire*, acte I, scènes 8 et 9.

[3] *Les Femmes savantes*, acte II, scène 6, et acte V, scène 4.

Digitized by Google

causer avec tout le monde. Ce ne serait rien, ce serait peut-être même très-vrai, si elle seule avait la parole; mais elle est obligée de se taire.

Elle parle cependant; mais voyez quelle singulière réalité! Pour avoir occasion de nous faire connaître M.me Pernelle, le poète a imaginé de donner successivement la parole à chacun des personnages : c'est d'abord Elmire; puis Dorine dit *Si*; Damis dit *Mais*; Elmire, *Mais, ma mère.....*; Cléante, *Mais, Madame, après tout.....* Qui ne s'aperçoit de l'art du poète?

Ce n'est pas tout. M.me Pernelle, qui coupe net la parole à tous ses interlocuteurs, laisse parler Dorine, une simple suivante, plus qu'elle-même et en dépit d'elle-même. Est-ce là de la réalité? Et cette Dorine comment s'exprime-t-elle? Tout aussi bien qu'Elmire et que Cléante. C'est même la suivante qui moralise le mieux :

> Daphné notre voisine, et son petit époux, etc.

Croit-on que ce soit là la nature elle-même? Non, non; et si nous nous attachions à cette scène vers par vers, nous en serions plus convaincus encore.

Que conclure de là? Qu'il faut admirer Molière, ce grand peintre, ce premier des peintres de la nature, non pour l'avoir copiée et reproduite en réalité, ce qu'il n'a ni fait, ni voulu faire; mais pour avoir su, par de savantes fictions, faire naître en nous la sensation de la réalité, résultat nécessaire de ses sublimes pinceaux.

On peut devant les œuvres de Rubens, ces merveilles de l'école flamande, vérifier la justesse de cette observation, comme on la vérifie dans l'analyse des poètes.

Autre exemple.

Dans les *Femmes savantes* (acte III, scène 5), Trissotin demande à Vadius s'il a vu

Digitized by Google

Certain petit sonnet
Sur la fièvre qui tient la princesse Uranie?

VADIUS.

Oui. Hier il me fut lu dans une compagnie.

TRISSOTIN.

Vous en savez l'auteur?

VADIUS.

Non; mais je sais fort bien
Qu'à ne le point flatter, son sonnet ne vaut rien.

TRISSOTIN.

Beaucoup de gens pourtant le trouvent admirable.

VADIUS.

Cela n'empêche pas qu'il ne soit misérable;
Et, si vous l'avez lu, vous serez de mon goût.

TRISSOTIN.

Je sais que là-dessus je n'en suis point du tout,
Et que d'un tel sonnet peu de gens sont capables.

VADIUS.

Me préserve le ciel d'en faire de semblables!

TRISSOTIN.

Je soutiens qu'on ne peut en faire de meilleur;
Et ma grande raison est que j'en suis l'auteur.

Il n'y a rien à dire à cela : c'est la nature même, la nature prise sur le fait, et de pareils vers sont devenus et devaient devenir *proverbes en naissant*. Quel génie observateur que cet immortel Molière!

Mais est-ce bien en effet la nature? Mon Dieu! non. Ce n'en est que l'apparence, et elle est telle que nous y sommes déçus. Jamais homme, fût-il cent fois plus sot que ne l'est Trissotin, n'a donné ni ne donnera comme preuve de la bonté de ses vers, *la grande raison qu'il en est l'auteur*; mais on pense complaisamment de ses propres œuvres, on les trouve bonnes par la *grande raison* de Trissotin, et Trissotin excite un rire

Digitized by Google

général d'approbation, parce qu'il énonce tout haut ce qu'aveuglé par l'amour-propre, chaque mauvais auteur pense tout bas. Remarquez d'ailleurs qu'il n'eût pas dit de sang-froid *sa grande raison*; mais poussé par Vadius, vivement piqué dans ses prétentions, il éclate, et laisse échapper du fond de son âme ce cri de la vanité blessée :

Et ma grande raison est que j'en suis l'auteur!

Oronte, dans une situation semblable, pour réfuter le sentiment d'Alceste, n'a pas de meilleure raison à donner :

Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.
Misanthrope, acte I, scène II.

Voilà l'art : plus il y en a, plus il faut d'attention pour le découvrir.

Creditur, ex medio quià res arcessit, habere
Sudoris minimum, sed habet Comedia tantò
Plus oneris, quantò veniæ minùs.
HOR., ep. 1, lib. II, v. 168 *et seq.*

Cette scène tout entière pourrait être citée. Il est à peu près impossible que, des compliments qu'ils se jettent au visage, Trissotin et Vadius passent aux grossières injures qu'ils se prodiguent [1]; il ne l'est pas moins que Vadius, après s'être élevé contre les auteurs,

De leurs vers fatiguants lecteurs infatigables,

vienne brusquement nous dire, sans aucune transition : *Voici*

[1] On a dit que la querelle de Trissotin et de Vadius avait été tracée d'après une aventure semblable, qui s'était passée chez Mademoiselle, au Luxembourg. Soit; mais que de changements la mise en scène a exigés!

Digitized by Google

de petits vers... Et cependant nous rions de semblables traits! Oui, parceque des auteurs jaloux et vaniteux ne disent du bien les uns des autres que pour recevoir des éloges en retour de ceux qu'ils donnent, et qu'ils ne s'en déchirent pas avec moins de fiel, dès que leur amour-propre se croit offensé; que les plus vains sont les plus choqués de la vanité des autres; qu'on étale facilement de belles maximes, mais qu'on n'y conforme guère sa conduite, etc., etc; et le poète comique nous fait voir dans une seule scène, en quelques minutes, ce qu'en réalité il faudrait des jours et des semaines pour nous offrir.

Il va plus loin : il met en action même ce qu'on se contente de penser. Cela est si vrai que, dans le monde, les hommes se ressemblent tous, ils parlent et agissent à-peu-près de la même manière, et ce n'est souvent qu'après une longue intimité qu'on découvre les défauts de ses amis; mais le poète comique arrache à chacun son masque, et c'est en mettant en discours et en action les pensées les plus secrètes de ses personnages, qu'il nous fait connaître un avare, un joueur, un prodigue, etc. En voyant ses tableaux, nous applaudissons de tout cœur, et avec justice, parce que nous croyons voir la nature elle-même. Ce n'est pas l'extérieur des médecins, des marquis, des bourgeois, des Trissotin et des Vadius que Molière a tracé; voilà pourquoi, quelque confusion qu'il y ait aujourd'hui dans les diverses conditions sociales, un nouveau Molière trouverait parmi nous les sujets et la matière de nouveaux chefs-d'œuvre. Ce sont nos pensées et nos sentiments que ce grand homme aurait de nouveau l'art de mettre en scène, et ses acteurs nous transporteraient d'admiration, en frac et en cheveux courts, comme sous l'habit brodé, sous la vaste perruque du siècle de Louis-le-Grand.

Digitized by Google

En réalité, il est à-peu-près impossible que toutes les personnes qui prennent part à l'action d'une comédie soient, pendant vingt-quatre heures, exclusivement occupées d'un seul fait, et chacune a certainement ses affaires propres qui devraient détourner son attention de l'action de la pièce; mais la *vérité* théâtrale veut que le poète passe sous silence tout ce qui ralentirait la marche de son drame et en refroidirait l'intérêt, en sorte que tous ses acteurs concourent à une même action, et il ne se permet rien

Quod non proposito conducat et hæreat aptè.

HOR., *ad Pison.*, v. 195.

En *réalité*, un avare n'est pas toujours avare, un prodigue n'est pas toujours prodigue; il y a d'ailleurs des circonstances où la passion qui nous domine n'est point intéressée : et cependant, si le poète comique, afin d'être *réel*, avait assez peu de jugement pour nous présenter ses personnages dans des situations où leur caractère ne fût point en jeu, ils ne nous sembleraient pas *vrais;* nous les regarderions comme manqués.

Qualis ab incepto processerit, et sibi constet.

HOR., *ad Pison.*, v. 126 et 127.

Rien de *réel* dans les arts : pas plus dans un genre que dans l'autre.

Le *Qu'il mourût* lui-même, ce mot sublime du vieil Horace, n'est pas réel; il n'est *vrai* que sous le rapport de l'art. Le vieux Romain devrait dire : « J'aurais voulu qu'il combattît

Digitized by Google

jusqu'à la fin, qu'il redoublât d'adresse et de courage, qu'il triomphât enfin, ou qu'il mourût plutôt que de déshonorer son nom et le mien. » Oh! dira-t-on, quelle différence! Que cela serait froid et languissant! Peut-on proposer de remplacer un mot sublime par de semblables idées? Certes on aurait grand tort; mais si l'on veut du réel, il faut effacer le *Qu'il mourût* et lui substituer quelque chose d'analogue à ce que j'indique.

Jamais avare a-t-il réuni tous les traits d'Harpagon? Jamais homme distrait a-t-il commis les innombrables et ridicules distractions du Ménalque de La Bruyère? Ces portraits néanmoins ne sont-ils pas *vrais?* Les meilleures scènes de l'*Ecole des Femmes,* de l'*Ecole des Maris,* du *Bourgeois gentilhomme;* celles qu'on admire le plus justement dans *le Joueur,* dans *le Légataire,* dans *les Menechmes,* dans *les Folies amoureuses;* les comédies et les romans de Lesage, sans en excepter *Gil Blas,* offriraient des preuves convaincantes que le *vrai* n'est pas dans *le réel;* mais il faut se borner, et c'est par ce motif que je m'abstiens de recourir à celles que je trouverais dans les poètes anciens, particulièrement dans Homère, dans Sophocle et dans Virgile.

Dans chaque partie de sa composition, le poète évite la réalité avec le même soin, et, en l'étudiant, on s'aperçoit que les moindres détails d'un bon style sont empreints de ce travail qui échappe en effet à une simple lecture, qui est caché pour d'autres que l'artiste, mais sans lequel il n'y aurait plus de talent, plus d'art, plus de vérité. Les périphrases n'ont pas d'autre origine, et c'est parce qu'il lui est défendu d'être réel, que le poète, au lieu de nommer par leur nom les *remèdes* et les drogues *médicinales,* nous dit :

Digitized by Google

Ces végétaux puissants qu'en Perse on voit éclore,
Bienfaits nés dans ses champs de l'astre qu'il adore.

VOLT., *Sémiramis*, acte IV, scène II.

Il en est de même des autres artifices de style, des figures, des images, des tours oratoires, etc.

Dans tous les arts, l'artiste dispose son sujet et proportionne ses moyens à l'effet qu'il a en vue; il ressemble au peintre qui, de loin, nous fait voir des hommes, des paysages, dans des linéaments et des couleurs qui, de près, n'offrent qu'un mélange informe, dans lequel l'œil le plus exercé ne distingue plus rien.

Le peintre, quand il semble copier, ne reproduit pas tout; il mêle à la réalité des ombres et des teintes de son invention :

Atque ita mentitur, sic veris falsa remiscet,
Primo ne medium, medio ne discrepet imum.

HOR., *ad Pison.*, v. 131 et 132.

Dans un portrait même, une foule de détails sont entièrement de lui. C'est ainsi que l'historien est obligé de supprimer quelques circonstances, de passer légèrement sur d'autres, et d'en orner quelques-unes. La distance où nous sommes des temps et des événements le force à chercher dans son imagination les moyens d'être fidèle, et c'est ce qui explique peut-être pourquoi les meilleurs historiens ne sont pas, en général, ceux qui ont écrit les faits de leur époque.

Il existe et l'on voit tous les jours des portraits d'un grand mérite d'exécution, qui cependant pèchent par défaut de ressemblance; quoique chaque trait du modèle soit exactement reproduit, le tout ne ressemble pas. D'où vient cela? C'est que le peintre vraiment habile ne copie

Digitized by Google

pas servilement chacun de nos traits : il s'attache à *l'effet* qu'ils produisent; le sourire, une attitude, la manière d'être habituelle, voilà ce qu'il saisit, et c'est pour cela que l'artiste doué du talent de faire ressembler ses portraits, nous montre, dans un animal, dans un vase, dans un fruit, une ressemblance frappante avec le modèle qu'il a voulu peindre.

« A quoi tient, dit La Harpe, cette agréable illusion que l'art produit sur nous quand il est à sa perfection, et que nous avons appris à le juger? N'est-ce pas à ce tout artificiel dont les parties bien liées, bien assorties, nous présentent, non pas la nature (elle est toujours près de nous, et nous n'avons pas besoin des arts pour la trouver), mais une nature assez vraisemblable pour ne contredire en rien la réalité, et assez embellie pour être fort au-dessus de la nature ordinaire? LA HARPE, *Cours de Littérature*, deuxième partie, liv. I, ch. II, *sect.* I.re, *Poètes trag. av. Corneille.*

En somme, quand l'auteur a de l'*art*, le vrai se trouve dans un opéra tragique ou comique comme dans une églogue; dans une symphonie mâle ou légère comme dans un dithyrambe ou dans des couplets; dans l'ode, qui n'admet que des images vives et énergiques, comme dans l'épopée, où les faits et les sentiments se développent à l'aise; dans le langage en vers comme dans la prose; dans les fictions poétiques comme dans un livre d'histoire; dans un conte de fées des Mille et une Nuits, comme dans Tacite; dans une estampe comme dans un tableau : nous admirons la nature dans une statue de marbre, nous applaudissons au naturel d'un excellent acteur dans Marivaux, le moins naturel des écrivains. Il faut, en un mot, nous produire dans les arts l'effet de la nature même; il faut donc l'étudier sans cesse

Digitized by Google

dans ses effets, dans son essence, dans des riens qui se refusent à l'analyse :

> Un geste la découvre, un rien la fait paraître;
> Mais tout esprit n'a pas des yeux pour la connaître.
>
> BOIL., *Art poét.*, ch. III, v. 377 et 378.

C'est là le mal : à plus forte raison, peu de gens ont-ils le talent nécessaire pour la peindre. Là est le secret du génie des poètes anciens et des auteurs du siècle de Louis XIV; tout chez eux dérivait, dans les arts, des vrais principes de l'imitation. Non-seulement, dans leurs livres, les idées sont scrupuleusement conformes au sujet, non seulement les expressions rendent les idées avec une extrême justesse; mais les formes du langage, les images frappantes, la coupe et la cadence des phrases, tout concourt à la perfection de l'ensemble, et produit ainsi, à force d'art, l'apparence de la réalité[1]. Ils doivent être lus et relus, non parce qu'ils ont mieux vu la nature, mais parce qu'ils nous en présentent toujours d'agréables images et qu'ils nous enseignent comment on doit l'imiter.

[1] J'ai autrefois tâché d'établir qu'une littérature contemporaine ne peut jamais être prise pour guide dans les études. Les passions de chaque époque se réflétant dans les ouvrages littéraires, l'écrivain qui reproduit le mieux celles de son siècle, quels que soient d'ailleurs ses écarts, est nécessairement le plus applaudi : la faveur dont il jouit est donc bien, à la vérité, l'indice de son aptitude à user des ressources qui procurent une vogue momentanée, mais elle n'est nullement la mesure de son mérite. Plus les écrivains sont éloignés de nous, plus nous sommes exempts de préjugés et de passions dans nos jugements sur leurs ouvrages; par conséquent les anciens, que nous recommandent les suffrages d'une longue suite de générations, seront toujours nos premiers modèles.

Digitized by Google

Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.
HOR., *Ad. Pison.*, v. 268.

C'est parce qu'ils ont suivi une route dont nous nous sommes écartés pour courir après le *réel*, que les grands écrivains plaisent dans tous les temps; autrement, ils n'auraient plu qu'à leur siècle.

H. G.

Membre correspondant, à Liége.

Digitized by Google

GRÉTRY.

Le peuple aux jours de calme est un juge infaillible :
Si pour l'œuvre sans art il se montre inflexible
Et soudain de l'oubli lui creuse le tombeau,
Il recherche, il admire, il élève le beau !
Car cet étrange amas de diverses pensées,
Dans des milliers de fronts pêle-mêle entassées,
Qui jaillissent toujours d'un peuple ballotté,
Est l'immense cahos d'où sort la vérité.

Quand Versailles blâmait d'une voix trop légère
Une œuvre de Grétry que défendit Voltaire ; (1)
Et que Paris, montrant sa justice au grand jour,
Opposait ses bravos aux sifflets de la cour,
Paris avait raison.

(1) Qui ne connaît cette fameuse épigramme de Voltaire:

La Cour a sifflé tes talents,
Paris applaudit tes merveilles :
Grétry, les oreilles des grands
Sont souvent de grandes oreilles !

Digitized by Google

— Et l'arrêt populaire,
Aux yeux des favoris, cachant mal leur colère,
Assurait à Grétry cent mille partisans!
— Est-il si haut pouvoir que la foule n'affronte! —
Et les haillons du peuple un instant firent honte
Aux manteaux d'or des courtisans!

Car la foule, on le sait, silencieuse, émue,
Demande qu'en passant une œuvre la remue;
C'est par le cœur qu'elle comprend!
Paris avait senti que ces accents de flamme
Émanaient du foyer d'une sainte et belle âme.....
— La cour était stupide et le peuple était grand!

Grétry, redoublant de courage
En marchant dans ces jours d'orage,
Ces jours d'orage et de succès,
Confiait dans un beau délire
Les accords touchants de sa lyre
Au bon sens de tous les Français.

Car il savait bien que la foule,
Par qui tout s'élève ou s'écroule,
Qui fait d'un homme un demi-dieu;
La foule, à la fois humble et fière,
A la fois sublime et grossière,
Est juge suprême après Dieu!

Grétry suivit, heureux en notant sa pensée,
La carrière qu'enfant il avait embrassée;
Loin d'envier l'honneur du nouveau Panthéon,
Celui qui ramenait son bel art dans la France
Sut refuser, jaloux de son indépendance,
Les faveurs de Napoléon!

Digitized by Google

Il craignait que soudain aux larges mains du Corse,
Qui secouait le monde étonné de sa force,
Comme un illustre esclave il ne fût attaché ;
Il craignait que par l'or du destructeur de trônes,
Qui comme des hochets dispensait des couronnes,
Son beau talent ne fût tâché.

Pourtant quelle marque d'estime :
— C'est l'usurpateur légitime
Qui l'applaudit !.... De toutes parts,
Voyez, le public le regarde
Et bat des mains aux chants du barde
Loué du plus grand des Césars !

Voyez, de sa sphère hardie,
Sourire à tant de mélodie
Le héros au glaive vainqueur ;
C'est la première fois peut-être
Qu'il sent dans le fond de son être
De tels chants remuer son cœur !

Quel artiste, admirant son aigle vagabonde,
N'eût levé sous les yeux du conquérant du monde
Un front esclave avec fierté ?
Quel talent n'eût-on vu se dresser et se croire
Trop riche d'un rayon d'une pareille gloire
Au prix de sa croyance et de sa liberté ?

Quel prince eût refusé les offres de cet homme
Qui voulait un pays comme l'antique Rome,
Où tout se prosternât au seul bruit de son nom ;
Pour qui les cris de guerre avaient tant d'harmonie ;
Qui montrait pour couronne un immense génie,
Pour sceptre, son épée, et pour droit, le canon !

Digitized by Google

Et Grétry, simple avec noblesse,
Quand ses airs déridaient sans cesse
Les fronts inclinés et rêveurs,
Eût laissé sa lyre muette
Plutôt que de courber la tête
Sous une chaîne de faveurs;

Car le Belge à la voix féconde
Comprenait qu'il faut en ce monde,
Pour parcourir l'immensité
Quand l'amour de l'art nous enflamme,
Deux grandes ailes à notre âme :
Le génie et la liberté!

Digitized by Google

LA THÉRÉSIADE.

Il y a quelques années, que je reçus de Bruxelles des fleurs de serre placées dans un papier qui attira mon attention. Cette enveloppe contenait les *Sommaires d'un poème héroïque*, intitulé LA THÉRÉSIADE. Les marges de la copie sont couvertes d'additions et de variantes de l'auteur.

— Charles VI, empereur d'Autriche, avait succédé à son frère Joseph I.er, qui ne laissait pas d'enfant mâle. Ayant lui-même perdu Joseph, son fils unique, il voulut néanmoins conserver la couronne à sa descendance. Pour prévenir, de bonne heure, les troubles que sa mort pourrait exciter, il fit le 19 avril 1713, une disposition, en forme de pragmatique-sanction, d'édit perpétuel et irrévocable, qui appelait à l'empire les archiduchesses ses filles. Les agitations continuelles, dans lesquelles l'avaient mis les guerres de la Succession, pour le soutien de ses droits à la couronne d'Espagne, étaient encore présentes à son esprit. Il réclama donc et obtint l'adhésion de ses nièces Marie-Joséphine, épouse de l'électeur de Saxe, et Marie-Amélie, femme du prince électoral de Bavière, enfants de l'empereur Joseph.

Pour mieux encore assurer ses dispositions, il s'efforça d'en faire une loi fondamentale de l'Etat. Il les fit reconnaître en

Digitized by Google

1731, par la Hollande et par l'Angleterre, au moyen de sa renonciation à l'établissement de la compagnie d'Ostende. Il se les fit de plus garantir en 1732, par la diète de Ratisbonne et par la France, lors de l'échange des duchés de Lorraine et de Bar, contre le grand duché de Toscane, que délaissa, deux ans après, par son décès, Jean Gaston, dernier rejeton mâle des Médicis.

— Ici commence le poème.

L'action comprend dix années (1735-1745); elles renfermaient, avant la révolution française, les événements les plus remarquables du siècle dernier.

CHANT I.er

EXORDE. Champ du poème. Invocation de divinités. François-Étienne de Toscane se prépare à voyager. Son père demande la protection du ciel pour son heureux voyage. — L'Église, qui connaissait les desseins de l'Éternel sur François, va trouver la Prudence et la prie de conduire sa jeunesse. La Prudence accompagne ce prince, sous la forme de son gouverneur; ils partent ensemble. Quelques particularités de leur voyage. Ils s'embarquent sur le Zuyderzée. Tempêtes. — Intrépidité de François. Il sauve un homme qui luttait contre les flots. La Prudence lui ordonne de prier: François prie. Au fort de la tempête, voyant la voile encore attachée au haut du mât qui allait entraîner le vaisseau, lui-même s'élance et va l'arracher. La Prudence, à la descente, le réprimande et lui fait connaître la différence qu'il y a entre les devoirs d'un soldat ou matelot et ceux d'un prince. La tempête cesse. Ils abordent au rivage. Une femme en pleurs y cherchait des yeux son époux, dont elle venait de voir périr le vaisseau. Elle le reconnaît en celui que François avait sauvé. Ils avaient tout perdu. François les soulage. Un de leurs enfants avait apprêté une couronne de fleurs pour deux jeunes époux. François, tandis que le père et la mère le remercient, prend l'enfant entre ses bras et celui-ci lui met la couronne sur la tête. Cris de joie de la suite. Son arrivée à Amsterdam. — Description de cette ville. Mœurs et génie des Hollandais.

Digitized by Google

La Prudence va trouver le Génie du commerce et lui ordonne, de la part de la Providence, de découvrir à François la finesse de son art. Le Génie obéit, lui ouvre le cœur des plus habiles négociants; rien n'est égal à ses progrès. Il va à la cour d'Orange. Honneurs qu'on lui fait. Divertissements. Il part de la Hollande, passe par Bruxelles. Gouvernement de ..... La Prudence, en passant, lui fait remarquer l'amour des Belges pour leur souverain, quoiqu'on les traite de *rebelles*. Elle savait pourquoi, mais le taisait. Enfin, après avoir vu quelques autres pays, il continue sa route vers la cour de Charles VI. La Prudence égare François dans une forêt, où il est recueilli par un saint ermite, qu'un songe avait averti de le venir attendre sur sa route. Le but de la Déesse est de faire une telle impression sur François, par la vie et les discours de cet ermite, que jamais il n'oublie au milieu des grandeurs la solide piété. L'ermite prédit à François un grand mariage; il le ramène de sa grotte sur le vrai chemin. Le prince, édifié des mœurs de ce saint homme, sent encore s'en accroître l'impression par les propos que lui tient la Prudence. Il continue son voyage.

CHANT II.

L'Église va trouver le chaste Amour. Description de son temple. Réception de François chez Charles VI. Portrait des archiduchesses ses filles. On donne à François le divertissement de la chasse. Thérèse l'y accompagne. Son équipage. Elle est comparée à Diane telle que les fictions des poètes nous la peignent. L'Amour, sous la forme d'un enfant, se présente à François chassant. Le héros étonné du manége de l'enfant, le suit jusqu'à ce que, fatigué, il s'endorme dans une plaine charmante, où l'Amour l'a conduit en fuyant devant lui. Lorsqu'il est endormi, Amour s'apprête à le blesser. Satan ou l'Impiété veut détourner le trait. L'Église l'en empêche. On cherche François. On le trouve. = *Variante.* — Après les mots..... *nous la peignent*, François poursuit une biche d'une figure merveilleuse qui l'égare dans la forêt; fatigué, il va se reposer près d'un antre où il trouve un enfant qui lui présente un breuvage; à peine il l'a bu, qu'il sent un feu invisible dans ses entrailles. Il cherche l'enfant, qui disparaît.

Digitized by Google

CHANT III.

Tandis qu'il raconte cette aventure à Thérèse, l'Amour, par le souffle de sa bouche, donne à cette princesse de l'inclination pour le héros. Elle confie à sa sœur Elisabeth sa nouvelle flamme. — François et elle s'aiment. L'Impiété veut traverser leur amour. Les rois de Prusse et d'Espagne demandent la main de l'archiduchesse. Alarme de Thérèse qui découvre son amour. Joie de François. Thérèse se jette aux pieds de son père; lui avoue tout; il lui dit qu'elle apportera assez d'Etats à son mari, pour en avoir le choix, qu'il peut rendre sa fille heureuse en lui laissant une liberté qui semble n'être point faite pour les souverains. Son choix n'est pas douteux. Son mariage se conclut. Augures. Fêtes.

CHANT IV.

Bonheur des augustes époux. Un fantôme se présente la nuit au lit de Thérèse; elle le suit, il la conduit à la sépulture royale et s'engloutit dans le tombeau préparé à Charles VI. Dieu compte cependant au haut des cieux les jours de l'empereur. Ils se trouvent à leur terme. Son discours aux archiduchesses. Sa mort. Sa pompe funèbre. Douleur de Thérèse; « l'Église en songe la console et lui promet un fils. »

CHANT V.

L'Impiété appelle l'Ambition, la Politique et la Discorde; toutes quatre se liguent ensemble contre Thérèse. Le roi de Prusse entre en Silésie. L'électeur de Bavière se prépare à la guerre et passe le Rhin. Le comte De Neiperg veut arrêter le roi de Prusse; il marche contre lui. On combat. L'Impiété voyant le sort des armes incertain, vole au tombeau du prince Eugène; la Victoire s'était endormie sur les lauriers dont il était couvert; elle s'empare de son glaive, prend le casque, et armée du glaive de la Victoire, elle se met à la tête des légions prussiennes qui participent de ses fureurs; ses cris effroyables et l'attaque violente des Prussiens qu'excite son exemple, font fuir l'armée d'Autriche. La Discorde va partout publier la victoire et jeter la consternation jusques dans Vienne. Naissance de l'archiduc Joseph.

Digitized by Google

CHANT VI.

La France donne du secours au duc de Bavière. Les troupes françaises s'approchent de Vienne. Fuite de Marie-Thérèse. Les électeurs de Saxe et de Bavière assiégent Prague. On donne l'assaut. François veut courir à la brèche; Charles VI apparaît et ordonne à François d'abandonner la ville, disant que les temps marqués par les destins ne sont pas encore venus. Prague est prise d'assaut. Valeur de quelques Bohémiens qui expirent sur la brèche. . . . . .

. . . . . .

La feuille de papier formant le milieu du cahier paraît avoir été coupée en deux : le sommaire du sixième chant lui-même n'est pas complet. Le folio manquant a dû comprendre en outre, au recto, le septième chant, et au verso, le huitième, et peut-être le neuvième, en sorte que le poème ne devait avoir que neuf ou dix chants. Avant de passer à celui intitulé *chant dernier*, sans désignation de sa place numérique, il n'est pas inutile de combler historiquement, en peu de mots, cette fâcheuse lacune.

Le manuscrit est interrompu à la prise de Prague par le comte Maurice de Saxe, c'est-à-dire au 25 novembre 1741.

— L'électeur de Bavière, Charles-Albert, s'appuyant sur un testament de Ferdinand I.er, était parvenu à se faire reconnaître à Lintz, comme archiduc d'Autriche. Il se fait couronner roi de Bohême le 7 décembre, dans la capitale conquise, roi des Romains le 24 janvier 1742, et empereur le 22 février suivant, à Francfort, sous le nom de Charles VII.

Au milieu de tant de revers, Marie-Thérèse ne perd rien de son courage ni de sa fermeté. Elle court à Presbourg assembler les quatre ordres de l'État. Fermement décidée à défendre tous ses droits, elle fait un appel au courage des Hongrois. La noblesse du pays vient se ranger sous ses drapeaux. Les habitants de la Croatie et de l'Esclavonie se forment en

Digitized by Google

troupes légères, devenues depuis si formidables sous le nom de Talpaches et de Pandours. L'Autriche, est réconquise, les états héréditaires du nouvel empereur, sont envahis : la capitale même de son électorat tombe au pouvoir des troupes de l'impératrice.

La fille de Charles VI ajoute à ses succès les ressources de la diplomatie. Elle intéresse à sa cause l'Angleterre et la Hollande, qui lui fournissent des secours en hommes et en argent. Elle fait sa paix, le 11 juin, avec le roi de Prusse, par la cession de la Silésie et du comté de Glatz, tout en se réservant la principauté de Tesschen et le duché de Troppau. La reine de Hongrie traite avec Charles-Emmanuël III, duc de Savoie, dont elle met les États entre les siens et l'Espagne. Le cardinal de Fleury meurt le 29 janvier 1743; des préliminaires de paix sont signés le 27 juin entre Marie-Thérèse et Charles VII, qui, satisfait de la couronne impériale, déclare à la reine qu'il renonce à ses prétentions sur la succession autrichienne, et s'engage à demeurer neutre pendant tout le temps de la guerre qui continuait entre la France et l'Autriche; laissant la Bavière au pouvoir de l'impératrice-reine, jusqu'à la conclusion de la paix générale. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, découvre alors les sympathies des sujets de Marie-Thérèse pour leur souveraine: c'était vers le mois de septembre 1743. —

CHANT DERNIER.

La Renommée porte à l'électeur de Saxe ce qui s'est passé en Hongrie; il sent que le cœur des Autrichiens, etc., est pour Thérèse et dédaigne de régner sur des sujets qui préfèreraient un autre souverain. Il cède ses droits à Thérèse et lui offre même son alliance, ne demandant qu'une partie de la Silésie. Discours de François à son épouse; il lui représente la satisfaction qu'il y a de se voir délivré d'un tel ennemi, que le plus (*grand*) triomphe est de se vaincre soi-même,

Digitized by Google

de savoir céder à propos et de conserver le sang de tant de sujets, ce sang dont un souverain doit être plus avare que du sien, que peut-être il faudrait encore répandre, si l'accommodement n'avait pas lieu. Thérèse applaudit à ces réflexions, mais ne veut rien céder sans en demander la permission à Dieu. Elle s'enferme dans la chapelle royale, et y ayant prié avec ferveur, elle s'endort; l'Église se présente à elle en songe et lui dit que Dieu veut que le traité soit conclu. Elle ajoute que sa conduite a plû à l'Eternel, qu'elle est marquée au livre de vie et elle lui prédit que l'Éternel va la délivrer du dernier de ses ennemis. Éveillée, elle apprend que l'empereur Charles VII est mort. Son époux François est élu à sa place. Sa harangue aux peuples. Gloire de Marie-Thérèse. Phénomène qui annonce l'approbation du ciel.

On n'ignore pas que Charles VII mourut à Munich le 20 janvier 1745, et que Marie-Thérèse fit proclamer empereur à Francfort, le 13 septembre suivant, son époux François-Étienne de Lorraine.

= Restait à savoir quel était l'auteur de ce poème, et ce que cet écrit pouvait être devenu.

Si l'on ouvre le *Dictionnaire historique et critique, par une Société de savants français et étrangers,* Paris, 1810, 20 vol. in-8.°, on lit, au nom de DULAURENS : « Il a écrit *La Thérésiade* (ouvrage *inédit*), dont le sujet est le couronnement de l'empereur *Charles VI.* » Le bibliographe QUÉRARD, dans sa *France littéraire*, t. 2, Paris, 1828, dit à l'article de l'abbé DULAURENS : « Parmi les manuscrits qu'il a laissés, on « cite comme étant le plus remarquable, un poème héroïque « en XVIII chants, intitulé : *La Thérésiade*, dont le sujet est « le couronnement de *Charles VI.* » Que cet écrivain, exact d'ordinaire, donne XVIII chants à un poème inédit et qu'il n'a pas sous les yeux, cela se pardonne; mais que, tout en copiant, il admette que *La Thérésiade* aurait pu avoir pour sujet,

Digitized by Google

le couronnement de l'empereur Charles VI, *père de Marie-Thérèse*, cela ne se conçoit pas, surtout chez un homme si soigneux dans ses énonciations.

L'auteur de *La Chandelle d'Arras* et du *Balai* est né à Douai le 27 mai 1719; quoique mathurin, il a écrit encore d'autres ouvrages licencieux. Ayant lancé à Paris, en 1761, une satire virulente contre les Jésuites, il crut devoir fuir les poursuites de la police, et se refugia en Belgique, où il vint particulièrement séjourner à Liége. Il n'est donc pas étonnant que son manuscrit de la Thérésiade se soit rencontré ici, et il est probable que le corps du poème se trouve dans quelque bibliothèque du pays.

Six ans après sa venue dans les Pays-Bas autrichiens, Henri-Joseph Dulaurens fut dénoncé à la chambre ecclésiastique de Mayence, comme auteur de livres irréligieux, et condamné le 30 août 1767, à une prison perpétuelle. Renfermé en suite de cette sentence, dans un couvent voisin, à Mirabon, il y mourut trente ans plus tard. Comment aurait-il pu faire imprimer ses derniers ouvrages?

Des recherches ultérieures n'ont pu me faire découvrir le manuscrit du poème lui-même; je viens éveiller l'attention de ces hommes dont la louable persévérance finit par tout retrouver. Pour la mémoire de l'auguste souveraine dont le nom est si vénéré des Belges, puissions-nous recouvrer *La Thérésiade*. Sa publication laverait peut-être DULAURENS de la triste célébrité qu'il a acquise dans les lettres: et bien que l'introduction de Divinités ne soit plus guère admise dans les poèmes, le travail que nous regrettons pourrait avoir quelque mérite, comme monument littéraire, pris égard à sa facture et au goût du temps.

Mons, 12 mai 1841.

CAMILLE WINS.

Digitized by Google

Frère Jacques.

Nihil in me agnosco quod attentionem provocet auditorum. — Hic Jacobus, non solum minor sed minor imò minorum minimus cogitans qualiter residuum vitæ suæ otium. quod est animæ inimicum, devitando, aliqualiter implicaret ad scientias grossas atque palpabiles, hoc opus aggressus est ; et hoc quia cæteræ nationes circumvicinæ historias habebant solemniter compositas; tunc etiàm quòd sibi valdè indecens videbatur quòd tantæ historiæ sic diù dispersæ sub modio latuerant, decrevit super candelabrum eas stabilire : ecpropter... (pauper et mendicus).... abiit in agrum Booz cum Moabide, et illùc, post terga metentium, recollegit spicas, et in manipulum circumligans, etiam duo minuta. cum viduâ in gazophilacium principis Hannoniæ humiliter representat.

ORIGINALIA P. GUISII OPERA : *prima pars historiæ illustrium principum Hanoniæ* ; Ch. 1, 6 et 10.
(*Manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes.*

9 janvier 1835.

FRÈRE JACQUES, dors-tu, mon pieux cénobite?
Aux murs où vers le ciel ton âme a pris l'essor,
Où, pauvre et mendiant, comme la Moabite
Sur les terres de Booz, tu glanas ton trésor,

J'ai voulu visiter ta tombe (où rien n'habite....
Quand j'y croyais ton nom écrit en lettres d'or!)
Pour connaître de toi tout ce que l'on débite
Des temps qui ne sont plus ou ne sont pas encor;

Digitized by Google

Car dans cet âge fier de neuves théories,
Chacun au lieu de faits donne ses rêveries,
Et — la chose, entre nous, à peine se conçoit, —

A tous ces grands talents, soleils d'une autre sphère
Égarés ici-bas, moi, simple, je préfère
Notre bon vieux Mineur, si minime qu'il soit.

AD. MATHIEU.

Jacques de Guyse, frère mineur de l'ordre de S.t-François, auteur des *Annales du Hainaut* (A), naquit à Mons dans la première moitié du XIV.e siècle, d'une famille distinguée en tout temps, comme il le dit lui-même, par sa position et les charges dont elle fut revêtue. (B)

Avant de s'inscrire au premier rang de nos historiens et de s'occuper des sciences communes et matérielles (*grossas atque palpabiles*), il avait enseigné successivement, pendant 25 ans, la philosophie, la théologie et les mathématiques (C). Notre bon Franciscain, qui savait comment se font les livres durables, employa près d'un quart de siècle à la composition de ses annales; encore le temps lui manqua-t-il pour les terminer.

Il mourut vers sa 65.e année, le 6 février 1399 (alors 1398), à Valenciennes, et y fut inhumé dans l'église des Récollets, vis-à-vis l'autel de la Vierge, où Nicolas de Guyse, un de ses descendants (D), lui fit élever un tombeau en pierre bleue du pays, qui le représente tenant un livre à la main, avec cette inscription: *Chy gist maistre Jacques de Guyse, docteur et frère mineur, auteur des Chroniques du Hainaut, qui trespassa l'an mil trois cent nonante huict, le sixiesme de février; priez Dieu pour s'âme.*

Digitized by Google

On a de Jacques de Guyse une autre épitaphe composée pour lui-même en vers latins :

Quæ mihi de Guysia
Jacobo fert lucra Thalia,
Aut pœna varia?
Quid confert scita sophia?
Cum necis imperia
Formidet philosophia?
Rogo mente sciâ
Recolatur theologia
Emendans vitia.
Fac sic ut virgo Maria
Sit tibi propitia,
Dans et mihi gaudia Dia!

Autour de sa tête :

Me tumulo m } ersum si respicis, ecce cin * } er sum.
Vermes me v } corrodunt, atque rev }

* Pour *Cinis*.

(1) *Annales Hannoniæ, seu chronica illustrium principum Hannoniæ, ab initio rerum usquè ad annum Christi* 1390. Un abrégé de cet ouvrage, traduit en français vers 1446, par Jean Lessabé (qui l'entreprit d'après l'ordre de Philippe-le-Bon, comte de Flandre, par l'entremise et à la sollicitation de Simon Norkart, clerc du baillage de Hainaut, et conseiller du duc), fut imprimé en 3 vol. in-folio, à Paris, chez Galliot-Dupré (1531-1532). Cette traduction ne va que jusqu'à l'année 1258.

Jean Lefèvre a continué ce travail et l'a poussé jusqu'en 1530.

M.r le marquis de Fortia d'Urban publie maintenant une traduction des *Annales* (avec le texte en regard), d'après un manuscrit in-folio décrit par le père Lelong, provenant de la bibliothèque des frères Jacques et Pierre Dupuy, qui repose à la Bibliothèque du roi, à Paris (Fournier, 1826....). Cette édition est enrichie de figures qui imitent les miniatures du manuscrit, ainsi que de notes, de dissertations, d'annotations et de préfaces où le traducteur fait preuve d'une rare sagacité.

Il existe à la Bibliothèque de Mons deux manuscrits in-fol., sur papier, intitulés :

1.° *Les Annales du Haynnault de Jucques de Guyse,* 2.e volume (du 8.e au 14.e livre inclusivement). A la fin se trouvent ces mots : « *Escript en* 1448. »

Digitized by Google

Les renseignements suivants se lisent sur les gardes :

« Ceste seconde partie des histoires du Haynn. apptient à moy Jehan Thirou dit Brassot et le fich (*sic*) escripre de mes despens en l'an mil iiij^{c} L. (signé) BRASSOT. »

« Toutes les correctõns de ce livre ont esté faictes de p̄r la main de Jehan Waudelin translateur de tous le (*sic*) trois volumes. »

Nous ne possédons ni le 1.^{er} ni le 3.^{me} ou *tiers* volume.

2.° *Les mêmes*, texte latin.

« Explicit p̄ma pars historie illustrim̄. p r d c p n Hainonie edita a fratre Jacobo de Guisiâ ordis fratrum mior̄ conventus Valenchen. scripta et expleta p̄. manus Johes de Loe sp. Jacobi de Gadavoclecī Tornacen. dioces. m. in artibus die Veneris que fuit XXVIIJ.a mensis aprilis anno dñi millo quadge.^{mo} LIIJ.° Deo gracias. »

La Bibliothèque publique de Valenciennes possède un manuscrit des *Annales du Hainaut* (déjà cité), en 3 volumes petit in-folio. En tête se voit une miniature représentant Jacques de Guyse en robe, occupé à écrire devant un pupitre, à côté d'un bureau sur lequel sont rangés plusieurs volumes. L'ouvrage n'est pas terminé ; le recto d'un feuillet finit par ces mots : *Dum rex;* le verso est blanc ; puis viennent un feuillet également blanc et la table alphabétique.

Plusieurs autres manuscrits du même ouvrage se trouvent encore dans différentes bibliothèques, tant en Belgique qu'en France : à Cambrai, à Anvers, à Tournai, etc.

(B) ..... Tunc eliàm quòd dicti Jacobi prædecessores, avunculi, cognati et ejus germanus frater, in officiis solemnibus dictorum principum (Hannoniæ) constituti, usque ad mortem iisdem irreprehensibiliter serviverant ; .....

(C) Nicolas de Guyse; sans doute d'après ce passage des *Annales* :

« Equidem ipse Jacobus cernens quòd à XXVI annis tempus à Deo sibi impensum in studio logicalium et philosophiæ tàm naturalis quàm moralis, necnon et mathematicis et physicis artibus exposuerat, et tandem ad apicem gradûs theologiæ provectus, cùm ad patriam suæ nativitatis, Hannoniæ videlicet, reversus et modum ejusdem intuitus fuisset, et quòd theologiæ et cæteræ speculativæ asper-nabantur scientiæ, imò quòd quasi delirantes et amentes harum possessores reputabantur : in se reversus,.... etc., etc. »

(D) Né à Mons, vers le milieu du XVI.° siècle ; mort le 7 juillet 1621.

On a de lui :

1.° « Mons Hannoniæ metropolis, interjectâ comitum Hannoniæ chronologiâ brevi, usque ad Philippum secundum. Authore Nicolao de Guyse I. V. Licentiato et canonico cameracensi. Cameraci, ex officinâ Joannis Riverii, in plateâ Arboris aureæ, cum gratiâ et privilegio. M.DC.XXI, in-4.° »

2.° « Illustrissimi ac reverendissimi Domini D. Francisci Buisseret, archiepiscopi et ducis cameracensis, vita et panegyris. Cameraci, ex officinâ Joannis Riverii. Cum gratiâ et privilegio, M.DC.XXI, in-4.° »

Nicolas de Guyse avait succédé à Buisseret (alors évêque de Namur), comme chanoine de la cathédrale de Cambrai.

Digitized by Google

DE L'ORGANISATION
des Bibliothèques publiques de la Belgique.

A l'Académie Royale
des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Messieurs,

D'après le nouveau relevé statistique des bibliothèques publiques de notre royaume, publié, au commencement de cette année, par M.r Voisin, de Gand, et qui passe pour être assez complet et exact, ces bibliothèques comptent 481,222 volumes imprimés.

Ce sont là de précieux dépôts des connaissances humaines, et le soin que l'on met partout à les accroître encore, prouve que chez nous aussi l'on comprend que les bibliothèques publiques sont des établissements utiles et indispensables à un peuple éclairé, et que la science est le premier véhicule de la civilisation.

Mais c'est peu de chose de posséder de riches bibliothèques, si elles ne sont rendues utiles aux hommes studieux,

Digitized by Google

si elles ne présentent point, pour le public, la facilité d'en jouir. Tel nous paraît être le but de leur institution. Pour atteindre ce but, il faut que les matériaux qu'elles renferment soient classés, catalogués et disposés de manière à être continuellement à la disposition des amis de la science : il faut, en d'autres termes, qu'elles soient organisées; et tant que les matériaux d'une bibliothèque ne sont pas établis en un ensemble rationnel par leur arrangement et par la rédaction de bons catalogues, son organisation n'est pas terminée.

J'ai visité la plupart de nos bibliothèques publiques, et je me suis convaincu qu'elles laissent encore à désirer sous le rapport de leur organisation : elles ne possèdent, en effet, presque toutes, que des catalogues mal conçus, informes ou inachevés. Il y a plus : ces catalogues ne sont point imprimés.

Si ma mémoire me sert bien, le gouvernement précédent avait recommandé aux administrations des villes qui possèdent des bibliothèques publiques, d'en faire dresser des catalogues. La longueur et la difficulté de ce travail sont sans doute cause que cette recommandation est restée sans effet.

Ce travail exige réellement beaucoup de temps, une patience laborieuse peu commune et des connaissances spéciales en fait de bibliographie, mais, surtout, une volonté ferme de l'exécuter. Les causes qui en ont jusqu'ici retardé l'exécution, subsistent encore, et je crois prévoir que la plupart de nos bibliothèques publiques se trouveront encore long-temps, pour ne pas dire éternellement, privées de bons catalogues, si le Gouvernement ne se résout pas à recourir aux moyens qu'il a à sa disposition pour en obtenir la formation.

Voici quelles sont, selon moi, les mesures que le Gouvernement pourrait prendre à cet égard :

1.° Il serait fait des démarches auprès des administrations

Digitized by Google

des villes qui possèdent des bibliothèques publiques, pour qu'elles fassent dresser et imprimer des catalogues alphabétique et méthodique de ces établissements.

Le catalogue alphabétique serait fait d'abord, comme étant le moins long, le moins difficile à former, et comme devant faciliter la rédaction du catalogue systématique.

2.° Une ou plusieurs personnes, possédant les connaissances spéciales nécessaires, se rendraient, aux frais du Gouvernement, successivement dans les villes qui possèdent des bibliothèques, à l'effet d'arrêter, de concert avec les bibliothécaires, un plan de catalogues, et de les aider, au besoin, dans l'exécution de ce travail.

3.° Des subsides seraient, au besoin, accordés sur le trésor public, à ces villes, pour les aider à couvrir les frais d'impression.

4.° Dans le but de stimuler le zèle des bibliothécaires et de hâter la formation des catalogues, des distinctions ou des récompenses pourraient leur être accordés.

Selon moi, ce serait donc au Gouvernement à intervenir dans l'objet; et à ceux qui m'objecteront que le trésor public ne peut prendre à sa charge une dépense qui incombe aux villes propriétaires des bibliothèques, je crois pouvoir répondre, que cette dépense serait faite dans l'intérêt général du pays, car tous ses habitants sont intéressés, soit directement, soit indirectement, à ce que nos bibliothèques publiques soient organisées d'une manière convenable.

Pour ce qui est de la dépense, elle pourrait être considérablement diminuée par les dispositions typographiques.

Mais, pour que l'organisation de nos bibliothèques publiques fût complète, et qu'elle ne laissât rien à désirer, un autre travail, non moins important et plus étendu que le

Digitized by Google

premier, resterait encore à faire : c'est d'un catalogue général systématique de toutes nos bibliothèques publiques que je veux parler ; il me paraît au moins aussi nécessaire au pays que les catalogues particuliers.

N'arrive-t-il pas en effet très-souvent, que les auteurs sont arrêtés dans leurs travaux, parce qu'ils n'ont pas à leur disposition les ouvrages nécessaires? Or, ils ne manquent souvent de matériaux, que parce qu'ils ignorent l'existence d'ouvrages qui pourraient leur être utiles, et qu'ils auraient la faculté de consulter. L'auteur qui se trouvera dans ce cas, ira-t-il visiter toutes nos bibliothèques, afin d'y rechercher les documents dont il a besoin? Mais ses occupations forcées et son peu de fortune seront souvent un obstacle à ce qu'il entreprenne un voyage long et coûteux. D'ailleurs, admettons encore que ses moyens pécuniaires et ses loisirs lui permettent de faire un pareil voyage, ne perdra-t-il pas un temps précieux qu'il aurait pu consacrer à ses utiles travaux, ou ne sera-t-il pas rebuté par les courses pénibles qu'il sera tenu de faire?

En outre, le peu de temps que les bibliothèques publiques sont ouvertes, et l'affluence des personnes qui désirent consulter les catalogues, ne permettent pas toujours à ceux qui y viennent, d'y faire toutes les recherches nécessaires. Eh bien, si nous possédions un catalogue général de tous nos dépôts littéraires, et si des exemplaires s'en trouvaient déposés au secrétariat de toutes les villes du pays, chacun pourrait le parcourir et l'étudier à loisir, y prendre des notes des ouvrages qu'il désire consulter, et, muni de ces notes, visiter les bibliothèques qui renferment ces ouvrages.

Ajoutons, qu'un catalogue général de toutes nos bibliothèques, outre qu'il mettrait les auteurs et les amis de la science sur la trace des ouvrages auxquels ils se trouveraient dans le cas de devoir recourir, serait encore un guide pour l'achat de

Digitized by Google

livres à leur propre usage; qu'il mettrait un terme aux abus, aux négligences, aux malversations; qu'il stimulerait le zèle des auteurs, et qu'il ferait connaître les richesses de nos bibliothèques publiques, qui cesseraient ainsi d'être des mines sans exploitation; car on ne peut nier qu'organisées comme elles le sont actuellement, ces bibliothèques ne présentent guère de l'utilité que pour les habitants des villes qui les possèdent.

Par une simple lettre que j'ai adressée le 7 septembre 1839, sous l'approbation de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à M.r le Ministre de l'Intérieur, j'exprimai le vœu que le Gouvernement prît des mesures pour que notre pays fût doté d'un catalogue général de toutes nos bibliothèques publiques. Ma lettre est restée sans réponse, sans doute parce qu'elle n'indiquait point les moyens d'exécuter ce travail important.

Depuis, M.r Voisin, de Gand, a présenté à votre Académie un projet de catalogue général de nos monuments littéraires. La commission que vous avez chargée de vous faire un rapport sur le travail de ce savant, et qui était composée de M.rs le chanoine de Ram, le baron de Reiffenberg et Marchal, se sont acquittés de cette tâche dans votre séance du 11 janvier dernier. M.rs les commissaires, tout en approuvant les vues de l'auteur, ont trouvé que les moyens d'exécution ne seraient pas sans difficulté, surtout sous le rapport pécuniaire.

Un semblable travail serait sans doute difficile et coûteux. Nous pouvons ajouter, qu'il serait très-long, et qu'il demanderait peut-être plus de la vie d'un homme; que, probablement, peu de personnes de la génération actuelle qui, comme moi ont atteint l'âge de trente ans, en verraient la fin et pourraient en profiter. Mais tous ces motifs ne me

Digitized by Google

paraissent pas de nature à y faire renoncer. D'ailleurs nous ne vivons pas uniquement pour nous seuls, mais encore pour nos semblables, au bien-être desquels nous devons faire servir nos connaissances et notre temps; et nous, qui vivons aujourd'hui, nous sommes appelés par la Providence à faciliter les voies à la génération qui nous remplacera.

Du moment qu'il est reconnu que la formation d'un catalogue général de nos bibliothèques publiques, est une chose possible, il ne faut qu'une volonté ferme pour l'exécuter.

Voyons à combien s'éleverait la dépense qu'occasionnerait ce travail : c'est là le point le plus difficile de la question.

Nous avons vu plus haut, que le nombre total des volumes imprimés qui composent nos bibliothèques publiques, est de 481,222. Ces 481,222 volumes, dont un grand nombre se répète dans la plupart des bibliothèques, peuvent former 300,000 ouvrages, qui feraient autant d'articles du catalogue général. En supposant que l'on adoptât, pour l'impression de ce travail, le format in-8°, pour l'économie qui résulte du caractère, du papier, de l'impression, et en rend l'usage plus commode, un volume de ce format et de 1,000 pages, pourrait contenir 10,000 ouvrages ou articles, en prenant pour moyenne des articles qui entreraient dans chaque page, le nombre 10. D'après cela, en admettant que mon chiffre de 300,000 ouvrages soit exact, le catalogue formerait 30 volumes. Les frais de l'impression de chaque volume, tiré à 600 exemplaires, ne s'élèverait pas à plus de 3,000 francs, ce qui ferait pour les 30 volumes dont se composerait le catalogue, une dépense totale de 90,000 francs.

Cette dépense est sans doute élevée, mais elle n'est point exorbitante; elle n'est pas non plus en disproportion avec les ressources du trésor public. D'ailleurs, remarquons que le

Digitized by Google

catalogue général ne pourrait être formé qu'après la publication des catalogues particuliers, et que l'impression pourrait en être partagée en plusieurs années. Supposons qu'on n'en imprimerait qu'un seul volume par an, ce qui serait déjà raisonnable; eh bien, la dépense à faire de ce chef ne s'élèverait annuellement qu'à 3,000 francs, somme bien faible et qui ne grèverait certes pas le trésor d'une manière sensible.

Voici quels pourraient être les moyens d'exécution du catalogue général.

1.° Une commission composée d'hommes spéciaux et d'un zèle éprouvé, serait nommée à l'effet de diriger la rédaction et la publication du catalogue.

2.° On mettrait à la disposition de chaque membre de cette commission, au fur et à mesure de leur confection, un exemplaire de chacun des catalogues particuliers.

3.° Il ne serait publié chaque année, qu'un seul volume du catalogue.

4.° Le gouvernement mettrait à la disposition de la commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche, une somme annuelle de 3,000 francs destinée à couvrir les frais d'impression.

Cette somme ainsi que les subsides qu'il pourrait être nécessaire d'allouer aux villes pour les aider à faire la dépense de l'impression des catalogues particuliers, seraient prélevés sur le crédit voté annuellement au budget du département de l'instruction publique, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

5.° Des distinctions ou des récompenses pourraient être accordés aux membres de la commission.

Je le repète, MESSIEURS, la formation d'un catalogue général de toutes nos bibliothèques publiques, me paraît une chose

Digitized by Google

possible : la Belgique en sera dotée un jour, si le Gouvernement le veut fermement.

En prenant la liberté de venir vous soumettre mon projet, j'ai pensé, MESSIEURS, qu'il appartenait au premier corps savant du pays de proposer au Gouvernement de prendre des mesures pour l'exécution d'un travail si utile et dont le besoin se fait si généralement et si vivement sentir. Mon projet est sans doute très-imparfait; mais j'ose compter sur votre indulgence. (1)

J'ai l'honneur d'être, MESSIEURS,

Votre très-humble et très-respectueux serviteur,

J.-B.te BIVORT.

Mons, le 27 septembre 1840.

(1) Ce Mémoire a été accueilli avec faveur par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, à qui il a été présenté. (Voir les bulletins des séances de cette Académie, année 1840, pages 196 et 327). Mais, comme ce corps ne l'a pas livré à l'impression, l'auteur a cru pouvoir le communiquer également à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qu'il avait déjà entretenue du même sujet antérieurement à l'époque prémentionnée. Cette Société a ordonné l'insertion du Mémoire dans le tome II de ses Mémoires et Publications, dans le but d'aider à la réalisation des vues qu'il contient.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

N.° 2.

Séances des mois d'Octobre, de Novembre, de Décembre 1841; de Janvier, de Février et de Mars 1842.

Président : M.r N. Defuisseaux.
Secrétaire : M.r J.-B.te Bivort.

M.r Ermel présente le rapport de la commission chargée de l'examen du mémoire de M.rs Van Miert et Delbar, qui indique les moyens de constater la présence de matières nuisibles dans le pain. — Les conclusions de ce rapport sont adoptées, et des remercîments sont votés aux auteurs.

M.r Bivort annonce que le jury d'examen des objets envoyés à l'Exposition des produits de l'industrie nationale à Bruxelles, a décerné à M.r Em. Hoyois, membre effectif de la Société, une médaille d'argent pour des ouvrages imprimés qu'il a envoyés au concours de 1841.

Digitized by Google

M.r le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M.r X. HEUSCHLING, lequel est intitulé : *Un mot sur les Études administratives en Belgique.* — Commissaires : M.rs Castiau, C. Wins et Bivort.

M.r LHOEST informe l'assemblée que des fouilles qu'il a fait pratiquer sur le territoire de Péruwelz, l'ont mené à la découverte d'antiquités, qui accusent l'existence, dans cette localité, du dernier asile d'une cité ou bourgade romaine.

M.r le Secrétaire présente un travail de M.r CORNU, intitulé: *Théorie des proportions géométriques.* — Commissaires : M.rs Malbrenne, Delnest et Toilliez.

M.r LACROIX donne lecture d'un travail manuscrit ayant pour titre : *Relation, en prose et en vers, de la joyeuse entrée à Mons, en 1470, de Marguerite d'Yorck d'Angleterre et de Marie de Bourgogne,* extraite de documents officiels; par AUG. LACROIX. — Renvoyé à la commission de publications.

Sont élus membres correspondants de la Société, M.rs le baron F. DE ROISIN, littérateur, à Lille; JULES GUERIN, médecin, à Paris, et DE MEYER, médecin, à Bruges.

M.r LACROIX produit le rapport de la commission chargée de l'examen de la Notice présentée par M.r FUMIÈRE et intitulée : *Quelques observations sur l'histoire conjecturale des anciens Belges, et courte réponse à cette question : La Nervie avait-elle une capitale? Était-ce Bavai?* — Les conclusions sont adoptées, et le travail de M.r Fumière est renvoyé à la commission de publications.

Est également renvoyé à cette commission un manuscrit inédit, dont M.r LACROIX donne communication à la Société et qui a pour titre : *Dissertation historique et critique sur l'origine, les mœurs, le gouvernement, la religion, la langue et les limites des Nerviens avant la conquête de César, servant d'introduction à l'histoire du Hainaut,* par l'abbé AMAND.

M.r MALBRENNE présente le rapport des commissaires chargés de la vérification de la nouvelle *Théorie des proportions géométriques,* communiquée par M.r CORNU. — Le mérite de ce travail est constaté et des remercîments sont votés à l'auteur.

Digitized by Google

M.r le Secrétaire communique, de la part de M.r J.-B.te THAUVOYE, de Pâturages, un mémoire volumineux, intitulé : *Essai sur les causes des maladies familières aux charbonniers et particulièrement de l'asphyxie lente.* — Commissaires : M.rs Stiévenart, Nève, Ermel, Montegnies et Toilliez.

M.r BIVORT donne lecture d'une *Notice sur les Sociétés de musique du Hainaut.* — Renvoyé à la commission de publications.

Il est procédé à la nomination des commissions chargées de l'examen des écrits envoyés au concours de 1841—1842.

On nomme également la commission chargée de la vérification du compte des recettes et des dépenses de la Société pour l'année académique de 1841—1842.

M.r HOYOIS dépose sur le bureau un exemplaire sur divers papiers de couleur, des Œuvres facétieuses de HENRI DELMOTTE, dont il est l'éditeur. — La Société applaudit à l'heureuse idée qu'a eu M.r Hoyois, de réunir en un seul volume la plupart des opuscules de cet auteur.

M.r le Secrétaire perpétuel fait connaître les mémoires ci-après présentés pour le concours de 1841—1842 :

1.° Trois mémoires sur la question suivante : *De l'égoïsme dans la société moderne.*

2.° Un mémoire sur la question qui suit : *Énumérer, d'une manière concise, les vices de la législation pénale belge, et les principales améliorations qu'elle réclame.*

3.° Un tableau en réponse à cette question : *Le portrait en pied et de grandeur naturelle de notre célèbre compositeur Roland de Lattre.*

4.° Un mémoire en réponse à l'une des questions du concours permanent.

5.° Une partition en réponse à la question de musique.

M.r C. WINS donne lecture du rapport de la commission chargée de l'examen du mémoire présenté par M. HEUSCHLING et intitulé : *Un mot sur les Études administratives en Belgique.* — La commission de

Digitized by Google

publications ayant déjà livré ce mémoire à l'impression, il est décidé que le rapport sera pris pour simple notification.

M.r MATHIEU lit le rapport des commissaires chargés de l'examen des trois mémoires traitant : *De l'égoïsme dans la société moderne.* Sont écartés, comme ne remplissant pas les conditions du programme, deux de ces mémoires portant pour devises, l'un : *Il se faut entr'aider; c'est la loi de nature;* l'autre : *Ma bouche publiera la vérité; mes lèvres détesteront l'impiété.* Il est accordé une *mention honorable* à l'auteur du troisième mémoire qui a pour devise : *Rien n'a pu les instruire*, etc.

Il est décidé que la Société concourra, par l'envoi de ses publications, à la formation d'une bibliothèque dans la ville d'Arlon.

M.r le Secrétaire soumet, de la part de M.r le baron F. DE ROISIN, une proposition qui a pour objet *la recherche de l'origine des Nerviens.* — Commissaires : M.rs C. Wins, Petit et Lacroix.

M.r BIVORT lit l'introduction à son commentaire sur la loi provinciale belge.

M.r le Président donne communication d'une lettre de l'Administration communale de Mons, réclamant le concours de la Société pour l'érection d'un monument à l'immortel compositeur Roland de Lattre. — Cette demande est accueillie avec empressement.

Est adopté unanimement le projet de nouveau réglement pour la Société préparé par le bureau.

M.r TOILLIEZ présente les rapports des commissions chargées de l'examen des deux écrits ci-après, soumis à la Société par M.r V. WINS; savoir : 1.° *Observations sur les dangers qui peuvent résulter de l'interposition d'un volume d'air entre le serrement et la masse d'eau;* 2.° *Table des hauteurs d'eau auxquelles peuvent résister, sans danger, des pièces de cuvelage de différentes longueurs et épaisseurs.* — Des remercîments sont votés à l'auteur.

M.r CLESSE donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Les deux Couronnes.*

M.r DEFUISSEAUX produit le rapport de la commission chargée d'examiner le mémoire reçu en réponse à cette question du concours :

Digitized by Google

Énumérer, d'une manière concise, les vices de la législation pénale belge. — Sur la proposition de la commission, il est décidé que l'auteur de ce travail, M.r le chevalier DE LE BIDART, de Thumaide (Hainaut), recevra une médaille d'or.

M.r MATHIEU donne lecture du rapport des commissaires chargés de l'examen du mémoire présenté en réponse à l'une des questions du concours permanent, lequel a pour titre : *Abrégé biographique et chronologique des Comtes du Hainaut.* — Sur la proposition de M.r le rapporteur, il est décidé qu'une *mention honorable* sera accordée à l'auteur de cet écrit (séance du 4 mars). Dans la séance du 11 mars, il est donné lecture d'une lettre par laquelle M.r GÉRARD PERUSET, de Mons, se déclare l'auteur de ce mémoire.

Il est pris connaissance du rapport présenté sur le travail reçu en réponse à la question de musique du concours de 1842. Sur la proposition de la commission, il est accordé à M.r J.-B. STEVENS, professeur de Musique à Mons, auteur de ce travail, une médaille d'or.

Pareille médaille est accordée sur les conclusions de M.rs WAPPERS, DE KUYPER et LEYS, à M.r ETIENNE WAUQUIER, de Mons, auteur du portrait en pied de *Roland de Lattre.*

On procède à la formation du programme du concours de 1842—43.

On règle le cérémonial de la séance anniversaire du 28 mars 1842.

Sont élus membres du bureau de la Société pour l'année académique 1842 — 1843, M.rs DEFUISSEAUX, *Président;* AD. CASTIAU et C. WINS, *Vice-Présidents;* BIVORT, *Secrétaire;* LACROIX, *Bibliothécaire-Archiviste;* PLAPIED, *Trésorier;* NÈVE, DELNEUFCOURT, SURMONT DE VOLSBERGH et TOILLIEZ, *Questeurs;* les huit premiers, *fonctionnaires sortants.*

Digitized by Google

Ouvrages offerts à la Société.

Par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles : Mémoires couronnés par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Tome XIV. 1.re partie, 1838; — Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Tome XIII, 2.me partie, 1839-1840; — Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Tome XIV, 1841; — Mémoires couronnés de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Tome XV, 1.re partie. 1840 — 1841. Bruxelles, Hayez, 1838, 1839, 1840 et 1841, in-4.°

Par M.r QUETELET : *Résumé* des observations sur la météorologie, sur le magnétisme, sur la température de la terre, sur la floraison des plantes, etc., faites à l'Observatoire royal de Bruxelles en 1840; par le Directeur A. Quetelet, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. — Extrait du tome XIV des Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles. 1841, in-4.°

Par M.r PASQUIER : *Monographie du Madi cultivé, (Madia sativa);* par V. Pasquier. — Liége, F. Oudart, 1841, in-8.°

Par les auteurs de la Revue nationale : Revue nationale de Belgique, 1.re et 2.e livraisons de la 5.e série.—Bruxelles, librairie polytechnique, 1841, in-8.°

Par M.r DE KERKHOVE : *Mémoire historique et généalogique sur la très-ancienne maison de Kerkhove;* par P.-E. Borcht. – Anvers, T.-J. Janssens, 1839, in-8.°

Digitized by Google

Par M.r HEUSCHLING, chef de bureau de la statistique générale du royaume de Belgique au ministère de l'intérieur : *Statuts organiques de la commission centrale de statistique de la Belgique.* — Bruxelles, 1841.

Par M.r MOONS : Lettre sur l'emploi d'un caustique particulier dans le traitement du cancer externe; par P.-J. Moons, chirurgien et accoucheur, à Bruxelles. — Bruxelles, 1841.

Par M.r LACROIX : Variétés historiques, n.° 2. — *Chronique du Hainaut et de Mons;* par Aug. Lacroix. — Mons, 1841. Em. Hoyois. Édition de luxe en caractères gothiques, impression en couleurs, in-4.° sur papier superfin.

Par M.r GOETHALS : *Notice historique sur la vie et les travaux de Simon Stevin, de Bruges;* suivie de remarques sur le Dodoens de M.r Van Meerbeeck; par F.-V Goethals. — Bruxelles, 1841, in-8.°

Par l'Administration communale de Mons : Chemin de fer. — Ligne du Midi. — Inauguration de la station de Mons. — 19 décembre 1841. — Cantate. — A Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges.

Par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles : Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Tomes X, XI et XII, années 1836 — 1837; — 1838; 1839. — Bruxelles, Hayez, in-4.°

Par M.r HENNEBERT : *Le Bibliologue* de la Belgique et du Nord de la France; par Fréd. Hennebert; n.° 4. — Tournai, in-8.°

Par l'Académie de Bruxelles : Mémoires couronnés de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Tomes XII et XIII.

Par M.r QUETELET : Nouveau catalogue des principales apparitions d'étoiles filantes; par A. Quetelet. 1841.

Par M. LE GLAY : *De l'Arsin et de l'Abattis de maisons dans le Nord de la France.* — Lille, 1842, in-8.°

Digitized by Google

Par M.r Em. Hoyois : 1.° *Illustrium virorum epistolæ ab Angelo Politiano partim scriptæ, partim collectæ, cum Sylvianis commentariis et Ascensianis scoliis.* — Parisiis, *Jodocus Badius, Ascensius*, 1520, in-4.°;

2.° *Histoire monumentaire du Nord des Gaules;* par *J.-B. Lambiez.* — Mons, H.-J. Hoyois;

3.° *De l'abstinence du Samedi;* par un vieux théologien. 1841, in-8.°, avec encadrements en bistre, ornements en couleurs, papier superfin. — Mons, typographie d'Em. Hoyois;

4.° *Spécimen* des caractères de la typographie d'Em. Hoyois. Mons, rue de Nimy, n.° 163. — 1839 et 1840;

5.° *Deuxième supplément* au spécimen général. 1841.
Ces deux spécimens sont imprimés sur papiers de diverses couleurs.

Par M.r Goupy de Quabeck: Traité de l'âge du cheval; par Ch. Goupy de Quabeck. Orné de 41 gravures. — Bruxelles, F. Parent, 1841.

Par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles :
1.° Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, pour l'année 1842. — Bruxelles, 1842, Hayez;
2.° Bulletins des séances de cette Académie; n.os 1 et 2 du tome IX.e — Bruxelles, 1842, Hayez.

Digitized by Google

Analyse Bibliographique

d'un Recueil de Chansons d'Orlandus Lassus

et de Sonnets de Philippe de Mons.

MESSIEURS,

Au moment où la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut s'occupe, avec un zèle si louable, du projet de monument à élever, sur une de nos places publiques, à notre *excellentissime* concitoyen ROLAND DE LATTRE (ORLANDUS LASSUS), j'ai pensé que je n'abuserais pas de vos moments en mettant sous vos yeux quelques passages d'une lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser ces jours derniers à l'Administration communale, relativement à un *recueil de chansons et de sonnets mis en musique* par ce grand musicien, et par son élève et successeur PHILIPPE DE MONS; recueil dont j'ai cru devoir faire l'acquisition dans la crainte

Digitized by Google

de le voir passer en des mains étrangères, et que j'ai offert de céder à la bibliothèque publique de cette ville.

. . . . . .

« Ce recueil remarquable est divisé en 2 volumes in-4.° « oblong (la partie de *superius* et la partie de *tenor*), très- « bien conservés, dorés sur tranches et d'une reliure élé- « gante [1]; il est principalement composé de morceaux de « Lassus et de Philippe de Mons, et contient :

« *Les Meslanges d'Orlande de Lassus, reveuz par lui, et « augmentez;*

« *Chansons nouvelles d'Orlande de Lassus;*

« *Sonetz de P. De Ronsard, mis en musique par M. « Philippe de Mons.*

« Cet ouvrage comprend 153 compositions de Lassus (la « plupart en français, quelques-unes en latin, peu en « italien) et 29 de Philippe de Mons; chaque volume est « orné d'un portrait de Lassus, à l'âge de 39 ans, gravé « sur bois, en 1560, et parfaitement exécuté; — les marges « en sont grandes, et la netteté de l'impression ne laisse « rien à désirer; des titres allégoriques, des frontispices, « quelques têtes de pages et des fleurons se font aussi re- « marquer; enfin la variété des lettres grises (initiales « ornées), placées à chaque morceau, et la plupart en rapport « avec les sujets, font de cette production typographique « une véritable édition illustrée; — elle a été publiée à Paris, « en 1575 et 1576, par Adrian Le Roy (le premier homme « de son temps pour jouer du luth, grand musicien et ami de

[1] Depuis l'envoi de cette lettre, il m'a paru convenable, pour la parfaite conservation de ces volumes, de les enfermer dans un étui en maroquin, qui est lui-même enveloppé d'un autre étui.

Digitized by Google

« Lassus) [1] et Robert Ballard, imprimeurs du Roi, tous deux « privilégiés et renommés pour l'impression de la musique; ils « avaient pour enseigne le cheval Pégase, avec ces mots dans « la légende : *Au mont Parnasse*, et, pour marque, deux « colonnes entrelacées, surmontées d'une couronne royale « avec la devise : *Pietate et Justitiâ*; deux cornets d'abon- « dance complètent la vignette.

« Cette description, un peu longue, Messieurs, était néces- « saire pour vous donner une idée du mérite de cette publication.

« Vous apprécierez tout l'intérêt qu'offrirait aux Montois « la possession de ces précieux volumes, qui seraient certai- « nement mieux placés dans la bibliothèque de notre ville que « dans ma bibliothèque particulière. — Il convient d'ailleurs « que cet établissement public possède de semblables reliques, « qui rappelleront aux étrangers que nous aussi nous avons « nos grands hommes!

« Je crois donc vous être agréable, Messieurs, et aller « au-devant de vos désirs, en vous proposant de me dessaisir « de cet ouvrage. »

. . . . . .

. . . . . .

Pour compléter l'analyse de ces œuvres, en ce qui concerne nos illustres concitoyens Orlande de Lassus et Philippe de Mons, et pour conserver dans les archives de la Société les témoignages éclatants que l'on rendait à leur mérite (en 1576), il m'a paru convenable de transcrire ci-après, les pièces qui ont été publiées en leur honneur.[2]

[1] Lassus logea chez cet Andrian Le Roy, qui le présenta à la cour.

[2] Nous avons respecté l'orthographe et la ponctuation de ces pièces; cependant, pour en faciliter la lecture, nous avons changé l'*u* en *v* et le *v* en *u* dans certains mots où ces lettres sont employées les unes pour les autres.

Digitized by Google

Dans *les Meslanges d'Orlande de Lassus :*

A. — Partie de Suprà :

1.° Épitre dédicatoire des Éditeurs :

« A MONSEIGNEUR
« LE GRAND PRIEUR
« DE FRANCE.

« Monseigneur nous sentans obligez a vous d'une infinité de graces « et faveurs que nous avez faites en toutes les occasions ou nous vous « en avons requis, nous nous tiendrions pour les plus ingrats hõmes de « ce monde, si nous laissions perdre si belle occasion d'en publier un « tesmoignage au front de ce livre, qui est un recueil des plus beaux « ouvrages de l'excellent ouvrier ORLANDE que vous cognoissez, comme « font tous les amateurs de son art : et ne faut douter que ce tesmoi= « gnage de nostre obligation envers vous ne coure par tous les boutz du « mõde, avec ces Meslanges d'une Musique desirée et bien receüe en « tous lieux ou se trouveront compagnies dignes de l'ouïr, ou de la « châter. En ceste intention Mõseigneur nous vous avons dédié ce pre= « sent, lequel nous vous supplions prendre en aussi bonne part comme « nous vous le présentons avec nostre service treshumble et perpetuel, « vous baisant treshumblement les mains et priant Dieu vous donner « Monseigneur treslongue et tresheureuse vie.

« De Paris ce premier iour de mars M. D. LXXVI.

« Voz treshumbles et tresobeissantz serviteurs

« AD. LE ROY et RO. BALLARD. »

Digitized by Google

2.° Eloge en vers latins, par Jean Daurat, poète du Roi :

« *IN ORLANDUM LASSUSIUM*

« PRÆSTANTISSIMUM

« NUMERORUM MUSICORUM

« *AUCTOREM.*

« *Musa prius fuerat quæ nullo carmina cantu*
« *Mussaret tacitè, sic quasi muta foret :*
« *Donec et est Musis cui nomen ab arte canendis,*
« *Ipsa dedit Musæ Musica dulce loqui.*
« *Non tamen ut sensus animi vox vina notaret,*
« *Dum rudis ars solos dat sine mente sonos.*
« *At nunc Orlandus doctis sic cantibus omnes*
« *Humani affectus exprimit ingenii :*
« *Ejus ut in modulis non res per carmina tantùm*
« *Quæq; cani, præsens sed videatur agi.*

« Jo. AURATUS *Poeta Regius.* »

3.° Sonnet :

« A MONSEIGNEUR
« LE GRAND PRIEUR
« DE FRANCE.

« L'Aeacide trompoit aux fredons de sa lyre,
« Le soucy pallissant qui luy mordoit le cœur,
« Apres que Briseis, des captives l'honneur,
« Luy fut indignement ravie en son navire.

« Vous que le ciel voulut pour noz Muses eslire,
« Plus grand que l'Aeacide en vertus, et valeur,
« Flatteres vostre ennuy, en beuvant la douceur
« Des chansons que pour vous Orlande icy vient bruire.

« Chiron avoit apris Achille à bien chanter.
« Apollon vous aprist le sçavoir surmonter,
« Façonnant vostre esprit sur les nombres d'Orlande.

« Pour chanter aux mortels il falloit un Chiron.
« Mais pour les Rois, noz Dieux, il faut un Apollon.
« Le ciel pour l'honnorer la terre ne demande. »

Digitized by Google

B. — Partie de Tenor.

En regard du portrait : *Orlandi De Lassus, ætatis suæ 39*, on lit les vers suivants de Jacques Gohorius, de Paris :

« IN EFFIGIEM

« ROLLANDI LASSUSII,

« BELGÆ MUSICI

« PRÆSTANTISSIMI.

« *Corporis effigiem Rollandi ut reddit imago,*
« *Sic animi dotes exprimit arte liber,*
« *Græcia vix unum tot protulit Orphea seclis,*
« *Qui potuit citharæ saxa movere sono.*
« *Gallia Rollandum longo produxit in ævo,*
« *Mulcet inauditis pectus ab aure modis.*
« *Nec magis hec tellus Rollādo heroë superbit,*
« *Herculeo cui par robore nemo fuit.*
« *Rara adèo Natura parit miracula rerum :*
« *Tantæ est perfectum condere molis opus.*

« JAC. GOHORIUS *Parisiensis.* »

Le 2.° et le 3.° qui précèdent, imprimés dans la première partie, sont répétés à la suite de cette pièce.

Dans les *Chansons nouvelles*, il se trouve, au commencement de chaque partie, une Ode au Roi de France.

Les « *Sonetz, mis en musique par M. Philippe de Mons, Maistre de la Chapelle de l'Empereur* (Maximilien II), » sont précédés d'une « *dédicace par Jaques Anthoine, de la Chapelle.* » Cette dédicace, répétée dans les deux parties, est ainsi conçue :

Digitized by Google

« A MONSEIGNEUR.

« Monseigneur, se trouvant la bonne rencontre, et de l'affection « que vous portez (comme à toutz arts nobles et vertueux) à l'art de « la Musique, et du desir que le Seigneur Philippe de Monté (*sic*) « excellent Maistre d'icelle, avoit de se doner a cõgnoistre à vous, « comme à celui de qui la renomée pour vos rares et singulières « vertus parvenue, jusques a lui le cõvioit à ce faire, l'heur m'ha tant « favorisé que vous m'aiant de nouveau pris a vostre service, j'ay eu « charge expresse et priere de sa part, par lettres desquelles il acõpa= « gnoit ses chansons françoises qu'il m'envoioit, de les mettre en « lumiere sous vostre nom, les vous dediant et consacrant, afin « qu'elles soient communiquées aux François : en faveur desquels « principalement il les avoit faites. Mais pour rendre le present plus « recõmandable je n'ai poĩt besoing de tenir beaucoup de lãgage des « louãges de l'autheur, *le nom duquel est par ses œuvres publiées assez* « *illustre*, en tous les endroitz de l'Europe. Car vous mesmes oiant et « goutant ce nouvel ouvrage que de sa part je vous présente, jugerez « assez de la valeur et du merite de l'ouvrier : Et vostre nom luy ser= « vira de francise et deffense contre les malings et enuieux ignorantz « qui redoutans vostre grandeur ne l'oseront ataquer, Et les bons « seront cõviés à luy rendre l'hõneur duquel il est bien digne : Et si « de main favorable daignez recevoyr le sien present, il recevra le « loier qu'il desire de sõ labeur : Et Monseigneur, je ne penseray pas « avoir peu fait pour moy si par mesme moien envers votre grandeur, « je me ramentoy pour celui qui desire vivre tout le reste de ses jours,

« Vostre treshumble et tresobeissant cõme tresdevost serviteur,

« JAQUES ANTHOINE, *de la Chapelle.* »

Après vous avoir donné connaissance de ces éloges si flat= teurs et si honorables pour nos deux concitoyens, je crois, MESSIEURS, devoir compléter mon analyse en y ajoutant le titre des compositions contenues dans ce recueil, et dont vous apprécierez tout le mérite.

Digitized by Google

Orlande de Lassus. — Meslanges.

Chansons à 4 parties.

Ardant amour.
A ce matin.
Avecques vous.
Beau le cristal.
Bon jour mon cœur.
Ce faulx amour.
Du corps absent.
De vous servir.
En un chasteau.
En espoir vy.
En un lieu ou l'on ne void.
En m'oyant chanter.
Fleur de quinze ans.
Fuïons tous d'amour le jeu.
Helas quel jour.
Hatez vous de me faire grace.
Je l'aime bien.
Je suis quasi prest d'enrager.
Je cerche la sçience.
Il estoit une religieuse.
Je ne veulx rien qu'un baiser.
Las ! voulez vous qu'une personne chante.
L'heureux amour.
La nuict froide et sombre.
Le tems passé je soupire.
La morre est jeu pire qu'aux quilles.
Le vray amy.
Le tems peut bien.
Monsieur l'Abé.
Mes pas semez.
Margot labourez les vignes.
Ne vous soit estrange.
O vin en vigne.
Or sus filles que l'on me donne.
O tems divers.
Petite folle.
Qui dort icy.
Quand mon mary vient de dehors.
Qui bien se mire.
Quand un Cordier cordant.
Si le long tems a moy trop rigoureux.
Sauter dancer.
Si par souhait.
Soyons joyeux.
Si je suis brun.
Si du malheur.
Si vous n'estes en bon poinct.
Sçais-tu dire l'*Ave*.
Si pour moy vous avez du souci.
Si froid et chaud.
Trop endurer.
Ton feu sestaint.
Un advocat.
Un jour vis un foullon.
Un doux nenny.
Vray Dieu disoit une fillette.
Un jeune moine.

Epitaphium Clementis non Papæ.

Fertur in conviviis.
Pronuba Juno.
Deus qui bonum vinum creasti.

Chansons à 5 parties.

Ardant amour.
Au feu, au feu.
Responce : A l'eau, à l'eau.
Au tems jadis.
Chanter je veux.
Comme la tourterelle.

Digitized by Google

Responce : ou t'atend ta maîtresse.
De tout mon cœur.
Dix ennemis.
Et me prenant au collet doucement.
Et d'ou venez vous.
Elle s'en va.
Est il possible.
J'endure un tourment.
Responce : mais à quel propos.
J'atens le tems.
Je ne veux plus que châter.
La terre, les eaux va beuvât.
Las! me faut il.
Le rossignol plaisant.
Le departir.
Mon cœur se recõmãde à vous.
Mon cœur ravy d'amour.
Noblesse gist au cœur.
Puis que fortune à sur moy entrepris.
Quand me souvient.
Qui veult d'amour.
Rens moi mon cœur.
Sur tous regretz.
Susane un jour.
S'il y a compagnon.
Toutes les nuits.
Vive sera, et toujours perdurable.
Vous qui aymez les dames.
Un mesnagier viellard.
Veux-tu mon mal.
Responce : le voulez-vous.
Un triste cœur.
Une puce j'ay dedãs l'oreille.

Madrigalz à 5.

J vo piangendo.
Secunda parte. *Si che fio.*
Soleassi nel mio core.
Seconda parte. *Che piangon.*
Madonna sal l'amor.
Che piu d'un giorno.
O ue le lucj giro.
Con lei fuss' io da che si part.

Vers latins à 5.

Agimus tibi gratias.
Alma Venus vultu languẽtem.
Secunda pars. *Nunc elegos.*
Ave color vini.
Secunda pars. *O quàm flagrans.*
Bestia curvasia.
Beatus ille qui procul.
Secunda pars. *Ergo aut adulta.*
Tertia pars. *Libet jacere.*
Cernere virtutes.
Dulces exuviæ.
Secunda pars. *Urbem prœclara statui.*
Delitiæ Phœbi.
Non tenui musæ filo.
Quid prodest stulto.
Quis mihi quis te te rapuit.
Secunda pars. *Me miserum.*
Tertia pars. *Nunc juvat.*
Quis vales eloquio.
Stet quicunque volet.
Secunda p. *Sic cum transierint mei.*
Super flumina Babilonis.
Secunda pars. *Illic sedimus.*
Te spectant Reginalde poli.
Ut radios edit rutilo carbunculus auro.

Digitized by Google

Vers latins à 6 parties.

Heroum soboles.
Nunc gauderet licet dolor hinc et cura.
Pacis amans.
Secunda pars. *Te nunc lætetur sortita Bohemia regem.*
Si qua tibi obtulerint.
Tytire tu patulæ.
Secunda pars. *O Melibœe.*

Dialogues, tant en latin, françoys qu'italien;

à 8 parties.

Edite Cæsareo.
Secunda pars. *Obscura sub nocte micans ut cynthia.*
Dic mihi quem portas.
Vinum bonum, etc.
Dy moy mon cœur.
Que di tu, que fays tu.
Un jour l'amant et l'amie.
S' una fed' amoros'.

à 10 parties.

Quo properas, etc., etc.

Orlande de Lassus. — Chansons nouvelles.

Amour donne moy paix.
Que doy-je faire. 2.e p.
Bonjour et puis quelle nouvelle.
Mais si vous cueillez. 2.e p.
Comme un qui prend une couppe.
D'amours me va tout au rebours.
De plusieurs choses,
Hélas, mon Dieu tu me fais tant de bien.
J'espère et crain.
Plus je me pique. 2.e p.
Je vous donne en conscience.
Ores que je suis dispos.
Verse moy donc. 2.e p.
O foible esprit.
O jeune archer. 2.e p.
Parens sans amis.
Femme qui demãde. 2.e p.
Paisible demaine.
Pour courir en poste.
Pour mettre cõme un hõme habile. 2.e p.
Pour débaucher. 3.e p.
Pour faire plus tost. 4.e p.
Souffions d'autant amis.
Ton nom que mon vers dira.
Le comble de ton sçavoir. 2.e p.
Un bien petit.
Mais à vous voir. 2.e p.

Dialogues à 8 parties.

Hola Caron.
O doux parler.
O vermeillons. 2.e p.

Digitized by Google

Philippe de Mons. — Sonetz.

(Paroles de P. De Ronsard.)

A 5 parties.

Comme la tourterelle.
Dittes maitresse.
He Dieu du ciel.
Je l'ay aymé.
Le doux sommeil.
Le premier jour du moys de mai.
Le grand desir et l'esperance.
Lorsque je voy en ordre la brunette.
Las sans espoir.
Mars et Marthe.
Plus tu cognois que je brule.
Phébus oyant un jour sur l'espinette.
Que me servent mes vers.
Quand de ta levre à demi close.
Quand ma maitresse.
Que dites vous, que faites vous.
Que puis-je lors quād mō malheur cōsent.
Reviens vers moy.
Sortez mes pleurs.
Si trop souvent.
Tout me desplait.
Vous ne le voulez pas.

A 6 parties.

Bon jour mon cœur.
Belgica musa novo.
Mæror cuncta tenet.
Veu que tu es plus blanche.

A 7 parties.

Coridon verse sans fin.
Demandes tu douce ennemie.
Pour boire dessus l'herbe tendre.

En terminant cette communication, vous me permettrez, MESSIEURS, de déposer sur votre bureau un *portrait gravé* du célèbre compositeur dont la mémoire nous est si chère à tous, et de joindre ici mes vœux à celui émis, il y a plus de deux siècles, par *Philippe Bosquier*, reproduit de nos jours par nos collègues *Henri Delmotte* et *Adolphe Mathieu*, et, plus

Digitized by Google

récemment, par notre honorable Président, enfin, aux vœux unanimes de ceux qui portent un cœur montois, pour que nos efforts soient bientôt couronnés de succès, et que nous revoyions aussi parmi nous, notre immortel compatriote, *le Prince des musiciens*, l'émule de Palestrina, pour lequel a été fait le distique suivant :

Hic ille est Lassus, lassum qui recreat orbem,
Discordem que sud copulat harmonid.

EM. HOYOIS. *

Mons, le 15 février 1841.

* La proposition de notre collègue, M.r Em. Hoyois, a été favorablement accueillie par l'Administration communale; le Recueil qui fait l'objet de cette communication est déposé à la Bibliothèque publique de la ville de Mons.

Digitized by Google

ROLAND DE LATTRE.

Au seizième siècle, à cette brillante époque de rénovation où l'Europe sociale et politique, travaillée jusque dans ses fondements, équilibrait, pour ainsi dire, entre Charles-Quint et François I.er, entre l'absolue puissance des papes et la prépondérance rivale des dogmes réformistes qui allaient faire de Henry VIII le chef suprême de l'Eglise anglicane; l'Europe intellectuelle, ébranlée dans ses croyances et dans ses institutions, cédait aussi à ce besoin impérieux de régénérescence si universellement senti. La France, l'Angleterre et l'Espagne reprirent à l'envi ce studieux élan qui, trois cents ans plus tôt, semblait déjà préparer ce mouvement des esprits, lorsqu'il fut arrêté tout-à-coup par les déchirements prolongés et les guerres incessantes dont ces contrées devinrent le

Digitized by Google

théâtre. L'Italie qui, seule, au milieu de ces commotions profondes, de ces ébranlements continus, avait en quelque sorte entretenu le feu sacré des arts, l'Italie moderne, déjà fière de Dante, de Pétrarque, de Boccace, ce puissant triumvirat qui la plaçait à la tête des nations civilisées, se leva la première, noble et grande, et comme préparée de longue main à défendre sa suprématie dans la nouvelle ère qui venait de s'ouvrir. Partout sous ce beau ciel, sur cette terre classique du talent et de l'imagination, les arts étaient restés en vénération, et les œuvres du génie, recherchées avec empressement, ajoutaient chaque jour de nouveaux fleurons à sa belle couronne artistique et littéraire. Les divers chefs de cette myriade de petits états qui en faisaient alors comme une espèce de mosaïque, tenaient à honneur l'amitié d'un poète, l'estime d'un savant, la fréquentation d'un artiste, et la musique surtout, cette puissance irrésistible où l'émotion domine si fortement la pensée, y avait enfanté des prodiges. Un seul nom étranger, un nom belge et montois, Roland de Lattre, rivalisait avec toute cette gloire et balançait l'immense réputation du plus célèbre compositeur de son immortelle école, Pierluigi de Palestrina, à qui l'un des grands poètes de nos jours, Victor Hugo, payait naguère encore un si juste tribut d'admiration.

Chef de l'école allemande, comme Palestrina était le chef de l'école italienne, et régnant sur le Nord comme lui sur le Midi, Roland de Lattre ne se borna pas à exciter le goût de la musique par le talent et l'originalité de ses conceptions; il recula encore les limites de l'art : ce fut lui qui introduisit dans les compositions les premiers passages chromatiques et qui réduisit le fatras de quatre-vingts différents signes de mesures et de cadences, à deux seulement, la mesure paire et la mesure impaire, en se servant, pour fixer le mouvement,

Digitized by Google

des mots *allégro*, *adagio*, ... *etc.*, encore usités aujourd'hui. M.r Freneuse de la Vieuville rapporte qu'une messe de lui à huit parties *(Dominus Deus noster)*, où il n'y avait que de grosses notes blanches filant sur trois ou quatre mesures, fut chantée au concile de Trente; le médecin Samuël à Quickelberg, son ami intime, vante la beauté de sa voix (qui fut un soprano jusqu'à l'âge de puberté, ensuite un ténor, puis une basse), et assure l'avoir entendu chanter à la chapelle ducale de Munich avec un plaisir extrême.

Le style flamand, qui devint le modèle du style italien au quinzième siècle et dans la première partie du seizième, était composé, dit M.r Fétis, de recherches plus mécaniques que véritablement artistiques, sur des motifs de chansons vulgaires, dont les mélodies, les paroles même, faisaient dans la musique d'église un monstrueux assemblage avec les textes sacrés. Ce qui distingue particulièrement la musique de de Lattre, ce qui fit ses succès, ce qui donne à ses ouvrages le caractère de l'originalité, c'est qu'il se sépara de ce style et prit dans sa musique d'église un caractère grave et simple, et dans ses compositions légères une manière agréable et facile. Si, quelquefois, il suivit l'exemple des maîtres de son temps, en écrivant quelques messes sur des chansons populaires, on ne peut lui en faire un reproche, car tout jeune artiste commence par l'imitation. D'ailleurs Palestrina lui-même n'a-t-il pas fait la messe de *L'Homme armé?* — Suivant M.r l'abbé Baini, de Lattre était stérile de mélodies, privé d'âme et de feu *(Orlando di Lassus, fiammingo di nascita, fiammingo di stile, sterile di bei concetti, privo di anima e di fuoco, e che con alcune messe e motetti ad 8 voci di stil piano si usurpò l'eccessivo elogio :* LASSUM QUI RECREAT ORBEM)[1]. Eh! mais

[1] Memorie storico-critiche della vita, delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina, etc. — Rome, 1828, 2 vol. in-4.° (Tom. 2, p. 432.)

Digitized by Google

c'est exactement le contraire; car c'est par la mélodie (j'entends ici celle du système de son temps), que ce maître se distingue de ses contemporains, et ce sont les chants de ses compositions qui ont fait la popularité de ses succès. Si le critique italien avait fait remarquer que sa facture est inférieure à celle du célèbre maître de l'école romaine, il aurait exprimé une vérité inattaquable; car c'est surtout par son admirable correction, par son art inimitable de faire mouvoir toutes les parties, et par son élégante manière de faire chanter toutes les voix et de leur donner de l'intérêt, que Palestrina s'est placé au-dessus de tous les musiciens; mais attaquer de Lattre dans ce qui constitue précisément son talent, il me semble que c'est plus que de l'injustice. — M.r l'abbé Baini prétend que de Lattre a usurpé un éloge outré avec quelques messes, quelques motets! D'abord, on n'usurpe pas les éloges de tous les peuples, de tous les temps; ceux-là sont toujours mérités. Mais que veut dire M.r Baini avec ces mots : *quelques messes*, *quelques motets?* Ignore-t-il que le nombre des compositions de de Lattre est de plus de DEUX MILLE? Or, remarquez que c'est aussi un des signes du génie que cette fécondité et ce besoin de produire qui se manifesta dans la vie du compositeur belge jusqu'à ses derniers moments.

Concluons de tout ceci que la prévention nationale a exercé trop d'influence sur le jugement d'un savant, ordinairement bon juge, et lui a fait hasarder une critique acerbe que rien ne justifie.

Roland de Lattre n'en reste donc pas moins la plus grande illustration musicale dont nous, Belges, puissions nous enorgueillir, et c'est à ce titre qu'il a mérité de trouver place dans un des angles saillants du magnifique Panthéon que M.rs J. Jamar et Ch. Hen ont résolu d'élever à nos compatriotes illustres.

Né à Mons en 1520, Roland de Lattre, connu jusqu'en ses

Digitized by Google

derniers temps sous les divers noms d'Orland ou Roland Lassus, Roland Lassé, Orlando di Lasso, etc., n'était pourtant que le fils d'un faux monnoyeur condamné et exécuté comme tel, et l'état de honte et d'abjection dans lequel s'écoulèrent ses premiers ans, était loin de faire présager ses hautes destinées.

Il fréquenta cependant très-jeune les écoles, y fit de rapides progrès et fut d'abord enfant de chœur à l'église de S.t-Nicolas en Havré, où sa voix pure et mélodieuse charmait ses auditeurs.

A l'âge de seize ans environ, à cette efflorescente période de la vie où l'opprobre paternel devait contraster pour lui d'une manière si poignante avec les espérances de gloire et d'avenir qui commençaient à parler haut dans son âme, il change de nom et de prénom, quitte une ville qui ne lui rappelle que d'odieux souvenirs, et part pour l'Italie avec Ferdinand de Gonzague [1], qu'il quitte deux ans après pour suivre Constantin *Castriotto* à Naples, où il fait la connaissance du marquis *de La Terza*, chez qui il habite à peu près pendant le même laps de temps. A vingt-et-un ans, il se rend à Rome où le cardinal-archevêque de Florence lui fait l'accueil le plus gracieux, le plus bienveillant, et, après six mois de séjour chez ce nouveau protecteur, il obtient, à sa recommandation, la place de maître de chapelle à l'église S.t-Jean de Latran. Deux années se passent encore, et au moment où sa position paraît le mieux établie, où il s'adonne avec le plus d'ardeur à l'étude de son art, une affreuse nouvelle vient l'arracher brusquement à ses occupations : ses parents, atteints d'une maladie grave, hâtent son retour dans une ville qu'il croyait avoir quittée pour jamais. Le désir de les revoir, de les serrer dans ses bras avant leur dernière heure, l'emporte sur toute autre considération,

[1] Général de cavalerie au service d'Espagne.

Digitized by Google

et le jeune maître de chapelle revient à Mons où une nouvelle affliction (et la plus terrible) l'attendait encore..... Avant son arrivée, Dieu avait rappelé à lui les auteurs de ses jours!

Il quitta Mons cette fois avec Jules-César Brancaccio, amateur éclairé des beaux-arts; il parcourut avec lui l'Angleterre et la France, et alla ensuite se fixer à Anvers, où il se vit recherché par les personnes les plus éminentes; car notre artiste, à part l'immense talent qui devait le faire surnommer bientôt *le prince des musiciens*, était un des hommes les plus distingués de son temps par sa profonde érudition, la supériorité de son esprit, la variété de ses connaissances, l'aménité et la franchise de son caractère. Il cultivait aussi la poésie avec succès: on a de lui des vers français adressés au duc de Bavière et l'ode suivante en dédicace au roi Charles IX :

Jadis qui faisoit un œuvre
De laborieus manœuvre
Pour éternizer son nom,
Par une belle coustume
Souloit bailler à sa plume
Quelque grand Dieu pour patron.

Moy, qui d'une voix ravie
Combatz les ans et l'envie
D'un inimitable ton,
A qui fault-il que j'adresse
La musique que je dresse
Si-non au grand Apollon!

A toy (Sire) en qui nature,
D'une rare architecture,
Ordonna dès le berceau
Tout ce que la terre et l'onde
Produit en tout ce grand monde
De bon, de riche et de beau.

Digitized by Google

A toy (Sire) qui manie,
D'une prudente harmonie,
Tes biens, ton âme et ton corps;
Qui, d'une haute musique,
Gouvernes ta République
En beaux et heureux accordz.

Prendz doncques de moy pour gaige
De mon vouloir, cest ouvrage
Que souz toy je metz au chams,
Affin que chascun entende
Comme tu es à Orlande
Le Mécénas de ses chantz.

Dans ses savantes causeries, le soin et l'intérêt de son art ne l'abandonnaient jamais; il prenait surtout à charge de propager et de développer le goût de la musique. Philippe de Mons, son élève et presque son rival, reçut de lui dans cette ville le complément de son éducation musicale, et là se resserrèrent encore entre eux les liens d'une amitié dont l'avenir leur a tenu compte et qui les honore autant l'un que l'autre.

En 1557, Albert V, duc de Bavière, dit *le généreux*, engagea de Lattre à se rendre à sa cour avec quelques bons musiciens belges, afin de rehausser le lustre et d'accroître la renommée de sa chapelle. De Lattre acquiesça volontiers au désir qui lui était manifesté, et partit pour Munich, où il épousa, l'année suivante, Regina Weckinger, fille d'honneur de la duchesse de Bavière.

Ici commence la seconde phase de la vie de notre grand compositeur. La bienveillante amitié d'Albert, les joies de la famille, les douces jouissances du foyer domestique *(res augusta domi)*, qui lui font oublier un instant ses malheurs passés, semblent augmenter encore son zèle pour le service

Digitized by Google

et doubler l'essor de son imagination. Le duc Albert le nomme directeur de sa chapelle en 1562 [1], et c'est alors qu'il parvient à tout l'apogée de sa réputation. Encouragé par les éloges du duc, par le mérite vraiment hors de ligne des musiciens qu'il dirige, par le nombre toujours croissant des personnes de qualité qui s'empressent de se rendre auprès de lui pour suivre ses leçons ou profiter de ses conseils, il sent plus que jamais s'exalter sa verve, et toutes ces causes agissant, dit Delmotte, sur son imagination, font naître en lui tant d'enthousiasme que ses productions en acquièrent une facture, une force, un mouvement, une vie extraordinaires. Son génie, fécondé par un travail opiniâtre, par des études fortes et habilement dirigées, prend une telle extension, s'élève à une telle hauteur, qu'il s'entend saluer partout du titre glorieux de *Prince des musiciens*; imprescriptible honneur qu'un artiste belge, marqué dès le berceau du stygmate de l'infâmie, a su conquérir sur une terre étrangère, dans un siècle si fécond en célébrités musicales, et où l'admiration presque exclusive pour Palestrina avait été jusque là une espèce de culte. Roland de Lattre se fait en outre remarquer à Munich, comme partout, par son érudition, ses bons mots, son esprit, la régularité de ses mœurs et sa conduite en tous points irréprochable.

En 1570, à la diète de l'Empire, Maximilien II lui accorde des lettres de noblesse, et le pape Grégoire XIII le crée, le 6 avril 1574, chevalier de S.t-Pierre à l'éperon d'or *(de numero participantium)*.

Philippe Bosquier, comme lui de Mons, assure que le roi de France lui conféra l'ordre de la croisade de Malthe.»

[1] Cette chapelle, la meilleure de l'époque, se composait de 92 musiciens: 6 sopranistes, 15 ténors, 12 basses, 15 altos, 16 élèves de la chapelle et 30 instrumentistes.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'en 1571, que de Lattre se rendit pour la première fois à Paris, cette ville de merveilles et d'enchantements, que depuis long-temps il brûlait de visiter : « *cujus urbis invisendæ incredibili cupiditate diù flagrarem.* » Adrien Leroy, son ami, homme aussi distingué comme musicien que comme imprimeur et marchand de musique, le présenta à la cour où Charles IX, qui venait d'accorder à J.-A. de Baïf et à J. Thibaut de Courville des lettres patentes pour l'érection d'une académie de musique, le reçut avec la plus grande distinction, l'admit à lui baiser la main, le consulta sur l'organisation de cette académie et lui fit accepter de riches présents. Le talent du *Phénix musical de l'époque*, comme on appelait alors Roland de Lattre, produisit, dit-on, une telle impression sur l'esprit de ce prince que, plus tard, lorsque vinrent l'assiéger les remords de la S.t-Barthélemy, et qu'il cherchait en vain le sommeil qui fuyait sa couche, *les Sept Psaumes de la pénitence*, une des plus larges compositions de l'illustre montois, lui revinrent à la mémoire. Les notes graves et plaintives de cette sévère harmonie l'avaient si profondément frappé qu'il voulut à tout prix décider le grand artiste à revenir dans sa capitale. Il lui fit offrir à cette fin la maîtrise de sa chapelle et lui promit un traitement considérable. — De Lattre était bon, compatissant, et, quoiqu'il répugnât à quitter Munich où son existence était si heureuse, où la reconnaissance l'attachait auprès d'Albert, il n'hésita pas à se mettre en route lorsque son digne protecteur, qui avait pris Charles IX en pitié, lui eut persuadé que son talent pouvait seul apporter quelque trêve aux tortures morales de ce souverain. Il partit donc; mais à peine arrivé à Francfort, la nouvelle qu'il reçut de la mort de Charles IX, lui fit aussitôt rebrousser chemin et retourner dans le sein de sa famille. Le duc Albert composa à cette occasion un panégyrique en son honneur, le réintégra

Digitized by Google

immédiatement dans l'exercice des fonctions qu'il venait de résilier, et le combla de nouvelles faveurs. Ce fut ainsi que le 23 avril 1579, « en considération de ses bons et loyaux services... et sans aucune déduction pour quelque cause que ce fût, » il lui assura, pendant toute la durée de son règne, la jouissance des appointements qu'il avait alors et qui s'élevaient annuellement à 400 florins, somme très-forte pour le temps.

Après la mort d'Albert, Guillaume V, dit *le pieux*, professa pour le célèbre maestro la même estime que son prédécesseur; il lui continua non-seulement son traitement de 400 florins, mais il lui fit en outre présent, le 17 janvier 1587, d'un jardin situé à Meising, sur l'Amber, route de Fürstenfeld, juridiction de Stareberg, et, le 6 novembre suivant, il voulut que l'épouse de de Lattre, si elle survivait à son mari, touchât pendant tout le reste de sa vie une pension de 100 florins, que le prince affecta sur ses propres domaines.

De Lattre, qu'une fécondité admirable et un invincible besoin de produire agitaient sans cesse, désirait cependant consacrer enfin à la composition les heures que lui enlevaient les travaux quotidiens de la maîtrise; il sollicita donc sa démission comme maître de chapelle. Le duc Guillaume, en accédant à sa demande, lui permit, sous certaines conditions, *mais en réduisant son traitement de moitié*, d'habiter quelque temps à Meising ou dans tout autre lieu du duché.

Cette perte de 200 florins, bien que compensée par les avantages que Guillaume avait faits la même année à deux des fils de de Lattre (Ferdinand et Rodolphe), parut assez grande à leur père pour le faire renoncer à son projet de passer une partie de l'été à la campagne, et pour l'engager à reprendre ses fonctions de maître de chapelle, en consacrant

Digitized by Google

le surplus de son temps à composer de nouveaux ouvrages ou à perfectionner ceux qu'il avait déjà terminés. Dans son noble caractère d'artiste, un des principaux motifs qui avaient amené en lui cette détermination, était aussi de témoigner à Guillaume, qui aimait passionnément la musique, toute la reconnaissance dont il était pénétré pour les faveurs accordées à ses fils.

Malheureusement cette assiduité au travail, cette tension continuelle d'intelligence qui lui fit écrire tant et de si belles pages, commençait à excéder ses forces ; le souvenir de son père et de la ville natale le plongeait sans cesse dans un indicible abattement, dont personne ne pouvait pénétrer la cause. Ses facultés mentales semblèrent même l'abandonner tout-à-coup, et Regina, un jour qu'elle revenait de Meising, le trouva dans un état presque désespéré. Il ne la reconnut plus, et, malgré les soins affectueux que lui prodigua le docteur Mermann, médecin du duc Guillaume, sa raison ne revint jamais entièrement, bien que sa santé parût s'améliorer quelque peu. Le duc lui fit annoncer par Mermann, qu'il continuerait, malgré son état, à jouir de l'intégralité de son traitement ; mais rien ne pouvait déjà plus faire diversion au mal qui l'accablait. Triste, rêveur, absorbé dans des pensées mélancoliques, il parlait constamment de la mort, comme du seul terme à ses souffrances. Son extérieur tranquille n'eût pas laissé deviner cependant le motif de l'agitation interne qui le minait, mais il était facile de s'apercevoir qu'une lutte violente, qu'expliquent assez aujourd'hui le crime de son père et le désir de reprendre son véritable nom, avait lieu dans son esprit troublé. Ce fut dans ses moments d'absorption et de démence, s'il est permis de nous exprimer ainsi, qu'il écrivit au duc « qu'il avait l'intention de quitter entièrement le service de la cour, si celui-ci voulait lui laisser les 400 florins que le duc Albert lui avait

Digitized by Google

promis, et y ajouter encore une somme quelconque à sa volonté. » Le duc, à la requête de la malheureuse Regina, qui craignait avec juste raison les résultats de cette démarche inconsidérée, fit savoir à de Lattre que tout resterait pour lui comme par le passé; que s'il faisait une nouvelle demande, elle ne serait pas accueillie, mais qu'il serait libre de s'en aller avec congé.

De Lattre ne vécut pas long-temps dans cet état, espèce de mort anticipée : il expira à Munich le 3 juin 1595, après avoir *légué* une distribution d'aumônes à perpétuité, à faire chaque année aux pauvres dans l'hôpital du S.t-Esprit. Il fonda, aussi à perpétuité, un anniversaire consistant en deux messes, et un requiem en musique, à célébrer le jour de la S.t-Jean-Baptiste, dans l'église de Meising.

Après lui, Philippe de Mons resta, dit M.r Fétis, le dernier représentant de cette rayonnante pléiade d'artistes que les Pays-Bas avaient vus naître, et qui tenaient le sceptre de la musique en Europe depuis le quatorzième siècle. Sa mort fut donc en quelque sorte le signal de la décadence du génie belge, qui bientôt, énervé, engourdi, abâtardi, comme le fait remarquer fort judicieusement M.r de Reiffenberg, sous la théocratie du gouvernement paternel des archiducs Albert et Isabelle, subit peu à peu une complète transformation et finit même par s'anéantir tout à fait avec les institutions démocratiques et la prospérité commerciale du pays.

Les restes mortels de de Lattre furent déposés dans le cimetière de l'église des Franciscains, où on lui éleva un superbe tombeau, qui, en 1800, lors de la dévastation de ce lieu de sépulture, fut sauvé par M.r Heigel, artiste du théâtre de la cour, et déposé par lui dans son jardin, qui devint depuis la propriété de M.elle Manntich, à qui il appartenait encore en 1830.

Digitized by Google

Ainsi s'éteignit cet homme de génie qui, après avoir perfectionné et popularisé son art, commandé l'admiration de son siècle et de la postérité, mérité par toutes les qualités du cœur et de l'esprit, l'estime et l'affection des princes, des grands et des artistes, ne se sentit pas même la force de confesser à ses enfants, à son lit de mort, un secret qui avait fait le tourment de sa vie entière; de reprendre pour eux le nom qu'il portait à son entrée dans le monde et qui, désormais purifié par tant de gloire, réhabilité par tant de vertus, ne devait lui être rendu que trois cents ans plus tard, grâce à un annaliste, son contemporain, dont les manuscrits avaient échappé jusqu'alors aux investigations de tous les chroniqueurs.

Philippe Bosquier, Henri Delmotte, et, plus récemment, notre collègue et ami M.r Defuisseaux, au nom de la Société des Sciences, des Arts et de Lettres du Hainaut, ont successivement exprimé le vœu qu'un monument fût élevé à de Lattre sur l'une des places publiques de sa ville natale, et nous-même, en 1838, à la suite de quelques vers consacrés à sa mémoire, nous avons cru pouvoir nous adresser directement aux Magistrats de Mons, pour obtenir d'eux cet acte de justice et de haute rémunération :

« . . . . . .
De trois siècles d'oubli fiers de venger l'outrage,
Ressuscitez pour lui les honneurs d'un autre âge;
Rappelez de l'exil, rendez à ses neveux
Cet aïeul méconnu que réclament nos vœux;
Qu'à contempler ses traits la Ville s'habitue,
Qu'un monument s'élève, un marbre, une statue
Où, par des soins pieux renaissant consolé,
Rentre enfin dans nos murs le grand homme exilé;

Digitized by Google

Rendons-lui parmi nous sa place bien aimée,
Exhumons du passé sa chaste renommée,
Et, pleins d'un noble orgeuil, léguons à l'avenir
D'un père qui n'est plus l'imposant souvenir.
Songez-y, Magistrats, car cette dette est sainte;
Peut-être autour de nous, dans cette même enceinte
Où j'ose proclamer les honneurs qu'il attend,
Un de ses fils est là qui me voit et m'entend;
Enfant dépossédé du sublime héritage,
Qui n'a reçu de lui que ses maux en partage,
Et qui, les yeux au ciel, tressaillant à ma voix,
Pense à lui maintenant pour la première fois!
Oh! rendons-lui ce père, objet de nos hommages,
De regrets et de fleurs entourons ses images,
Et qu'un jour l'étranger l'admirant comme nous
Devant tant de grandeur fléchisse les genoux.
Elevant de nos mains l'autel expiatoire,
Donnons un nouveau lustre à notre vieille histoire,
Rattachons au présent la chaîne du passé,
Continuons pour nous ce qu'il a commencé;
Disons à nos enfants comme en ces jours prospères
Brillait d'un pur éclat la gloire de nos pères,
Et que l'exemple saint de tous ces morts fameux
Leur impose la loi de rester grands comme eux.
Songez-y; pour qu'un peuple, — un pays, — une ville, —
(Émancipé d'hier à la gloire civile,)
Puisse prendre sa place au rang des nations,
C'est trop peu du hasard des révolutions;
Il lui faut un passé, des titres où se fonde
De son nouvel état la racine profonde,
Afin qu'à ses rivaux il semble être rendu
Comme un frère exilé que l'on croyait perdu,
Et que tous, dans leur sein empressés de l'admettre,
Par ce qu'il fut jadis jugent ce qu'il doit être.
Il faut que le Pouvoir, pour atteindre à ce but,
A toutes les grandeurs apporte son tribut,

Digitized by Google

Recherche tous les arts, les protége et repeuple
De titres glorieux les annales du peuple!
Ses titres! et qui donc en aurait de plus beaux
Si, remuant enfin la poudre des tombeaux,
Les Belges, indignés d'un dédain qui les blesse,
Redemandaient au temps leurs lettres de noblesse,
Et mettaient au grand jour, artistes et savants,
De nos morts immortels les souvenirs vivants?
C'est à vous, Magistrats, d'électriser leur zèle!
Certes, la tâche est noble, elle est grande, elle est belle,
Elle est digne surtout! et pour la commencer,
Vous n'avez qu'un seul mot, un seul à prononcer!
De ces premiers efforts posez-vous les arbitres,
De de Lattre oublié revendiquons les titres,
Inaugurons par lui, qui l'a tant mérité,
Ce grand œuvre de gloire, hélas! et d'équité;
Rendons-lui du passé les pompes disparues,
Consacrons de son nom quelqu'une de nos rues,
Et que nos fils, heureux et fiers d'en hériter,
Un jour par leurs succès songent à l'imiter!
Des grands hommes éteints honorer la mémoire,
C'est jeter dans les cœurs des semences de gloire,
C'est nous montrer, à nous, cet immortel chemin
Où nos pères viendront pour nous tendre la main;
Car toujours dans nos murs, toujours parmi les nôtres
Le culte des beaux-arts a trouvé des apôtres,
Toujours dans sa splendeur leur astre nous a lui:
C'était LASSUS alors, c'est FÉTIS aujourd'hui. »

Nous demandons pardon au lecteur de cette citation sans doute beaucoup trop longue, mais nous avons osé penser que la reproduction de ce vœu, auquel s'associe tout ce qui porte un cœur belge et montois, déterminera peut-être le Gouvernement à s'entendre avec l'Administration communale de Mons,

Digitized by Google

pour ériger enfin ne fut-ce qu'une statue à l'immortel compositeur dont nous venons d'esquisser la vie, et dont le nom dernièrement encore, en présence de Leurs Majestés, a été salué d'acclamations unanimes et prolongées, sur le premier remorqueur qui a franchi nos remparts. Tant c'était un spectacle grandiose et émouvant que de voir une industrie, qui doit faire la plus belle gloire de notre siècle, rendre cet éclatant hommage à une célébrité qui résume en elle nos plus chers et nos plus honorables souvenirs !

AD. MATHIEU.

Digitized by Google

RELATION

en prose et en vers,

de la Joyeuse Entrée à Mons,

EN 1470,

DE MARGUERITE D'YORCK D'ANGLETERRE ET DE MARIE DE BOURGOGNE ;

extraite de documents officiels.

L'UNE des fêtes populaires que nos ancêtres savaient solenniser avec magnificence, était celle de la *Joyeuse entrée* de leurs souverains. Les Montois aimaient surtout à célébrer avec pompe et courtoisie, non-seulement la venue du prince, mais encore celle des membres de sa famille ou des premiers dignitaires du pays : aussi cette coutume s'est-elle perpétuée jusqu'à nos jours et ce qui se passa à Mons pendant les journées du 18, du 19 et du 20 décembre 1841, lors de l'inauguration de la station du chemin de fer, est une nouvelle preuve du goût de ses

Digitized by Google

habitants pour les réjouissances publiques. Espérons qu'il en sera de même lors de l'érection du monument à élever à la mémoire de l'illustre artiste que la ville de Mons se glorifie d'avoir vu naître, et dont la réputation fut si grande qu'elle lui valut de son temps le surnom de *Prince des musiciens*.

Parmi les réceptions les plus remarquables faites en cette ville, pendant les quatre derniers siècles, et que les relations contemporaines nous autorisent à citer, se trouvent celles qui eurent lieu à l'occasion des serments prêtés par les ducs de Bourgogne de la maison de Valois, et de l'inauguration de Charles-Quint, mais, plus particulièrement encore, de la *Joyeuse entrée* des archiducs Albert et Isabelle.

Déjà, à propos de la notice comprise dans le tome 1.er des *Mémoires et Publications* de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, nous avons fourni des aperçus sur ce sujet. M.r Gachard a aussi, de son côté, fait entrer dans les notes dont il a enrichi la nouvelle édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M.r de Barante, quelques détails extraits des programmes officiels déposés aux archives locales, concernant les fêtes brillantes données par la capitale de cette province, à Philippe-le-Bon et à Charles-le-Téméraire. Les règnes de ces princes, quoique très-orageux, furent, en effet, marqués par de mémorables et fréquentes solennités dans les pays soumis à leur domination; mais nulle part elles n'eurent plus d'éclat ni plus d'importance qu'à Mons.

Nous nous dispenserons donc, en ce moment, de revenir sur ces cérémonies, plus ou moins connues, pour nous attacher à révéler les particularités entièrement inédites qu'offre la relation dont nous allons parler.

Digitized by Google

Des cent écrits analogues qui existent dans les précieux dépôts confiés à notre garde, aucun ne nous a paru réunir plus de titres à la préférence que nous lui donnons, ni exciter plus d'intérêt par ses détails sur les mœurs, que celui où se trouve consignée l'arrivée à Mons, en 1470, de Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard, roi d'Angleterre, troisième épouse de Charles, duc de Bourgogne, comte de Hainaut, et de la jeune princesse Marie [1] : c'est pourquoi nous croyons qu'on nous saura gré de le faire connaître; mais, avant tout, expliquons les raisons qui nous ont engagé à nous y arrêter.

D'abord le récit est complet et vient le premier dans l'ordre chronologique de tous ceux qui restent à mentionner; ensuite l'auteur, ou plutôt le copiste, a transcrit, en présence des faits qu'il rapporte, la narration que nous mettons au jour. Mais ce qui a surtout motivé notre choix, c'est que cette œuvre de bientôt quatre siècles, à part l'incontestable authenticité qui la distingue, est composée partie en prose, partie en vers, qui présentent un curieux échantillon de l'état de la versification française à cette époque.

Si, sous le rapport du style ou de la poésie, cette pièce, qui est la seule de ce genre reposant aux archives du Hainaut et de la ville de Mons, peut paraître sèche et parfois dépourvue de verve et d'harmonie, à certaines personnes d'un goût délicat, elles voudront bien se ressouvenir qu'elle remonte à l'année 1470, et qu'elle est conçue dans un idiome dont l'usage est presque abandonné. Elles conviendront, nous l'espérons du moins, qu'elle contient un grand nombre de vers qui, pour ce

[1] Fille issue, comme on sait, du mariage du comte de Charolais, qui fut depuis Charles-le-Téméraire, ou le Hardi, et d'Isabelle de Bourbon. Marie fut aussi l'unique enfant de cette union, et le seul rejeton des ducs de Bourgogne de la maison de Valois.

Digitized by Google

temps si reculé, où la succession et l'entrelacement des rimes féminines et masculines n'étaient pas encore bien établis, méritent de fixer leur attention. Quant à nous, quoique initié par état aux formes de la langue romane, nous reconnaissons ici notre incompétence pour porter un jugement définitif et consciencieux sur ce morceau de poésie, qu'on appelait alors *dict*, *dictier*, *ditier*, *ditelet*, ou *ditey*, *ballade*, *histoire*, *exemple*, *harangue*, *etc.*, et dont le sujet est tiré de l'Ecriture-Sainte, comme l'étaient alors la plupart des poèmes ou discours en vers.

Nous avons dit, ailleurs, que le seul but de nos recherches est de découvrir et de réunir des documents ignorés qui appartiennent aux annales du pays, et plus particulièrement ceux qui intéressent spécialement Mons ou le Hainaut, en faisant nos efforts pour les livrer intacts à la publicité et, le plus souvent, éclaircis par des notes, à l'examen ainsi qu'aux investigations des érudits qui possèdent l'art si difficile d'écrire l'histoire.

C'est là, croyons-nous, une tâche assez ingrate, un labeur assez pénible que nous nous sommes imposés; mais nous avons voulu rendre nos travaux intelligibles à un plus grand nombre et véritablement utiles. La règle, que nous avons adoptée, de nous en tenir littéralement aux textes des manuscrits, même lorsqu'il s'agit de prose, nous a paru devoir être plus scrupuleusement observée à l'égard de l'ancienne poésie. Aussi reproduirons-nous, le plus fidèlement qu'il sera possible, les cent cinquante-deux vers que comprend cette partie de la description qui va suivre.

D'ailleurs, nous aimons à penser que le lecteur retrouvera avec plaisir dans cette production, le cachet du temps, la simplicité naïve de nos vieux écrits, l'identité du texte et les caractères particuliers de sa composition; car il y a en nous

Digitized by Google

une sorte d'intérêt intime qui se réveille aux souvenirs du passé, à la peinture des mœurs et des usages de nos aïeux. C'est dans ce passé seul que nous puisons; le présent et l'avenir ne sont pas du domaine de notre entreprise. Hâtons-nous d'ajouter que, si chaque siècle a sa façon d'écrire, la poésie tant ancienne que moderne, a aussi son langage particulier qui diffère essentiellement de celui employé dans la prose, même la plus soutenue. D'un autre côté, cette diversité de locution, jointe aux licences permises alors, comme aujourd'hui, sont autant de difficultés qui empêchent de rendre le sens littéral de la pièce que nous exhumons de l'oubli, ou pour l'analyser en détail. Ces motifs nous ont porté, nous le redisons, à copier servilement le programme tout entier que nous publions, en laissant aux amateurs, à ceux surtout qui cultivent les muses, tels que M.rs Van Hasselt, de Stassart, de Reiffenberg, Quetelet, Mathieu, et à tant d'autres honorables collègues que nous pourrions citer encore, le soin d'apprécier le mérite littéraire du poème allégorique que nous soumettons à leur critique.

Transcrivons d'abord le récit qui se trouve consigné dans le troisième registre aux procès-verbaux du Conseil de ville de Mons, relatif aux préliminaires de la *Joyeuse entrée* des princesses Marguerite d'Angleterre et Marie de Bourgogne :

« Folio iiij^{xx}x, verso.

« Le mardy pénultième d'octobre l'an mil iiij^{c} lxx, fu le conseil de le ville ensamble.

« Adont fu parlet que on entendoit que, à lendemain du jour des âmes prochain, madame la ducesse, le jour à présent estant à Bruxelles, se deuoit partir dudit lieu et aller enuiers m.^{sr} sen mary, dont on entendoit qu'elle deuoit passer parmy

Digitized by Google

ceste ville de Mons; aduertissant que pour à ly présenter, on auoit fait faire une couppe d'or de le vallue de vj^{m} vij^{c} lib., et que on auoit sur la ville accatté aucuns vert draps pour faire robbes, pour porter flambeaux de par la ville au-deuant d'elle; et si en auoit-on ordonnet as connestablies aucune quantittet: conclud que se elle vient, on voist [1] contre elle le plus estoffément [2] et honnourablement que faire se pora. Aussi de enuoyer jusquez au-dehors des faubours le nombre des torsses y ordonnées; chacun porteur vestu d'une verde robbe, tant as despens de la ville, comme des connestablies, pour la conduire jusquez à son hostel; semblablement de ly présenter par-dessus ledit jeuwiel [3] de ij keuwes de vin, l'une de Rin et l'autre de Bame. [4]

« Folio iiij^{xx}xij, recto.

« Le samedy x.^{e} de nouembre l'an mil iiij^{c} et lxx.

« Sur lettrez escriptes par m.^{gr} le comte de Charny, cheualier d'honneur de notre très-redoubtée dame et princesse, madame la ducesse de Bourgoigne, par lesquelles jl signiffioit que maditte dame, qui mandée estoit par notre redoubté seigneur, pour aller vers luy à Hesdin, deuoit brief et en la sepmaine prochaine passer par Mons, affin que on se disposast de le receuoir le plus honnourablement que faire se pouoit. Fu le conseil de le ville en le maison de le paix, pour sauoir comment se ordonneroit sur ce, aduertissant auoir fait apprester viij xij.^{es} de flambeaux, portez par hommes vestus de verdes robes au-deuant elle; la moittié à despens

[1] Aille.
[2] Bien accompagné.
[3] Joyau.
[4] Beaune.

Digitized by Google

de la ville, et le remanant [1], as despens des connestablies; aussi que pourueue estoit une couppe d'or pour li présenter, auec vin. Et sur ce conclud, comme cy-deuant a esté fait, de le receuoir le plus estoffément et honnourablement que faire se pora, tant en aller contre elle, comme en porter lesdis flambiaux, et en autel manière; et que pour le conjoyoyr, on ly face iiij exemples sur hours[2], le plus honnourables que faire se pora, ès places et rues où elle passera; et pour ce, commis les maistres des ouvrages, et auec eulx, Henry le Clerc; semblablement que on tende les rues de draps le mieulx que on pora; aussi que au-dehors de le porte de Nimy, il y ait aucuns des gens de trait[3], atout leurs parures, chascun ayant ghonge ou beck de faukon [4] en mains, sans autre armure.

« *Item*, fu aduerti que mademoiselle de Bourgoigne venroit auec madite dame, pour sauoir se on lui feroit quelque don et présent de vin; aduertissant que en l'an lviij [5], à sa première venue à Mons, on lui auoit présenté et donnet une couppe d'argent doret dedans et dehors : et conclud de ent faire par le conseil et aduis de m.^{gr} le bailli de Haynnau. »

Après ce préambule, rapportons la pièce principale que nous désirons faire connaître :

[1] Le surplus, le restant.

[2] Echafauds, théâtres.

[3] Trait (gens de) : archers.

[4] Gonge, pour gorge probablement? On sait que le faucon est le symbole de la force et du courage.

[5] 1458. En effet, on trouve au même registre du conseil de ville, que Mademoiselle Marie, fille du comte de Charolais, vint à Mons le 28 mars 1458, et qu'il lui fut fait ce présent, dont la valeur y est renseignée à 119 florins 6 sous 6 deniers; de plus, qu'elle reçut 54 lots de vin, coûtant 19 florins 4 sous.

Digitized by Google

Extrait d'un recueil intitulé : *Mémorial de plusieurs affaires de la ville de Mons, commençant en 1402 et finissant en 1532*[1].

« Folio iiij^{xx}v recto à iiij^{xx}ix du manuscrit.

« *S'enssieult l'ordonnance faitte en la ville de Mons, le jeudy xv.e jour de nouembre, l'an mil iiij^{c} et lxx, que lors, très-exellente, très-haulte, très-puissante et notre très-redoubtée dame et princesse madame Margherite d'Yorck, espeuze à très-exellent, très-hault, très-puissant et très-redoubté et souuerain signeur et prince^{r} m.^{gr} le duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Haynnau et de Hollande, vint et ariua pour la première fois despuis leur mariage, en ceste sa ville de Mons.* »

« Premiers, fu enuoyet au-deuant d'elle sur les champs, pour le bien-vignier, Estienne de Casteaux, mayeur de Mons, v escheuins d'icelle ville, si comme : Jehan Coispeau, Jehan de Pacques, Jehan Crohin, Raul Lepoure et Jehan Musteau; et auec eulx, Jehan Descamps, conseiller de la ville, Heinry de le Fosse, clerc d'icelle, auec pluiseurs du conseil et des bourgois de ladite ville de Mons, en nombre de enuiron C cheuaux, sans y comprendre la compagnie de m.^{gr} d'Aymeries, bailli de Haynnau, et ceulx du conseil de notre dit très-redoubté seigneur et leurs serviteurs et officyers, qui estoient aussi en grand nombre. Et furent les dessusdits, jusquez aux bruyers emprès Casteaux, où là endroit, ilz trouuèrent notre dite très-redoubtée dame.

« *Item*, furent ordonnez pour bien-viengnir notre dite princesse, à l'entrée de le porte de Nimy, par laquelle elle entra en Mons : Gille Lonchemant, Bauduin le Facre, Jehan de Peissant, Raul de Brouxelles, Jehan Pilette, Gobert Joie,

[1] Ce recueil est coté n.° 5047 de l'ancien inventaire des archives de la ville de Mons.

Digitized by Google

filz Jehan Amand Mathieu, Gille Vinchant, Raul de Norchin, Colart Martin et autres, tous du conseil de la ville; et prosféra ledit Amand Mathieu, les parolles.

« *Item*, fu envoyé à ladite porte de Nimy et mis et ordonnez ès faubours au-dehors d'icelle, xxiiij archers du grant serment, xviij archers du petit serment, et xij canoniers, chacun ayant sa parure et un baston en main, sans autre armure, pour garder l'oppression du peuple.

« *Item*, fu porté au-deuant de maditte damme viij xij.^xx de flambeaux, tous les porteurs d'iceulx vestus de verdes robbes, lesquelx despuis la daraine baurière l'amenèrent en ordonnance jusquez à son hostel au héalme, à l'embouckire [1] de le Cauchie [2], où elle se loga, dont les quattre xij.^xx desdis flambeaux et cottes furent aux despens de ledite ville, qui, pour chacune cotte bailla et deliura auxdis porteurs, à chacun, deux aulnes de drap seullement, et le remain fu aux despens des connestablies, lesquelx en liurèrent et payèrent chacune ottel nombre que déclaret est cy-deuant sur la venue de notredit et très-redoubté seigneur; et conduisèrent lesdis porteurs de flambeaux : Jehan Bueteau, Conrart le Francq et Henri Loste, espissier.

« *Item*, fu commandet et chargiet sans puplication que, ce jour, toutte oeure mannuelle cessast en ladite ville, comme elle fist.

« *Item*, fu ladite rue de Nimy, despuis l'ospital Saint-Jake, tendue de tappisserie, sargerie et draps, à deux reus, jusques au marchiet [3].

« *Item*, fu tout ledit marchiet tendu de draps, sicomme : le costé de le maison de la paix allant jusquez ale cauchie, de

[1] Embouchure, entrée.
[2] De la Chaussée.
[3] Le grand marché, aujourd'hui appelé la Grand'Place.

Digitized by Google

noir drap; et l'autre costé, de drap sanghin, qui estoit la parure de notredit très-redoubté seigneur.

« *Item*, *la breteske*[1] *de leditte maison de le paix, qui point n'estoit parfaitte*, fu tendue d'un vert drap sur lequel, en la face deuant, avoit un escut my-partit[2] des armes de notredit très-redoubté seigneur et de maditte dame.

« *Item*, sur le face enuiers le maison de l'Ostrice, auoit ung escut des armes de Haynnau; et sur le face enuiers le rue de Nimy, auoit ung escut des armes de Mons; et sur l'apoyée[3] d'icelle breteske, auoit assis quattre lyons molez accroupis, les deux rouges et les autres deux noires, seloncg les armes de Haynnau, chacun ayant en l'une des pattes ung flambeau ardant au-deuant de l'ymaige Notre-Dame, là endroit estant.

« *Item*, furent faix de par la ville iiij histoires et fighures, dont la première, qui estoit deuant l'hospital Saint-Jake, en la rue de Nimy, estoit fantesin *Judic* pour cremeur[4] de Dieu, contenant en représentation la substance de la ballade cy-après enssuiuante, qui pour ceste cause, en fu là endroit lieute par Jehan Aubry, bouchier, à ce commis :

« O très-haulte et très-redoubtée dame,
A qui honneur et humble obédience[5]
De ceur, de corps et de puissance deâme
Nous présentons en toutte réuérence;

[1] Portail, mur de face; lieu où l'on affichait les citations, les significations des jugements; on y faisait aussi les publications des *bans* politiques. *Alabretèque*, c'est afficher à la porte de l'Hôtel-de-ville, lorsque le condamné est absent, etc.

[2] Pour mi-parti, terme de blason, *écus mi-partis* : deux écus coupés par la moitié et joints ensemble par un seul écu; de sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun.

[3] L'appui de fenêtre, le soutien, le balcon.

[4] Crainte, appréhension.

[5] Obéissance.

Digitized by Google

A bien viengne votre exellent fighure,
Laquelle ycy à Judîch on figure,
Estre semblable en vertus et beauté,
Qui constanment et en son ceur enté
Cremeur de Dieu, tant qu'il fu transçitoire,
Dont elle peult en parfecte équité
Luire en honneur et après viure en gloire.

« La juste, bonne et plus douce que basme [1],
Digne de loz [2] et de haulte exellence,
Pour préseruer sa gent de perte et blasme
Aornée de sens et de prudence;
Fermée [3] en Dieu par dilligente cure [4]
Comme virtu [5] en noble ceur procure
Volt deschendre de sa puissant chité
Et fist qu'elle ot mort et décapité
Oloferne, prince de grant victoire,
Dont elle dubt son fait bien médité
Luire en honneur et après viure en gloire.

« Petit [6] vaulsist [7] fét [8] ne emprise [9] de famme
A ce faire sans diuine assistence,
Mais, come dist Saincte Escripture et fame [10],
Cremeur de Dieu meth en dame affluence

[1] Baume.
[2] Louange, réputation, récompense, approbation, gloire, faveur, renommée, etc.
[3] Fortifiée, affermie, etc.
[4] Attention, protection; — *cura*.
[5] Courage.
[6] Peu.
[7] Voulait.
[8] Pareil, semblable; ou plutôt *fez* pour : faix, fardeau, charge.
[9] Entreprise.
[10] Renommée, réputation.

Digitized by Google

D'honneur et los oultre [1] effect de nature,
Et est le vray princippe et ouuerture
De tout bienfet, comme nous est notté,
Par la dame qui, par sens et bonté,
Le volt jadis si en soy-meisme encloire [2],
Que ses virtus la firent, tout compté,
Luire en honnenr et après viure en gloire.

« Noble princesse, où la félicité
De notre espoir gist en inmensité,
Dieu votre nom, très-digne de mémoire,
Face surs tous à perpétuité
Luire en honneur et après viure en gloire. »

« *Item*, le seconde histoire fu emprès le cappelle Notre-Dame en celli rue de Nimy, faisant fighure pour pité et misericorde de *Abigayl*, femme *Nabal*, seloncg la ballade cy-après déclarée, adont lieute pour ceste cause par Godeffroy de Bertaimont, espissier :

« O fleur des fleurs, englentier de plaisance,
O très-clère resplendissant lumière,
O très-noble vregier de délitance
En qui aduons notre espérance enthière;
A bien viengne la princesse exellente
Laquelle aduons, en figure éuidente,
Comparée à Abigail, la dame
Qui en son tamps parfut de corps et de âme
Pitoyable et misericordieuse;
Dont elle obtint, comme son renom fame,
Gloire cha-jus [3] et enfin joye heureuse.

[1] Au-delà.
[2] Enfermer, renfermer.
[3] Ici-bas.

Digitized by Google

« Nabal, espeulx de Abigail la france [1],
Au roy David, par estrange manière,
Nya [2] viure par sa folle arrogance
Luy démonstrant très-félonneuze [3] chière [4],
Dont ledit roy jura que sans attente
L'exilleroit, u [5] sa gent pertinente;
Mais la dame plus douce que fin basme
Li obuia, pour préseruer de blasme
Son rudde espeux, en fourme humble et piteuse,
Ly remonstrant u son don [6] non infâme
Gloire cha-jus et enfin joye heureuse.

« Or est ainsi dame de grant puissance,
Que de virtus estes la trésorière,
Qui maintenez en ferme obéyssance
Nous lyonceaux dessoubz votre bannière;
Car vous estes la douce ente [7] non lente
A fruit porter et fleur avons décente,
Si est bien raison que ung chacun vous réclame
Dame d'honneur et de très-haulte gasine [8]
Qui nous jecte de pensée anoyeuze
Et de on procède ains que [9] soyons sous lame [10]
Gloire cha-jus et enfin joye heureuse.

« O princesse de très-noble adornance,
En qui aduons notre espoir et fiance,

[1] Franche, naïve, sincère.
[2] Pour refusa.
[3] Méchante, dure, brutale, etc.
[4] Visage, mine, accueil, réception.
[5] Avec.
[6] Présent.
[7] *Ente* : greffe; enter un arbre, c'est le greffer.
[8] Etat, situation, posture.
[9] Avant que.
[10] Tombe.

Digitized by Google

Dieu doinst[1] que après votre vie amoureuze
Puissiez avoir en joyeuze ordonnance
Gloire cha-jus et enfin joye heureuse. »

« *Item*, le iij.e histoire, figurée pour *Sapience*[2], estoit al l'entrée du marchiet, emprès le Miroir, faisant figure comment la royne de *Saba* vint enuers le roy *Salomon* pour oyr sa sapience, seloncg la ballade cy-enssuiuant, adont pour ce lieute :

« Très-excellente et très-haulte princesse,
Soursse d'honneur, dame très-virtueuse,
Elégant chois, mireoir de noblesse,
Bruit triumphant, puissance sumptueuze ;
Bien vigniez-vous, notre très-désirée,
A juste cause à Saba figurée,
Saige, prudent et très-puissant royne
Jadis au bien de virtu très-encline,
Querant sçeuwir le seur traut[3] de prudence
Pour congnoistre que à nous raison consigne
Auoir de amis, et de Dieu sapience.

« Le cuer prudent en toutte heure ne cesse
A appéter[4] pasture fructueuse,
Comme yci pert[5] qu'elle oyant la haultesse
De Salomon et vie glorieuse,
En grant triumphe et puissance innombrée
Vint envers lui de sa longhe contrée

[1] Donne, gratifie.
[2] Sagesse, prudence, bonne conduite.
[3] Chemin.
[4] *Appéter :* rechercher, demander avec empressement, convoiter, vouloir, désirer ; — *appetere*.
[5] *Pert* a plusieurs significations : continue, persiste ; troisième personne de l'indicatif du verbe *perter ;* et paralt, *perd;* ce mot étant employé à la troisième personne des verbes *parer, paroir* et *perdre*.

Digitized by Google

Pour extraire de sa bouche bénigne
Prudence en quoy le trouua trop [1] plus digne
Que n'entendoit, remirant sa présence,
Et comprendant procéder par vray signe
Auoir de amis, et de Dieu sapience.

« Ceste figure à vous dame se adresse
Moralement sans glose dangereuze,
Car vous, Saba, auez pris droitte adresse
Vers Salomon à qui estes espeuse.
C'est notre prince, où sapience entée
Est dessus tous, dont dame redoubtée
Vous joyssiez, comme sa chière affine [2],
Et vos virtus des siennes enlumine
Comme excédant toutte autre en excellence
Par posséder soulz puissance diuine
Auoir de amis, et de Dieu sapience.

« Noble princesse, où prudence domine
Et de où sourdent [3] sapience et doctrine,
Jésus vous doint [4] de sa gloire influence
Par régenter soubz saincte discipline
Auoir de amis, et de Dieu sapience.

« Et la iiij.e histoire, servant à l'amour du bien commun, estoit fait emprès la fontaine allentrée del Cauchie, fighurée sur *Hester* et *Assuerus*, son mary, en la manière que la ballade cy-après enssuiuant contient, qui, pour ceste cause, fu lieute par Florent Gilbert :

[1] Beaucoup, fort, extrêmement.
[2] Alliée.
[3] Jaillissent, sortent, etc.
[4] Donne, du verbe doigner; — *dare*.

Digitized by Google

« O très-haulte et très-noble génitare,
Exquis trésor, notre espérance fine[1],
Fleur de biauté passant en pourtraiture[2],
Tout gendre[3] humain où nature domine;
A bien viengne la préciosité
De notre espoir, par amour incité[4];
A figurer votre noble présence
A dame Hester, fame de grant prudence,
Laquelle fu en virtu tant disirée
Qu'elle maintint, qui bien ses faix récense,
Parfecte amour, en léalle pensée.

« Se à dame Hester on conpere[5] ou figure
Votre hault nom, princesse lyonine,
Raison en est principe[6] et ouverture[7]
Qui vous fame estre au bien commun encline,
Elle obuia au mandement dicté
Que Assuerus son espeux ot jecté
Sur tous Juifs en très-griefve sentence,
Se présentant soubz de ly la clémence;
Par qui si fu sa cause jncorporée
Qu'elle monstra par vraye jntelligence
Parfecte amour, en léalle pensée.

« Car la tant bonne, où Dieu mist et nature
Parfecte amour par prudence bénigne,

[1] Vraie, sincère, fidèle.
[2] De *pourtraire :* peindre, imiter la ressemblance, avoir les traits de quelqu'un.
[3] Genre.
[4] Excité.
[5] Compare.
[6] Premièrement.
[7] Suggérée.

Digitized by Google

Le réduisi, et par elle prist curre [1]
De rasseurer la juyse [2] origine.
Pourtant [3], dame, ce fait bien médité
Sa vraye amour, son renom, sa bonté
Figurons à votre haulte excellence,
Excédant en glore et manificence
Touttes dont soit la trinité loée
Qu'icy vous a mis par sa prouidence
Parfecte amour, en léalle pensée.

« O princesse, trésor de sapience,
Triumphant chois, habondant éloquence,
Bruit bourghignon, englentine ronsée [4],
Dieu vous ottroit par sa béninollence
Parfecte amour, en léalle pensée. »

« Et d'abondant les dittes iiij fighures, en fu faitte encorres une par ceulx de le rue de Nimy, contre l'ostel de Ligne, deuant le maison Zébart Pietin [5], comment Dauid ochist Golias, et comment Saül pour ce donna audit Dauid à feme sa fille Micol [6], et comment jcelui Dauid est ou nombre des ix preux [7].

« *Item*, entra madite très-redoubtée dame en la ville, estant sur une blanche aghenée à harnas de drap d'or et li destroit [8]

[1] *Cure* : soin, souci, attention, protection; — *cura*

[2] Juive.

[3] Pour cela, pour cette raison.

[4] Sans ronce.

[5] Probablement le même que M.r de Boussu nomme *Isembart Pictin*, dans la liste qu'il donne des échevins de Mons, en 1473?

[6] Ou Michol; ainsi nommée dans l'histoire de la Bible, figure XCIII. Cette Micol était la fille puinée de Saül.

[7] *Preux* : prudent, vaillant, sage, courageux, etc. « Saul s'aperceut que *preux* fud David e vaillanz, et de plus l'eschiwid. » — *Premier livre des Rois*, *fol.* 24 *v.°*

[8] Pour *destrier;* vieux mot opposé à *palefroi*, cheval de cérémonie, de main et de bataille, propre à un homme d'armes; cheval de parade et qui servait de monture aux dames, etc.

Digitized by Google

m.er de Rauestain; et enssuiuant, elle estoit aussi sur une ottelle aghenée mademoiselle de Bourgoingne, fille de nostre dit très-redoubté seigneur et prince, de sa seconde expeuze, fille de Bourbon; et après elles, auoit encores vj dames, que demoiselles, sur vj blanches aghenées d'otelle parure. Et enssiuant, troix karios de dames et demoiselles, jceux couuers d'ottel drap d'or; et estoit l'acheme[1] de maditte très-redoubtée dame, de maditte demoiselle de Bourgoingne et des autres dames et demoiselles estans à haghenée, tout noir, et pouoit estre à saditte entrée enuiron iiij heures après noesne[2].

« *Item*, après qu'elle fu arriuée à son hostel au Héalme[3], et enuiron une heure enssuiuant, allèrent mess. eschcuins et aucuns du conseil enuers elle et li fu lors, après recueil de bien-venue[4], présenté une couppe d'or pesant troix marcgs sept onches ij esterlins demy d'or, dont ou fons du couuercle d'icelle auoit ung esmail des armes de Mons, et auec ce, deux keues de vin, l'une de Rin et l'autre de Beane nouveau.

« *Item*, fu lors aussi présenté à maditte demoiselle de Bourgoingne, en la présence de maditte très-redoubtée dame, une keue de vin de Beane nouveau, sans quelque joyel, pour ce que en l'an mil iiij^c lviij, elle auoit esté à Mons, que lors on ly présenta une couppe d'argent dorée dedens et dehors.

« *Item*, la manière comment on porta lesdits présens fu telle

[1] *Achemes, acesnes, achenes:* ornements, atours, parures de femmes.

[2] *Noesnes*, ou *none:* neuvième; la neuvième heure du jour, celle de trois heures après-midi; le soir. *None passée:* le temps de la journée depuis trois heures après-midi.

[3] *Héalme, héaume*, etc. : casque à visière, armure de tête, sommet, toit; de *helmus*. On voit par d'autres souvenirs des archives, qu'en ce temps l'hôtel du *Héaume* se trouvait situé rue de la Grande Triperie, laquelle comprenait aussi alors la partie de la ville aujourd'hui appelée rue de la Coupe.

[4] Après accueil de réception, félicitations, compliments, louanges, etc.

Digitized by Google

que, premiers y auoit iiij flambeaux ardans; après y avoit deux sergents de la ville, chacun portant ung voire [1] à piet, plain d'yauwe, et ung petit pot d'estain plain du vin dudit présent; *item*, ung peu arrière, portoit Jehan Bozet, sergent, laditte couppe à veue, ayant une seruiette sur l'espaulle par laquelle jl tenoit leditte couppe; et après ledit Bozet si portoit le voire et le pot pour le présent de maditte demoiselle, et enssuiuant alloient mesdits seigneurs mayeur, escheuins et conseil.

« *Item*, demora maditte dame le lendemain audit Mons, et fu oyr messe en l'église Sainte-Waudrut, en estat [2]; et à l'après noesne, vespres à Frères mineurs; et après vespres, bancqueta en la chambre noefue de maistre Anthoine Duterne, religieux oudit couuent, confesseur à m.^{gr} le bastart de Bourgoingne.

« Et à lendemain se party enuirons viij heures du matin, pour aller au giste à Vallenchiennes.

« *Item*, pourtant que pluiseurs des officyers et seruiteurs de madite dame vinrent lors enuiers la ville et mess.^{rs} eschevins pour avoir de laditte ville aucune courtoisie, disant par eulx ce devoir estre leur droit. Fu bailliet et déliuret par Jehan de le Croix, massart de Mons, au command de mesdits seigneurs eschevins, à messeigneurs Guille Pouppet, cheualier, seigneur de la Chau, monseigneur de Villers, maistres d'ostel de maditte dame, et à monseigneur l'argentier d'elle, xx mailes [3]

[1] Verre, vase à boire.

[2] Famille, maison : avec les gens de sa suite.

[3] Pour *mailles*, ou *maailles*. Il existait plusieurs sortes de *mailles;* l'une était petite monnaie de cuivre, qui valait la moitié d'un denier, et qui équivalait à l'obole; l'autre était d'or, ayant la forme des écus d'or et qu'on appelait *maille de Lorraine;* elle pesait quatre deniers et quatre grains; celle-ci avait cours pour 30 sols 6 deniers. Sous Philippe-le-Bel, on frappa des *mailles* blanches. Quant aux *mailes* de Rin (Rhin) dont il est ici question, elles valaient 2 livres 2 sols.

Digitized by Google

de Rin, en or, pour ent faire distribution auxdits officyers, chacun à quantité et seloncg qu'il leur appertient en leur degreit.

« *Item*, après le présent fait à mesdittes dame la ducesse et demoiselle de Bourgoingne, fu aussi fait présent au dessus-dit monseigneur de Rauestain et à monseigneur de Chargny, premier chevalier d'onneur à maditte dame, à chacun d'eulx, xij kannes [1] de vin; et à lendemain, au filz du duc de Clèues, aussi de xij kannes de vin. »

Tel est le résumé des faits que nous avions à retracer sur un événement jugé digne par nos ancêtres, d'être consigné dans les mémoriaux de la ville.

Le manuscrit ne fait pas connaître l'auteur des ballades, mais on est tenté de les attribuer aux anciennes confréries poétiques connues sous les noms de *Chambres de Rhétorique*, de *Puys* ou de *Cours d'amour;* la plupart de nos villes possédaient de ces confréries au moyen-âge. S'il faut en croire feu notre bon et regrettable collègue H. Delmotte (Bulletins de l'Académie de Bruxelles, notice de 1835), il existait déjà à Mons une association de ce genre antérieurement à l'an 1431; cependant une découverte que nous venons de faire dans un document des archives communales semble prouver le contraire, ou tout au moins que les rhétoriciens de cette ville ne se constituèrent en société qu'un siècle plus tard. — Voici la pièce dont nous voulons parler.

« *Conseil de ville tenu le 13 mars 1533.* (Folio 348 verso du registre.)

« Du conseil : Michiel de la Motte, Nicolas Préuost, Jehan

[1] Pots, cruches; — *canna*.

Digitized by Google

Amand, Nicolas le Brun, Adrien de Boussut, Jehan Malapert, Jehan le Velu, Jehan d'Offeignies, Jehan de Loecre, Jehan le Fèure, Vinchent le Saige, Martin Dupret, Anthoine des Crolières, Nicolas Noël, Gobert Monissart, Jehan Roge, Jacques Amand, Lancelot de le Pasture, Augustin Corbault, Anthoine de la Motte, Nicolas de Hauchin, George Malapert, M.e Jacques Viuien, Nicolas de Buseghien, Jehan Descamps, Claude Franeau; survenu : Pasquier de Braine et Christoffle Noël, Jehan Pottier.

« *Par les Réthoriciens de la ville de Mons, a esté requis que on leur voeille accorder mettre subz une confrairie sur les devises contenues en leur requeste.*

« Conclud que mess.rs eschevins polront adviser ce que la requeste contient, et jcelle par eulx modérer à la raison. »

A la suite du programme, se trouve relatée une exécution à mort, qui eut lieu à Mons peu de jours après le départ des princesses Marguerite d'Yorck et Marie de Bourgogne. Quoique ce passage n'appartienne pas à notre sujet, nous n'avons pas cru devoir le retrancher; c'est en effet une mention qui contraste d'une manière frappante avec celle des fêtes somptueuses à peine passées, et qui démontre la vicissitude des choses humaines.

Mais pourquoi deux évènements aussi disparates ont-ils été accolés sans nul intervalle dans un même récit, surtout quand le second est le seul de ce genre qui se trouve rapporté dans le document qui nous l'a transmis? C'est une question qu'il nous serait difficile de résoudre; ce ne peut être toutefois à cause de la rareté des exécutions capitales, car les registres aux sentences criminelles font voir combien

Digitized by Google

elles étaient fréquentes dans ces temps éloignés, où la plupart des délits réputés correctionnels de nos jours, étaient punis de mort. L'histoire n'offre d'ailleurs que peu d'exemples de clémence souveraine, et moins encore de grâces accordées sous le règne si agité de Charles-le-Téméraire, prince aussi inflexible par son caractère, qu'obstiné dans ses résolutions ou dans ses entreprises. — Ce passage est ainsi conçu :

« Le lundy xxvj.e de nouembre, l'an mil iiij^c et lxx, fu par la justice monseigneur le bailli de Haynnau, exécuté et décappité sur ung hourt sur le marchiet à Mons, deuant le maison du *grand godet*, *Hanin Rousseau*, dit *Hannelet*, filz de feu Ernoul Rousseau, patinier [1], pour ses démérittes et pour ce qu'il auoit, despuis deux ou trois mois par-auant, de nuyt, ochis ung des secrétaires de monseigneur Dittre, sans tiltre ne cause. »

A. LACROIX.

[1] Faiseur de *patins*, cordonnier dont le métier était appelé *patinerie*.

Digitized by Google

UN MOT

sur les études administratives en Belgique.

> Le but doit être d'avancer la félicité des hommes, qui consiste principalement dans la sagesse et dans la vertu, et puis dans la santé et les commodités de la vie.
>
> LEIBNITZ.

> J'établirai des lois qui concilieront tellement les suffrages et les intérêts de mes concitoyens, qu'ils auront plus d'avantages à les observer qu'à les violer.
>
> SOLON *d* ANACHARSIS.

Si l'on considère l'administration publique dans ses rapports avec les gouvernements représentatifs, on est forcé de convenir qu'elle en est le plus bel apanage; car sans elle point d'action coërcitive, point de comptes-courants des besoins et des ressources de l'État, point de comptes-rendus des actes du gouvernement, en un mot point de garantie constitutionnelle, comme aussi point de ces améliorations dont les germes sont partout et manquent rarement de fructifier dans des mains d'administrateurs habiles et instruits : ce caractère de haute

Digitized by Google

utilité restera toujours à l'autorité administrative, malgré les abus et les méprises qui s'y commettent parfois, et qui, il faut le dire, ne doivent pas être imputés à l'institution elle-même, mais bien à ceux qui en sont les organes.

L'idéal de l'administration, comme je la conçois, consiste dans un système complet de moyens propres à satisfaire tous les intérêts sociaux; c'est un corps, un organisme, qui agit constamment dans le but de favoriser le développement matériel, intellectuel et moral des citoyens. Ainsi l'administration apparaît sous un double point de vue : comme science (théorie) et comme art (pratique). Comme science, elle s'applique à connaître les véritables intérêts, les besoins généraux de la société, et à organiser les moyens d'y satisfaire selon les vrais principes de justice et de légalité; comme art, elle dirige et surveille l'emploi de ces moyens.

Après cet exposé, il serait superflu de démontrer combien il importe que les agents du pouvoir exécutif soient familiarisés avec les principes de l'administration : pour bien appliquer les moyens, il faut d'abord être capable d'apprécier le but qu'ils sont destinés à atteindre; une connaissance trop exclusivement pratique de l'administration, surtout de la part des employés supérieurs, est plus funeste qu'on ne le pense.

En Belgique, l'administration est trop peu étudiée comme science; trop souvent les traditions de bureau, le système des écritures compliquées et inutiles prévalent sur les principes rationnels, sur la doctrine : c'est un mal qu'il faut avoir le courage d'avouer, afin qu'il y soit promptement porté remède.

Et comment en serait-il autrement, quand l'admission aux emplois et la promotion aux grades ont lieu sans examen préalable, sans aucune espèce d'appréciation des connaissances théoriques de l'aspirant? De la manière dont les choses se passent, rien ne fait supposer que des connaissances de ce

Digitized by Google

genre puissent être nécessaires ou seulement utiles, tandis qu'elles sont une condition indispensable pour bien administrer et surtout pour amener des réformes salutaires, si impérieusement réclamées de nos jours, dans les principales branches de notre système économique.

Dans l'ordre judiciaire, la capacité est garantie par le doctorat en droit exigé pour tous les degrés de la hiérarchie; une garantie semblable devrait exister dans l'ordre administratif. Déjà le gouvernement précédent avait senti cette nécessité pour l'administration de l'enregistrement : il avait songé à n'admettre aux emplois dans cette administration que les gradués en droit; mais la révolution est survenue, et il n'a plus été question de cette mesure, du moins en Belgique.

Il ne faut pas croire cependant que les études administratives aient été omises dans l'organisation de notre enseignement supérieur : aux universités libres de Bruxelles et de Louvain, comme à celles de l'Etat, établies à Gand et à Liége, il y a des chaires pour les sciences politiques, et spécialement pour le droit administratif; mais les cours n'y sont fréquentés qu'accessoirement par les étudiants en droit civil qui se destinent au barreau. La meilleure preuve qu'on puisse donner de l'indifférence pour les études administratives, c'est que depuis trois ans (arrêté royal du 12 octobre 1838) qu'il a été créé des diplômes spéciaux de docteur en droit administratif à délivrer par les universités de l'Etat, pas un seul de ces diplômes n'a été décerné!

Les ouvrages spéciaux sur les différentes branches de notre droit administratif ne manquent pas non plus; mais encore ce n'est pas dans les mains de ceux qui en ont le plus besoin qu'ils se trouvent le plus souvent : pour ceux-là mêmes ils sont comme s'ils n'existaient pas. Les autodidactes ne sont

Digitized by Google

pas moins rares parmi les fonctionnaires qui n'ont pas fait d'études réglées, que la fréquentation des cours universitaires parmi les jeunes gens qui aspirent à parcourir la carrière des emplois.

Le moyen le plus sûr de faire cesser cet état d'abandon des études administratives serait, je crois, de les rendre obligatoires : pour cela il suffirait d'une disposition législative portant qu'à partir de telle époque, nul ne sera admis à un emploi civil, ou promu à un grade plus élevé que le sien, s'il n'a obtenu un certificat de capacité d'un jury d'examen qui serait institué à cet effet — Cette mesure ne serait pas applicable aux emplois subalternes. — Il n'y aurait de dispenses que pour les nationaux munis d'un diplôme de licencié ou de docteur en droit.

Si une pareille loi était rendue, il est certain que l'administration cesserait d'être considérée comme un métier ; elle revêtirait peu à peu le caractère scientifique qui lui est propre et que les hommes sans talents ne sauraient comprendre; la haute administration surtout ne serait plus accessible aux médiocrités, plus occupées à se donner de l'importance, qu'à élever leur intelligence au-dessus du vulgaire, qu'à faire marcher ensemble la théorie et la pratique.

L'objet des études et des examens pourrait se diviser en deux sections qui se rapporteraient aux connaissances usuelles et à l'instruction supérieure.

Les connaissances usuelles comprendraient :

1.° la langue et la littérature française ;

2.° la langue et la littérature latine ;

3.° la géographie et l'histoire générale ;

4.° la géographie et l'histoire du pays ;

5.° les mathématiques élémentaires (arithmétique, algèbre, géométrie) ;

Digitized by Google

6.° les éléments de la philosophie (logique, métaphysique, philosophie morale, histoire de la philosophie);

7.° les éléments de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle;

8.° des notions de physiologie et d'hygiène.

Ces connaissances sont indispensables pour pouvoir aborder avec fruit l'instruction supérieure, qui comprendrait, outre le droit civil élémentaire et le style administratif (rédaction de dépêches, rapports, décisions, états, etc.), les sciences politiques et administratives, car c'est là que sont posés les principes de l'administration publique et qu'il faut les étudier.

Avant d'essayer de donner un programme pour les sciences politiques et administratives, je dois rappeler aux uns et prévenir les autres qu'il n'y a encore rien de fixé à l'égard de la nomenclature et de la classification systématique de ces sciences : les meilleurs publicistes ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord sur ce point; ainsi jusqu'à présent toutes les opinions sont permises en cette matière. Si je crois pouvoir proposer la nomenclature suivante, c'est qu'elle me semble complète, et bien trancher les objets de nature différente sans blesser les lois de l'analogie.

1.° Le droit public interne et externe (y compris la partie du droit naturel et du droit international, qui forme la base du droit public);

2.° Les sciences économiques (économie sociale, économie politique, science financière);

3.° La police, principalement la police de bien-être (tout ce qui, dans l'organisation actuelle des ministères en Belgique, rentre dans les attributions des départements de l'intérieur et des travaux publics);

4.° L'histoire politique;

5.° La statistique;

Digitized by Google

6.° La diplomatie ou les relations extérieures.

Je terminerai par une observation qui me paraît de nature à nécessiter une réforme dans l'organisation de l'enseignement administratif à nos universités. S'il est vrai, comme je l'ai dit plus haut, que c'est dans les sciences politiques et administratives qu'il faut étudier la théorie de l'administration, et je ne pense pas que cette proposition soit sujette à contestation, il doit s'ensuivre que du moment où il existe des cours complets pour chacune de ces sciences, le cours de droit administratif devient inutile; ce cours est une superfétation, un véritable double emploi. Le droit administratif embrasse, en effet, l'ensemble des règles qui constituent les sciences politiques, et dès que ces règles sont enseignées dans des cours spéciaux, tels que ceux de droit public, d'économie politique, de la police, etc., qu'est-il besoin d'un cours de droit administratif, dont les matières sont absolument les mêmes que celles des cours spéciaux? Il semble donc qu'il y aurait lieu de supprimer, soit le cours de droit administratif si l'on établissait des cours spéciaux au complet, soit ceux-ci si l'on jugeait convenable de maintenir celui-là. Pour mon compte, si j'avais à choisir entre les deux mesures, je n'hésiterais pas à me prononcer pour la première, en considération des études fortes.

XAVIER HEUSCHLING.

Bruxelles (octobre 1841).

Digitized by Google

HISTOIRE.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE CONJECTURALE DES ANCIENS BELGES, ET COURTE RÉPONSE A CETTE QUESTION :

La Nervie avait-elle une capitale? était-ce Bavay?

LA question est ancienne; je la considère comme importante, puisqu'elle n'a pas encore été entièrement résolue par nos historiens.

A diverses époques, des hommes graves et instruits l'ont agitée. Les annalistes du Hainaut ont écrit pour l'affirmative; ceux de Tournay et du Tournaisis pour la négative.

Dans une nouvelle histoire de Tournay, M.r Chotin a été fidèle au programme de ses prédécesseurs.

L'honorable Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a cru devoir lui répondre dans son dernier discours anniversaire, et quoiqu'il y ait suffisamment

Digitized by Google

démontré, du moins pour ce qui concerne l'ère romaine, l'erreur des historiens tournaisiens qui, de ce point, font autre chose qu'une question historique, je me permettrai d'ajouter quelques observations, en remontant un peu plus haut dans l'histoire de notre pays.

Je ne pense pas qu'il existe d'autres monuments qui fassent connaître les peuples de la Belgique à l'époque de l'invasion des Romains, que les livres de ces conquérants. Il faut donc s'en rapporter à ces écrits, leurs auteurs se fussent-ils trompés, eussent-ils exagéré les faits, afin de grandir leurs conquêtes, eussent-ils déguisé la vérité, comme Pollion l'a dit de César.

Ce qu'ont été ces peuples antérieurement à la domination romaine, fait partie de l'histoire conjecturale. En effet, des traditions altérées de génération en génération, d'année en année, méritent-elles le nom d'histoire? et ne sait-on pas que ces traditions n'ont pu être qu'un entassement de prodiges, de choses contraires à l'ordre physique? J'en juge non-seulement par ce que les chroniqueurs nous disent, mais encore par analogie, car telle est l'histoire des peuples moitié sauvages moitié civilisés de l'ancien comme le nouveau monde; et l'on sait quel ramas de fables entre dans leurs croyances.

Parmi les Gaulois[1], les peuplades qui existaient dans les contrées formant aujourd'hui la Belgique et le Nord de la France, étaient les moins civilisées[2]. Ayant peu de communication, peu de commerce avec leurs voisins, habitant un pays en grande partie couvert de forêts et de marais, leur

[1] On sait que César divise les Gaulois en trois nations : les *Aquitains*, les *Celtes* ou Gaulois proprement dits, et les *Belges*. Ces nations, qui n'étaient point de même origine, parlaient des langues différentes.

[2] Les Nerviens sont indiqués par César comme les plus barbares parmi les Belges.

Digitized by Google

agriculture ne pouvait pas être bien florissante. Les soins des troupeaux, la chasse, la pêche, devaient être leurs principales occupations; et comme une population ne peut croître qu'en raison de ses moyens d'existence, nous devons bien rabattre du nombre prodigieux d'habitants que certains historiens ont donné à ce pays, et des 60,000 Nerviens qui ont péri au champ de Presles.

Quelle était l'origine des Belges? Croyons sur ce point leurs traditions : sortis d'une contrée du Nord, ils avaient pris possession du pays après en avoir chassé ou exterminé les habitants. Ils étaient divisés en tribus, subdivisées elles-mêmes en bourgades plus ou moins nombreuses. Ces tribus avaient toutes leur nom particulier, elles étaient dans l'enfance de la civilisation; mais c'est une enfance qui prouve l'ancienneté de la famille, puisqu'elle peut durer des siècles si des nations plus civilisées ne viennent apporter leurs lumières. L'entrée des Romains fut pour la Belgique, comme pour le reste des Gaules, ce qu'est de nos jours la civilisation européenne pour quelques contrées du globe. « Des colonies avaient « commencé ce qu'acheva la conquête, dit Bodin, les Gaulois « devinrent Romains; on leur donna des arts, des mœurs « nouvelles. »

Les chroniqueurs ont ajouté leurs rêves aux traditions. Les uns transportent en Nervie une colonie troyenne, des Troyens fugitifs conduits par un Francus ou Francion, petit fils de Priam, qui serait venu, comme un autre Enée, débarquer sur nos côtes. C'était ainsi que les Romains rendaient compte de leur origine. C'est le fond de l'Enéïde. Les autres nous affirment que cette Nervie se nommait jadis Albanie, à cause d'un certain prince fugitif Albanus, qui s'y était établi à une époque très-reculée.

Assez d'auteurs ont écrit sur les mœurs et les usages des

Digitized by Google

Belges, d'après les relations latines. Ce n'est plus de l'histoire conjecturale. Je viens, pour rester dans mon sujet, vous parler de deux villes que l'on prétend avoir existé en Nervie, non-seulement pendant la domination romaine, mais encore avant l'entrée de César et de ses légions.

J'ai dit que les chroniqueurs du Hainaut affirment que les Nerviens avaient le siége de leur gouvernement à Bavay. De quel auteur ancien cette assertion historique a-t-elle été extraite? On ne voit rien de semblable dans les commentaires du consul romain, qui certes aurait parlé de cette ville. Je fais la même observation quant à Tournay. Ainsi, sur quoi discute-t-on? Quel est l'objet de la controverse? Une conjecture, une supposition.

Les peuples des Gaules, d'après les rapports des premiers Romains qui les ont visités, étaient la plupart gouvernés par des roitelets électifs pris dans des familles privilégiées; leurs gouvernements étaient aristocratiques. Comme l'on choisissait ces roitelets, tantôt dans une bourgade, tantôt dans une autre de la tribu, la résidence ordinaire de l'*élu-roi-nervien* était la capitale momentanée de la confédération. La bourgade de Bavay devait être bien peu de chose alors; mais ce que l'on peut affirmer, c'est qu'elle fut, sous le gouvernement romain, le centre d'une colonie importante, une ville qui devint très-considérable, qui eut, comme toutes les grandes villes de l'empire, ses cirques, ses bains publics, ses amphithéâtres, ses combats de gladiateurs, etc., etc., une ville où l'on enseignait, où l'on parlait le latin; mais où l'on ne battait pas monnaie. Trèves, Lyon, Arles étant les seules cités des Gaules où il y eût des directeurs des monnaies. « Les colonies « romaines, dit Thouret, d'après l'abbé Mably, dont les Gaules « furent parsemées, devinrent autant d'écoles où leurs habitants « apprirent la langue, les lois et les mœurs de leurs vainqueurs.

Digitized by Google

« Un grand nombre de cités ayant obtenu le droit de bour-
« geoisie romaine, plusieurs familles de ces cités parvinrent,
« sous les derniers empereurs, aux premières dignités de
« l'empire; enfin Caracalla ayant fait citoyens romains tous les
« habitants des différents pays sujets de l'empire, les lois
« romaines devinrent, presque dans toutes les Gaules, le droit
« commun. La plupart des Gaulois prirent des noms romains
« et se vêtirent à la romaine, portant la toge. La langue latine
« devint familière dans le pays, d'où il est résulté que la
« langue française est composée de tant de mots latins. »

Quant à Tournay, autre bourgade nervienne dont il n'est rien dit dans les commentaires de César, de sorte que je me hasarde bien fort en supposant son existence, Tournay ne fut jamais qu'une petite ville sous le gouvernement romain, et ce gouvernement dura quatre siècles et demi dans la Belgique. 380 ans environ après la conquête de César, l'empereur Constantin, dans son *libellus provinciarum*, ne l'a placée qu'au septième rang des villes de la seconde province belgique. Cela explique pourquoi Tournay ne renferme aucuns restes de monuments. On sait qu'elle fut pendant quelque temps le siége du gouvernement d'une tribu de Franck-Saliens, lors de l'invasion de la Gaule septentrionale par ces barbares, et que Childerik ou Hilderik, un de leurs chefs ou rois, y fut déposé, parce qu'il séduisait leurs filles. C'est du moins ce que la chronique raconte. [1]

En disant que Tournay fut la résidence d'un chef de Franks, je ne veux pas contrevenir à la vérité historique en ajoutant que ce fut le berceau de la monarchie française. Je ne dirai point comme le père Bouquet : *Les Français pillent*

[1] L'abbé Velly, qui était historien comme Dorat était poète, a peint en style musqué, les charmantes faiblesses de ce barbare.

Digitized by Google

les Gaules; ils sont repoussés par l'empereur Julien. Cette monarchie remonte, malgré les chronologistes et les historiographes, à Ode, ou Eudes en langue romane, qui régnait à Paris. Avant cette époque reculée, c'était encore la domination de la conquête, une cour royale parlant la langue d'outre-Rhin, la domination militaire sur un peuple vaincu; c'étaient des Gallo-Romains esclaves et des Franks spoliateurs.

L'histoire a été une science conjecturale, une science poétique, si je puis m'exprimer ainsi, dans laquelle l'imagination des écrivains cherchait à produire de l'effet, à intéresser aux dépens de la vérité. On faisait une narration historique à peu près comme on faisait une narration épique. Homère et Virgile, le Tasse et l'Arioste servaient de modèles aux deux genres.

Je finirai par la citation d'un proverbe oriental rapporté par Volney, à propos de l'histoire conjecturale : *Qui croit beaucoup, beaucoup se trompe.*

L. FUMIÈRE.

Digitized by Google

DISSERTATION[1]

historique et critique,

SUR L'ORIGINE, LE GOUVERNEMENT, LA RELIGION, LA LANGUE ET LES LIMITES DES NERVIENS, AVANT LA CONQUÊTE DE CÉSAR;

servant d'introduction à l'histoire du Hainaut;

par M. Amand.

Il seroit difficile de déterminer au juste ce qu'étoient les Nerviens avant la conquête de Jules-César; un voile épais couvre cette partie de notre histoire. Il n'étoit permis qu'à Jacques de Guise de le lever et de faire disparoître les ténèbres de la plus haute antiquité, en faisant sortir ses Nerviens du cheval de Troie. Bavo, selon lui, prince du sang de Priam, après la destruction de cette ville célèbre, vint établir dans la Belgique une colonie troyenne et fonda la grande cité des Belges, qu'il nomma de son nom *Bavay*. Il donne ensuite une longue chronologie des rois qui y ont régné après lui, et les années de leur règne. C'étoit le goût de son siècle de

[1] Inédite et offerte à la Société par M.r Lacroix; elle paraît avoir été écrite vers la fin du dix-huitième siècle. Son auteur, feu l'abbé Amand, était né à Mons et professeur au collége d'Ath.

Digitized by Google

s'aller noyer dans les eaux du déluge. Le père Lambiez, ex-récollet, plus ridicule encore que de Guise, son confrère, répète avec complaisance toutes les rêveries des anciens et enchérit encore sur eux dans ses dissertations périodiques extraites de sa grande histoire de Bavay, qu'il m'a montrée il y a quatre ans, et qu'il fera monter à cinq ou six volumes in-folio.[1]

Notre siècle, plus circonspect, ne remonte plus si haut. Il faut aujourd'hui des bases solides pour élever un édifice, et le défaut de monumens anciens désespère souvent un historien; notre histoire surtout n'a rien antérieur aux commentaires de César pour s'étayer. Quelques traits épars dans les commentaires donnent bien une idée de ce qu'étoient les Nerviens au tems de la conquête; mais cela ne suffit pas. Vient ensuite Tacite; mais il n'a parlé qu'en général des mœurs des Germains; Dion Cassius n'a de même parlé d'aucun peuple belgique en particulier. Strabon et Ptolomée, Pline même, sont si succincts en parlant des Belges! Il ne nous reste cependant que ces monumens, tous postérieurs à la conquête. La critique viendra à notre secours, nous tâcherons d'établir des principes et d'en tirer des conséquenses, et lorsque nous ne pourrons faire mieux, nous donnerons nos conjectures, mais jamais au hasard.

PREMIERS HABITANS DE LA BELGIQUE.

Il conste d'abord que les premiers habitans de l'Europe furent des colons originaires de l'Asie. Sans entrer dans l'énumération des colonies asiatiques qui peuplèrent le reste du

[1] La mort a empêché le père Lambiez de terminer ses travaux historiques; l'ouvrage dont il est parlé ci-dessus a pour titre : *Histoire monumentaire du nord des Gaules;* le 1.er volume seul a été publié, mais dans le format in-8.°; ce volume est devenu très-rare. — On trouve, dans l'ancienne *Feuille de Mons et du Département de Jemmapes*, dont le père Lambiez était le rédacteur, des fragments destinés à former le second volume.

Digitized by Google

globe, comme le font les auteurs de l'immense Histoire universelle en 136 volumes, bornons-nous à deux peuples bien différens dans leur origine, les Celtes et les Scythes. Les Celtes habitèrent le midi de l'Europe, les Scythes le nord. *Scythici populi incolunt*, dit Pomp., *Mela.*, lib. 3, cap. 5. *Omnes in unum Sagæ appellati.* Du temps de César les Celtes étoient encore connus dans les Gaules : *qui ipsorum linguâ celtæ*, dit-il au livre 1, *nostrâ Galli appellantur.*

Longtems avant l'arrivée des Romains, *antiquitùs*, les Belges, issus des Scythes, attirés par la fertilité de nos provinces, abandonnèrent le sol ingrat de la Germanie, passèrent le Rhin et chassèrent les Celtes, qui se retirèrent vers le midi de la Gaule. « *Plerosque Belgas esse ortos à Germanis*, « *Rhenumque antiquitùs transductos propter loci fertilitatem* « *ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent expulisse.* » L'identité des Celtes et des Gaulois, prouvée ci-dessus par le texte de César, ne laisse aucun doute que les Celtes, à l'approche des Belges, se retirèrent dans la Gaule méridionale.

Cette colonie scythique ne vint point directement du nord jusqu'au Rhin ; elle s'établit d'abord en Germanie aux environs de la forêt Hercynienne, et forma différens peuples sous les noms de Cimbres et de Teutons. César ne cherche point les Belges dans leur première origine. Voilà pourquoi il se contente de dire *ortos à Germanis.* Il ne suffit point d'avancer ces choses, il faut des preuves. Il n'est possible d'en trouver qu'en combinant différens textes ; alors un foible rayon vient jeter une espèce de crépuscule sur notre histoire.

Pomp., *Mela.*, lib. 3, cap. 6, dit : *Thule Belgarum littori, opposita*; cap. 5 : *Scytici populi incolunt in unum Sagæ appellati;* et Ausone dit que les Tectosages, qui du tems de César habitèrent aux environs de la forêt Hercynienne, se nommoient anciennement *Belges* ou *Belces.* On sait que le

Digitized by Google

changement de *g* en *c*, et autres de cette nature, n'est que trop commun chez les anciens, soit par la faute des copistes, soit par toute autre cause.

Usque in Tectosagas primævo nomine Belgas. (Auson.) Si l'*ultima Thule* de Virgile est l'Islande, comme le prouvent Ortelius et Mercator, la patrie des Scythes-Belges seroit cette partie de la Suède qui regarde cette isle, *Belgarum littori opposita.* Le caractère nationnal peut bien s'altérer, mais jamais disparoître. M.r Desroches, dans ses recherches sur la Belgique, trouve une identité de mœurs et de langage même entre les Suédois et les Belges de nos jours, qui vient à l'appui des conjectures qu'a fait le rapprochement de ces différens textes. Ainsi les isles de Scandinavie ont été le berceau des premiers Belges; de là, transplantés dans la Germanie, ils conservèrent leur nom, leurs mœurs, leur religion et leur langage, qui, par la longue habitation sur un sol étranger, ont dû souffrir quelqu'altération. Voilà donc les Belges et les Tectosages issus des Scythes transplantés du Nord en Germanie et de là dans nos provinces.

Les Nerviens du tems de Tacite, quoique déjà corrompus par les Romains, les plus sensuels et les plus dissolus des hommes, au rapport de Sénèque (*de consol. ad Helv.*, § IX), les Nerviens, dis-je, étoient plus attachés aux institutions germaniques que le reste des Belges. « *Treveri et Nervii* « *circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt* « *tamquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et* « *inertiâ Gallorum separentur.* » (Tacit., *de mor. germ.*, cap. 28.) Voilà tout ce que dit Tacite en particulier des Nerviens. Ainsi, à défaut d'autres monumens, nous suivrons ce peintre fidèle des mœurs des Germains, et nous appliquerons aux Nerviens ce qu'il dit des premiers. Quelques mots échappés des commentaires prouveront ensuite que cette application n'est point hasardée.

Digitized by Google

GOUVERNEMENT DES NERVIENS.

La principale autorité dans les affaires publiques étoit entre les mains des nobles; le peuple avait peu de part au gouvernement. Dans les affaires de la plus grande importance, la nation s'assembloit, mais toujours armée; non point pour en imposer aux assemblées par l'apareil des armes, mais pour être toujours en état de voler à l'ennemi si la nécessité l'exigeoit, et pour marquer le courage d'un peuple né guerrier. Dans ces assemblées on choisissoit les magistrats, qui devoient rendre la justice aux peuples. Ces juges étoient choisis exclusivement dans l'ordre de la noblesse. (Tacite, *de mor. germ.*, cap. 12.) Chaque juge avoit sous lui cent personnes, tirées de la classe du peuple pour l'assister de leurs conseils et exécuter ses décrets. Ces officiers subalternes étoient en outre chargés de la petite police; en tems de paix, leur juridiction s'étendoit sur cent familles; en tems de guerre, chaque centenier commandoit cent hommes, sous les ordres du magistrat suprême du canton. Nous trouvons à la bataille de Sambre une preuve que ce régime purement germanique avoit lieu chez les Nerviens à peu de chose près. Les vaincus, restés au nombre de 300, représentent à César que de 95 sénateurs qui commandoient à la nation forte de soixante mille hommes, il n'en étoit resté que trois : « *Donec ex « sexaginta millibus armatorum trecenti superessent, et ex « nonaginta quinque senatoribus tres tantummodo evade= « rent.* » (Florus, etc., Cæsar.)

Les Germains avoient des rois dont le pouvoir étoit très-limité : « *in quantum Germani regnantur,* » dit Tacite. Les Nerviens, au contraire, étoient gouvernés par un sénat nombreux. César, si soigneux de nommer les rois qu'il a vaincus, ne parle point de celui du peuple qui lui a montré la plus vive résistance, et qui a fait chanceler la fortune de l'empire;

Digitized by Google

il ne parle que de Boduognat, leur chef ou général, *qui summam imperii tenebat*, et des sénateurs, *dont les fonctions n'étoient pas de gouverner paisiblement la nation par des loix et des décrets*, mais qui, en tems de guerre, savoient se battre pour la défense de la liberté. Aussi, ces braves pères de la nation périrent les armes à la main sur les bords de la Sambre, pour l'affranchir du joug de l'usurpateur.

COURAGE DES NERVIENS.

Le même courage animoit le reste de la nation; c'étoient, dit César, des hommes courageux, qui regardant toute sujetion étrangère comme un joug avilissant et insupportable, blâmoient hautement le reste des Belges qui avoient fléchi le genou devant César : « *Esse homines feroces magnæque virtutis;* « *increpitare atque incusare reliquos Belgas qui se populo* « *romano dedissent et patriam virtutem projecissent.* » (Cæs., *de Bell. Gall.*, lib. 2.)

Ainsi, préférant une mort glorieuse à la servitude, ils osèrent sur les bords de la Sambre se mesurer avec les armées de César, qui, couvertes de lauriers, combattoient sous les yeux du grand capitaine, sûrs de la victoire si le courage seul eut décidé du succès, et s'ils eussent connu aussi bien que leur vainqueur l'art héroïque d'égorger des hommes.

La force principale des Nerviens consistoit dans l'infanterie; leurs armes défensives étoient un large bouclier qui leur couvroit tout le corps; une figure symbolique distinguoit le héros qui le portoit, un casque d'airain rehaussé d'une figure hideuse ou de deux cornes; une cotte de mailles ou des lames de fer jointes par des crochets ou des ressorts. (Dion., lib. V.) Ils avoient pour armes offensives un long sabre pendu au moyen de deux chaînes de fer au côté droit, deux javelots munis d'un fer tranchant et pointu, une longue hallebarde

Digitized by Google

dont le fer avoit au moins une coudée de long et près de deux palmes dans sa plus grande largeur. Vers la pointe, le fer étoit uni, le reste du tranchant présentoit diverses échancrures, afin d'élargir la plaie et de déchirer les chairs en la retirant. (*Id.*)

Ce peuple, qui savoit se défendre avec tant de courage lorsqu'il étoit attaqué, n'alloit jamais porter le fer chez ses voisins; paisible au milieu de ses forêts, il se contentoit d'empêcher des voisins turbulens de l'inquiéter. Le pays des Nerviens, dit César, étoit défendu et entrecoupé de haies si épaisses que non-seulement elles empêchaient l'ennemi extérieur d'y pénétrer, mais lui dérobaient même la vue de l'intérieur. « *Nervii quò faciliùs finitimorum equitatum si prædandi* « *causa ad eos venissent, impedirent, teneris arboribus incisis* « *atque inflexis, crebrisque in latitudinem ramis enatis, et* « *rubis sentibusque interjectis effecerant ut instar muri hæ* « *sepes munimenta præberent quò non modo non intrari, sed* « *ne perspici quidem possit.* » (Cæs., liv. 2.) Ainsi la cavalerie étoit inutile à leur défense, et leur caractère pacifique à l'égard de leurs voisins, qui savoient les respecter, la rendoit plus inutile encore.

MŒURS DES NERVIENS.

Quoique les Nerviens vécussent au milieu des forêts, on ne peut cependant les envisager comme un peuple aggreste et sauvage. Assez éclairés pour connoître l'origine de la décadence des empires, ils éloignoient de leurs foyers les marchands qui eussent pu y introduire du vin ou autres marchandises de luxe capables d'énerver leur courage. « *Nullum aditum* « *esse ad eos mercatoribus, nihil pati vini reliquarumque* « *rerum ad luxuriam pertinentium inferri quod his rebus*

Digitized by Google

« *relangnescere animos eorumque remitti virtutem existima-* « *rent.* » (Cæs., lib. 2.) Heureux si, conservant leur vertu primitive, ils ne se fussent point souillés dans la suite par les infamies que les gouverneurs romains, les plus corrompus des hommes, introduisirent dans nos provinces! Alors les Nerviens perdirent, ainsi que les autres Belges, leur vertu et leur liberté. (Tacit., *Germ.*, cap. 28.) Malgré cette corruption générale, les Nerviens du temps de Tacite étoient encore avec les Tréviriens les moins corrompus des Belges, et Tacite semble en trouver la cause dans l'attachement aux loix et usages des Germains.

VILLES DES NERVIENS.

Quand je parle des Nerviens, vivant paisibles au milieu de leurs forêts, s'occupant du soin de leurs troupeaux, je n'entends point dire qu'ils n'avoient point de campagnes fertiles, ni même des villes où une partie de la nation vivoit dans la frugalité et une espèce d'aisance que leurs mœurs permettoient; ils avoient des villes sans doute; César le dit positivement; ce conquérant, féroce par caractère, humain par politique, détruisoit sans pitié des peuples qui pouvoient porter quelqu'ombrage à son ambition démesurée, et leur offroit, leur donnoit une main secourable après les avoir écrasés. Après la défaite de Sambre, il remit les misérables restes de la nation, les vieillards, les femmes et les enfans, avec trois cents hommes environ échappés au fer meurtrier, en possession de leurs villes et bourgades : *suis urbibus atque oppidis uti jussit.* Mais quelles étoient les villes des Nerviens? Il me semble plaisant de leur donner libéralement, avec Jacques de Guise, le père Lessabée et le père Lambiez, une ville immense avec des temples tout couverts d'or, avec des palais, avec des cirques, avec des amphithéâtres, avec

Digitized by Google

d'autres édifices dont la splendeur eût effacé toutes les merveilles du monde. Où les Nerviens, qui ne souffroient point qu'on apportât chez eux des choses de luxe et qui pussent énerver leur courage, auront-ils été chercher des architectes pour présider aux travaux, des ouvriers pour exécuter, de l'or pour convrir les temples? Il me semble plaisant d'assurer, avec Vinchant, si sage d'ailleurs, que César, après la journée de Sambre, alla assiéger Bavay, mais que la longue et vigoureuse résistance de ceux de la ville, qui firent plusieurs sorties, avoit obligé de lever le siége, et que ce ne fut qu'après avoir laissé reposer ses troupes et fait de nouvelles levées qu'il s'en rendit maître.

D'abord, si César remet le reste des Nerviens moissonnés sur la Sambre en possession de leurs villes, il dut les remettre aussi en possession de Bavay. Si cela est, il n'étoit pas nécessaire de l'assiéger. Si Bavay a fait une exception, par qui fut-elle défendue assez vigoureusement pour arrêter une armée victorieuse et l'obliger à lever le siége? Une partie considérable de la nation seroit donc restée en garnison à Bavay. Tout cela est contredit par les commentaires. César n'y parle point de ce siége. Si sa première entreprise ne lui a pas réussi, la seconde au moins a réparé l'honneur des légions romaines. L'ambition, qu'il a tant de mal de couvrir ailleurs, lui eut-elle permis de passer sous silence la réduction de cette ville célèbre?

Bavay existoit sans doute avant que les Romains ne vinssent conquérir les Gaules : son nom n'est pas latin. Si elle eut dû son existence à Rome, on lui eut donné un nom latin comme à Soissons, *Augusta Suessionum*, à Trèves, *Augusta Treverorum*, à Cologne, *Colonia Aggrippinæ*. On peut dire la même chose des autres villes des Nerviens : *Camaracum*, *Vodgoriacum*, *Hermoniacum*, etc. Mais encore qu'étoit-ce que

Digitized by Google

Bavay au tems de la conquête? Un amas de cabanes, ou si on veut de maisons grossièrement bâties, entourées d'un fossé et d'une muraille à la gauloise. Si dans la suite elle devint une ville superbe, elle ne dut sa splendeur qu'aux soins des Romains qui s'occupoient bien moins à bâtir de nouvelles villes, qu'à orner des villes anciennes. En effet, j'ai vu pendant quatre ans que j'ai resté à Bavay, toutes les antiquités, toutes les inscriptions, les médailles, les vases, les débris d'armes, les statues qui y ont été trouvées depuis quelque tems et rassemblées dans le cabinet de M.r Carlier; je n'y ai rien remarqué qui remontât au-delà de l'époque romaine.

CAPITALE DES NERVIENS.

Je n'oserois assurer que Bavay fut la capitale des anciens Nerviens. Ce peuple, si simple dans ses mœurs, avait-il une ville qui élevât sa tête altière au-dessus des autres? Il est certain qu'après qu'elle fut embellie par les Romains, elle fut la capitale des Nerviens : « *Nervii quorum civitas Bagacum* », dit Ptolomée, lib. 2, geog. En vain, dans le siècle dernier, un père Gondrand, jésuite, a-t-il voulu ravir cette prééminence à Bavay et faire de Tournay la capitale des Nerviens. Tournay, au moins cette partie de la ville qui est sur la gauche du fleuve, est dans le territoire des Ménapiens, et non pas des Nerviens. Quant à l'autre partie située sur la droite, elle est incontestablement dans la cité des Nerviens; mais est-il probable que la capitale d'un peuple ne seroit séparée d'un territoire étranger que par une rivière? Il est inutile d'amasser de longues preuves en faveur de Bavay, une suffit : elle est péremptoire, tirée des plus anciens monumens que nous ayons sur la Belgique.

Bagacum et *Turnacum* sont incontestablement deux villes différentes. L'itinéraire connu sous le nom d'Antonin,

Digitized by Google

trace la route de *Gessoriacum*, le port de Boulogne, à *Bagacum*, Bavay, de la manière suivante :

A portu Gessoriaco.,	*M. p.*	*Boulogne;*
Tervannum,	18	*Terranne;*
Castellum,	9	*Mont-Cassel;*
Viroviacum,	16	*Verwick;*
Turnacum,	18	*Tournay;*
Pontem Scaldis,	12	*Escaut-Pont;*
Bagacum,	12	*Bavay.*

Il n'est pas possible de confondre *Turnacum* avec *Bavacum* dans cet extrait. Passons à la carte de Peutinger. On connoît le poids de cette pièce; elle est d'accord avec l'itinéraire, quant au point contesté, quoiqu'il se trouve quelque différence dans l'orthographe ou le nombre des milles; *Turnaco.*, 12; *Pontes-Scaldis*, 10; *Baca conev.*, 11. On conçoit que les mots coupés où ils ne devoient pas l'être sont des fautes de copistes.

LIMITES DES NERVIENS.

Le pays des Nerviens, au tems de César, avoit à peu près la même étendue que l'ancien diocèse de Cambray. C'est la remarque du père Wastelain dans sa description de la Gaule-Belgique : les diocèses modernes, dit-il, correspondent à peu près aux anciennes cités. César trace aussi leurs limites; au midi, ils touchoient aux Rhémois, aux Veromandiens et aux Amiénois; à l'orient, la Meuse les séparoit des Tréviriens; au nord, ils avoient les cinq nations qui étoient leurs tributaires, les Centrons, les Grudiens, les Levaciens, les Pleumosiens et les Gorduniens, qui ne paroissent qu'une fois dans les commentaires et dont on a trop témérairement déterminé la situation. (Cæs., lib. 5.) Vaincues par César, elles paroissent avoir été confondues et incorporées avec la nation principale.

Digitized by Google

Au couchant, les Nerviens avoient les Ménapiens et les Attrebates; ils occupoient donc le Hainaut, le Cambrésis, une grande partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse, du Brabant et de la Flandre impériale.

Quelques auteurs ont prétendu que les Nerviens s'étendoient jusqu'à la mer, fondés sur le passage de la notice de l'empire : *præfectus tractûs Armoricani et Nerricani;* où placeroit-on, dans ce système, les Morins et les Ménapiens de la Flandre? Il est certain que ces deux peuples habitoient le long de la mer depuis l'embouchure de la Canche jusqu'à l'isle de Cansand. Ainsi il ne resteroit qu'un point de leur territoire, l'endroit où fut depuis bâtie la ville de Gand, qui fut sur le bord de la mer, car du tems de Charlemagne, Gand *(de porto Gandavo)* étoit encore un port de mer très-fréquenté, et ce lieu étoit incontestablement dans le territoire des Nerviens au tems de la conquête ou du moins dans les terres habitées par leurs cliens. Et quand S.t Paulin dit dans sa lettre 28 : *Sanctificatum est Christi nomem in remotissimo Nervici Littoris tractu*, on doit entendre par *Littus*, les bords de l'Escaut, qui bornoit vers le nord le territoire des Nerviens. Peut-être même au tems de S.t-Paulin et de la notice de l'empire, les Ménapiens étant devenus un peuple moins considérable, leur pays aura été confondu avec celui des Nerviens, dont le nom subsistoit encore avec honneur. Mais à l'époque que j'entreprends de toucher dans cette dissertation, il est incontestable que les Nerviens n'étoient pas un peuple maritime.

RELIGION DES NERVIENS.

Si nous passons à leur religion, il est certain qu'il en avoient une quelconque. On n'avoit point encore trouvé de peuples sans religion, comme le remarque Ciceron dans son

Digitized by Google

livre *De la nature des Dieux*. Mais quels étoient leurs grands Dieux et leurs Dieux domestiques? Jacques de Guise a bientôt fait; tous les Dieux lui sont bons pour ses Nerviens. Vinchant, un peu plus réservé, a confondu les tems, leur fait sacrifier à Jupiter, à Mars, à Mercure, etc. Je ne conteste point que les Dieux de l'empire aient été en vénération chez nos aïeux, mais étoit-ce avant l'époque romaine? Il semble que ce ne fut qu'après la conquête qu'ils connurent le grand Jupiter; car ils auroïent aussi dû connoître et révérer toute sa parentèle. Leurs mœurs étoient trop pures pour sacrifier à sa fille Vénus; ils ne connoissoient point le commerce, ils n'en souffroient point avec les étrangers. Comment auroient-ils brûlé de l'encens à Mercure? Leurs mariages étoient chastes, au rapport de Tacite. L'incestueuse Junon, sœur et en même tems épouse de Jupiter, ne méritoit que leur mépris. Le rapport de ces divinités est trop intime pour connoître l'un et ignorer les autres. Bacchus ne devoit être qu'en horreur chez un peuple qui ne souffroit point qu'on lui apportât du vin, dont l'usage eût pu énerver leur courage, et le trépied de Bacchus, trouvé à Bavay il y a cinq à six ans par le père Lambiez, ne fut en usage sans doute chez les Nerviens qu'après que, corrompus par les vices qui infectoient la capitale de l'empire, ils eurent appris à se livrer à la débauche et aux infamies dont les Romains leur donnoient l'exemple. Ils étoient courageux; mais alloient-ils faire la guerre à leurs voisins? Le dieu des conquérants devoit-il être leur Dieu tutélaire? Sans doute. Leur pays, au rapport de César, étoit défendu par des haies impénétrables : ce qui suppose plutôt un peuple paisible dans ses foyers que possédé de la passion du héros. Voyant fondre l'usurpateur sur eux, ils ne prennent point le parti d'aller à sa rencontre; ils se retirent dans les lieux les plus reculés de leur pays, bien résolus de se défendre en

Digitized by Google

Germains lorsqu'ils seroient attaqués. Révérés de leurs voisins, et leur pays étant une forteresse naturelle aussi étendue que leur sol, comment leurs voisins auroient-ils été les attaquer? Le Dieu turbulent de la guerre ne dut qu'aux Romains l'autel qu'on lui éleva à Famars. D'ailleurs, toutes ces divinités n'étoient point des Dieux germaniques. Ainsi, plus sages que leurs vainqueurs, ils n'offroient leur encens qu'à des Dieux bienfaisans et paisibles.

Le soleil, la plus parfaite des créatures inanimées, n'étoit point un dieu de l'empire; c'étoit cependant de tous les êtres après le Créateur celui qui semble, par ses bienfaits, mériter l'hommage de l'homme. Les Nerviens avoient à l'extrémité de leur territoire un lieu qui lui étoit consacré : c'est l'ancien village de Solesmes, sur les confins du Cambrésis. Le culte qu'ils rendoient à cet astre n'étoit pas dû aux Romains, qui l'admiroient sans doute, mais qui étoient bien éloignés de lui rendre les honneurs de la divinité.

Les richesses des Nerviens consistoient dans l'agriculture et le bétail. Il est donc bien naturel que Cérès et Pan fussent au nombre de leurs Dieux. Près de Mons est une montagne nommée *Panicelle;* ne pourroit-on pas croire, avec la plupart de nos historiens, que le dieu Pan y avoit un temple ou du moins un autel où les pasteurs offroient leurs sacrifices.

Et revenant au principe que les Nerviens étoient plus attachés que le reste des Belges aux institutions germaniques, ne pourrions-nous pas croire avec Tacite que Tuisco et son fils Mannus, que les Germains regardoient comme les fondateurs de leur nation, et à qui ils rendoient les honneurs divins, étoient aussi des Dieux des Nerviens, et que leurs Druides, car ils en avoient, célébroient, ainsi qu'en Germanie, ces deux héros demi-Dieux par leurs vers et leurs chants, comme des Dieux tutélaires?

Digitized by Google

Au reste, ce respect pour les Dieux retomboit aussi sur les ministres de la religion; eux seuls avoient quelque connoissance des lettres, de la médecine, de l'astronomie. La noblesse ne savoit que se battre, le peuple qu'être soumis. De là l'influence que les Druides avoient sur les affaires publiques. Leurs jugemens étoient irrévocables, et malheur à celui qui eût osé y contrevenir; il étoit retranché de la société des hommes, et regardé comme l'opprobre du reste des citoyens (Tacit., *Germ.*)

Quant à leurs Dieux domestiques, je n'ai pu rien découvrir de certain. J'ai trouvé, étant à Bavay, un dieu Pénate, que j'ai encore, semblable à plusieurs autres qui se trouvoient alors dans le cabinet de M.r Carlier; ils sont nus et sans bras. Je n'oserois assurer que ces Dieux fussent des anciens Nerviens ou des Nerviens-Romains.

LANGUE DES NERVIENS.

Si les Belges et en particulier les Nerviens sont originaires de la Scythie, on peut conclure que leur langue étoit une dérivation de la langue scythique; cependant les différentes nations belgiques avoient leur langage particulier au rapport de César : *Hi omnes linguâ inter se differunt.* Strabon dit qu'on parloit grec dans toute la Belgique, cela se peut pour quelques cantons, mais les Nerviens ne connoissoient point cette langue; car César voulant secourir Cicéron, assiégé par les Nerviens, par Ambiorix, lui écrivit en grec, afin, dit-il, que si sa lettre venoit à tomber entre les mains des ennemis, ils n'en pussent tirer aucun avantage. Si la langue des Germains étoit en usage chez les Belges, il faut qu'elle ait été corrompue, car Arioviste, Germain d'origine, apprit des Gaulois même la langue, du pays comme il est rapporté par

Digitized by Google

les commentaires. On peut donc conclure avec Dupleix, tom. 1.er, livre 1, que la langue des anciens Nerviens, ainsi que celle des autres nations belgiques, est éteinte par l'ordonnance d'Auguste, qui voulut que, dans toutes les provinces conquises, on se servît exclusivement de la langue latine.

Voilà ce que j'ai pu découvrir touchant les tems les plus reculés de notre histoire; je sens assez combien de choses on désireroit pour rendre cette dissertation plus satisfaisante. J'ai fait ce que j'ai pu; peut-être un tems plus tranquille me donnera-t-il les moyens d'ajouter ce que j'ai pu omettre, et de corriger ce que j'ai pu voir sous un faux point de vue.

Digitized by Google

—

FRANÇOIS BUISSERET.

En souvenirs pieux quand mon âme s'épanche, —
Aux murs où l'enfant pauvre, à l'aube du dimanche,
Trois siècles écoulés, s'instruit à tes leçons ;

Dans ces murs dont l'écho conserve ta mémoire,
J'aime à penser à toi, j'aime à chanter ta gloire,
A te bénir encor dans tes chers nourrissons ;

Heureux d'y recueillir, de ta main pastorale,
La manne des élus, cette douce morale
Que du haut de la croix nous enseignait le Christ.

Qu'importe après cela de quels saints priviléges
(S'il faut en croire, hélas ! tout ce qu'on trouve écrit)
T'avait doté le Ciel contre les sortiléges !

Du faîte radieux où je te vois porté,
Tu règnes d'assez haut sur la postérité
Pour laisser des vieux temps reposer les oracles ;

Au siècle où nous vivons, dans ce siècle vanté,
Dans ce siècle de doute et d'incrédulité,
Tes talents, tes vertus, voilà les seuls miracles.

FRANÇOIS BUISSERET, issu d'une famille noble et considérée, dont plusieurs membres occupaient des fonctions dans la magistrature, naquit à Mons, en septembre 1549, de Georges Buisseret et de Catherine de la Barre (et non *La Barre*, comme le prétendent de Boussu et autres).

Digitized by Google

Collart Buisseret, son aïeul, échevin en 1508, mort le 20 septembre 1539, épousa en premières noces Jacqueline Jacquière; en deuxièmes noces, Jacqueline Desaux, et en troisièmes, Isabeau Bronte. Georges, père de François, né à Mons le 16 mars 1516, échevin en 1546, épousa, le 8 décembre 1541, Catherine de la Barre, fille de Hugues et de Catherine Dumont.

Tout jeune encore, Buisseret perdit l'auteur de ses jours, et son éducation resta confiée à sa mère, qui le fit d'abord étudier aux écoles du chapitre de Saint-Germain, qu'on appelait aussi les *grandes écoles* ou *écoles au surplis*, et ensuite au collége de Houdain. Ses progrès furent si rapides, qu'à l'âge de seize ans il put commencer son cours de logique au collége du Lys à Louvain, où il obtint, deux ans après, le second prix au concours général établi en cette ville entre les élèves des diverses pédagogies.

Il s'adonna alors à la science du droit, qu'il délaissa bientôt pour professer la philosophie dans ce même collége du Lys, où il venait à peine de terminer ses cours, et ne reprit l'étude de la première de ces sciences que cinq ans plus tard, après avoir approfondi la théologie sous le célèbre docteur Bellarmin.

Buisseret fut reçu licencié en droit en 1574, et, la même année, le pape Sixte IV lui conféra la dignité de chanoine de la métropole de Cambrai.

C'est à cette époque qu'il embrassa l'état ecclésiastique, dont les ordres lui furent conférés par l'archevêque de Berlaymont [1]. Il ne voulut toutefois recevoir la prêtrise qu'après avoir entièrement terminé ses études de droit civil et ecclésiastique. Il demanda et obtint à cet effet un congé de deux ans, dont il profita pour se rendre, en 1575, dans la capitale du monde

[1] Archevêque de Cambrai, mort à Mons le 15 février 1596, et inhumé dans l'église des Sœurs-Noires.

Digitized by Google

chrétien, où il fréquenta assidûment la chancellerie, et de là à Bologne, où il fut reçu docteur en droit.

Son voyage à Rome avait eu aussi pour but de faire connaître à Sa Sainteté la déplorable situation des affaires du culte dans le Hainaut et les provinces circonvoisines.

Il fit à Bologne la connaissance du cardinal Paleot, avec lequel il entretint plus tard une correspondance active, et voulut, avant de quitter cette ville, recevoir de lui l'ordre de la prêtrise.

De retour d'Italie, il se fixa à Cambrai, où il célébra sa première messe en l'église de Notre-Dame.

A quelque temps de là, Louis de Berlaymont, qui avait succédé, le 15 septembre 1570, comme archevêque de Cambrai, à Maximilien de Berghes, mort le 20 août de la même année, fut chassé de cette ville par Baudouin de Gavre, baron d'Incy, lorsque celui-ci s'en fut rendu maître par surprise en 1578, et il se retira à Mons, où il resta pendant tout le temps que Cambrai fut au pouvoir des Français. Le baron d'Incy, ayant voulu obliger le clergé, tant régulier que séculier, à jurer une haine implacable aux Espagnols, à déposer l'archevêque et à lui donner un successeur, Buisseret qui, avec plusieurs de ses collègues, avait eu le courage de résister aux injonctions du vainqueur, fut comme eux, à son tour, chassé de la ville, sans avoir le temps d'aller prendre chez lui ni meubles, ni argent. Il se réfugia d'abord dans une maison du faubourg, croyant y passer tranquillement la nuit; mais les gens du baron s'étant mis sur ses traces, Buisseret, pour éviter de tomber entre leurs mains, se sauva secrètement dans un champ de blé, où il resta jusqu'au lendemain, et se rendit à pied à Péronne, puis de là à Paris. Il enseigna dans cette capitale le droit canonique, et revint, en 1580, à Mons, où l'archevêque avait transféré, avec le consentement

Digitized by Google

du pape Grégoire XIII, le siége archiépiscopal. Il fut d'abord nommé official en 1585, et succéda la même année, comme archidiacre du Cambrésis, à maître Francquart, suffragant de monseigneur de Berlaymont.

L'année suivante, à la mort de Matthieu de Rucquebus, vicaire-général et doyen de la métropole de Cambrai, lequel venait d'être élevé à l'évêché de Gand, il fut élu doyen à la presque unanimité, et, bientôt après, vicaire-général.

Buisseret, qui avait résolu de fonder à Mons une école dominicale sur le plan qu'en avait donné, pour toute la chrétienté, une bulle de Pie V, en date du 6 octobre 1567, (ratifiée et augmentée 1.° par Grégoire XIII, le 21 octobre 1572, et 2.° par ses successeurs, le 15 juin 1631 et le 12 mai 1682) s'adressa à cet effet aux magistrats de cette ville, qui lui cédèrent pour cet usage l'emplacement alors occupé par la Halle aux draps, et qui faisait partie des domaines de Sa Majesté, à qui la ville s'obligea à payer en dédommagement, jusqu'à rappel, une somme annuelle de 24 livres; ainsi qu'il résulte du compte de la *maltôte*, rendu par les *massarts* Deheste et Buisseret, pour l'année échue le 30 septembre 1664. La première pierre de la chapelle fut posée le 19 juillet 1582 par l'échevin Louis Alauve[1], et déjà, en 1583, les travaux de maçonnerie étaient presque entièrement terminés. L'archevêque de Berlaymont y chanta la messe du Saint-Esprit, en présence du corps municipal, le quatrième dimanche après Pâques de l'an 1585, et, le même jour, après vêpres, Buisseret, toujours en présence du Magistrat, y

[1] Présents : François Buisscret, C. G. de Rodoan, prévôt des églises; Jean Deplayes, Jacques Joly, Fontaine, prêtres; Philippe Debienne, Laurent Monisaire, Jacques de la Croix, écuyer, Seigneur de la Motte; et des échevins François Godain, Simon de la Barre, Jean Dubuisson, seigneur de Hecq, Gui Vivient, seigneur d'Obechies, Philippe de la Samme, Antoine-François, seigneur de Horcque, David Staquel, et Antoine Buisseret.

Digitized by Google

prononça un discours d'inauguration, après lequel on récita des litanies.

La bénédiction fut faite le 29 septembre, fête de Saint-Michel, par monseigneur de Berlaymont, qui dédia l'autel à Dieu et à Sainte-Catherine.

Le lendemain, jour de Saint-Jérôme, patron de la chapelle, Buisseret y célébra solennellement une messe, assisté de Jacques Joly, chanoine de Saint-Germain. [1]

Cependant l'archevêque de Cambrai venait d'assembler dans l'église de Sainte-Waudru (en 1586) un synode provincial présidé par Jean Bonhomme, évêque de Verceil, nonce apostolique, légat du pape Sixte V, et par l'archevêque de Cambrai lui-même; synode auquel assistaient les évêques d'Arras, de Namur, de S.t-Omer et de Tournai, les abbés, les députés des chapitres, et un grand nombre d'autres ecclésiastiques qualifiés. Buisseret fut chargé de la besogne pénible de compulser les saints canons, de rassembler les lois ecclésiastiques et de les adapter aux circonstances où se trouvait la religion. Il s'acquitta de cette tâche avec toute l'érudition et toute la prudence qu'il apportait d'ordinaire dans les affaires confiées à ses soins. Il prononça devant le synode plusieurs discours, où il traita, d'une manière aussi lumineuse qu'éloquente, les divers sujets dont l'assemblée avait à s'occuper. Les prélats qui en faisaient partie lui vouèrent dès lors une estime sans bornes, et, quelques années plus tard, il fut député par eux à la cour de Rome, pour soumettre au souverain pontife diverses mesures relatives aux besoins de la métropole.

[1] Les fêtes qu'on solennise dans cet établissement, sont : 1.° l'anniversaire de l'institution de l'école, le quatrième dimanche après Pâques; 2.° la dédicace de la chapelle, le 29 septembre, fête de Saint-Michel; 3.° le jour de Sainte-Catherine, patronne de l'école, le 25 novembre. — Il y a donc un patron et une patronne.

Digitized by Google

Buisseret fut encore député, par l'archevêque, en 1595, vers le comte de Fuentes, pour l'engager à entreprendre le siége de Cambrai, et vers le baron de Noyelles, alors gouverneur de Bouchain. Ses négociations terminées, il parcourut les communes voisines pour en obtenir des subsides et des secours de toute nature.

Ce fut lui qui, pendant le siége, fit parvenir dans la place, à l'aide de flèches, des billets pour exciter les bourgeois à rentrer sous l'obéissance de l'archevêque.

Jacques Blaise, évêque de Namur, ayant succédé à Jean de Vernois, comme évêque de Saint-Omer, Buisseret fut choisi pour le remplacer en 1602, et ce choix ne tarda pas à être ratifié par la cour de Rome. Le nouvel évêque fut sacré, dans l'église de Sainte-Waudru, le 10 février, par Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai, assisté de Michel d'Esne, évêque de Tournay, et de du Plouy, évêque d'Arras. Le lendemain, il administra le sacrement de la confirmation dans l'église de Saint-Germain, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Buisseret ne tarda pas à quitter sa ville natale, et partit pour Namur, où tout son clergé vint processionnellement à sa rencontre, accompagné d'une foule immense.

Après avoir parcouru son diocèse, il y assembla deux synodes, en 1604 et 1605, afin de pourvoir aux besoins de ses ouailles. Il fit, dit-on, en présence de plus de vingt mille personnes, la translation solennelle des restes de Marie d'Ognies (1609), et opéra, pendant cette translation, une guérison prétendûment miraculeuse, qui fut attestée par plusieurs médecins et chirurgiens présents à la cérémonie.

Son zèle ne se renfermait pas dans les limites de son diocèse : il l'étendait encore aux diocèses voisins, lorsque ceux-ci réclamaient les soins de son ministère. C'est ainsi qu'il eut

Digitized by Google

l'occasion de rendre plusieurs fois des services au diocèse de Cambrai, lorsque le siége archiépiscopal de cette ville venait à vaquer. Il y donnait la confirmation et y consacrait les églises.

Cet excès de zèle faillit lui être fatal et altéra sa santé au point d'inspirer des craintes sérieuses. On rapporte qu'il tomba dans une syncope qui dura plus d'une demi-heure, en consacrant, à Mons, une chapelle dans le couvent des Augustines, ou *Sœurs noires*[1]; ce qui ne fit pourtant que suspendre la cérémonie, qu'il termina même par une assez longue exhortation.

A Namur aussi, il fonda une école dominicale, et appela les frères de la compagnie de Jésus pour y ouvrir un collége. Il fit venir d'Arras des Sœurs bénédictines, pourvut lui-même aux frais de leur établissement, et eut la satisfaction de voir plusieurs personnes des plus recommandables venir bientôt accroître cette corporation. Il fit à peu près dans le même temps ajouter, de ses propres fonds, une chapelle et des bâtiments convenables à l'évêché, qui était loin de répondre à sa destination.

Le 24 mars 1614, notre compatriote fut élu archevêque de Cambrai, en remplacement de Jean Richardot, décédé la même année. Le souverain pontife combla les vœux de tout le Cambrésis en confirmant cette élection. Buisseret monta en chaire pour la dernière fois à Namur le jour de l'Épiphanie de l'an 1615, et y prononça un discours d'adieu. Il se retira ensuite quelques jours au monastère de Saint-Gérard, et prit possession de l'archiépiscopat en se faisant représenter par Nicolas Goubille, doyen de la cathédrale, pour qui il professa constamment une sincère amitié.

De Boussu et la plupart des historiens et historiographes

[1] Chapelle élevée sous l'invocation de Sainte-Marie-Madelaine, en mémoire des édifiants exorcismes opérés de 1584 à 1585, sur la personne de Jeanne Fery, religieuse professe de ce couvent, et dont Buisseret fut chargé par l'archevêque de Berlaymont de nous transmettre les détails les plus circonstanciés.

Digitized by Google

qui ont parlé de Buisseret, assurent que, choisi déjà en 1598, pour remplacer, au siége archiépiscopal de Cambrai, Jean Sarrazin, décédé le 3 mars de la même année, il avait refusé ce poste éminent *par excès d'humilité.*[1]

Voici le fait tel que le rapporte Dupont, dans son Histoire de Cambrai et du Cambrésis, t. 3, p. 3 et suiv. : « Le chapitre de Cambrai, informé de la mort de Jean Sarrazin, crut *pouvoir* lui donner un successeur sans la participation de l'archiduc Albert et de l'Infante Isabelle, auxquels le roi d'Espagne Philippe II venait d'accorder la souveraineté des Pays-Bas. *Pour procéder plus librement à l'élection, il la fit sans leur en donner avis.* Les suffrages s'étant réunis en faveur de François Buisseret, doyen de Cambrai, Leurs Altesses ne l'eurent pas plus tôt appris qu'elles en témoignèrent *leur indignation*, en menaçant le chapitre de faire saisir tous ses biens, s'il voulait soutenir la démarche qu'il venait de faire; mais l'élu le tira bientôt d'embarras, en renonçant généreusement au droit que lui donnait son élection. Une seconde élection ayant en conséquence été fixée au 26 mai, M.r Verenneman, député de la cour de Bruxelles, arriva deux jours avant à Cambrai. Les lettres dont Leurs Altesses l'avaient chargé en faveur de *Guillaume de Berghes*, évêque d'Anvers, étaient conçues en ces termes: Vénérables, très-chers et bien-amés, suivant nos lettres à vous écrites du 15 du présent, afin de vous joindre et assembler capitulairement, pour procéder à l'élection canonique d'un archevêque de votre église, pour le 25 du présent mois, nous avons commis messire Ferdinand de Verenneman, du conseil-privé du Roi monseigneur, qui

[1] . . . . . Le croira-t-on, et trouvera-t-on beaucoup d'exemples pareils à celui-ci? Buisseret renonça à cette haute dignité; *il se jeta aux pieds de ses confrères, et, les larmes aux yeux*, les conjura de vouloir procéder à une autre élection. (De Boussu, Hist. de Mons, p. 188)

Digitized by Google

vous proposera, de la part de Sa Majesté, *certain personnage agréable à icelle*; POUR, PAR VOUS, EN FAIRE ÉLECTION OU POSTULATION; afin de la représenter à Sa Sainteté, pour la confirmation ou provision, comme il est requis et nécessaire; vous requérant de l'ouïr et croire en ce qu'il vous dira et exposera de la part de Sa dite Majesté et Nostre sur ce fait, selon que lui avons donné charge et commandement de faire.

« A tant Dieu vous ait en sa sainte garde. — De Bruxelles, le 20 mai 1598. »

Ces lettres ayant été présentées au jour fixé, le chapitre *jugea que le meilleur parti qu'il avait à prendre était* DE S'Y CONFORMER. *S'il n'eut pas sujet* D'ÊTRE SATISFAIT de la conduite que tint la cour de Bruxelles dans ces conjonctures, il n'eut pas d'ailleurs à se repentir de sa condescendance aux volontés de cette cour. Le nouvel élu, qui était de l'illustre famille des barons de Grimberghe, en Brabant, réunissait toutes les qualités d'un digne évêque, etc..., etc...

Guillaume de Berghes ne prit possession de son archevêché que le 30 décembre 1601, et mourut le 27 avril 1609.

Leurs Altesses ne furent pas plus tôt informées de sa mort qu'elles jetèrent les yeux sur Jean Richardot, évêque d'Arras, pour le remplacer. Elles écrivirent à ce sujet au chapitre, dès le 4 mai, en ces termes : « Nous nous sommes résolus de vous proposer la personne qui, au jugement de tous, a été avouée, et qui vous sera proposée par le gouverneur Jean de Rivas et le président de notre chambre de comptes Malinæus. »

Celui-ci étant arrivé le 7 à Cambrai, fit d'abord part de sa commission au gouverneur, et s'adressa au doyen et aux principaux du chapitre pour les informer du sujet de sa venue. Le chapitre s'étant assemblé le lendemain, délibéra long-temps sur les lettres de Leurs Altesses, qui lui avaient été remises par les deux députés. Le résultat de l'assemblée fut, qu'attendu

Digitized by Google

l'absence de plusieurs chanoines, et nommément du prévôt, on ne pouvait alors finir une affaire de si grande importance. Le gouverneur et le président, qui avaient fort à cœur de la voir terminer promptement, trouvèrent le délai de huit jours, que le chapitre avait pris, trop long à leur gré; ils firent beaucoup d'instances pour qu'on accélérât l'élection, si, comme il y avait apparence, les chanoines absents revenaient le 11 pour assister au service solennel du défunt archévêque: mais n'étant pas arrivés le 16, l'élection n'eut pas encore lieu ce jour. Les députés ne demeurèrent cependant pas oisifs pendant cet intervalle : ils virent en particulier les Capitulants, et comme quelques-uns d'entre eux leur représentaient qu'au moins Leurs Altesses auraient dû présenter trois sujets, afin que l'élection fût plus libre, ils répondirent *que le proposé étant un personnage du plus grand mérite*, ILS NE DEVAIENT AVOIR AUCUN ÉGARD AU DÉFAUT DE CETTE FORMALITÉ.

Nonobstant leurs sollicitations, les députés durent attendre jusqu'au 21, avant de voir les intentions de Leurs Altesses accomplies. Ils avaient demandé le 19 une nouvelle audience, qu'on leur avait accordée pour le 20 au matin, à l'heure qu'on leur indiquerait. Comme on tardait dans l'assemblée, qui se tint ce matin, à leur donner des nouvelles, ils envoyèrent en demander, et ils eurent pour réponse qu'on allait leur en donner. En effet, le grand ministre, accompagné d'un chanoine, se rendit à 11 heures chez le gouverneur, où se trouvait le président Malinæus, pour les supplier de ne pas prendre en mauvaise part si l'assemblée n'avait pas encore délibéré sur le contenu des lettres de Leurs Altesses. Il allégua pour raison que plusieurs chanoines n'étant arrivés que la veille au soir, et même ce matin, n'avaient pu être assez amplement informés de l'affaire dont il s'agissait; c'est pourquoi il les pria d'agréer qu'on remît au lendemain à la terminer.

Digitized by Google

Ce ne fut pas sans difficulté que les députés consentirent à ce délai, quoique fort court; mais, sur l'espérance qu'on leur donna *que le choix de Leurs Altesses allait bientôt être celui du chapitre*, ILS L'ACCORDÈRENT ENFIN. Ils s'attendaient aussi d'être admis à l'audience promise, laquelle cependant leur fut réfusée, afin que l'élection se fît *avec plus d'apparence de liberté;* c'est pourquoi le prévôt et l'archidiacre Dubois se transportèrent le 21, vers les dix heures, au gouvernement, pour déclarer aux députés, de la part du chapitre, qu'après la messe célébrée pour invoquer le Saint-Esprit, il avait postulé d'une voix unanime pour archevêque, la personne de l'évêque d'Arras, non-seulement pour les rares qualités qui se rencontraient en ce prélat, mais aussi *parce qu'on était convaincu que cette postulation serait très-agréable à Leurs Altesses.* Les députés leur ayant répondu qu'ils l'acceptaient, et en ayant témoigné leur satisfaction, les avertirent néanmoins *que Leurs Altesses seraient informées de la manière dont le chapitre avait procédé dans cette affaire, et surtout de l'avoir terminée sans leur en donner audience en pleine assemblée.* Ils dépêchèrent à ce sujet un courrier vers le midi du même jour.

L'évêque d'Arras avait déjà été proclamé archevêque de Cambrai au doxal de la métropole, et l'on avait chanté le *Te Deum* en conséquence. Leurs Altesses n'en eurent pas plus tôt reçu la nouvelle qu'elles écrivirent à leur envoyé en cour de Rome, pour obtenir la confirmation du pape. Sa Sainteté, avant d'y procéder, chargea l'Envoyé d'écrire à Leurs Altesses, *qu'elles ne devaient pas permettre au chapitre l'élection d'un archevêque*, MAIS QU'ELLES EUSSENT A NOMMER, DE LEUR PROPRE MOUVEMENT, UNE PERSONNE AGRÉABLE A CE CORPS, ET QU'ENSUITE ELLE ACCORDERAIT AU DÉNOMMÉ SES BULLES DE CONFIRMATION.

Leurs Altesses ayant cru devoir *condescendre aux volontés*

Digitized by Google

du pape, expédièrent, le 20 juillet suivant, des lettres de nomination en faveur du même évêque. Ce ne fut cependant pas en vertu de ces lettres, ni d'aucune bulle contenant cassation de l'élection du chapitre qu'il fut admis à prendre possession de l'archevêché de Cambrai, mais en faveur d'un bref apostolique qui ne faisait nulle mention de cassation. Il est vrai que les papes, depuis Paul IV, en 1559, prétendaient et ont continué de prétendre depuis, pendant un certain temps, qu'ils avaient plein droit de pourvoir à ce siége, selon les règles de la chancellerie, et que, par cette raison, ils cassaient les élections du chapitre; mais ce corps n'en avait pas moins continué d'exercer son droit d'élection, tant en vertu du concordat germanique, qui était en vigueur dans le Cambrésis (et auquel le pape ne pouvait déroger à l'insu et sans le consentement des parties intéressées; savoir de l'empereur et du chapitre), et à cause que les bulles de cassation n'avaient jamais été intimées juridiquement.....

Le siége de Cambrai ne demeura vacant après la mort de l'archevêque Richardot, que fort peu de temps. Le 24 mars 1614, jour marqué pour lui donner un successeur, le chapitre s'étant assemblé, élut unanimement François Buisseret, évêque de Namur et ancien doyen de Cambrai. Leurs Altesses qui, depuis sa renonciation volontaire à sa première élection, avaient conçu pour sa personne la plus haute estime, avaient donné ordre à Dom Jean de Rivas de le proposer au chapitre. Dans l'audience *qui lui fut accordée*, il le présenta en adressant ces paroles à l'assemblée : « Messieurs, de la part de Leurs Altesses, je vous prie de vouloir élire messire François Buisseret, évêque de Namur, pour votre futur archevêque; » et il répéta ensuite : « de la part de Leurs Altesses, vous prie de l'élire. »

Le grand ministre lui répondit au nom du corps : « Mes-

Digitized by Google

sieurs sont toujours prêts gratifier à Leurs Altesses Sérénissimes, moyennant l'indemnité de leur *libre élection*, laquelle appartient de toute antiquité à leur église. » Après qu'il eut demandé au gouverneur s'il n'avait rien autre chose à proposer, et qu'il eut répondu que non, il le pria de se retirer. L'élection se fit ensuite par scrutin, et toutes les voix se réunirent, *comme on devait s'y attendre*, en faveur de l'évêque de Namur. »

Deux jours après sa prise de possession, qui eu lieu le 21 mars 1615, Buisseret se rendit à Saint-Ghislain, où il reçut les félicitations de l'abbaye, qui vint à sa rencontre, précédée de l'abbé Dom Amand Dauvain. Le lendemain il partit pour Crepin, où il traita de plusieurs affaires importantes. Le 25, il fit son entrée solennelle à Cambrai, et se rendit directement à l'église métropolitaine, où tout son clergé vint le recevoir ; il n'y chanta pas la messe, comme on le fait ordinairement, parce qu'il n'avait pas encore reçu le Pallium ; cet insigne de la dignité archiépiscopale, qui était envoyé de Rome par le Saint-Père, ne lui fut remis que le jour des Rameaux, par l'évêque d'Arras, qui officia solennellement à cette occasion. Notre prélat célébra pontificalement le Jeudi-Saint, donna les ordres le samedi, conféra, la semaine suivante, le sacrement de la confirmation à plus de huit mille personnes, consacra l'église des Capucins le dimanche de Quasimodo, et prononça deux discours relatifs à cette cérémonie. Le jeudi suivant il se mit en chemin pour faire la visite de son diocèse. Il se rendit d'abord au Câteau ; visita le 1.er mai l'église de Saint-Martin, et, après avoir visité aussi celle de Notre-Dame, il partit le 2 pour Valenciennes où, à peine arrivé, il succomba à une cardialgie (*gastralgie*, *gastrodynie*) dont il souffrait depuis longtemps. Il expira à l'abbaye de Saint-Jean, *depied droit*, s'il faut en croire la plupart des historiens, et au moment où il donnait la

Digitized by Google

bénédiction à ceux qui l'entouraient. Son frère Georges Buisseret, qui était allé le prendre à Valenciennes pour le conduire à Mons, où Elisabeth Buisseret, sa fille, épouse de Gaspard de Boussu, se disposait à recevoir le malade, n'arriva en quelque sorte que pour recueillir son dernier soupir, après qu'il eut reçu l'absolution et l'extrême-onction. Son corps fut transporté à Cambrai, et, après avoir été exposé, comme de coutume, il fut inhumé dans le chœur de la métropole, au côté droit du grand autel, où on éleva à l'illustre montois un superbe mausolée de marbre qui le représente agenouillé aux pieds du Christ ressuscité, ayant d'un côté saint François, son patron, et de l'autre saint Thomas, qui porte le doigt dans les plaies du Sauveur. On y lit cette inscription « qu'il avait faite et ordonnée par son testament » :

Aspice tres medium pro te fera vulnera passum,
Quæ tangit digitis alter aperta suis;
Tertius hæc eadem mortali in corpore gestat;
Quem simul excruciant, hinc amor, indè dolor,
Fas quibus illas pati, gestare aut tangere non est;
Efficiet similes his tribus unus amor.

Le chapitre de Cambrai y fit ajouter :

D. O. M.

« Et piæ memoriæ Illustrissimi et Reverendissimi Domini « Francisci Buisseret, qui Metropolitanæ huic Ecclesiæ muniis « functus præcipuis ab anno 1574. Canonicus, Officialis, « Archidiaconus major, Decanus, et sedis Vicarius generalis, « indè annis 13. Episcopus Namurcensis, tandem Archiepis= « pus et Dux Cameracensis, primo pontificatus anno obiit « ætatis 66. sal. hum. 1615. Maii secundà. Amice lector, « bene apprecare. »

Digitized by Google

Notre compatriote eut pour successeur François Vanderburgh, évêque de Gand. — « L'archiduc Albert, qui n'avait rien tant à cœur que de procurer à l'église d'excellents pasteurs, avait encore *fait proposer* ce prélat au chapitre, par Dom Jean de Rivas. Dans l'élection, qui se fit le 14 juin 1615, tout se passa, de la part du gouverneur et du chapitre, de la même manière qu'à l'égard de l'évêque Buisseret..... » —

En tête du précieux manuscrit des *Annales de l'école dominicale*, en deux forts volumes in-folio, lequel repose aux archives de la ville de Mons, et dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de notre laborieux collègue et ami, M.r Lacroix, se trouve un beau portrait de Buisseret, gravé sur bois et imprimé à Paris par Derocher, en 1748. Au bas de ce portrait se lisent les deux inscriptions suivantes :

« Ce digne prélat plein de vertus et de savoir, enseigna avec éclat le droit canonique dans la célèbre université de Paris, et composa plusieurs ouvrages touchant les sacrés canons, et autres. »

« Cet homme célèbre érigea en différentes villes plusieurs belles fondations : il fut exilé, et souffrit la persécution pour la justice ; il garantit le diocèse de Cambrai de l'hérésie, en instituant des écoles dominicales à Mons, à Ath et ailleurs, l'an 1585 ; il composa un catéchisme théologique et très-orthodoxe qui arrêta les progrès des hérétiques, et qui, depuis lors, continue d'être enseigné dans une infinité d'endroits du pays. Tant de vertus lui acquirent l'estime des princes et l'amour du peuple. »

Ce portrait fut gravé et imprimé, aux frais de la ville, sur l'ordre du Magistrat de Mons, à qui l'on doit aussi les premières éditions du *Catéchisme du diocèse*.

Digitized by Google

On a de Buisseret les ouvrages suivants :

— *Discours admirable et véritable des choses advenues en la ville de Mons en Hainaut, à l'endroit d'une religieuse possessée et depuis délivrée ; mis en lumière par ordonnance de Monseigneur Illustris.me et Révérendis.me Archevesque de Cambray...* etc... — *Douai*, 1586, de l'imprimerie de Jean Bogaert, à la Bible d'or; in-8.° [1] (Réimprimé à Mons, même format, en 1745, chez Léopold Varret, imprimeur de messeigneurs les États et de messieurs les Magistrats, rue d'Havré.)

— *Statuts et décrets du synode de Namur.* Louvain, 1605.

— Une *Vie de Marie d'Ognies* (ouvrage presque introuvable aujourd'hui).

[1] Tous les historiens ont attribué avec raison cet ouvrage à Buisseret, quoique ce soit le chanoine Mainsent « et autres personnes *confidentes et discrètes* » que l'archeveque de Berlaymont ait d'abord chargées « de pertinemment le rédiger par escript. » Il peut se diviser en deux parties : 1.° la description du traitement opéré sur la religieuse (Jeanne Fery), à l'aide des exorcismes et avec l'assistance de Sainte-Marie-Madelaine; 2.° l'histoire de sa possession et de sa délivrance, écrite par elle-même, sous l'inspiration de Dieu, du 25 au 29 novembre 1585. Viennent après cela quelques observations et explications, etc.; puis enfin la reproduction d'une espèce d'acte de notoriété dressé à Mons le 6 et le 7 février 1586 par Godefroy Van Liere, notaire apostolique et royal, greffier de la Cour métropolitaine de Cambrai, et attestant l'authenticité des faits merveilleux relatés dans le *Discours*, d'après les témoignages et assertions de Jeanne Fery elle-même; de messire Louis de Berlaymont, de François Buisseret, de Nicolas Goubille, chanoine de Cambrai; de Gregoire Holonius, doyen et chanoine de Saint-Géry; de Jean Mainsent, chanoine de Saint-Germain; de Michel Bavay, chanoine d'Andenne et père-confesseur des Sœurs-Noires; de sœur Barbe Dervillers, maîtresse des Sœurs-Noires; de Louis Cospeau, docteur en médecine, et d'*aucunes discretes et anciennes religieuses du susdit couvent des Sœurs-Noires*, plus d'*une saige dame expérimentée ès accidens survenans aux femmes.*

L'ouvrage se termine par un permis d'imprimer, donné à Mons, le 8 février 1586, par ordonnance des vicaires-généraux, et signé Preudhomme, secrétaire.

Digitized by Google

— Une *Oraison funèbre d'Emmanuël de Lalaing, marquis de Renty, grand bailli et gouverneur du Hainaut.*

Buisseret prononça cette oraison funèbre à Condé, en présence de toute la noblesse et des personnages les plus éminents du Hainaut, lors de la translation, dans le chœur de l'église collégiale de cette ville, de la dépouille mortelle de l'amiral de Lalaing, décédé à Mons le 27 décembre 1590.

— Et enfin : *Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne*, en trois parties, contenant : les premiers fondements de la foi catholique, les devoirs d'un bon chrétien, l'explication plus ample des choses nécessaires au chrétien.

Ce catéchisme, composé en 1585 pour l'instruction des élèves de l'école dominicale instituée à Mons la même année[1],

[1] Les jeunes gens qui fréquentaient l'école dominicale se divisaient en deux catégories, les *grandes* et les *petites barres*, et deux catéchismes y étaient enseignés, l'un, *le petit*, aux commençants, et l'autre, le *grand*, aux élèves plus âgés ou plus avancés dans l'instruction.

On lit dans les annales de cette école que, «le 25 février 1670, Gille Avard, libraire à Mons, a livré à la ville douze douzaines du grand catéchisme de François Buisseret, à raison de 18 patars la douzaine, et que, le 5 mars suivant, le même libraire a encore livré douze autres douzaines du même ouvrage, reliés en carton recouverts de vélin, adjoints les règles et indulgences de Sa Sainteté; plus douze douzaines de *petits* à cinq patars la douzaine.»

L'auteur des *Annales* et De Boussu citent comme les personnes qui ont le plus contribué à doter l'École domininale, après François Buisseret et les magistrats de Mons :

Louis Petit, greffier du baillage, qui, en 1711, laissa par son testament une rente de 6000 livres pour augmenter les appointements des personnes qui y donnaient des leçons,... etc...; Marie de Buzegnies, veuve de Guillaume de Vergnies; Marie François, veuve du conseiller Charles Scokart; le doyen Thomas de Trahegnies; Jean Buisseret; Jean Brassart; D. Delval; N. Doutre; Nicolas Leleux, prêtre et intendant; M. Duez; Jeanne François, veuve du conseiller le Waitte; Georges Decamps, prêtre et intendant; Isabelle Polart, veuve du greffier Petit, et Marie-Madelaine Malapert.

Digitized by Google

fut imprimé l'année suivante à Mons chez Charles Michel, rue des Clercs (petit in-8.°), et reparut un peu augmenté par l'auteur en 1601 et 1613. Il en existe plusieurs autres éditions qui ont paru après la mort de Buisseret, toujours aux frais de la ville, en 1621, 1654 (Paris, Jean Roger, rue des Amandiers, avenue royale; avec approbation); 1660, (*id.*), 1712, etc. Un an après la mort de l'auteur, François Vanderburgh, son successeur, en fit imprimer un abrégé qu'il donna à ses diocésains. On peut donc regarder comme l'ouvrage de Buisseret le catéchisme du diocèse de Cambrai encore en usage aujourd'hui. [1]

Outre les établissements pieux et de bienfaisance dont nous avons parlé et celui de l'École dominicale d'Ath, dont il est fait mention dans la deuxième des inscriptions qui ont été placées au bas du portrait de Buisseret, on voit dans le manuscrit des archives, dont nous avons déjà rapporté des fragments, qu'il dota de ses biens un séminaire épiscopal à Namur, fit bâtir à ses frais un séminaire diocésain à Nivelles, ajouta un quartier au collége du Lys à Louvain, et y fonda treize bourses d'études pour les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise.

Nicolas de Guyse, qui, à part certain degré de parenté, n'a de commun que le nom avec le savant et infatigable auteur des *Annales du Hainaut,* nous a laissé une histoire de Mons assez médiocre (Mons Hannoniæ metropolis, etc. — Cambrai, Jean Rivière, 1621, in-4.°), et un panégyrique plus médiocre encore de François Buisseret (Illustr. ac rev. Domini D. Francisci Buisseret vita et penegyris. — Cambrai, Jean Rivière, 1616[1], in-4.°). Tout un chapitre de ce dernier ouvrage est consacré à la puissance attribuée à Buisseret

[1] C'est par erreur que nous avons indiqué, page 80, cet ouvrage comme imprimé en 1621.

Digitized by Google

pour les exorcismes, *Gratia in exorcisando* (liv. II, ch. 9, pp. 14-17) :

« *Naturalium Indagatores asserunt polypum piscem, cujuscunque saxi, cui adhæserit, subire colorem, pisces- que cæteros ad se venientes deprædari. Ecquis eadem diabolum astutia hominibus illudere non videat? cum animis has insinuet impressiones, in quas propendere perspexerit inclinationes eaque ratione in vitium pellicere tentet; quos autem tenta- tionibus superare nequiverit, vexationibus saltem corporum terrere satagit : hinc tot obsessiones indèque aliquando posses- siones : quos enim obsessionibus circumdat, eos ideò vexat; ut possessione gaudeat.*

Quàm multos ad saxum istud offensionis alliserit; histo- riarum ævi cujuscunque monumenta testantur : quibus, et remedia describi magno hominum emolumento cernimus : ea siquidem creaturarum omniun conditoris est benignitas, ut hominem, æternæ vitæ scriptum hæredem omni semper ope, adversus insidias Diaboli, circumvallet, sicque hominem, homini firmam constituat civitatem.

Quosnam prisci defensores sæculi vallo huic excubitores habuerit; istius non est argumenti : ut pote, quod ætatis dum- taxat Ill. D. Buisserei limitibus arctandum proposui, qui in partem sollicitudinis istius sæpenumero vocatus, operam non incassum adhibuit. Quia verò, plures exorcisationum ejus virtute liberati, nunc, etiam vitæ præsentis aura fruuntur; eorum sileo mentionem : diffusiùs alias famam Antistitis nos- tri posthumam elaturus; ubi personæ in actus istius scenam sistendæ, è vita migraverint.

Actui, materiam, Mons Hannoniæ, Namurcum, atque Bruxella subministrabunt : nec de rei veritate ullo unquàm tempore conticescent.

Digitized by Google

Una plurium hic suppleat locum Joanna de la Croix Hannoniensis, jam pridem defuncta, quam Archiepiscopus Berlemontius exorcisans, Buisserei operam in omnibus adhibuit. Hunc à spiritu maligno, verè, possessam esse, jejuniis, orationibus, atque medicinis naturam investigantibus, ubi compertum; mensibus aliquot, ita Sathanæ destruendis operibus adlaboratum est, ut præfatorum Ill. Berlemontii, atque Buisserei exorcismis, ab infensissimi hostis vexatione liberata sit, dæmone signum egressus, per vitri effractionem, ad fornices ædis D. Waldetrudis, opidi Montensis, demonstrante.

Recens est exorcismorum ejus, Namurci, paucis ab hinc annis actorum, memoria: quibus, è viri cujuspiai, nunc etiam viventis, corpore, numerosissimam clavorum, atque variarum hujus generis cuspidum copiam elicuit, quam plenis excepit manipulis, reique veritatem propria comprobavit signatura.

Quid mirum, si dæmon aliquando vices illi rependere studuerit, à quo toties præda privatus fuit?

Crucem ejus collipensilem aliquando Sathanam ad summum ecclesiæ Beguinagii fastigium, opido Montensi, asportasse, eamque, die sequenti, per exorcismos, ad ejusdem loci pavimentum deponere compulsum, superest, qui testabitur, olim ei domesticus. Non defuerunt alii qui conflagrationem reconditorii ejus, variis referti scriptis, ex minima, vixque credibili ortam scintillula, (dum Namurci apud R.R. P.P. Capucinos, unâ die, pietatis incumberet operibus) invidiæ Diaboli tribuerint: ea siquidem est dæmonis malignitas, ut, à quibus superari se videat; eos saltem ad impatientiam trahere satagat. » — Et voilà!

Et voilà justement comme on écrit *l'histoire*.

Digitized by Google

Laissons parler maintenant notre excellent et spirituel Henri Delmotte :

« Une honnête et bonne dame, elle se nommait Jeanne Lacroix (*sic*), se trouva un beau matin possédée du démon. En général cet hôte a la réputation d'être fort incommode ; aussi obséda-t-il tellement la pauvre Jeanne que force lui fut d'invoquer les secours de la religion. Buisseret était à cette époque archevêque de Cambrai ; il vint à Mons, sa ville natale, et là on commença les cérémonies d'usage.

« La démoniaque fut amenée dans l'église de Sainte-Waudru et l'archevêque, revêtu de ses insignes et suivi de tout le clergé, l'exorcisa en l'aspergeant d'une pluie d'eau bénite[1]. La vertu de cette eau est irrésistible ; joignez-y l'onction des prières de l'exorciste et des assistants, et vous concevrez facilement qu'un pauvre diable, quelque incrusté qu'il soit dans les viscères du malheureux dont il a fait sa proie, ne puisse pas résister. Aussi l'incube de Jeanne Lacroix se vit-il à son grand regret forcé de déguerpir.

« Le chemin à parcourir jusqu'à la bouche de la patiente était facile ; mais le diable une fois hors du corps, l'air frais de l'église, et la vue surtout d'une croix magnifique en vermeil, le frappèrent, l'étourdirent. Il vola lourdement en tournant sur lui-même, et, perdant tout-à-fait la tête, au lieu de s'évader par la porte qui était ouverte et lui offrait une si vaste et si facile issue, il alla maladroitement se heurter contre un des vitraux de l'église. Les aspérités osseuses qui ornent son front brisèrent le verre fragile et les vitraux fracassés tombèrent en débris sur le parvis du temple.

« Les marguilliers murmuraient de ce dégât, mais Buisseret

[1] Dite *eau grégorienne*.

Digitized by Google

s'empressa de le réparer en payant de ses propres deniers un nouveau vitrage qui fut mis à la place de l'ancien. Il eut même la modestie de s'y faire représenter revêtu de ses ornements archi-épiscopaux et agenouillé près d'un prie-Dieu, dans un temple de style grec, que le bon peintre-verrier s'est imaginé sans doute devoir très-bien rappeler l'architecture gothique de l'église où se passa cette singulière scène.

« Cette fenêtre, à laquelle il ne manque pas le moindre segment de verre, se voit encore aujourd'hui. C'est la seconde à la droite du chœur, en regardant l'autel. Je l'ai vue, de mes propres yeux vue; mais j'y ai en vain cherché dans quelque recoin obscur l'image du casseur de vitres; elle ne s'y trouve pas, et c'est grand dommage, car la race des évêques n'est pas perdue, mais celle des diables, malheureusement pour les romantiques, est éteinte, et j'aurais vivement désiré voir comment ceux de nos bons aïeux étaient faits. »

Notre candide historien G.-J. de Boussu affirme aussi que, vers 1605, Buisseret « dissipa les tintamares nocturnes qui arrivoient journalièrement dans un château voisin de sa métropole, rendu désert par les pleurs et les gémissemens qu'on y entendoit. Il y alla loger, n'ayant d'autres armes défensives que son crucifix; il y passa une partie de la nuit en prières; ensuite il monta seul dans une chambre, d'où il revint quelques heures après en disant à ceux de sa suite *qu'il emportoit l'esprit*. En effet on n'y entendit jamais plus rien, et le seigneur de ce château, plein de confiance en Dieu et en son serviteur, y rentra avec sa famille et y vécut sans y être inquiété davantage. »

Qu'il nous soit permis de terminer par une anecdote peu connue, quoiqu'elle ait été déjà plusieurs fois citée, et dont nous laissons la responsabilité au moine de l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Denis en Brocqueroie-lez-Mons, à qui nous devons le manuscrit in-4.°, sur papier, intitulé *Histoire de nostre temps*, qui figure à la bibliothèque publique de Mons, sous le n.° 2134 du catalogue provisoire dressé par nos soins :

« Un gentil-homme du comté de Namur ayant fait une bonne pesche, en voulut faire part à son ordinaire à l'evesque de Namur, qui pour lors estoit François Buisseret, qui a esté depuis archevesque de Cambray; à cet effect il luy envoya par expret dans un pannier trois beaux brochetz qu'il reçeu de bon cœur, et pendant que le porteur arestoit pour avoir response pour celuy qui l'avoit envoyé, l'evesque appelle ou aborde son cuisenier, et demande que luy soient monstrez lesdits brochetz, ce qui fut aussi tot effectué; il les regarde, les admire, et loue fort ce beau présent; mais, dit-il, il ne m'envoye que deux; non, monseigneur, dit le cuisenier, il n'y en a aussi que deux; toutes fois, dit l'evesque, on me mande qu'on en a envoyé trois; or, appelé-moy le porteur que je luy parle et que je sasche s'il n'a pas ici quelque fourbe. Le messager s'estant rendu présent, l'evesque l'examine et luy dit : Et bien, mon amiz, où est le troisiesme brochet? Monsieur vostre maistre me mande par sa lettre qu'il en envoyé trois et il n'y a que deux; ce n'est pas de la sorte qu'il faut affronter les personnes d'honneur; il est fort à craindre que vous aurez vendu ou donné le plus beau, vous imaginant qu'on ne prendroit pas garde à ce qu'on apportoit; or je le manderay à vostre maistre. Le pauvre homme estoit tout estonné d'ouyr parler l'evesque de la sorte et se sentant du tout innocent jure et proteste de n'avoir touché au pannier, et l'avoir délivré es mains du cuisenier tout comme on luy avoit commis. Au demeurant il se rencontre en des extremes anxietez; que feras-t-il ? se justifier davantage ne luy profitera rien qui soit, et

Digitized by Google

ses excuses ne seront pas receues, ains tenues pour frivoles et mensongeres, et d'ailleurs il apprehende quelque mauvais traitement de son maistre quand il sera de retours, en ayant déjà eu des menaces par l'evesque. Au demeurant, comme il estoit asseuré de son innocence, il se met en chemin pour retourner. Entre temps le cuisenier prend les deux brochetz, les tue, les eventre pour les preparer et puis en servir l'evesque à table avec ceux qu'il avoit convié, et comme il eventroit le plus grand il trouva le troisiesme en son ventre et aussi tot en donne advis audit evesque qui fust bien estonné de voir cette merveille, ce qu'il nofia sans délay à celuy qui luy avoit fait ce beau présent, justifiant d'un mesme chemin l'innocence du susdit messager. »

Philippe Brasseur, notre inépuisable panégyriste, a consacré à la mémoire de Buisseret les vers suivants [1] :

Iste Namurcensem quintus gestare tiaram,
Et sacri meruit sceptra tenere chori.
Tempore quo sedit, fidei studiosus avitæ,
Composuit Clero SACRA STATUTA suo.
Edidit et VITAM SANCTÆ MULIERIS IN OIGNIES,
Ejus ubi corpus ritè levasset humo,
Dumque foret Ludoice tibi sacer Officialis,
Et tecum extorris Montibus ille foret;
Edidit OBLESSSÆ MONIALIS GESTA, modumque,
Quo fuit à Satanæ libera facta jugo.

[1] Brasseur, dans son livre des Fondations, rapporte, en y joignant les réponses du souverain pontife, plusieurs lettres de Buisseret au pape concernant l'église de Sainte-Waudru.

Digitized by Google

Non tibi sit laudi bifidam gessisse tiaram,
At summum bifidi juris inisse gradum.
Principibus placuisse viris, coluisseque doctos,
Parmensique Duci conciliasse Status.
Tum Cameracenæ Synodo DICTASSE STATUTA,
Atque illam ELOQUIIS CONDECORASSE TUIS.
Insuper HANNONIUM SUPREMA LAUDE BALIVUM,
ORNASSE, eloquii dexteritate tui.

ANAGRAMMA.

FRANSCISCUS BUISSERET.

TU NARCISSUS BIS FERES.

NON FACIEM SPECTANS, tua quod sententia spectat,
Quam benè bis præsul esse mereris! eris.
Resnè probanda mihi? probo sic: NARCISSE FERES BIS,
Idque volunt verso nomina vestra modo.

IN PRÆPROPERAM EJUS MORTEM.

Eloquar, an sileam? dolor hinc vetat, indèque, plausus
Excitat, at planctu concomitante fugax.
Hujus honos Cathedræ, prisco de more dabatur
Principibus, civi sed tibi ritè datus.
Bisque tibi cecidit sancti spiraminis actu,
Dum Clerus bina te vice legit herum.
Sorte tamen non tu, sed te sors Præsule risit,
Risus at in tenues exiit iste notos.
Vix etenim mensis te sustulit unus et alter,
Ecce Valencenis morte repentè cadis.
O quot congestos noctuque diuque labores,
Spem qualem, et quantam mors tulit ista tuis!

Digitized by Google

Les armoiries de Buisseret étaient d'or, au chevron de sable accompagné de trois têtes de maure au naturel tortillées d'argent, les deux affrontées, au chef cousu d'or, chargé d'un aigle de sable; l'écu timbré et orné des marques de la dignité archiépiscopale.

AD. MATHIEU.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

DU HAINAUT.

A toutes les époques, la Belgique a compté des hommes qui se sont distingués dans les sciences et dans les arts; mais les Belges ont surtout montré de tout temps du goût pour ces derniers. Notre passé est, sous ce rapport, riche en monuments de tous genres; nos peintres, nos sculpteurs et nos musiciens nous ont légué d'impérissables monuments de leur génie.

De nos jours, les arts brillent d'un nouvel éclat, et nous assurent de nouveaux titres de gloire nationale : aux noms, bien que jeunes encore, mais déjà célèbres, des Wappers, des Gallait, des de Biefve, des de Keyser, des Wiertz et des Lys, des Geefs, des Simonis, des de Kuyper, viennent se joindre ceux, non moins illustres, des Fétis, des de Bériot, des Wéry, des Vieuxtemps, des Grisar, des Servais, des Artot, des Prum, des Blase, des frères Batta, des Godefroid.

Mais le goût pour la musique ne se manifeste pas seulement chez quelques êtres priviligiés; il a gagné toutes les classes de la société. La musique est devenue en quelque sorte populaire chez nous : chaque ville et même chaque village un peu important possède aujourd'hui sa société d'harmonie.

Ces sociétés, en même temps qu'elles sont un moyen de noble récréation et d'unité, contribuent à l'embellissement de toutes les fêtes politiques, religieuses et communales.

Le Gouvernement a eu l'heureuse idée d'organiser pour ces sociétés des concours publics qui ont lieu dans la capitale

Digitized by Google

du royaume, à l'occasion des fêtes anniversaires de septembre. Ces réunions offrent incontestablement l'avantage de stimuler le zèle des sociétés et de les faire servir ainsi aux progrès de l'art musical.

D'après un travail qui a été formé récemment par ordre du Gouvernement, le nombre des sociétés d'harmonie existant actuellement en Belgique, est de 305, réparties comme suit, entre les neuf provinces : Flandre orientale, 72; Flandre occidentale, 54; Hainaut, 52; Brabant, 50; Namur, 29; Anvers, 26; Liége, 12; Luxembourg, 8, et Limbourg, 2.

Comme on le voit, le Hainaut occupe ici le troisième rang. Parmi les sociétés de musique que renferme cette province, il en est dont la création remonte à plus d'un demi-siècle, mais beaucoup d'entr'elles se sont formées depuis l'époque de notre émancipation politique. En voici, d'après un document officiel, la nomenclature, avec l'indication de l'année de leur fondation.

Acren, 1840; Ath, 1789; Beaumont, 1804; Belœil, 1823; Biévène, 1839; Binche (2 sociétés), 25 prairial an XI et 1839; Boussu, 1838; Celles, 1822; Charleroy, 1835; Châtelet, 1838; Chièvres, 1825; Chimay, 1804; Cuesmes, 1838; Dampremy, 1839; Dour, 1804; Enghien, 1783; Fleurus, 1835; Fontaine-l'Évêque, 1808; Fransnes-lez-Buissenal (2 sociétés), 1814; Frasnes-lez-Gosselies, 1839; Ghlin, 1838; Ghislenghien, 1800; Gosselies, 1838, Haine-S.t-Pierre, 1835; Huisseignies, 1840; Hornu, 1829; Jemmapes, 1822; Jumet, 1828; Labuissière, 1839; Lessinnes, 1794; Lobbes, 1838; Marcq, 1830; Mons, 1835 [1]; Montignies-sur-Sambre, 1841; Moustier, 1812; Pâturages, 1837; Quaregnon, 1822; Quiévrain, 1826; Rœulx, 1823; Roux, 1840; Sivry, 1840; S.t-Ghislain, 1837; Thumaide, 1833; Tournay (3 sociétés), 1805, 1834 et 1836; Warcoing, 1824; Wasmes, 1804 et Wiers, 1835.

J.-B. BIVORT.

Mons, le 20 janvier 1842.

[1] Nous nous sommes assuré qu'il existe encore à Mons une autre société de musique, la *Société des Concerts*, créée en 1759.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

JOSSE BADE.

*L'ART TYPOGRAPHIQUE, ce dépositaire de toutes les connaissances humaines, a produit, dans le quinzième et le seizième siècle, chez toutes les nations civilisées, une foule de noms illustres : l'Allemagne cite avec orgueil Jean Guttemberg; la Hollande nous montre ses Elzévirs et élève une statue à Laurent Coster; l'Italie vénère la mémoire des Alde ; l'Angleterre s'honore de Guillaume Caxton; la France est fière de la dynastie des Estienne, et la Belgique peut, elle aussi, se glorifier de Josse Bade et de Plantin.

* Cette initiale est la reproduction d'une *lettre grise* semblable à celles que Josse Bade employa le premier. Ce genre pointillé est d'autant plus remarquable, si l'on réfléchit que l'imprimerie n'était introduite à Paris que depuis trente ans. — Pendant la première moitié du seizième siècle, les imprimeurs les plus renommés ne faisaient pas usage d'autres lettres ornées.

Digitized by Google

A une époque où tout Belge ami de son pays, doit s'efforcer de lui rendre la place qu'il occupait anciennement dans les sciences, dans les arts et dans les lettres, et de consolider sa nationalité naissante par le souvenir de ce qu'il était autrefois, nous croyons faire chose utile en publiant le résultat de quelques recherches biographiques qui tendent à ce but si éminemment national.

A part le sentiment d'amour-propre qui doit nous porter à faire briller de tout leur éclat les grands noms qui illustrèrent jadis notre belle patrie, c'est aussi un devoir pour nous de tirer de l'oubli ceux de ces noms qui sont épars dans des documents restés presque inconnus jusqu'à ce jour, et qui ne demandent qu'à être compulsés, pour ajouter encore d'autres noms à cette nomenclature déjà si nombreuse.

Comparativement, aucun peuple n'a été plus fécond que le nôtre en hommes de génie, et, sous ce rapport, la Belgique peut, à juste titre, réclamer le premier rang.

Cette notice ayant pour objet de présenter des détails sur la vie d'un de nos compatriotes dont la réputation, comme savant et comme artiste, vivra éternellement dans les fastes de la typographie, nous avons cru devoir en élaguer tout ce qui ne peut s'établir par des pièces probantes, et nous en tenir exclusivement aux documents d'une authenticité irrécusable.

JOSSE BADE (JODOCUS BADIUS) est né à *Assche*[1], en 1462. Il fit ses premières études à Gand sous des Frères communistes, et vint ensuite à Bruxelles pour se perfectionner dans les sciences. Quelques années après il se rendit à Ferrare,

[1] Dans l'ancien duché de Brabant, entre Bruxelles et Alost. — Le premier ouvrage qui parut en Belgique fut imprimé, comme on sait, à Alost, en 1474, le 6 mai (jour de la Saint-Jean à la Porte-Latine, patron des imprimeurs), par Jean de Westphalie avec son associé Thierry Mertens.

Digitized by Google

(Italie), où il étudia sous le fameux Guarini; ses progrès dans la langue grecque, et principalement dans la langue latine, furent extraordinaires. Ayant terminé tous ses cours d'une manière brillante, il partit pour Lyon, où il enseigna le grec et le latin à plusieurs gentilshommes; il établit, à l'usage de la jeunesse studieuse, une chaire pour expliquer les anciens poètes. Dans ses moments de loisirs, il se délassait en corrigeant des épreuves d'imprimerie. Son mérite et son érudition le firent bientôt distinguer des savants.

Josse Bade fut recherché, à cause de ses talents, par Jean Treschel, imprimeur allemand, qui le premier vint s'établir à Lyon[1] (en 1487) et y resta toujours le plus renommé; il fit la réputation de celui-ci en mettant la dernière main à la correction des livres qu'il publiait. En sa qualité de correcteur, il donna, dès l'année 1494, ses soins à plusieurs ouvrages importants, tous de format in-folio. Dans une édition des *Sentences*, de l'Holcot, il adressa au père Marc de Bénévent, savant religieux Célestin, à qui ce livre est dédié, le quatrain suivant :

Jam portum optatum per inhospita saxa secuti
Prendimus, ex alto prospiciente Deo.
Si qua tamen laceræ portent inculta carinæ,
Humanè ignosces Marce diserte. — Vale.

C'est une manière à la fois élégante et spirituelle de s'excuser d'avance des fautes qui peuvent s'être glissées dans un ouvrage.

Ses fonctions de premier correcteur lui fournirent l'occasion

[1] Jean de La Caille rapporte que l'empereur Charlemagne érigea près de Lyon, dans l'île Barbe, la première bibliothèque publique qu'il y eut en France; il l'enrichit d'une grande quantité de bons ouvrages, la plupart reliés, parmi lesquels on y remarquait entre autres le manuscrit grec des *Œuvres de Saint-Denis*, qu'il avait reçu de Michel, empereur de Constantinople, comme un présent fort considérable, et *L'Ancien et le Nouveau Testament*, en grec et en syriaque.

Digitized by Google

de fréquenter plus assidûment la maison de Jean Treschel, et de faire la connaissance de sa fille *Thélif*, dont il avait été à même d'apprécier les éminentes qualités, et qu'il épousa ensuite. — Dès ce moment Bade s'associa aux travaux de son beau-père, et il publia avec lui, plusieurs éditions remarquables. Ce fut vers cette époque (1495) que le célèbre Alde Manuce vint s'établir à Venise. Celui-ci se consacrait particulièrement aux éditions grecques, tandis que notre compatriote s'occupait principalement de la publication d'ouvrages latins. Tous deux hommes de lettres et de grande érudition, ils furent les imprimeurs les plus célèbres de leur temps. — Durand, dans son livre sur *les Sentences*, a établi entre eux un parallèle où il dit :

Hic est Parisiis Venetis quod doctior Aldus,
Plurima temporibus reddit uterque suis.

Il ne faut donc pas s'étonner si ce Belge fit la gloire de l'imprimerie, et si l'auteur qui écrivit l'épitre dédicatoire au comte d'Aguilar, dans l'ouvrage de Guillaume, *De Rubione*, a pu s'exprimer en ces termes en parlant de lui : *Omni genere disciplinarum eruditissimo Ascensio, impressoriæ artis primati.*

Dans les premières années de son mariage, Josse Bade perdit son beau-père et commença dès lors à imprimer pour son propre compte ; il prit le nom d'*Ascensien* (ASCENSIUS), de la seigneurie d'*Assche* (*Ascensium*), lieu de sa naissance. — Robert Gaguin, général de l'ordre des Trinitaires, bibliothécaire au Louvre, s'adressa à lui pour la réimpression de son Histoire de France ; quelque temps après, il lui fit de brillantes propositions pour le déterminer à se fixer dans la capitale du monde savant, afin d'y perfectionner l'art de l'imprimerie, qui restait stationnaire, et d'y enseigner la langue grecque. — Son amour pour la science lui fit accepter ces propositions,

Digitized by Google

et il vint, en 1499, s'établir à Paris, où il fut nommé professeur de belles-lettres à l'Université.

Les caractères des anciens imprimeurs de la Sorbonne étaient de forme un peu trop carrée; d'après ses dessins, il fit graver de nouveaux poinçons aux plus habiles artistes, et eut l'honneur de voir adopter assez généralement ses belles lettres rondes, d'une perfection jusqu'alors inconnue (que l'on nomme encore aujourd'hui caractères romains), à la place du caractère gothique, qui était presque exclusivement employé jusqu'alors. Cependant il fit encore plusieurs éditions en gothique, pour se conformer au désir de quelques auteurs, car il n'avait pas la prétention de proscrire l'usage de ce caractère, qui convenait mieux pour certains ouvrages.

Josse Bade était très-expérimenté dans la lecture et dans la correction des manuscrits, mais plus habile encore dans l'art typographique : *Librorum imprimendorum diligentissimus admodum castigator.* Il composa, en 1492, un livre intitulé : *Silva moralis contra vitia*, in-folio; il mit aussi au jour : *Navicula stultarum mulierum; — Vita Thomæ à Kempis; — La nef des Folles*, et plusieurs autres ouvrages estimés, qui se trouvent à la bibliothèque de Sorbonne, où l'on conserve soigneusement une collection des œuvres sorties de ses presses.

Bade n'avait que trente-deux ans lorsque Trithème lui donna place dans son livre *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, et fit son éloge en ces termes : *Vir in sæcularibus Literis eruditissimus, et divinarum scripturarum non ignarus, Philosophus, Rhetor et Poëta clarissimus, ingenio excellens et disertus eloquio.* — Erasme parle aussi de lui dans son dialogue *Ciceronianus;* il préfère son style à celui d'Apulée, et vante surtout sa facilité d'écrire.

Le premier livre que Josse Bade imprima à Paris, en 1500,

Digitized by Google

est le *Philobiblion*, *seu de amore librorum et institutione*, de Richard de Bury, chancelier d'Angleterre, évêque de Durham, fondateur de la bibliothèque d'Oxfort; cet ouvrage lui fut confié par Laurent Bureau, docteur de l'ordre des Carmes et confesseur du roi, lequel fut dans la suite évêque de Cistpron.

En 1501, il publia un ouvrage qui a pour titre: *Provinciales, seu Constitutiones Angliæ, cum annotationibus Guillelmi Lindeunod*, 2 volumes in-folio, remarquables par la beauté des caractères ronds. — Ce livre, extrêmement rare, est indispensable pour l'intelligence des mots gaulois dont on faisait usage sous Guillaume-le-conquérant.

Un ouvrage non moins digne d'attention, sorti des *presses ascensiennes*, est le *S. Brunonis Carthusianorum Fundatoris opera*. C'est dans cette édition seule qu'est représentée l'histoire du chanoine de Notre-Dame, *en petites figures en bois;* ce qui en augmente infiniment le prix.

Depuis l'ouverture de son établissement typographique, Josse Bade publia un grand nombre de bons livres, presque tous de première édition, la plupart en plusieurs volumes; ses formats favoris, quoiqu'ils soient les plus dispendieux, étaient l'in-folio et l'in-quarto, à cause des scolies qu'il introduisait dans ses publications.

Ce savant imprimeur belge a écrit, imprimé et publié des commentaires remarquables sur la plupart des auteurs classiques latins, entre autres sur Senèque, Juvenal, Martial, Lucrèce, Salluste, Horace, Valère Maxime, Aulu-Gelle, Quintillien, etc., etc. Ses éditions, toutes imprimées avec un certain luxe, sont recherchées à cause de leur exactitude. — Il imprima avec une telle correction, en 1516, les *Quatre sentences* de Jean Major, volume in-folio, que l'errata ne comprend que cinq fautes; cet ouvrage fut si bien apprécié

Digitized by Google

lors de sa mise en vente qu'il dût en donner l'année suivante une seconde édition, dans laquelle il dit : *Quæ rursùs erratulis tersa est.* Ce philologue distingué assure que, lors de l'impression qu'il fit la même année de l'*Angelus Politianus*, il employa tous ses soins pour qu'elle ne différât en rien du manuscrit. Son ambition à cet égard était d'égaler Alde Manuce, en imprimant aussi correctement que lui. — L'édition de Denis-le-Chartreux, *In quatuor Evangelia*, est si correcte, qu'il y mit ces mots : *Extremâ et infallibili diligentiâ.*

La plupart de ses ouvrages contiennent des préfaces et des épîtres dédicatoires qu'il adressait à quelques personnages illustres par leur naissance, leurs vertus ou leur érudition. Il fit une épître au pape Clément VII, à qui il dédia le tome 1.er de *Thomas Waldensis.*

Josse Bade, imprimeur renommé parmi les savants, à une époque où la plupart de ses confrères pouvaient avec raison réclamer ce titre, est celui qui a le plus imprimé de son temps. Pranzer cite avec éloge un Horace, enrichi de commentaires de Mancinelli, et de commentaires de l'imprimeur lui-même, ceux-ci dix fois plus volumineux que le texte. Cette édition, sortie de l'officine littéraire de notre célèbre typographe, est une des productions les plus curieuses qui aient vu le jour à Paris pendant les quarante premières années de l'introduction de l'art de l'imprimerie en cette ville.

Josse Bade entreprit plusieurs ouvrages pour le compte de *Jean Petit*, un des libraires les plus considérables de Paris; on cite principalement celui qui a pour titre : *Origenis opera, latinè*, en 4 vol. in-folio publiés en 1519, et dont il a été tiré quelques exemplaires sur vélin (peau de veau). En supposant chacun de ces volumes composé seulement de 200 feuilles, ce qui donnerait 800 feuilles pour l'ouvrage complet, et en n'estimant qu'à 5 francs la feuille de vélin (qui aujourd'hui

Digitized by Google

en coûte 8), un seul de ces exemplaires dut revenir à 4000 francs, sans comprendre la main-d'œuvre. La bibliothèque des Pères Jacobins, à Paris, possédait un de ces exemplaires.

C'est de sa presse qu'on a tant parlé sous le nom de *Prælum Ascensianum;* sa marque est la représentation de l'intérieur d'une imprimerie en activité : un compositeur se trouve en face de sa casse, et près de lui fonctionnent deux compagnons pressiers. Cette marque sert de fleuron dans le titre de la plupart de ses éditions et quelquefois même elle y est employée comme frontispice; elle se rencontre encore à la fin de quelques volumes. Sur le sommier supérieur de la presse se lisent ces mots : *Prælum Ascensianum*, et le chiffre de Bade se trouve sur la traverse du chevalet du train. Dans quelques éditions, ce chiffre est remplacé par la date de l'impression de l'ouvrage. — Il mettait souvent pour devise, sur la première page de ses livres :

Ære meret Badius, *laudem Auctorum, arte legentum.*

Les éditions de Josse Bade étaient si recherchées que plusieurs de ses confrères, jaloux de sa position et ne pouvant atteindre à sa haute célébrité, eurent l'indélicatesse de contrefaire sa marque. Quelques-uns même mettaient son nom sur des livres qu'ils publiaient. — Informé de cette audacieuse contrefaçon, il en donna avis et recommanda aux bibliophiles de faire grande attention à son estampe pour ne pas être trompés : *Oratum faciens Lectorem, ut signum inspiciat; nam sunt qui titulum nomenque Badianum mentiantur, et laborem suffurentur.*

Ce fut à cette époque, et à cause du désordre qui commençait à se manifester dans le commerce de la librairie, qu'on eut recours à l'autorité des rois, qui délivrèrent peu après des priviléges d'imprimer, priviléges dont n'avaient pas besoin les

Digitized by Google

premiers imprimeurs et écrivains, tant on respectait jadis la propriété typographique et la propriété littéraire.

Cet abus augmenta encore par la suite; certains libraires rafraîchissaient leurs éditions en réimprimant de nouveaux titres sur lesquels on supprimait l'année de la publication. — Cette fourberie ayant été découverte, Henri II porta un édit, daté de Châteaubriant le 27 juin 1551, qui ordonna expressément que les livres indiquassent, outre le nom de l'imprimeur et de la ville, l'époque de l'impression, entendant par ces mots l'année véritable de l'émission d'un livre.

Précédemment (en 1547), le même souverain avait fait paraître une ordonnance exigeant le dépôt, à la Bibliothèque Royale, de tout livre qui s'imprimait en France. Les autorisations ne s'accordaient qu'à cette condition.

Les anciens maîtres typographes regardaient comme un grand honneur de pouvoir ajouter à leur nom : *Imprimeur de l'Université;* car cette faveur n'était accordée qu'au mérite réel, et il fallait avoir fait preuve d'érudition pour l'obtenir. — Le savant Josse Bade la mérita, l'obtint et prêta serment à ce titre entre les mains du Recteur de l'Université; il mit donc sur l'ouvrage intitulé : *Navis Stultifera*, in-4.°, imprimé en 1507 : *Ex Officinâ nostrâ in Academiâ Parisiorum nobilissimâ*; et, sur le commentaire qu'il fit de la *Réthorique de Cicéron*, in-folio, 1508 : *Ex ædibus nostris in Parisiorum Academiâ, ad idus Junis.* Sa *Lettre à Guillaume Petit, confesseur du roi*, publiée en 1509, porte : *Ex Officinâ nostrâ Litterariâ in Academiâ Parisiensi.* — Dans la publication de son *Apologie pour Origène*, achevée en 1519, on lit : *Vale, è Chalcographiâ nostrâ in Academiâ Parisiorum, kalend. Novemb.* — La plupart de ses ouvrages offrent des suscriptions dans le genre de celles que nous venons de rapporter.

Digitized by Google

C'est en sa qualité d'imprimeur-libraire juré que Josse Bade reçut ordre de l'Université d'imprimer fidèlement, en vertu du serment qu'il avait prêté, *La Censure des hérésies de Luther*, formulée après plusieurs assemblées tenues en Sorbonne par la Faculté de théologie, et publiée solennellement aux Mathurins, dans l'assemblée générale du 15 avril 1521. — Cette Censure fut imprimée dans le format in-4.°, et défense fut faite aux imprimeurs et aux libraires de la réimprimer ou de la vendre, sous peine de perdre leur officine.

On possède à la Sorbonne les deux derniers livres que le docte Bade imprima; l'un est intitulé : *Alphonsus à Castro contra hæreses*, in-folio, 1534; l'autre est un ouvrage de Pierre Lombard; il a pour titre : *In Epistolas Pauli.* Josse Bade ne termina pas entièrement ce volume, car on y lit à la première page : *Pro hæredibus Jodoci Badii,* 1535, *mense decembri.*

Josse Bade mourut donc en 1535; il fut enterré à S.t-Benoît, à Paris. — Voici son épitaphe :

Ici est le portrait de Josse Bade.

D. O. M.

B. Q. V. M. S.

Ici est le portrait de Thélif Treschel.

Viator, Artes qui bonas piasque amas,
Siste hîc. Quiescunt subter illustres Viri,
Qui litteris junxêre virtutem arduam.
Facet JODOCUS hîc BADUIS ASCENSIUS,
Candore notus scriptor et scientiâ.
Gener JUDOCI VASCOSANUS propè situs est,
Doctissimorum tot parens voluminum,
Socer MORELLI Regis olim Interpretis :
Musarum alumni quæ gemunt hîc conditum,
Fœdusque FEDERICI ademptum sibi dolent.
Tres cyppus unus hîc tegit cum uxoribus
Lectissimis et liberorum liberis.
Hos CHRISTUS olim dormientes suscitet,
Ad oncinendum Trinitati almæ melos.

Digitized by Google

Henri Estienne, contemporain et ami de Bade rapporte, dans son ouvrage *De Arte Typographicæ Querimonia*, une autre épitaphe; elle est ainsi conçue :

JODOCI BADII EPITAPHIUM.

Hic Liberorum plurimorum qui parens,
Parens Librorum plurimorum qui fuit,
Situs JODOCUS BADIUS est Ascensius.
Plures fuerunt liberis tamen libri,
Quod jam senescens cœpit illos gignere,
Ætate florens cœpit hos quod edere.

Il arriva à l'établissement de Josse Bade ce qui arriva à l'établissement d'Alde Manuce : sa haute réputation le soutint encore quelque temps après la mort de son fondateur. — Son gendre Jean Roigny prit sa marque et arbora sur ses éditions le fameux *Prælum Ascensianum;* il mettait aussi sur ses livres, un arbrisseau avec ces mots : *Unicum arbustum non alit duos erythacos*, qui était la marque de Simon Dubois, dont il avait acheté l'imprimerie.

Josse Bade avait un frère, nommé *Jean*, qui exerca la librairie à Paris, en 1516; il publia plusieurs ouvrages estimés, la plupart de format in-folio.

Josse Bade eut de son mariage, un fils nommé *Conrad*, comme lui typographe distingué, et qui connaissait aussi les langues anciennes; il traduisit, en 1560, le premier et le deuxième livre de *L'Alcoran des Cordeliers*, ajoutant à l'un et à l'autre des notes marginales; il alla s'établir l'année suivante à Genève, où il imprima, pour Jean Calvin, le grand hérésiarque, plusieurs ouvrages importants; il mourut dans cette ville, laissant après lui une honorable réputation typographique. — On a conservé son épitaphe, que nous donnons ci-après :

Digitized by Google

CONRADI BADII EPITAPHIUM.

Quod Patri haud dederant ni dioris tempora secli
Addiderant largè tempora. . . . . tibi.
Doctrinæ heredi tibinam, CONRADI, paternæ
Accessit cultus gratia magna novi.
Sed superi dotes tibi quantum auxere paternas,
Tantum ævi fines diminuere tibi.

Josse Bade eut encore de son mariage, trois filles, qu'il maria aux trois plus célèbres imprimeurs de Paris : l'une, qui s'appelait *Catherine*, à Michel Vascosan, imprimeur du roi et libraire juré, renommé par son savoir, pour la perfection typographique et par la quantité des ouvrages qu'il éditait. — Le *Quintiliani opera*, in-folio, qu'il imprima en 1542, est la meilleure, la plus belle et la plus correcte de toutes les éditions, ce qui la fait rechercher des amateurs ; — une autre des filles de Josse Bade, *Jeanne*, devint la femme de Jean Roigny, imprimeur-libraire, qui se fit distinguer par le bon choix de livres qu'il mit dans le commerce. — La troisième, *Perette* (selon la plupart des biographes, *Pérale* ou *Pétronille* selon quelques autres[1]), épousa cet illustre ROBERT ESTIENNE (ROBERTUS STEPHANUS PRIMUS) dont la réputation est universelle, et qui fut la souche de cette célèbre famille qui compta dix-sept imprimeurs et libraires parmi ses membres ; il naquit à Paris en 1503, à l'époque où son père, le grand Henri Estienne, venait d'établir ses presses au centre du quartier latin et de l'Université ; il passa sa jeunesse au milieu des travaux typographiques de la maison paternelle. Les dispositions, l'intelligence et l'instruction précoces du

[1] Connaissant l'origine de Josse Bade, on pourrait croire avec raison que le véritable nom de baptême de sa fille était *Pétronille*, attendu que ce nom était et est encore en usage dans le pays flamand, et principalement dans les environs de Bruxelles.

Digitized by Google

jeune homme faisaient l'orgueil de son père, qui voyait en son fils un digne successeur. Robert perdit dans un âge peu avancé l'auteur de ses jours (en 1520), et Simon de Colines, l'un des premiers graveurs de l'époque, qui était associé à l'établissement de Henri Estienne, ayant épousé sa veuve, devint propriétaire de l'imprimerie.

A peine âgé de dix-huit ans, Robert dirigea seul l'établissement de son beau-père, qui se reposait entièrement sur lui des soins de son atelier, pendant qu'il s'adonnait à la gravure de ses élégants caractères; il était doué d'une si grande aptitude dans les langues anciennes, qu'il reproduisit entièrement seul (en 1522) un texte du *Nouveau Testament* en latin, dont la révision, la pureté et la correction supérieure jetèrent l'alarme parmi les Sorbonnistes. Cette édition portative, de format in-16, rendit ce livre plus populaire et fit jeter de hauts cris aux docteurs.

On concevra qu'après un pareil début, un rôle secondaire ne pouvait convenir au fils de Henri : son ardeur pour le travail, ses goûts littéraires, ses vastes projets bibliques, et peut-être le désir de faire revivre un nom déjà estimé des savants, lui donnèrent l'idée bien naturelle de devenir imprimeur pour son propre compte. A cet effet, il s'occupa, dès l'année 1524, à recueillir, dans les bibliothèques de Paris et des environs, les matériaux d'une nouvelle édition de la bible latine. Il collationna ce texte sur des exemplaires tant manuscrits qu'imprimés, se procura en Espagne la Polyglotte d'Alcala, pour comparer sa version avec un texte auquel Léon X a accordé tant d'éloges, et mit en ordre un grand nombre des variantes qui résultèrent de ces élucubrations. Ce fut vers l'année 1526 qu'il réalisa ses projets d'établissement : dès l'année 1528, cette fameuse bible était terminée et mise en vente ! !

Les livres saints, objet de ses études laborieuses, furent

Digitized by Google

reproduits en plusieurs éditions, toujours belles et savantes.— A cette époque, aucune autorité théologique ou littéraire ne fixait la teneur exacte du texte de la Bible, qui restait abandonné à la sagacité et à la conscience des philosophes : *investigationibus et pietati eorum.* — Robert sépara ce qui était confondu ; il marqua pour la première fois les versets de la Bible, fit une table des matières, réunit les sentences, et rétablit les noms chaldéens, hébreux et grecs, qui étaient ou défigurés ou altérés dans les éditions précédentes. L'apparition de chaque édition de la bible fut, dans la carrière typographique de Robert, un événement d'une réelle importance, en ce quelle augmentait sa renommée de savoir et d'habileté. Cependant il s'occupa d'abord de la publication de livres élémentaires servant d'introduction à la réimpression d'auteurs classiques; il a en outre rédigé et imprimé, en hébreu, en grec, en latin et en français, plus de cent éditions d'alphabets, de grammaires, de traités sur les parties du discours. — Tant d'aptitude le rendit un littérateur, un savant et un artiste habile.

Ce qui mit le comble à la réputation de Robert I.^{er}, c'est la publication du *Thesaurus linguæ latinæ*, qui est à lui seul un vrai titre de gloire. Ce fut l'insuffisance du vocabulaire de Calepin qui lui en donna l'idée. Cette tâche, à laquelle plusieurs savants semblaient suffire à peine, il l'entreprend à lui seul, s'en occupe avec une telle activité, qu'au bout de deux ans d'une persévérance opiniâtre, il met au jour la première édition de ce lexique, si utile et si bien accueilli dès sa mise en vente. Dès cet instant, il prit rang parmi les plus habiles lexicographes ; il édita encore un dictionnaire français-latin, et plusieurs autres. Ainsi, chose qu'on ignore assez généralement, c'est à cet imprimeur que nous devons les premiers dictionnaires qui ont paru.

Digitized by Google

Robert Estienne avait pour marque un Olivier, dont la Sagesse, sous les traits d'un vieillard, coupe les branches qui s'élèvent trop haut, avec ces mots en légende : *Noli altum sapere, sed time.* — Il mettait aussi quelquefois, à la première page de ses livres, ce dicton d'Homère : *Bon Roi, vaillant Soldat, Sage pour le conseil*, qui se trouvait au-dessus d'une pique à laquelle est un serpent entrelacé de feuilles d'olivier.

Le nom de Josse Bade jouissait alors d'une grande célébrité; sa maison était le rendez-vous des personnes instruites. Ce fut pour Robert Estienne un motif de rechercher une alliance d'érudition, qui lui fit rencontrer dans sa compagne des goûts conformes aux siens et une instruction assez forte pour l'aider, au besoin, dans les soins minutieux de l'imprimerie; il rencontra tous ces avantages dans *Perette Bade;* il avait 22 ans lorsqu'il demanda cette jeune personne en mariage; elle se montra digne fille et digne femme d'un mari et d'un père aussi savants; elle voulut, dit Maittaire, en devenant l'épouse de Robert, s'associer à tous ses travaux *(eamdem et thalami et studiorum consortem voluisse)*. Aussi, rien n'était plus digne d'envie que l'intérieur de cette maison : l'ordre, l'intelligence, la surveillance active de la femme, permettaient au chef d'appliquer toutes ses facultés à l'étude et à ses compositions élégantes, qu'il n'interrompait jamais un seul instant, car sa compagne était là pour recevoir toutes les personnes avec qui il était en relations d'affaires, pour tenir la correspondance, et même pour soutenir la conversation *en latin* avec les visiteurs, afin de prévenir les distractions qui auraient troublé les travaux de son époux.

Cependant le magasin de livres de Robert était le lieu de réunion de tous les érudits, et le maître quittait parfois ses savantes et industrieuses occupations pour venir se distraire parmi eux; sa manière obligeante de recevoir ses clients et

Digitized by Google

son empressement à encourager les talents de ceux qui se livraient à l'étude, donnaient à son intérieur une charme qu'on ne rencontrait chez aucun de ses confrères : tels étaient les seuls délassements de cet homme infatigable « que Dieu, dit-il, avoit accoustumé au travail, comme l'oyseau au vol. » — Le roi de France même ne dédaignait pas de faire visite à cet imprimeur. [1]

[1] « Dans une rue étroite, obscure et montante, on voyoit quelquefois venir un cavalier de grand air et de noble figure, suivi de pages, d'écuyers, et de quelques plus graves personnages montés sur des mules. Une autre fois, c'étoit une belle et élégante dame, montée sur un destrier, également accompagnée d'une escorte plus brillante que nombreuse. Les cavalcades cheminoient lentement par la rue Saint-Jean-de-Beauvais, s'arrêtoient devant l'enseigne de l'Olivier, mettoient pied à terre au montoir, et entroient dans la maison de Robert Estienne. Le noble cavalier, c'étoit François 1.er; la belle dame, c'étoit Marguerite de Valois, sa sœur, la reine de Navarre, aimable, spirituelle et savante autant que belle.

« Ces visites inattendues causoient, on le pense bien, une certaine agitation dans la maison de Robert. Sa femme, ses enfans, ses correcteurs, alloient au-devant du roi, mais le maître ne paroissoit pas encore. Il étoit enfermé dans son cabinet, sa table couverte de manuscrits grecs, latins, hébreux, absorbé dans la lecture d'une épreuve de la bible ou d'un traité de son ami Guillaume Budé (le confident et le dépositaire de toutes les pensées du roi pour le bien et l'avancement des lettres). Il auroit appris que la Sorbonne avoit fait mettre le feu à ses presses, qu'il ne se fût pas dérangé davantage. Il n'y a que des hommes adonnés à des travaux d'érudition profonde et consciencieuse, qui soient à même de comprendre jusqu'à quel point l'attention peut rester concentrée dans l'objet de ses poursuites, ou même dans la lecture d'une épreuve. Aussi n'étoit-ce pas François 1.er, comme on l'a si souvent répété, qui ne permettoit pas que l'imprimeur fût interrompu; c'étoit l'imprimeur qui faisoit prier le roi d'attendre un peu qu'il eût achevé la correction qui l'occupoit dans le moment.

« Les jours où François 1.er venoit ainsi donner à son imprimeur en titre, un témoignage public de sa bienveillance et de son estime pour ses travaux littéraires et pour l'art typographique, furent assurément les plus beaux jours de Robert Estienne.

« On appréciera si le roi et l'imprimeur n'ont pas bien mérité l'un de l'autre, et combien, tous les deux, ils sont dignes de l'admiration et de la reconnoissance publiques. » (G.-A. Crapelet.)

Digitized by Google

Une particularité qui existait dans la maison de Robert, c'est que les enfants et les domestiques, entendant sans cesse parler latin, s'habituèrent à se servir entre eux de cette langue; ce qui a fait dire que, *de la cave au grenier*, chacun dans cette demeure parlait latin.[1]

L'accroissement rapide de sa famille fut le complément de son bonheur domestique : Robert Estienne eut de Perette Bade huit enfants, cinq garçons et trois filles.

Ce typographe produisit, pendant l'espace de trente-quatre ans, plus de 500 ouvrages, formant au moins 600 volumes : environ 18 volumes par année, ou un volume et demi par mois. Dix correcteurs étaient employés dans son imprimerie, la plus belle et la plus correcte de toute l'Europe. — Il corrigea, dans son Eusèbe, jusqu'à un *iota souscrit* qui manquait à ce mot κόσμῳ, et l'on prétend qu'il édita un Nouveau Testament en grec dans lequel il n'y a pas une seule faute. La plus grande partie de ses éditions ont été revues par lui et publiées à ses frais, quoiqu'il n'eût pour toute fortune que l'honneur et la célébrité de son nom. Il est vrai de dire qu'il reçut quelquefois de la munificence de François I.er, qui, au commencement de son règne[2], aimait passionnément

[1] Junius Rabirius, l'un de ces savants qui ont demeuré chez Robert Estienne, dit que dans cette maison, femme, enfants, subalternes, domestiques, formaient un essaim de travailleurs, et que tous y parlaient la langue de Plaute et de Térence. J. Dorat lui fait dire dans une pièce à la louange de Robert Estienne :

Nempe uxor, ancillæ, clientes, liberi,
Non segnis examen domus,
Quo Plautus ore, quo Terentius, solent
Quotidiane colloqui.

[2] Ce fut sous le règne de ce prince que l'on commença à dorer les livres sur tranches, à y mettre des dessins sur les plats, des cartouches avec devises, et autres ornements.

Digitized by Google

les lettres, et qui chérissait beaucoup Robert, des récompenses pécuniaires pour l'exécution de ses grandes et nombreuses entreprises.

Pour prix de tant de services rendus aux sciences et aux lettres, le roi le nomma, par lettres-patentes du 24 juin 1539, son Imprimeur Royal pour les lettres *(typi)* hébraïques et latines. Après l'apparition du magnifique volume de l'Eusèbe, en 1544, ce monarque lui délivra le brevet d'Imprimeur Royal pour le grec.

Ces distinctions honorifiques excitèrent encore davantage le zèle de Robert I.er, car il ne voulut point que son mérite ne fut pas jugé digne de la faveur qu'il avait reçue le premier en France. Ces titres flatteurs furent pour lui un stimulant qui lui firent produire de nouvelles merveilles typographiques. — Qui ne connaît les superbes éditions stéphaniennes!

Mallinkrol soutient que Robert Estienne était plus habile que Manuce; — Jacques Verheiden avance qu'il surpasse tout ce qu'il y aura jamais d'habiles imprimeurs dans le monde; — De Thou dit, dans son Histoire, que : *Le Royaume est autant redevable aux seuls Estienne, qu'aux plus grands Capitaines.* — Gesner lui dédia le 5.me livre de ses Pandectes, et imprime dans sa dédicace qu'*il est entre les imprimeurs-libraires ce qu'est le soleil entre les étoiles.*

Le 7 septembre 1559, à l'âge de 56 ans, Robert termina loin de sa patrie, sa laborieuse et souvent pénible carrière.

Il existe un grand nombre d'épitaphes grecques et latines en l'honneur de ce grand homme. — Nous n'en citerons qu'une seule dans chacune de ces langues.

Digitized by Google

ΡΩΒΕΡΤΟΥ ΣΤΕΦΑΝΟΥ

Ε'ΠΙΤΑΦΙΟΝ.

Γ'ραφίρτου δίζῃ Στιφάνου τάφος ὦ παροδῖτα;
Ε'νθάδ' ἐν δίζῃ, ἀλλαχοῦ ἐστὶ τάφος.
Α'λλαχοῦ ἐστὶ τάφος, καὶ πολλαχοῦ, ὦ παροδῖτα·
Ο'σσαχοῦ αἱ Μοῦσαι ναιετάουσι δόμους.

ROBERTI STEPHANI

EPITAPHIUM.

Si posset calamis, si chartæ sensus inesse,
Sique Typographicis sensus inesse typis,
Atramentum ullis esset si sensibus auctum,
Jampridem in lacrymas hæc liquefacta forent.
In lacrymas liquefacta forent superata dolore
Concepto ex chari funeribus Stephani.
Sed bene quod salvi nobis calamique typique
Officio fungi nunc meliore queunt :
Ut Stephano, per quem tantum sunt nomen adepti,
Reddant, tollentes nomen ad astra vicem.

Plusieurs sonnets et autres pièces de vers ont aussi paru à la louange de ce roi des imprimeurs en France.

Notre cadre ne nous permettant pas de nous étendre davantage sur les travaux de Robert Estienne, nous indiquerons à ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître plus particulièrement la vaste carrière de ce sublime génie, les savants ouvrages de M.^re^ Ant.-Aug. Renouard et G.-A. Crapelet. Nous ne pouvons mieux terminer cette analyse qu'en empruntant, à ce dernier, les passages suivants :

« Qui ne croiroit qu'un homme aussi sincèrement dévoué

Digitized by Google

que Robert Estienne aux études et à la propagation des lettres, exerçant avec tant de distinction *un art que l'on mettoit alors au-dessus de tous les autres*, si haut placé dans l'estime, la confiance et l'affection de François I.er, sans désirs et sans ambition, ne dût jouir en pleine sécurité de la vie presque cénobitique qu'il s'étoit faite? Il n'en fut pourtant pas ainsi, et peut-être même cette bienveillance si manifeste du Roi pour son imprimeur, les distinctions accordées à ses travaux, ne firent-elles qu'éveiller les défiances, les préventions, et plus tard irriter la haine infatigable de ses ennemis qui n'étoient autres que les Docteurs de Sorbonne.

« Mais Robert Estienne ne se montra pas moins opiniâtre à défendre ses intentions et ses œuvres que les Sorbonnistes à les attaquer et à les poursuivre. La lutte fut longue, ardente, périlleuse pour Robert, et soutenue par lui avec le courage et la persévérance qu'il puisait dans ses principes religieux, et dans les forces de son immense savoir. Les persécutions dont il fut l'objet s'expliquent assez par l'époque qu'elles embrassent depuis 1528 jusqu'en 1552, qu'il s'exila de son pays. Tous les événements qui devoient consommer la séparation de l'Église étoient accomplis. Dès 1521, Luther avoit osé brûler de sa main, sur une place publique, la bulle du pape Léon X, qui condamnoit quarante-et-une de ses propositions. Un pareil feu ne pouvoit plus s'éteindre.

« Tant de Bibles et de livres saints, réintégrés dans leur état primitif par un imprimeur royal, adressés sous tous les formats à toutes les intelligences, à toutes les mains, à toutes les fortunes, avoient effrayé la Sorbonne, qui ne pouvoit reconnoître d'autres textes que ceux qui étoient conformes à l'esprit de l'Église catholique. La guerre une fois engagée ne pouvoit se terminer que par la ruine de l'un des deux partis de la Sorbonne ou de Robert Estienne. Sa science triompha de

Digitized by Google

tous les Docteurs; mais il alla chercher un refuge à Genève (1552).

« François I.er avoit eu beaucoup de peine à préserver son imprimeur de tout le mal que lui vouloit faire la Sorbonne. Après la mort de ce prince (1547), elle ne garda plus aucune mesure; et son successeur n'étoit pas de force à réprimer cette puissance si redoutable alors. Henri II le déclara lui-même, et Robert Estienne dit que *les Docteurs se moquoient du Roi, comme ils avoient de coutume*. Dès lors, il n'y avoit plus sûreté pour sa vie. Vers 1550, il fit un voyage à Genève, sans doute pour arrêter ses dispositions de retraite; et, dès 1552, il imprima dans cette ville une justification de sa conduite; ce qu'il regardoit comme un dernier devoir envers *son pays délaissé*, envers ses amis, ses protecteurs et ses compatriotes. Rendu à toute sa liberté, il donna de nouveau carrière à ses œuvres typographiques de prédilection et à son infatigable activité, qui ne finit qu'avec sa vie.

« En 1556 les Genévois lui avoient décerné le titre de citoyen. »

Les renseignements biographiques que nous venons de donner sur Robert Estienne I.er et son épouse, démontrent suffisamment que cette alliance du sang belge avec le sang français, permet à notre pays de s'attribuer une large part dans l'illustration de cette famille stéphanienne, qui a exercé, avec tant de distinction, l'art de l'imprimerie pendant plus de 150 ans, et de partager avec la France cette immortelle couronne typographique.

Les anciens auteurs qui ont écrit sur l'imprimerie, principalement J. de La Caille, A. Chevillier, P. Marchand, M. Maittaire, et de nos jours M.rs F. Didot père, G.-A. Crapelet et Ant.-Aug. Renouard, n'avaient certes aucun intérêt à faire

Digitized by Google

ressortir l'origine de notre compatriote Josse Bade, l'un des grands hommes de ce corps illustre de l'imprimerie et de la librairie : généralement, on le considère comme Français.

C'est aux Belges cependant qu'il appartient de revendiquer cette gloire de la typographie, et nous nous estimerons heureux d'avoir rendu à la Belgique un nom dont elle est en droit de s'enorgueillir!

EM. HOYOIS.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le Tome 2 des Mémoires & Publications

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

1841—1842.

Amand (l'abbé). Sur les Nerviens, 151.[1]

Arts (*beaux*), 41.

Bibliographie, 87.

Bibliophiles (Société des), à Mons, VI.

Biographie, VIII.

Bivort. Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1840-1841, I. — Sur l'organisation des Bibliothèques publiques en Belgique, 87. — Sur les Sociétés de musique du Hainaut, 193.

Clesse. Poésies : La France, XI. — Grétry, XI et 65.

Concours de 1840-1841. I du rapport du Secrétaire annuel.

Defuisseaux. Discours sur l'étude de l'histoire et les souvenirs nationaux, I. — Sur les Sociétés charbonnières, VI. — Sur les Sociétés anonymes, VII.

Derive. Sur les particularités géographiques et historiques du Hainaut, VII.

Droit, VI. — VII. — X.

Fortia d'Urban (le marquis), nommé *Président honoraire* de la Société, IV.

Fumière. Sur le poète montois Delobel, VIII. — Sur la capitale de la Nervie 145.

Géographie, VII.

[1] Les chiffres indiquent la page du volume où se trouve la pièce.

Digitized by Google

Guille. Mémoire couronné par la Société, IV.

Guillery. Sur le Vrai dans les beaux-arts, 41.

Heuschling. Sur les Études administratives, 139.

Histoire. I. III. IV. VII. IX. XII.

Hoyois. Sur des œuvres musicales d'*Orlandus Lassus*, II. — Sur les Imprimeurs Josse Bade et Robert Estienne, IX et 89.

Lacroix. Sur Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, XII. — Sur la Joyeuse Entrée à Mons, en 1470, de Marguerite d'Yorck d'Angleterre et Marie de Bourgogne, 117.

Mathieu. Rapport sur le résultat des concours de 1840-1841, I. — Le Criminel : vers, XI et 17. — Frère Jacques : vers, 77. — Sur Roland de Lattre, 101. — Sur Buisseret, 167.

Musique, II. X.

Phrénologie, VIII et I.

Plapied. Sur le Prieuré de Saint-Antoine, près de Mons, IX.

Poésie, XI. — 27. — 65. — 77.

Sainte-Waudru (Eglise de), construction du grand escalier, V et XVIII.

Wins (Camille). Sur l'achèvement de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Mons, VII. — La Thérésiade, VII et 69. — Sur la Phrénologie, VIII et I.

Wins (Valère). Sur les dangers qui peuvent résulter de l'interposition dans les houillères, d'un volume d'air entre le serrement et la masse d'eau, X. — Sur la cubature des voûtes d'arrête, *ibidem*. — Table des hauteurs d'eau auxquelles peuvent résister des pièces de cuvelage, *ibidem*.

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND
FEB 11 1936
U... ...ICH.
LIBRARY

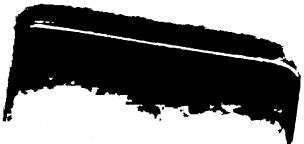

Digitized by Google

Digitized by Google